

UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE

Doctorat de l'université d'Evry Val d'Essonne
Sociologie

THÈSE

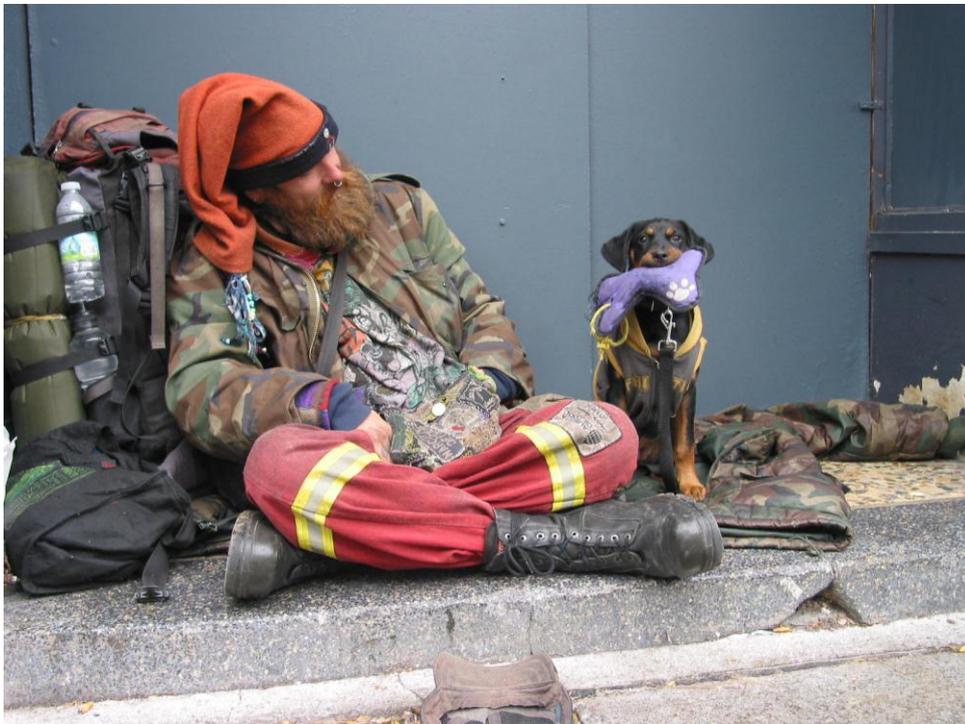
présentée et soutenue publiquement par

Christophe BLANCHARD

le 8 janvier 2013

Entre Crocs et Kros

Analyse sociologique du compagnonnage entre l'exclu et son chien



Sous la direction de
Monsieur Frederik MISPELBLOM BEYER

JURY

Monsieur Jean-Pierre DIGARD

Ethnologue, directeur de recherche émérite au CNRS (CNRS Paris)

Monsieur Jean-François COURREAU

Professeur à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Monsieur Patrick BRUNETEAUX

Sociologue (CNRS/Université Paris 1) - rapporteur

Monsieur Philippe LE GUERN

Professeur de sociologie à l'université de Nantes - rapporteur

Table des matières

Remerciements.....	6
INTRODUCTION	9
1 . Genèse d'une recherche personnelle	9
2 . Quête de l'objet et embûches universitaires	11
3 . Sur la piste du marginal et de son double canin	14
4 . Terrains d'enquête et quête du bon statut.....	26
5 . Hypothèses de recherche et annonce du plan	35
PREMIÈRE PARTIE.....	39
Sur la piste du marginal et de son double canin	39
CHAPITRE 1.....	40
Binôme dans la zone : influence d'une niche écologique.....	40
1 . 1 Nom d'un chien ! Mais qui sont donc ces maîtres ?.....	41
1 . 1 . 1 Pourquoi nommer son chien ?.....	41
1 . 1 . 2 Le chien pour dire la survie.....	44
1 . 1 . 3 Le chien pour dire l'enfance cassée.....	51
1 . 1 . 4 Le chien pour dire la transgression.....	52
1 . 2 Sélection naturelle et exclusion sociale : la naissance du chien de la zone	56
1 . 2 . 1 Le chien : un loup « civilisé » ?.....	56
1 . 2 . 2 Sang bleu, race pure et identité nationale	61
1 . 2 . 3 La revanche des corniauds et des sans-grade	66
CHAPITRE 2.....	76
La rue : zone d'éducation (canine) prioritaire	76
2 . 1 Approche « cynotechnique » ou « cyno-éthique » ?	77
2 . 1 . 1 L'infamie du dressage	78
2 . 1 . 2 L'inquisition animaliste	85
2 . 2 La « méthode clochard » ou l'art d'éduquer un chien dans la zone.....	88
2 . 2 . 1 Protocoles opératoires	89
2 . 2 . 2 L'éducation canine au tamis de la réalité urbaine.....	91
2 . 2 . 3 Transmissions cynotechniques	97
CHAPITRE 3.....	100
Faire partie de la meute.....	100
3 . 1 Agrégation socio-canine et affirmation d'une identité commune.....	101
3 . 1 . 1 Ni « Punk en chocolat », ni « clochard » : se distinguer à tout prix.....	101
3 . 1 . 2 Maîtres de chien à la rue : les nouveaux Diogène de la cité ?.....	108
3 . 1 . 3 Conformisme et besoin de reconnaissance	113
3 . 2 L'animal comme ciment d'une culture familiale réinventée	116
3 . 2 . 1 Le groupe comme cocon protecteur	116

3 . 2 . 2 Un subtil jeu d’alliances	119
3 . 2 . 3 Responsabilités parentales et médiation familiale : le chien plaque tournante	122
DEUXIÈME PARTIE	126
Un itinéraire urbain semé d’embûches	126
CHAPITRE 4.....	127
« Cynomades » : les binômes du macadam	127
4 . 1 Des routards prisonniers dans la ville	128
4 . 1 . 1 Le voyage, un rêve coûteux et inaccessible	128
4 . 1 . 2 Cynographie urbaine : entre monotonie et enfermement.....	133
4 . 1 . 3 Territorialités socio-canines.....	138
4 . 2 Le quartier de la gare : point de jonction pour binômes en galère	141
4 . 2 . 1 La gare : lieu de brassage et de transit	141
4 . 2 . 2 Espace de ressources et de repli.....	149
4 . 2 . 3 Zones de trafics et de commerce.....	151
CHAPITRE 5.....	155
Faits divers et délit de sale gueule	155
5 . 1 Délires caniculaires et compassion saisonnière : fantasmes médiatiques autour du pauvre et de son chien	156
5 . 1 . 1 Monstrueux binôme	156
5 . 1 . 2 Folles rumeurs et traitement de chien	161
5 . 1 . 3 Du triomphe du chien de compagnie à la crise mimétique.....	165
5 . 2 Hygiénisme et domestication urbaine	175
5 . 2 . 1 Eradication du sauvage	175
5 . 2 . 2 Peur de la contagion	180
5 . 2 . 3 L’angoisse de la morsure : le maître et son chien, un binôme urbain sous contrôle	183
TROISIÈME PARTIE	190
Une prise en charge institutionnelle et sociale défaillante.....	190
CHAPITRE 6.....	191
De l’asile à la fourrière : mise au rebut du pauvre et de son chien.....	191
6 .1 Faire « place nette »	192
6 . 1 . 1 Sanctionner le chien pour mieux sanctionner le maître.....	193
6 . 1 . 2 L’art d’effaroucher les pigeons et les clodos	198
6 . 1 . 3 Eradication des tanières	204
6 . 2 Protection humaine/protection animale : des idéologies parallèles	208
6 . 2 . 1 Les tentations caritatives	208
6 . 2 . 2 Compassion saisonnière	211
6 . 2 . 3 Le « salut » par le chien : quand la médiation animale sert le redressement moral	217
CHAPITRE 7.....	227
« Tout serait si simple s’ils n’avaient pas de chiens ! ».....	227

7. 1 Un toit pour deux : parcours du combattant pour binôme à la rue	228
7. 1. 1 L'accès au logement : variable d'ajustement dans le tri des pauvres	228
7. 1. 2 Troquer son chien contre un logement : un chantage institutionnalisé organisé.....	233
7. 2 Mépris pour usagers hors normes et inadaptation des prises en charges sociales	238
7. 2. 1 L'utilisateur avec chien, chaînon manquant de l'« évolution sociale ».....	238
7. 2. 2 Réponses « bateau » et réussites gâchées	246
7. 2. 3 Binôme « homme/chien » : une prise en charge globale défailante.....	250
CONCLUSION	258
1. Maîtres de chiens à la rue : l'émergence d'une sous-culture urbaine ?	259
2. Des propriétaires malades de la société.....	260
3. Résistances socio-canines.....	262
BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE.....	265
Annexes.....	298

Remerciements

Délicat exercice que celui des remerciements qui ambitionnent à lister, en quelques lignes seulement, les soutiens et les rencontres qui ont rendus ce travail de plusieurs années possible. En demandant par avance à tous les personnes non citées, mais que je n'oublie pas, de bien vouloir m'excuser de ne pas les mettre en avant, je souhaiterais présenter mes plus vifs remerciements :

A Frederik Mispelblom Beyer, mon directeur de thèse. J'adresse également mes très sincères remerciements aux membres qui ont honoré mon jury de thèse. Monsieur Philippe Le Guern, professeur à l'université de Nantes, pour l'intérêt qu'il a porté à ce travail au cours même de son élaboration et pour son acceptation d'en être le rapporteur. Monsieur Patrick Bruneteaux, chercheur en sociologie au CNRS pour l'attention accordée à ce travail et pour en avoir été le rapporteur. Monsieur Jean-Pierre Digard, directeur de recherche émérite au CNRS, auquel j'exprime ma gratitude pour avoir accepté de faire partie de ce jury. Monsieur Jean-François Courreau, professeur à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour sa bienveillance à mon égard durant l'élaboration de cette thèse et pour son acceptation de se joindre à ce jury.

A Eva, sans qui cette thèse n'existerait pas.

A ma famille, en France et en Italie, pour leurs encouragements permanents,

Je tiens à remercier tout particulièrement Pierre Chalmin, pour ses précieuses relectures, et exprimer toute mon amitié à Evelyne Desbois, indéfectible soutien durant ces années universitaires passées sous le signe du chien.

A la fondation Sommer pour son appui et sa confiance permanente,

A Norbert, David et Ralph, relecteurs attentifs et précieux confidents dans les moments de doute ayant émaillé ce travail,

Plus généralement, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous mes informateurs, accompagnés ou non de chiens, pour leur collaboration. Ce travail leur est dédié.

Résumé :

La vie à la rue est-elle compatible avec la possession d'un animal ?

Derrière cette question provocatrice se dissimule une triste réalité : Faute de réponses institutionnelles et sociales appropriées pour la prise en charge du binôme homme/chien, de plus en plus de propriétaires d'animaux, en situation de précarité, se retrouvent aujourd'hui en France prisonniers de cette rue d'où ils ne peuvent plus sortir. Stigmatisés par une opinion publique souvent méfiante, les maîtres et leurs chiens partagent pourtant une relation forte sur laquelle les professionnels du social pourraient capitaliser afin de favoriser leur réinsertion. Au cours de cette recherche, nous tâcherons de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette nouvelle forme de marginalité socio-canine.

Mots-clés :

errance, exclusion, chiens, ville, traitement de la pauvreté

Abstract :

Is homelessness well suited with dog ownership?

This provocative question hides a sad reality: Presently in France, due to the lack of adequate institutional and social solutions to take charge of the man and dog team, more and more of these vulnerable homeless dog owners are trapped in homelessness making it more difficult to get out of the situation. The Public is very suspicious of them and they are stigmatized. Nevertheless, these owners and their dogs have developed a very special and strong relationship. Then social workers could build up on this peculiar bond so that to facilitate the rehabilitation of these homeless dog owners.

Our research investigates the ins and outs of this new form of social marginalization induced by dog ownership. Furthermore, we shall present several innovative projects where canine mediation has been a key element for the successful social rehabilitation of these people.

Keywords :

vagancy, social exclusion, dogs, urban left, poverty's treatment

A Eva,

INTRODUCTION

En route vers la zone...

A la niche, tous ces fatigants parasites ! Qu'ils retournent à leur niche soyeuse et capitonnée ! Je chante le chien crotté, le chien pauvre, le chien sans domicile, le chien flâneur, le chien saltimbanque... Je chante les chiens calamiteux, soit ceux qui errent, solitaires, dans les ravines sinueuses des immenses villes, soit ceux qui ont dit à l'homme abandonné, avec des yeux clignotants et spirituels : « Prends-moi avec toi, et de nos deux misères nous ferons peut-être une espèce de bonheur. »

BAUDELAIRE (« Les bons chiens », *Petits Poèmes en prose*, 1869)

1 . Genèse d'une recherche personnelle

Ma première rencontre avec des jeunes sans-abri accompagnés de chiens s'est produite furtivement, au détour d'une rue de Brest, le 8 janvier 2002. La date est précise car à l'époque, apprenti ethnologue inscrit en licence à l'université de Brest, j'essayais de suivre scrupuleusement les orientations méthodologiques prescrites par mes enseignants. Parmi celles-ci : « Toujours conserver sur soi un carnet de bord et y noter de façon détaillée ses observations de terrain », suivant en cela la *doxa* bien connue, arrêtée près d'un siècle plus tôt sur une île de Papouasie Nouvelle-Guinée par le célèbre anthropologue britannique Bronislaw Malinowski (1995). Loin des tropiques, mais dans une atmosphère tout aussi chargée d'humidité, je notai ainsi :

« [9h45] Près des halles Saint-Louis, je viens de rencontrer deux jeunes, âgés d'à peine plus de 20 ans. Ils ont mon âge et en paraissent pourtant dix de plus. Leurs visages sont fatigués. Leur allure est inquiétante, avec leurs piercings et leurs tatouages. Blottis auprès d'eux, trois chiens de grande

taille. Des croisés bergers *a priori*. Un mâle et deux femelles. La plus jeune est la « fille » du couple canin. »

Presque dix ans après les faits, je conserve un souvenir relativement précis de cette rencontre car, outre la dimension purement technique de l'exercice de prise de notes, s'ajoutait celle tout aussi délicate de la rencontre avec autrui. Préliminaire indispensable mais tant redouté par l'ethnologue ou le sociologue, celle-ci demeure en effet dans la recherche en sciences sociales un préalable quasi obligatoire :

La pratique du terrain, c'est d'abord un ensemble de relations qu'il faut établir avec des inconnus sur leur propre territoire. Une inscription dans un espace géographique, économique, social, politique et mental dont le chercheur n'a pas l'expérience directe et sur lequel il n'a, *a priori*, aucune prise. Pourtant il faut bien jeter l'ancre. Comment va-t-il faire pour entrer, quelles places, physiques et sociales, va-t-il pouvoir occuper ? Quels statuts va-t-on lui attribuer ? Que va-t-on projeter sur lui qui va l'obliger à réagir et à se conformer ? Comment va-t-on interpréter ses dires et ses gestes ? [...] Le choc peut être violent, et, bien souvent, il doit se faire violence : c'est un échange. (Caratini, 2004, p. 23)

Ce 8 janvier 2002, c'est avec un véritable nœud au ventre que je me suis raccroché aux remarques de Caratini et que j'ai tenté une première approche vers ces personnes. A la fois si proches de moi, physiquement parlant, elles me paraissaient également évoluer dans un univers culturel et social si différent du mien que j'en éprouvais de la crainte, pour ne pas dire de la peur. La violence de la rencontre à l'autre, pour paraphraser Caratini, s'avérait d'autant plus tangible que je ne manquais pas, moi non plus, de préjugés sur ces individus que j'évitais jusqu'ici scrupuleusement.

Dans ces conditions, difficile d'appliquer concrètement les conseils dispensés par mes professeurs, qui me semblaient relever autant de l'incantation magique que du tuyau percé. En effet, je ne pouvais m'empêcher de me dire, avec un brin de cynisme, qu'il était plus facile de décortiquer les étapes théoriques de la « rencontre à l'Autre » sur l'estrade d'un amphithéâtre qu'au pied du distributeur de billets d'une ruelle anonyme, fût-elle celle de l'immeuble dans lequel j'habitais alors. La rencontre se tint pourtant avec succès, même si, en marge de mon carnet de bord, je notai comme un aveu de culpabilité :

« Pour les faire parler plus facilement, j'ai acheté aux SDF deux boîtes de pâtée pour leurs chiens. Ils ont eu l'air d'apprécier mon cadeau et m'ont parlé avec d'autant plus de facilité. »

Encore une fois, les propos de Caratini résonnaient en écho de mes propres préoccupations :

S'investir dans la réalité d'autrui, accepter d'entrer en relation avec des gens d'une autre culture, qu'elle soit proche ou lointaine, impose une ouverture. L'apprenti chercheur paie de sa personne pour recueillir des éléments de connaissance, pour avoir le droit d'observer. On lui donne, mais on lui prend. Et lui reçoit sans toujours bien comprendre ce qu'il donne en échange. Il s'attache à ce qu'il accumule sans regarder à la dépense car le fait que sa présence soit tolérée, acceptée, le met déjà – lui semble-t-il – dans la situation du débiteur. Parfois, pour se libérer de cette sensation de dette, il rémunère ses interlocuteurs, rend de multiples services. Dans le même temps, il s'enrichit d'un flot de perceptions nouvelles qui lui permettra d'élargir son champ de représentations de la société des hommes. C'est bien de cela qu'il s'agit : d'un élargissement de l'espace mental qui ne reposerait pas seulement sur la lecture ou l'imagination mais sur l'expérience sensible. (Caratini, *op. cit.*, p. 23)

Bien qu'approximative et révélatrice des doutes d'un chercheur néophyte, je me suis rendu compte *a posteriori* que cette rencontre n'avait pourtant rien d'un hasard. L'attrait que j'ai éprouvé ce jour-là pour ces jeunes dits « en errance » et qui allait me conduire quelques années plus tard à rédiger cette thèse de sociologie, tenait en fait autant à mon parcours personnel et professionnel qu'universitaire.

2. Quête de l'objet et embûches universitaires

Jean-Philippe Bouilloud explique que derrière tout chercheur en sciences sociales se cache un « autobiographe malgré lui » (2009, p. 63). En ce qui me concerne, je peux affirmer que c'est en effectuant mon service militaire à la fin du XX^e siècle que tout a débuté.

Etudiant en licence d'histoire, je me suis retrouvé propulsé en décembre 1999, matelot de 1^{ière} classe chez les fusiliers marins. A l'époque, mon unique ambition militaire se limitait à éviter de subir les dix mois de marche au pas et de nettoyage du FAMAS¹ que me promettait la « Grande Muette ». Alors que plusieurs de mes camarades de conscription rêvaient de voyages au bout du monde, à bord de quelque bâtiment de la Royale, mon besoin d'aventures se trouva assouvi lorsque l'opportunité se présenta de devenir *cynotechnicien*, terme professionnel pour désigner dans ce milieu ceux que le monde civil nomme communément les

¹ Le FAMAS est un fusil d'assaut français (« Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne »).

« maîtres-chiens ». Cette fonction dont j'ignorais tout, m'offrait en tout cas l'assurance de pouvoir rester amarré à un port militaire de l'Hexagone, escale que je considérais alors comme suffisamment exotique.

A l'époque, je n'avais de la cynotechnie militaire que l'image d'un univers romancé, nourri par les exploits de l'héroïque Rintintin et de son jeune maître Rusty. Dans ce monde idéalisé, Rintintin, le chien militaire, était l'intelligence animale incarnée, capable de faire instinctivement la différence entre le bien et le mal. Incorruptible, il possédait les vertus de courage, d'abnégation et de fidélité qui caractérisent les plus grands guerriers. Toutefois, lorsque je franchis pour la première fois les grilles d'un chenil aux armées et que j'assistai incrédule à la véritable correction qu'un soldat infligeait à son animal qui venait de manquer un exercice, l'image de Rintintin et de sa candeur naïve s'évapora bien vite de mon esprit béotien. Le premier choc passé, je devins pourtant assez rapidement moi aussi, un cynotechnicien à part entière, diplômé du Camp interarmées de Suippes² où je reçus un « certificat technique élémentaire de conducteur de chien ». Officiellement reconnu apte à la « conduite canine », je fus affecté à Kerlouan³, dans une base militaire de la marine nationale où je pris en main mon bolide à quatre pattes, un magnifique berger belge malinois de 6 ans, œil noir et robe de feu, prénommé Like⁴. Fier de mon animal et de sa capacité à neutraliser au moindre de mes ordres ou de mes gestes les hypothétiques ennemis qui auraient eu la prétention de pénétrer, sans y être autorisés, sur la base que je gardais, j'appris les principales ficelles du métier, du ramassage des déjections canines à la maîtrise des sommations réglementaires⁵.

² Le 132^{ième} BCAT est implanté sur la bordure est du camp militaire de Mourmelon, dans la garnison de Suippes. Il est installé sur la Ferme du Piémont, l'une des huit fermes impériales de Napoléon III, qui ceinture le camp de Mourmelon.

³ Située dans le Finistère-Nord, la station de Kerlouan est une base relais des Forces Océaniques Stratégiques (FOST) chargée de transmettre aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) les informations venues du continent grâce à une antenne relais d'une centaine de mètres. Sa fonction stratégique fait de cette base militaire une zone très protégée. A l'époque de mon service militaire en 1999-2000, la base de Kerlouan, classée Zone Militaire Sensible (ZMS) était ainsi surveillée par une section de fusiliers-marins d'une trentaine d'hommes parmi lesquels figuraient six maîtres-chiens dont je faisais partie.

⁴ Comparativement à d'autres chenils de la marine nationale, plus importants, Kerlouan était considéré avec sept chiens comme un « petit chenil ». Les premières impressions négatives qui ponctuèrent mon séjour dans l'armée de terre, se trouvèrent atténuées par une connaissance plus fine du milieu militaire. Ainsi, j'ai appris à mieux saisir les impératifs du dressage « à la dure » auquel on soumettait les « chiens de guerre ». J'observais d'autant mieux la vraie complicité qui liait les militaires à leurs chiens, que je commençais moi-même à me familiariser avec le chien que l'institution m'avait confié.

⁵ Cette rencontre de dix mois durant laquelle j'allais apprendre à dresser 10 heures par jour, 7 jours sur 7, des chiens d'attaque, allait également constituer pour moi une sorte de révélation de la nécessité absolue de reprendre au plus vite le fil de mes études.

C'est au cours de cette immersion de dix mois dans l'univers militaire que j'ai pour la première fois envisagé de mieux faire connaître aux « civils » les spécificités de cet univers fascinant et méconnu. Après la « quille », j'ai donc entrepris un cursus universitaire en ethnologie à l'université de Bretagne Occidentale de Brest. L'ethnologie y étant enseignée à partir de la troisième année, je trouvais pertinent de me lancer dans une réflexion universitaire en m'appuyant sur une discipline qui avait su développer, via l'observation participante ou l'écriture ethnographique, des outils méthodologiques et épistémologiques qui me semblaient adaptés à mon expérience. Cette formation déboucha sur la rédaction d'une maîtrise consacrée aux « chiens de défense dans la marine nationale » (Blanchard, 2002) suivie l'année suivante, d'un travail effectué du côté des douanes (Blanchard, 2003). Dans le sillage de l'engouement suscité par les travaux très commentés de Philippe Descola (2005), je m'étais alors imaginé que l'anthropologie de l'animalité pourrait constituer un cadre disciplinaire cohérent pour me lancer dans la rédaction d'une thèse relative aux chiens auxiliaires au service des administrations de l'Etat. Ce sujet d'ethnologie allait pourtant s'avérer à la fois la fin et le début d'un nouveau cycle personnel et universitaire, directement lié à ma présente thèse.

La fin tout d'abord, car c'est à cette occasion que le doctorant en formation que j'étais alors, a découvert qu'on n'entre pas dans l'arrière-cour de la communauté des enseignants-chercheurs sans justifier de quelques appuis. N'ayant pas élaboré de stratégie de carrière, je n'en possédais évidemment aucun. Par ailleurs, je ne pouvais pas imaginer que la particularité de mon objet de recherche entraînerait quelques réserves de la part de certains de mes enseignants. Travailler sur la problématique des chiens des militaires, des douaniers ou des policiers s'est en effet parfois avéré aussi compliqué au sein de mon laboratoire de l'époque, qu'auprès des institutions d'Etat elles-mêmes. Dans les deux cas, j'étais suspect. Certains ethnologues craignaient en effet que je me contentasse de relayer la communication officielle de l'armée, tandis que les militaires estimaient quant à eux que les analyses d'un étudiant en sciences humaines pouvaient s'avérer génératrices de problèmes. Paradoxalement, ma naïveté originelle aura constitué ma principale force.

Après avoir essayé plusieurs mois encore les sarcasmes de quelques ethnologues locaux, spécialisés dans le folklore breton⁶, je décidai d'aller voir du côté de chez Durkheim si l'ouverture d'esprit était de mise, et si elle me permettrait de décliner enfin sérieusement mon projet universitaire. Au stade de la recherche de financements, j'étais également conscient que

⁶ Durant les quelques années de ma formation brestoise, la préoccupation récurrente de l'un d'entre eux se borna ainsi à savoir si les références que je faisais dans mes exposés ou dans mes écrits à la muselière canine, avaient oui ou non des « connotations sadomasochistes ».

les institutionnels détenteurs des cordons de la bourse seraient peut-être plus prompts à soutenir les travaux d'un sociologue, fût-il spécialiste de l'animalité, que ceux d'un jeune ethnologue dont les recherches peinaient à susciter l'intérêt d'un laboratoire de recherche déclinant⁷.

C'est donc à l'université d'Evry Val d'Essonne, sous la direction du sociologue Frederik Mispelblom Beyer, que je me remis au travail. Soucieux de valoriser pleinement ce rebond universitaire, j'en profitai également pour prendre un peu de distance avec l'univers des institutions qui m'avait occupé pendant quelques années. Toujours désireux de m'intéresser à la question de la relation homme-animal, j'ai alors entrepris d'orienter mes travaux vers une thématique encore inexplorée par la sociologie contemporaine : celle des jeunes à la rue accompagnés de chiens.

3 . Sur la piste du marginal et de son double canin

Ma « rencontre universitaire » avec des personnes vivant dans la rue et accompagnées de chiens tient certainement à l'une de ces « coïncidences » biographiques évoquées par Becker (2002, p. 62), sortes d'intersections dans le parcours d'un chercheur en quête d'un objet sociologique à la fois original et pertinent.

En décidant de me confronter au champ de l'exclusion sociale, j'ai immédiatement été frappé par la quasi-inexistence de littérature scientifique sur la question⁸. Ne serait-il pourtant pas légitime que les sciences sociales s'interrogeassent sur les conséquences induites par le fait de vivre 24h/24h avec un chien dans un contexte urbain inhospitalier ? Ne serait-il pas nécessaire de comprendre pourquoi des personnes fragilisées et socialement marginalisées se voient systématiquement refuser l'accès aux centres d'insertion et d'hébergement d'urgence ainsi qu'aux structures sociales et autres associations caritatives censées leur venir en aide, sous le simple prétexte qu'elles possèdent un animal ? Bizarrement, les universitaires qui se sont penchés, avec beaucoup moins de frilosité, sur bien d'autres compagnonnages liés à l'exclusion, se sont presque totalement désintéressés de la question. Peut-être trop focalisés

⁷ L'intitulé même de mon Diplôme Universitaire Supérieur, « DEA de culture et civilisation de la Bretagne, option ethnologie » illustre bien le décalage qui existait alors entre mes travaux et les orientations de mon laboratoire de l'époque.

⁸ On soulignera que si quelques micro-analyses autour des *Homeless Pet Owners* ont été proposées par certains psychologues anglo-saxons (Kidd et Kidd, 1994 ; Singer *et al.*, 1995 ; Rew, 2000), celles-ci demeurent pourtant extrêmement limitées au regard des enjeux et de la complexité de cette problématique.

sur des catégories de « stigmatés » qui finissent elles-mêmes par en devenir normatives (absence de logement, addictions, etc.), les spécialistes en arrivent finalement à passer parfois à côté de problématiques émergentes.

L'une des raisons de ce désintérêt relatif pour les personnes à la rue accompagnées de chiens, est peut-être à rechercher dans la méconnaissance, voire la crainte, de certains chercheurs vis-à-vis de l'animal. A moins que cet « oubli » ne soit à mettre sur le compte d'une routinisation de la recherche, comme le soulignait Becker dans *Les Ficelles du métier* :

[L]es scientifiques ne peuvent s'accorder sur ce qu'il convient d'observer et sur ce qu'il convient d'étudier qu'en négligeant pratiquement tout ce que le monde réel leur montre, en fermant les yeux sur presque toutes les données disponibles. Il faut mieux voir ce paradoxe comme une tension. Il est bon d'avoir des manières conventionnellement acceptées de faire le boulot, mais il est également bon de faire le nécessaire pour secouer ce consensus de temps en temps. (Becker, *op. cit.* , p. 146)

Pour bousculer le « consensus », j'ai quant à moi décidé de m'engager dans une recherche empreinte de solitude, tant d'un point de vue personnel qu'universitaire, et où la peur de l'inconnu le disputait à la stimulation de la nouveauté.

Conscient qu'il fallait dépasser la simple juxtaposition d'analyses sur les maîtres à la rue, d'un côté, et sur leurs chiens, de l'autre, j'ai ainsi tenté d'établir, tout au long de cette thèse, des passerelles constantes entre des champs disciplinaires et réflexifs parfois éloignés, voire antagonistes, mais qui auront durablement structuré mon propre cheminement intellectuel.

3.1 Une synthèse disciplinaire compliquée

Pour ce faire, j'avais besoin de connaissances précises sur les publics à la rue, mais aussi sur leurs compagnons de « galère ». En effet, suite à mes précédents travaux universitaires, j'avais la conviction que le chien constituerait la pierre angulaire de mon analyse. Pris comme un marqueur au sens goffmanien du terme (Goffman, 1973), celui-ci pouvait être envisagé à la fois comme un signe du lien profond unissant les propriétaires à la rue, un signe distinctif vis-à-vis d'autres individus marginalisés, mais aussi un fort vecteur de valorisation des compétences que l'on nie souvent aux personnes en situation d'exclusion (Pelege, 2004). Dès lors, l'animal de compagnie des publics à la rue pouvait être envisagé comme la clé

interprétative qui permettrait de décrypter les codes, les rites et les symboles de cette communauté parfois nommée « Punks à chiens ».

Toutefois, alors qu'il représente l'un des animaux domestiques les plus répandus dans nos sociétés⁹, il convient de souligner le peu d'études en sciences sociales menées sur les chiens. Ces dernières années, le sociologue Dominique Guillo (2009) apparaît comme l'un des seuls à s'être attelé avec conviction au décortilage systématique de ce « chien »¹⁰ dont tout le monde parle mais sur lequel personne ne disserte. Sur certaines de ses approches historiques, nous n'hésiterons pourtant pas à reprocher à Guillo de tomber dans la facilité à travers une argumentation réductrice et contestable, notamment celle visant à présenter les amateurs de chiens de race du XIX^e siècle comme des idéologues, voire des savants fous en puissance, ayant fourni le terreau favorable aux pratiques eugénistes des cadres du III^e Reich (Guillo, 2009, p. 95-99). Face à ces raccourcis suspects, nous préférons la rigueur scientifique des travaux de l'historien Eric Baratay qui apporte une mise en perspective bien plus solide et convaincante de l'évolution statutaire des animaux – notamment celle du chien – dans la société humaine¹¹, à travers les derniers siècles (Baratay, 2011 ; 2012).

Au-delà de cet horizon historique, la discipline sociologique ne nous apporte malheureusement que bien peu de réponses convaincantes dans notre tentative de réflexion autour des maîtres à la rue accompagnés de chiens. Vingt ans après Bruno Latour (1991), l'apport d'Albert Piette (2002) et de sa disciple Marion Vicart (2009) laissent pourtant augurer quelques espoirs. Dans un article daté de 2005, Marion Vicart ne promettait-elle pas de « faire entrer le chien en sciences sociales » ? Espoir quelque peu déçu malheureusement car, malgré l'ambition programmatique de sa surprenante « phénoménographie équitable » (Vicart, 2010a), la sociologue ne nous révèle rien sur le chien – et certainement pas sur ceux de la zone –, que nous n'apprendrions au contact des biologistes, éthologues et autres vétérinaires que nous avons justement consultés tout au long de cette thèse.

Au final, c'est du côté de l'anthropologie et de la philosophie qu'il m'a fallu aller puiser pour nourrir véritablement ma réflexion. Si le chien n'est pas abordé frontalement chez

⁹ Les foyers français comptent ainsi environ 7,6 millions de chiens (enquête FACCO/SOFRES 2010).

¹⁰ On citera malgré tout les récentes études sociolinguistiques de Baptiste Coulmont (2012) qui a proposé d'intéressantes pistes de réflexion concernant le nom des chiens. Ces travaux n'en demeurent pas moins circonscrits à un champ d'analyses relativement restreint.

¹¹ Baratay soulignait notamment qu'« il serait bon aussi de croiser les sciences dans une perspective diachronique, de bâtir, par exemple, une histoire éthologique pour évaluer les évolutions des comportements animaux, comme celles des chiens passant de l'errance ou du travail à la compagnie ou encore celle des vaches passant de la polyvalence à la spécialisation laitière, et une éthologie historique pour analyser ces comportements à telle ou telle époque. » (Baratay, 2012, p. 156)

les anthropologues¹², les notions de « nature » et d'« animalité » y demeurent par contre des items récurrents, dont le décryptage fournira autant de chaînons utiles pour la mise en perspective de mon sujet.

Dans cette discipline, les cheminements interprétatifs autour des relations ethnozoologiques¹³ s'avèrent évidemment différents selon les chercheurs et les courants de pensée qu'ils représentent, dans un champ théorique poreux et en permanente évolution (Michalon, 2011) : cheminements tantôt basés sur des approches structuralistes, comme celles proposées par Philippe Descola (2005) qui, prolongeant la perspective des travaux de Claude Lévi-Strauss, développe une synthèse ambitieuse des principales structures mentales sous-jacentes aux cultures humaines ; tantôt sur des approches culturalistes axées sur l'analyse des représentations et des pratiques contemporaines dans lesquelles l'animal devient un révélateur symbolique majeur (Dalla Bernardina, 2006, 2012 ; Bobbé, 2002) ; en passant par des perspectives plus « positivistes », telles que les envisage le spécialiste de la domestication Jean-Pierre Digard (1990, 1999, 2007, 2009). Force est de reconnaître que l'anthropologie constitue un vivier d'analyses essentielles, en passe de se régénérer aujourd'hui avec l'arrivée de nouveaux jeunes chercheurs¹⁴. Parmi ceux-ci, Jérôme Michalon tente ainsi de nous convaincre, dans un raccourci rhétorique très contestable, que les ethnologues se montrent souvent incapables d'envisager le rapport à l'animal en dehors de tout cadre « exotique » (Michalon, *op. cit.*, p. 43). En ce qui nous concerne, nous n'hésiterons pas à relire par exemple les analyses d'André-Georges Haudricourt écrivant dans *Les Pieds sur terre* que « [...] pour trouver l'explication des différences de comportement humain, il faut se référer aux animaux qu'il fréquente ou qui l'environnent ». (Haudricourt et Dibia, 1987, p. 196)

Chez Haudricourt, pas question de frontières géographiques ou culturelles pour prétendre analyser le rapport de l'homme à l'animal. Au demeurant, à la fois agronome,

¹² Le chien auxiliaire bénéficie bien sûr de rapides évocations dans le cadre d'analyses générales. Il peut ainsi s'avérer être un des sujets ethnographiques de certaines monographies d'envergure, telles qu'ont pu en entreprendre des auteurs majeurs comme Jean Malaurie (1954). Plus récemment, le chien auxiliaire fut l'objet d'une intéressante étude de Sophie Bobbé, qui l'incluait dans le bestiaire particulier de ses recherches en Cantabrique espagnole (2002). Le plus souvent toutefois, l'élément « chien » ne demeure qu'une entrée dans des tableaux interprétatifs généraux, dont les plus fameux restent certainement ceux d'Haudricourt (1962) ou Sigaut (1988).

¹³ Nous nous sommes également intéressé de près à l'ethnozoologie, l'une des branches de l'ethnologie qui s'est développée en France à partir des années 1960, sous l'impulsion notamment de Roland Portères et d'André-Georges Haudricourt, les deux fondateurs de la Société d'Ethnozoologie et d'Ethnobotanique. Pour Pujol et Carbone (1990), l'ethnozoologie peut être caractérisée comme une science située au carrefour de la biologie et de la sociologie. L'ethnozoologie tente ainsi d'analyser les relations, réelles et imaginaires, des cultures de « groupes populaires » particuliers avec des espèces animales particulières.

¹⁴ L'association I.P.R.A.Z. (Imaginaires et Pratiques des Relations Anthro-Zoologiques), fondée par de jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales travaillant sur les relations humains/animaux, est un parfait exemple de cette dynamique universitaire actuelle entourant les problématiques relatives à l'animalité.

linguiste et ethnologue, ce chercheur n'avait lui-même pas forcément de frontières disciplinaires.

Du côté des philosophes, les sources d'inspiration ne manquent pas non plus. Ces dernières années, ce sont eux effectivement qui ont su ouvrir les pistes théoriques relatives à l'animalité les plus stimulantes. Dans le sillage d'un Regan (1983) ou d'un Derrida (2006), Elisabeth de Fontenay (1998) est certainement l'une de celles qui aura mis le plus de détermination à poser les bases d'une réflexion aboutie sur cette problématique, en se livrant notamment à une déconstruction systématique de la longue tradition métaphysique ayant entouré la question des animaux.

Les philosophes proposent d'ailleurs désormais des champs d'investigation, souvent contradictoires, mais toujours éclairants pour tenter de mieux appréhender la place de l'animal (et donc, la nôtre), dans l'univers. Qu'il s'agisse du traitement des questions d'ordre éthique avec les analyses controversées de l'Australien Peter Singer (1993, 1997), d'approches linguistiques (Armengaud, 2010) ou juridiques (Marguénaud, 2011 ; Burgat, 2010 ; Wolff, 2010), l'animal est redevenu un enjeu majeur en philosophie, même si l'absence régulière de « terrains d'enquête » pousse parfois certains à se barricader dans des postures doctrinaires souvent irritantes.

Il n'en demeure pas moins vrai que pour le sociologue que je suis, la richesse de l'approche philosophique autour de la problématique de l'animalité m'aura surtout permis de trouver le point de jonction entre les deux principales notions abordées dans cette thèse, à savoir l'« humain déclassé » et le « chien ». D'un point de vue social, le marginal et son animal constituent en effet les deux côtés d'une même médaille, celle de cette « altérité » indécente et méprisée dans laquelle la société déteste se mirer, et qui finit par engendrer en elle des sentiments contradictoires, entre compassion et coercition.

3 . 2 Sur la place des mal-nommés

De l'autre côté de la laisse, le champ sociologique m'offrait, a priori, plus de visibilité et plus d'aspérités interprétatives. En effet, comme j'ai eu l'occasion de le préciser précédemment, si mes premiers travaux universitaires sur la relation « homme-chien » se sont nourris des réflexions d'anthropologues et de philosophes spécialisés dans le décryptage des relations entretenues par l'homme et l'animal, la seconde partie de mon approche s'est quant à

elle appuyée sur ce qu'on pourrait nommer la sociologie de la marginalité, voire de l'exclusion. J'ai alimenté l'ensemble de ces réflexions directement liées à mes nouveaux engagements disciplinaires et à mes terrains d'enquête, en me penchant non seulement sur les classiques du genre (Vexliard, 1956 ; Lenoir, 1974 ; Castel, 1995), mais également en interrogeant une littérature scientifique ayant su faire évoluer les problématiques entourant l'exclusion. Outre les œuvres de référence de Goffman (1973 ; 1975 ; 1979) ou de Becker (1985), les travaux de Pichon (2007), Terrolle (2004 ; 2005a), Gaboriau (1993) ou encore Bruneteaux (2007) ont constitué pour moi autant de matériaux indispensables pour affiner une réflexion socio-anthropologique aboutie¹⁵. Si je n'ai pas fait l'impasse sur les vedettes de la discipline (Paugam, Damon), je suis contraint de constater que le pouvoir institutionnel des uns ou le prestige médiatique des autres ne sauraient suffire à combler certains vides et certains creux qu'on ne laisserait jamais passer à des chercheurs débutants ou moins connus. C'est certainement pour cette raison que le travail d'un François Chobeaux sur les « jeunes errants », malgré quelques faiblesses et raccourcis discutables, m'est toujours apparu infiniment plus stimulant que certaines œuvres plus académiques mais toutefois moins abouties.

En sciences comme en cuisine, il ne suffit pourtant pas d'avoir de bons ingrédients pour faire un bon gâteau. En effet, enrichi par de nombreux apports théoriques sur les notions relatives à l'animalité et à la marginalité, tant en anthropologie qu'en sociologie, je me suis néanmoins longtemps heurté à un déficit de taille : comment réussir à faire cohabiter ces différentes thématiques et ces déclinaisons épistémologiques dans une réflexion personnalisée qui ferait de mon sujet sur les publics à la rue accompagnés de chiens, non pas une sorte de nouvelle compilation sur la problématique de l'errance, déjà largement interrogée en sciences sociales, mais une réflexion personnalisée susceptible de faire progresser les multiples enjeux qui lui sont liés ?

3.2.1 Défiance vis-à-vis des catégories en vigueur

Avec son ouvrage *Les Nomades du vide : des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil* (1998), on peut certainement considérer Chobeaux comme l'un des principaux vulgarisateurs du terme « jeune en errance » en France. Par le biais de cette

¹⁵ Il est évidemment compliqué de fournir une liste exhaustive de tous les auteurs qui m'ont aidé à cheminer dans les méandres d'une problématique aussi vaste que l'exclusion. Pourtant, même si son œuvre suscite une certaine suspicion légitime auprès des spécialistes de la question, je ne peux cacher l'impact qu'a suscité chez moi la lecture des *Naufragés* (2001) de Patrick Declerck, ouvrage dont la qualité littéraire demeure pour moi une référence.

nouvelle catégorie de « jeunes » marginaux¹⁶, il tendait à enrichir encore un peu plus la liste déjà longue des « apaches », « loubards », « blousons noirs » et autres « sauvageons » (Mauger, 2006 ; Mucchielli et Mohammed, 2007) qui ont fait leur apparition dans la littérature scientifique ces cinquante dernières années. En introduisant cette nouvelle terminologie dans le champ de la recherche, Chobeaux venait également de mettre les pieds dans la soupière sociologique. Il faut dire que loin de clarifier la situation, son invention sémantique provoqua immédiatement la méfiance, surtout au sein de l'institution universitaire, peut-être sourcilleuse du fait qu'un chercheur non issu du sérail puisse s'arroger la prérogative d'apporter une nouvelle dimension à la recherche¹⁷. Certains chercheurs ont d'ailleurs cru débusquer dans la mise en place de cette nouvelle catégorie sociologique, une manœuvre intéressée de Chobeaux et de son équipe, comme le rappelait Elodie Jouve dans sa thèse (2008). Pattegay (2001) qui a reconstitué la généalogie de l'expression « jeune en errance » a ainsi mis en lumière sa promotion par des organes étatiques comme la DASS, qui ont largement financé les études, les centres de recherche¹⁸ et les rapports en relation avec ce nouveau phénomène. Pattegay en profite pour insister sur l'heureuse coïncidence entre la découverte des « jeunes errants » et la création de nouvelles méthodes d'action sociale, ainsi que la légitimation de nouvelles lois.

Malgré ces critiques parfois sévères et la fragilité scientifique de cette catégorie (Jouve, *op.cit.*) j'avoue avoir moi aussi abusé, au début de mes travaux, de cette notion de « jeunes en errance » (Blanchard, 2009b). Bien que mes informateurs soient en réalité plus « sédentaires » que réellement en « errance », j'ai en effet longtemps redouté de déroger à la règle commune. Pourtant, en y regardant de plus près, j'ai constaté que la notion d'errance renvoyait abusivement à une sorte de psychiatrisation de l'individu¹⁹, prétendument incapable

¹⁶ La jeunesse attribuée à ces publics constitue une variable très fluctuante oscillant de 16 à 30 ans suivant les études. Il faut dire que les critères sur lesquels se bâtit cette notion varient considérablement suivant les époques et les lieux (Mauger, 1989 ; Jovelin et Dequiré, 2006). Ceux que j'ai étudiés durant cette thèse étaient âgés de moins de 40 ans. C'est donc dans son acception large qu'il faut entendre le terme « jeune » tel que je l'utiliserai tout au long de cette étude.

¹⁷ Comme Chobeaux me l'a expliqué, lorsqu'il avait envisagé de décliner ses analyses dans une thèse de doctorat, l'un des grands noms de la discipline lui avait signifié que ce groupe ne constituait pas un véritable « objet sociologique ». A défaut de thèse, Chobeaux rédigea donc ses *Nomades du Vide* (1996), devenu aujourd'hui le livre de chevet de bien des universitaires et des travailleurs sociaux.

¹⁸ Parmi lesquels les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) dont fait partie François Chobeaux.

¹⁹ Si on se réfère au *Littré*, le verbe « errer » vient du latin *itinerare* qui a donné *errare*, c'est à dire « aller de côté et d'autre, à l'aventure » ; en ancien français, il prend le sens de « se tromper dans quelque doctrine ». Le terme renvoie donc à une double étymologie : la notion d'errance est concomitante avec celle d'espace. « Errer » c'est en effet aller çà et là, sans but véritable. Mais la notion sous-entend également un certain égarement de l'individu qui se perd dans ses choix (cf. par exemple Michel Maffesoli, 1997). Plutôt que du nom d'errants, il serait en fait plus judicieux, comme au Québec, de désigner ces personnes vivant à la rue comme des itinérants, voire des nomades. La notion de « nomadisme » présente en effet l'avantage de renvoyer à un processus que l'on

de s'orienter dans l'univers social qui est le nôtre²⁰. Or, comme je m'en suis immédiatement rendu compte, « errer » avec un, voire plusieurs chiens dans un univers urbain hostile et souvent inadapté à la possession d'animaux de compagnie, nécessitait au contraire, comme nous le verrons dans cette thèse, des compétences variées. L'« errance » devenant une terminologie inappropriée pour caractériser ma population cible, il me fallait donc trouver mieux dans la mesure où non seulement cette appellation ne disait absolument rien sur le binôme « homme/chien » mais s'avérait en définitive relativement contre-intuitive.

Si le binôme étudié n'était pas l'addition de jeunes en errance et de chiens, peut-être que la terminologie vernaculaire de « Punk à chien » se révélerait plus opératoire ? En effet, à défaut d'exister réellement, les « Punks à chiens » ont depuis quelques années investi l'espace médiatique²¹, la « zone » elle-même et les coursives des différentes administrations sociales qui œuvrent plus globalement pour la prise en charge des « jeunes en errance ».

Très informelle, la genèse exacte de l'expression « Punks à chiens » reste pourtant bien difficile à tracer. En effet, alors que les catégories « clochard », « SDF », « sans abri », « vagabond » constituent sur la large palette linguistique de l'exclusion autant d'entrées permettant de définir les étapes conduisant à l'abîme social (Bruneteaux et Lanzarini, 1999), les dictionnaires de langue française ne semblent pas avoir accueilli en leur sein ce bricolage sémantique. Chez nos voisins transalpins, le terme existe pourtant bel et bien. C'est en effet sous le vocable italien de *Punkabbestia*, que l'on pourrait traduire littéralement par « Punks avec des bêtes », qu'il a officiellement fait son apparition dans le *Dizionario Zingarelli* en 2003²². Une reconnaissance qui permet de caractériser un phénomène d'exclusion qui avait été signalé par quelques chercheurs italiens dès les années 1990 dans des villes comme

pourrait qualifier de dynamique. Certes, l'arrière-fond de ce nomadisme peut être teinté de misère, mais il a le mérite de ne pas jeter immédiatement ceux qu'il qualifie dans les limbes de l'aliénation mentale et sociale.

²⁰ Paru en mai 2011, l'ouvrage du psychiatre Jean-Pierre Martin, *La Rue des précaires – Soins psychiques et précarités*, est une excellente illustration de ce raccourci interprétatif qui transforme irrémédiablement les maîtres de chiens à la rue en malades mentaux en puissance. Sur la première de couverture, le lecteur découvre ainsi la photographie en noir et blanc d'un jeune homme et de son chien (certainement pour renforcer le caractère sombre de l'âme des protagonistes...). Encapuchonné dans une parka militaire, le maître montre à l'animal une balle de tennis qu'il tient dans la main. En quoi cette scène de jeu, passablement banale car mettant en scène l'interaction entre un propriétaire et son chien, peut-elle illustrer les ratés du psychisme humain ? Nous n'en avons aucune idée.

²¹ Preuve de sa popularité, l'expression « Punks à chiens » a servi de titre à l'émission *Tracks* diffusée le 14 juin 2007 sur la chaîne ARTE. Le groupe de rock français *Les Fatals Picards* a également intitulé l'un de ses tubes « Punks à chiens ».

²² La définition qui en est donnée est la suivante : « appartenente a gruppi giovanili che vivono senza dimora stabile in compagnia di cani, si vestono in modo trasandato e ricorrono vistosamente al piercing e al tatuaggio » (*Il Nuovo Zingarelli minore*, 2011), c'est-à-dire « appartenant à des groupes de jeunes sans domicile fixe accompagnés de chiens, qui s'habillent de façon négligée et qui arborent des signes visibles comme des piercings et des tatouages » (traduction personnelle). On notera au passage qu'au pays de la mode, c'est plus la négligence vestimentaire de ces jeunes en errance qui interpelle les rédacteurs du *Zingarelli* que le chien.

Bologne ou Trieste (Barnao, 2004 ; Scandurra, 2005). Est-ce à dire que cette définition caractérise réellement nos enquêtés ? Dans son *Dictionnaire du Look* (2011), la journaliste Géraldine de Margerie semble confirmer ce postulat. Dans cet ouvrage synthétique sur les nouvelles tendances de la mode juvénile, l’auteure ne nous épargne pourtant aucun des clichés ayant trait aux « Punks à chiens ». Sur papier glacé, on apprend ainsi pêle-mêle que ces soi-disant « anarchistes » iraient volontairement se vêtir chez Emmaüs afin de répondre aux codes esthétiques d’une contre-culture dont ils seraient les porteurs. Forcément alcooliques et drogués d’après la journaliste, le Punk à chien serait de surcroît un maître maltraitant avec son animal, qu’il finirait par rendre sourd à force d’écumer les festivals. Dernière aberration de cette analyse, évidemment non référencée, le Punk à chien serait végétarien, voire végétalien, preuve ultime que Géraldine de Margerie n’a guère dû côtoyer ceux dont elle prétend brosser le portrait.

Si on s’en réfère à une définition moins fantaisiste, celle du *Robert* (2011) par exemple, on apprend que le terme « Punk » désigne, dans son acception la plus courante, « un mouvement de contestation regroupant des jeunes qui affichent divers signes extérieurs de provocation (coiffure, vêtement) par dérision envers l’ordre social ». Dans son *Dictionnaire historique de la langue française*, Alain Rey (2010) note que la première attestation de ce terme en français remonterait à 1974 et que le mot a été emprunté à l’argot anglo-américain *punk* : « voyou, vaurien », lui-même dérivé du sens « pourri, délabré ».

Si l’on veut être encore plus précis, on signalera que le mouvement Punk est apparu sur la Côte Est des Etats-Unis, constituant une sorte de synthèse brute de toutes les contestations de l’époque. Véritable esthétique nihiliste, elle trouva ses lettres de noblesse avec des groupes devenus cultes comme les Américains *The Ramones* ou bien plus encore les Britanniques *The Sex Pistols*. Avec une irrévérence rare, le groupe londonien mené par son charismatique et très dénudé leader Johnny Rotten, parvint d’ailleurs en un seul album, *Nervermind the bollocks : here's the Sex Pistols*²³, à scandaliser le Royaume tout entier en insultant sa Gracieuse Majesté. Même si le mouvement Punk ne se considérait pas comme un mouvement politique à part entière, sa façon de ruer dans les brancards n’a pas tardé à faire des émules dans la société civile. En marge d’une musique sans concession, ses adeptes commencèrent à adopter des symboles systématiques, revendiquant leur appartenance à une

²³ Un album phare de 1977, très connu pour son sulfureux titre : *God Save The Queen*. Ce morceau est devenu le plus censuré de l’histoire de la musique. Certains de ses couplets sont d’ailleurs devenus cultes comme « God save the queen/The fascist regime/They made you a moron/Potential H-bomb [...] God save the queen/Cos tourists are money/ Our figures head/ Is not what she seems » ; en français : « Dieu sauve la reine/ Le régime fasciste/ Ils ont fait de toi un connard/ Une bombe H potentielle [...] Dieu sauve la reine/ Parce que les touristes, c'est du fric/ Et notre emblème/N'est pas ce dont elle a l'air » (traduction personnelle).

contre-culture assumée. Vêtements déchirés, coupes de cheveux et crêtes colorées constituèrent ainsi autant de signes distinctifs affirmant l'identité punk, comme le rappelle Yves Delaporte (1984).

Bien que le style souvent décalé des jeunes vivant aujourd'hui à la rue puisse éventuellement suggérer une proximité avec celui des Punks historiques, il s'agit certainement là de l'unique point de convergence entre les deux mouvements²⁴. D'un point de vue musical par exemple, on peut dire que les « Punks à chiens » contemporains ne partagent pas la même tradition que leurs aînés. Apparus en France dans les années 1990 durant de grands rassemblements festifs comme Bourges ou Aurillac (Chobeaux, *op. cit.* ; Racine, 2002), ils doivent en effet être plutôt considérés comme des enfants de la techno que du rock. Au gré des technivals et autres *free parties*²⁵, ces premiers *teuffeurs*, inspirés des *new age travellers* anglo-saxons, vont commencer à écumer les routes de France et d'Europe au volant de vieux camions ou de camping-cars d'occasion. Souvent accompagnés de nombreux chiens qui les suivent dans tous leurs déplacements musicaux, ces tribus dites « technoïdes » ou *techno tribes*, vont très vite devenir les figures tutélaires des fêtes sauvages auxquelles ne tarderont pas à s'agréger de nouveaux publics qui vont s'initier, en marge de ces rassemblements, appelés *free-parties*, à un univers alternatif, fait de drogues et de toxiques, dont les plus fragiles ne se relèveront pas. C'est d'ailleurs à cause de cette itinérance festive que ces publics vont finir par hériter de l'appellation d'errants dans laquelle un certain nombre de chercheurs continuent à les enfermer (Chobeaux, *ibid.* ; Le Rest, 2006).

3.2.2 La revanche des maîtres

Ni jeunes en errance, ni Punks à chiens, qui sont donc ces publics dont nous souhaiterions parler ? Et s'il ne fallait, finalement, considérer ceux-ci que comme des propriétaires à part entière ? Lorsqu'on évoque ces jeunes, par ailleurs souvent assimilés à des sans domicile fixe²⁶, la notion de « propriétaire » ne va pas forcément de soi car la polysémie du terme

²⁴ « Et encore ! », dirons-nous. En effet, si les Punks des années 1970 s'amusaient à détourner les objets de leur fonction originelle, transformant une plaquette de suppositoires ou de Tampax mercurochromés en autant de bijoux artisanaux, force est de constater que dans les canons esthétiques de leurs provocations assumées, le chien ne jouait absolument aucun rôle.

²⁵ Le rapport du député Jean-Louis Dumont (2008) consacré aux « Grands rassemblements festifs techno » précisait que la « culture technoïde », c'est-à-dire le mouvement fédérant les amateurs de musique techno (discothèques, raves et free parties), était à l'origine de rassemblements de près de 300 000 participants réguliers en France, dont un grand nombre d'Européens.

²⁶ Jusqu'en 1912, l'appellation sans domicile fixe était indifféremment employée pour tous les « nomades », préférentiellement pour ceux qui seront plus tard appelés « gens du voyage ». Il s'agit alors des « nomades à

renvoie plus volontiers à la possession d'un logement qu'à celle d'un chien. D'après les textes de loi, le chien en tant qu'animal domestique est pourtant bel et bien considéré comme une chose et à ce titre soumis à un propriétaire. Si le chien peut s'enorgueillir d'avoir été le premier animal domestique de l'histoire (Miklosi, 2008), cette prérogative ne lui procure donc guère plus d'avantage juridique que n'en ont la poule, la vache ou le cheval. En fait, comme le précise le juriste canadien Alain Roy « l'assimilation de l'animal domestique au monde humain s'arrête aux frontières des textes de loi » (Roy, 2003) or, selon le Code civil français, même les animaux de compagnie comme le chien ou le chat demeurent confinés aujourd'hui au statut de biens mobiliers :

« Sont meubles, par leur nature, les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées. » (article 528 du *Code civil*)

Quels que puissent être les rapports affectifs entretenus par une personne vis-à-vis de son compagnon à quatre pattes, aux yeux de la loi les chiens sont des « choses » qui restent sujets au droit de propriété, en particulier à la propriété privée et qui peuvent faire à ce titre l'objet d'échanges et de commerce²⁷. La propriété confère au maître un pouvoir exclusif sur l'animal qui peut s'entendre ainsi :

« La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. » (article 544 du *Code civil*)

Si les chiens sont des choses, leurs maîtres sont donc des propriétaires. Un statut qui vaut bien finalement celui de marginal ou d'errant qu'on leur attribue. J'ajouterai d'ailleurs que beaucoup d'entre eux sont des propriétaires parfaitement responsables, conservant en permanence sur eux les papiers d'identité de leurs animaux, veillant à leur suivi vétérinaire et

caractère ethnique », c'est-à-dire les Tsiganes, constituant l'essentiel de « l'armée du vagabondage dangereux ». Administrativement, les vagabonds et mendiants mobiles étaient nommés SDF sur les registres de police et les listes des bureaux de bienfaisance dès le milieu du XIX^e siècle, mais cette appellation n'était pas popularisée. Elle est adoptée par les administrations à la suite de la promulgation de la loi de 1969 qui consacre le droit d'être « sans domicile fixe » notamment pour les Tsiganes. Les administrations appliquent ce terme aux « vagabonds » pour rendre légales leurs actions vis-à-vis de cette population (le vagabondage est alors un délit). Ce n'est qu'au début des années 1980 que le terme SDF a pris toute son ampleur et sa légitimité pour dénommer un ensemble d'individus qui ont pour caractéristique commune l'absence d'un logement en propre.

²⁷ Les propriétaires à la rue, comme n'importe quels propriétaires disposent ainsi de plusieurs prérogatives vis-à-vis l'animal : l'*usus*, qui correspond au droit de se servir de la chose pour son agrément ou pour des fins économiques ; le *fructus* qui représente le droit de jouir de la chose et d'en percevoir les fruits ; l'*abusus*, qui affirme le droit à se servir de la chose, soit en la transformant, soit en la cédant, voire en la détruisant.

les nourrissant correctement. Comme nous aurons l'occasion de le voir, ces jeunes propriétaires disposent d'une connaissance empirique souvent très fine du comportement canin, connaissance qui fait parfois défaut à d'autres maîtres socialement mieux intégrés et donc largement moins décriés. Ces jeunes de la rue connaissent ainsi tous les rudiments de zootechnie nécessaires pour s'occuper de leurs compagnons et disposent de tous les « trucs de la rue » pour naviguer entre les embûches, souvent nombreuses, mises sur leur route de misère.

3. 2. 3 Pour une sociologie du binôme propriétaire à la rue/chien

Epoussetés du substrat catégoriel qui les confine au « déclassé » et à l'« exclusion » (Bruneteaux et Lanzarini, 1998), ces propriétaires gagnent en lisibilité. Mais pour être totale, il convient que l'étape suivante de notre réflexion nous conduise à faire émerger enfin cet objet jusqu'ici délaissé par les spécialistes, à savoir le binôme propriétaire/chien.

J'avais déjà remarqué dans mes précédents travaux universitaires que la notion de binôme qui désigne, dans son acception la plus courante, un ensemble de deux éléments considérés en bloc, s'avérait particulièrement opératoire pour disséquer les enjeux sociologiques du fonctionnement d'une communauté de maîtres-chiens. Chez les cynotechniciens professionnels, c'est d'ailleurs un terme récurrent que l'on retrouve dans la plupart des textes administratifs (Blanchard, *op. cit.*). Au-delà des mots, l'analyse détaillée des pratiques de ces maîtres-chiens m'avait convaincu que la notion de binôme possédait une importance énorme puisqu'elle démontrait que l'animal, en l'occurrence le chien, n'avait aucune raison d'être sans son pendant, c'est à dire son maître (et *vice versa*). Cette caractéristique centrale nous obligeait donc à suggérer que non seulement les chiens de travail employés par l'administration évoluaient dans un contexte particulier, clé de leur raison d'être, mais que ce même animal servait lui aussi d'outil d'interprétation sociale puisque c'est de sa présence que dépendait celle du fonctionnaire qui le dirigeait. Autrement dit, dans le contexte administratif, la subordination entre l'homme et l'animal n'était pas unilatérale mais réciproque, et c'est justement cette réciprocité qui faisait sens.

Quitte à « nommer » et donc « normer » (Méchin, 2006) les objets sociologiques que j'envisageais d'étudier dans cette thèse, j'étais convaincu que cette notion de « binôme »

pouvait encore une fois s'avérer particulièrement pertinente²⁸. L'intérêt de cette notion était en effet double pour mon projet de recherche : non seulement, elle avait l'avantage de ne pas être engluée dans l'une de ces interminables guerres sémantiques qui polarisent tant les débats sociologiques actuels²⁹, mais en plus elle m'évitait de succomber à la tentation d'une catégorisation du public inadaptée, qui m'aurait fait perdre de vue les véritables enjeux révélés par mon terrain. Par ailleurs, elle me permettait de proposer une focale spéciale sur la relation vécue entre le maître et son chien. A l'instar de Dominique Lestel qui, à travers la notion de « communautés hybrides » (1996) a essayé de montrer les plus-values dans l'association d'espèces différentes, je souhaitais essayer de donner à la notion de binôme toute l'envergure qu'elle méritait. Opérateur d'un point de vue éthologique, cette notion pouvait d'ailleurs parfaitement se connecter, sociologiquement parlant, aux travaux de l'école interactionniste.

Le binôme « jeune propriétaire/chien » s'inscrivait en effet au sein d'un dispositif systémique, c'est-à-dire un modèle interprétatif qui considérerait les êtres évoluant ensemble, qu'ils soient humains ou animaux, comme un seul et même système. Or, comme nous le verrons tout au long de cette thèse, cette grille d'analyse me semble devoir être particulièrement opératoire pour mieux saisir les interactions liant le maître et son animal, mais aussi le large éventail des enjeux sociopolitiques qui lui sont liés.

Notion, non pas héritée mais méritée, le « binôme » se présentait donc comme une opportunité interprétative dont j'entendais bien tirer toute la substance pour m'aider à mieux appréhender les spécificités de ces groupes de jeunes exclus accompagnés de chiens.

4 . Terrains d'enquête et quête du bon statut

Si l'enchaînement des contrats fait partie du quotidien du chercheur débutant, la nouveauté de notre situation par rapport à celle de nos aînés réside certainement dans la précarisation galopante des jeunes universitaires.

²⁸ En effet, même si nous insistons sur la nécessité pour les sciences sociales de mieux tenir compte de la place de l'animal dans ses interactions avec l'homme, nous nous revendiquons d'un courant beaucoup plus « pragmatique » pour reprendre l'une des catégories définie par Michalon (*op. cit.*, p. 20), c'est-à-dire d'une approche intégrant les capacités d'action des animaux, et des chiens en particulier, mais sans en faire un objet exclusif. D'ailleurs, sauf à devenir soi-même chien, nous sommes réduits à observer le binôme en action pour essayer d'en tirer un enseignement quelconque.

²⁹ On pourrait par exemple citer les interminables débats qui occupent les chercheurs lorsqu'il s'agit de s'entendre sur la définition du « sans-abrisme » (voir à ce sujet les travaux de la FEANTSA, 2005).

Faute de contrats « clé en main », devenus une denrée rare à l'université où l'un des derniers raffinements consiste à vous fournir les outils conceptuels pour analyser votre propre déclassement social, les « petits bleus » n'ont d'autre choix que de se mettre rapidement au diapason³⁰. Désormais, pour espérer achever sa thèse en sciences sociales, mieux vaut en effet savoir jongler avec des statuts plus variés les uns que les autres.

Tantôt salarié, tantôt auto-entrepreneur ou collaborateur dans une société de portage salarial, je suis moi-même devenu un « travailleur indépendant » par défaut, ou plutôt « faute de mieux », brutalement projeté sans y avoir été préparé par mes pairs, dans des négociations directes avec de possibles financeurs séduits par les promesses d'une réactivité scientifique induite par la précarité même de mon statut. Décrochant seul mes principaux contrats de recherche sur un marché très concurrentiel, dans lequel je me suis retrouvé en concurrence directe avec certains « prestigieux experts », sociologues de la marginalité ayant fait du champ de la pauvreté une entreprise véritablement *bankable*, j'ai essayé de faire des particularités de mon sujet de recherche un atout susceptible de séduire d'hypothétiques financeurs. Dans les périodes les plus fastes de ce parcours du combattant, j'ai même réussi à remettre l'université dans la boucle, non pas tant par esprit d'allégeance que par pur pragmatisme : salarié d'un laboratoire, je pouvais en effet « rêver » aux allocations-chômage une fois mes enquêtes restituées.

4.1 Une recherche de survie

Ma première véritable immersion dans l'univers des propriétaires de chiens vivant à la rue fut donc directement liée à la recherche de crédits. C'est vers les services sociaux de la ville de Brest que je décidai, dans un premier temps, de me tourner. Durant trois mois, ceux-ci m'appuyèrent dans une petite étude portant sur les jeunes marginaux accompagnés de chiens (Blanchard, 2007).

La première phase active de mon terrain d'enquête a ainsi débuté en octobre 2006 à Brest, ville bretonne de quelque 154 000 habitants. Cette recherche, de nature qualitative, s'articula autour de deux techniques : l'entretien semi-directif d'une part et l'« observation

³⁰ Au final, il ne faut peut-être voir dans cette précarité galopante que la résurgence de cette notion de « chômage intellectuel » définie dans les années 1930 (Rosier, 1934 ; 1937). Dès cette époque, Alfred Rosier donnait ainsi une description du « chômeur intellectuel » qui, 80 ans plus tard, nous semble toujours aussi opératoire : « Un travailleur intellectuel salarié, habituellement occupé par un employeur, et tirant de cette occupation une rémunération régulière, et non pas seulement une rémunération d'appoint, est considéré comme chômeur intellectuel complet lorsque ayant perdu son occupation et ayant toute liberté d'en accepter une autre, il ne peut trouver d'emploi correspondant à ses capacités et aptitudes générales qui lui assurerait des ressources honorables. » (Rosier, 1937, p. 11)

flottante » (Petonnet, 1982) d'autre part. L'observation participante, en tant qu'éclairage, pour le chercheur, du quotidien et du passé des personnes contraintes de vivre dans la rue, m'a par contre semblé devoir être employée avec parcimonie. Dans son étude classique sur les clochards (1957), Vexliard en avait d'ailleurs largement pointé les limites méthodologiques. A la façon d'un Declerck (*op. cit.*) ou d'un Wallraff (2009), il n'était pas non plus question pour moi de me dissimuler derrière un improbable déguisement de « Punk à chien ». Face à un public rodé, l'usurpation « ethno-journalistique » aurait eu tôt fait de me transformer en un probable « Punk-en-mousse », humiliation ultime qui aurait évidemment nui à la qualité des informations recueillies.

Ne souhaitant pas non plus me retrouver contraint de réaliser des entretiens dans des structures institutionnalisées qui, comble de l'ironie, auraient refusé l'accès de leurs locaux aux chiens des maîtres que je souhaitais interroger, il me fallait trouver des temps d'interaction dynamiques avec mes informateurs dans des environnements favorables. Loin du conformisme de l'entretien clinique, exercice auquel mes informateurs se dérobaient d'ailleurs souvent, j'ai donc fait le pari d'élaborer mes récoltes de données dans la rue ou dans les squats, à travers un cadre méthodologique informel, assez proche de ceux proposés par W. F. Whyte (2006) ou Brunetaux et Lanzarini (*op. cit.*)

Pendant quatre mois, j'ai également réalisé une quinzaine d'entretiens avec des individus sélectionnés pour leur expertise en matière de jeunesse. J'ai notamment rencontré des élus du secteur jeunesse de la ville de Brest, des assistants et travailleurs sociaux de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou d'accueil de jour, ainsi que des professionnels œuvrant dans une mission locale. Les thèmes de ces entretiens portaient sur la place du chien dans le parcours des personnes vivant à la rue, le positionnement des professionnels vis-à-vis de l'animal, l'impact du chien dans leurs pratiques professionnelles, mais aussi sur les solutions apportées par les structures sociales aux usagers accompagnés d'animaux. Outre ces spécialistes du secteur social, j'ai pris soin de me tourner vers quelques vétérinaires ayant des relations privilégiées avec les propriétaires de chiens à la rue et connaissant parfaitement les problématiques sanitaires de leurs animaux. Les entretiens effectués portaient avant tout sur leur positionnement par rapport à cette clientèle particulière, leur diagnostic vis-à-vis de l'état sanitaire des chiens, et leurs analyses concernant le comportement des maîtres de la rue vis-à-vis de leurs animaux.

Durant cette phase d'exploration, j'ai également interrogé une vingtaine de jeunes propriétaires de chiens à Brest, Quimper et Rennes. La Bretagne s'est avérée être un laboratoire d'observation particulièrement intéressant pour mon enquête. En effet, outre son

maillage de villes moyennes dans lequel le phénomène des jeunes à la rue accompagnés de chiens est en constante progression depuis quelques années, cette région propose une série d'évènements festifs qui draine chaque année un public nombreux et varié. De 2006 à 2010, je me suis donc rendu régulièrement dans ces festivals officiels et en marge de ceux-ci (« Transmusicales » de Rennes, festival Astropolis de Brest, « Vieilles charrues » de Carhaix, etc.), pour y rencontrer de possibles informateurs accompagnés d'animaux et possédant les mêmes caractéristiques que ceux que je côtoyais dans les zones urbaines.

La prise de contact avec des individus, souvent méfiants vis-à-vis « d'intrus » n'appartenant pas à leur communauté, a souvent nécessité la médiation préalable de professionnels et de travailleurs sociaux les fréquentant quotidiennement et qui se sont chargés de m'introduire dans le « milieu ». Une fois les premiers contacts établis dans les structures sociales qu'ils avaient l'habitude de fréquenter (accueils de jour, associations spécialisées etc.), il a fallu mériter la confiance de ces personnes en montrant « patte blanche ». Fort de mon diplôme de maître-chien, j'ai très vite pris le parti méthodologique de m'appuyer sur l'animal comme sur un vecteur de communication possible, vis-à-vis d'informateurs souvent réticents à se prêter à l'analyse sociologique (« Nous ne sommes pas des rats de laboratoire ! » m'avait ainsi prévenu l'un de ces jeunes errants.) Tout au long de ma thèse, un certain nombre de jeunes, connaissant ma formation de cynotechnicien militaire, m'ont d'ailleurs régulièrement sollicité pour avoir quelques conseils d'éducation canine. Une contrepartie naturelle pour moi au temps que mes informateurs acceptaient de m'accorder.

Ces modalités de contact m'ayant grandement facilité la tâche, j'ai ainsi pu réaliser une série d'entretiens exploratoires, tout d'abord au cours de discussions informelles, puis la confiance aidant, au cours d'interviews plus approfondies dont j'ai parfois réussi à négocier l'enregistrement. Les entretiens avec ces personnes visaient à définir leur positionnement en tant que propriétaires : pourquoi avaient-elles des chiens, que leur apportait l'animal au quotidien, etc. ?

La seconde phase de la recherche (avril-juillet 2007) m'a conduit à étayer les premiers constats en interrogeant une nouvelle fois les trois groupes de ma phase exploratoire. Ce travail d'allers et retours constants, du terrain à l'analyse théorique, s'est avéré très important. Il m'a notamment permis d'établir avec les jeunes propriétaires de la rue, une relation de confiance qui s'est inscrite dans la durée et qui a rapidement débouché sur des confidences plus intimes, essentielles pour prétendre à une étude fine et cohérente d'une problématique

encore largement méconnue. Ma recherche s'est poursuivie avec un travail d'observation des lieux de vie de ces jeunes (squats, accueils de jour, restaurants sociaux, associations proposant un hébergement d'urgence acceptant les chiens) qui m'a permis de percevoir les atmosphères, les non-dits, les comportements des uns et des autres. Cette intrusion dans leur quotidien aura été l'occasion pour moi de mettre en perspective les éventuels décalages entre les discours officiels et la réalité.

Ce premier terrain réalisé, j'ai eu la chance de bénéficier en 2008 d'un soutien de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer. Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Sommer est spécialisée dans les projets ayant trait au rapport homme-animal³¹. Outre l'aide financière ponctuelle, cet appui est apparu comme une reconnaissance officielle qui me prouvait que mes travaux universitaires, qui n'avaient pas suivi jusqu'ici une parfaite ligne droite, n'en restaient pas moins dignes d'intérêt pour la société civile. Fort de cette légitimation, j'ai donc entrepris de prospecter afin de trouver d'autres institutions qui pourraient se montrer sensibles à mes « investigations canines ». C'est du côté de la SNCF que j'ai trouvé ces interlocuteurs appropriés.

En octobre 2009, le Pôle Sociétal de la SNCF a en effet émis le souhait de pouvoir mieux comprendre et mieux appréhender la question sensible des jeunes accompagnés de chiens vivant autour de ses gares. Bien que déjà investis dans des initiatives locales, comme à Tours par exemple où la SNCF a participé financièrement à la mise en place d'un chenil pour accueillir les chiens de sans-domicile fréquentant un accueil de jour situé à proximité de la gare, il manquait toutefois aux responsables de la Direction du Développement Durable une photographie sociologique précise de la situation en France. Vincent Bouznad, responsable du Pôle Sociétal, et Thierry Chainbaux, chargé de la Mission Médiation Sociale et Prévention Spécialisée, m'ont ainsi sollicité, m'invitant à me pencher sur cette problématique complexe. A travers l'exemple de six sites (trois gares parisiennes : gare du Nord, gare de l'Est et gare Saint Lazare, et trois gares de province : gares de Tours, de Bordeaux Saint-Jean et de Montpellier Saint-Roch), j'ai tenté de brosser un état des lieux de la situation auquel j'ai adjoint un certain nombre de préconisations que je pensais pouvoir être utiles à la SNCF.

4 . 2 Outils d'observation dans la zone

³¹ <http://www.fondation-apsommer.org/>

Au fil de mes enquêtes de terrain et de mes recherches théoriques, la démarche méthodologique qui avait été la mienne durant mes premières investigations bretonnes s'est affinée.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler précédemment, j'ai très vite trouvé pertinent de me tourner vers les sociologues dits « interactionnistes »³². Ceux-ci ont en effet fourni des analyses détaillées sur les manières par lesquelles les pauvres, les minorités, les personnes qui vivent en institution et celles qui possèdent des « identités entachées » selon les termes de Goffman (1977), gèrent leurs stigmates et, selon le cas, leur subordination. La rencontre très régulière de jeunes propriétaires de chiens, socialement déclassés, m'a très vite convaincu de la plus-value dans mes travaux de l'apport interactionniste.

Possédant une formation en ethnologie, la démarche de terrain a évidemment toujours constitué l'un des enjeux importants de mon travail, surtout avec des personnes dont le mode de vie ne se prête pas forcément à des travaux d'ordre « quantitatif »³³. A défaut de chiffrage exhaustif, la qualité de la description ethnographique est d'autant plus importante. Elle exige une prise en compte des contextes sociaux dans lesquels évoluent les propriétaires en situation d'exclusion sociale, qui soit suffisamment précise mais aussi respectueuse des individus observés. Là encore, la convergence avec les sociologues interactionnistes m'a semblé assez naturelle. En effet, les tenants de ce courant se sont toujours montrés très attentifs aux principes mis en exergue par les sociologues de l'école de Chicago, en réhabilitant notamment les méthodes d'observation qualitatives et inductives.

Si l'inscription dans un champ théorique offre à l'apprenti chercheur une auréole de respectabilité et une certaine lisibilité dans son quartier scientifique, précisons toutefois que celle-ci ne peut s'opérer qu'au gré des réalités du terrain qui, dans mon cas, n'eurent rien d'une sinécure. En effet, pour pouvoir comprendre qui étaient ces propriétaires, qui étaient leurs chiens ou bien comment ces groupes interagissaient entre eux, il a fallu que je les fréquente régulièrement, de jour et de nuit parfois, et que je m'immerge dans leur réalité quotidienne, toujours difficile, parfois violente, souvent dramatique. Durant ces dernières

³² Ainsi que l'indique Alain Coulon : « la sociologie a négligé l'importance des apports méthodologiques et théoriques de l'interactionnisme symbolique, considéré le plus souvent, avec quelque mépris, comme une démarche de type journalistique, n'ayant pas de statut scientifique véritable. Tout au plus lui a-t-on reconnu une utilité éventuelle de recherche préliminaire. » (Coulon, 2007, p. 12)

³³ La question du recensement de ces publics marginalisés est en ce sens un très bon exemple de la difficulté de réaliser des études quantitatives sur ces populations. Il n'existe d'ailleurs pas de chiffrage officiel les concernant. Certaines sources (Chobeaux, 2011) évoquent une fourchette allant de 30 000 à 50 000 individus, englobés dans une catégorie « jeunes en errance » extrêmement vague. Le recensement du nombre exact de chiens accompagnant ces propriétaires à la rue est, on le comprendra aisément, lui aussi extrêmement compliqué.

années d'investigations, au moins cinq de mes informateurs privilégiés sont décédés de mort violente dans des squats ou dans la rue. Même si nous tenterons d'apporter à plusieurs reprises dans cette thèse quelques nuances, nous ne pouvons nier que la fréquentation de la « zone » présente des risques. La circulation systématique de drogues et d'alcool dans ces milieux engendre en effet une atmosphère particulière pour le chercheur, qui doit surmonter rapidement plusieurs problèmes pour mener à bien son enquête.

A ce sujet, la lecture d'un anthropologue comme Bourgois (1995) m'aura été particulièrement précieuse pour mieux négocier certaines de mes craintes et de mes peurs. Dans le courant des années 1980, celui-ci a entrepris un travail de terrain remarquable, en se rapprochant des vendeurs de crack à New York. Sa recherche dans *El Barrio* allait marquer les esprits : outre une thématique très délicate à traiter, Bourgois a questionné de façon très pertinente la façon dont un chercheur pouvait entreprendre des enquêtes dans des milieux parfois très dangereux. Installé pendant plusieurs années avec sa femme et ses enfants dans un sordide appartement du quartier de l'East Harlem, à New York, il suivra jusqu'en 1991 des dealers et des toxicomanes, dont un grand nombre de Portoricains. Bien que Blanc, il s'intégrera à la communauté et réalisera une « observation participante » exemplaire, consistant notamment à éviter les forces de l'ordre ou à suivre les drogués dans leur quête de « marchandise ».

S'il peut sembler aisé au sociologue que je suis d'embrasser le volet humain des questionnements, l'étude du chien s'avère, quant à elle, beaucoup plus compliquée à appréhender pour les sciences sociales. Comme je l'ai rappelé précédemment, peut-être faut-il d'ailleurs y voir l'une des raisons permettant d'expliquer pourquoi de si rares écrits scientifiques portent sur l'étude spécifique des jeunes marginaux accompagnés de chiens.

Or, tout au long de mon travail, c'est justement la connaissance fine de cet animal qui a représenté pour moi la principale clé me permettant de me faire ouvrir les portes de la plupart des groupes que j'ai fréquentés.

Quitte à reconnaître les lacunes de la sociologie dans la mise en place de protocoles d'observation dignes de ce nom concernant les animaux, j'ai ainsi trouvé relativement opportun de m'appuyer sur de vrais spécialistes de l'observation animalière, à savoir les éthologues. La qualité de leur démarche et de leurs protocoles scientifiques (Kerlinger, 1967) peut en effet s'avérer d'une aide précieuse pour les chercheurs en sciences sociales. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si des auteurs majeurs comme Goffman (1973) ou Hall (1996) s'y sont référés dans leurs travaux.

Fort de ces nouveaux apports disciplinaires et de mon expérience de cynotechnicien, j'ai ainsi pu interpréter correctement l'ensemble des signes biologiques et comportementaux relatifs au chien. Ces connaissances se sont révélées non seulement des éléments pertinents d'analyse, mais aussi un gage de crédibilité accru vis-à-vis de mes interlocuteurs. Le chien est ainsi devenu notre alphabet commun, contribuant à combler ce fossé infranchissable qui sépare parfois en sciences sociales l'observateur et l'observé³⁴.

4.3 Essai de réflexivité

Mon cheminement scientifique ces dernières années, qui m'aura obligé à prospecter constamment des contrats de recherche en dehors de l'Université, reste souvent perçu d'un mauvais œil par les puristes de la discipline. Comme le rappelle le sociologue Frederik Mispelblom Beyer (2007), la sociologie critique considère en effet qu'un intellectuel peut y être maltraité, se trouvant dans une position de dépendance financière et professionnelle vis-à-vis de ses commanditaires. J'ai pu personnellement expérimenter cette réalité. Lors d'une de mes premières recherches financée par un CCAS, certains fonctionnaires insistèrent ainsi lourdement pour que je remanie certaines parties de mon travail où j'évoquais des défaillances dans la prise en charge des propriétaires accompagnés d'animaux. Refusant de me plier à cet exercice de communication institutionnelle, je suis resté quelques mois en froid avec mes bienfaiteurs, spécialisés dans le social. Mispelblom Beyer tient néanmoins à souligner que la rigidité de principe de certains de ses collègues n'est pas forcément dénuée d'une certaine hypocrisie :

Des sociologues « critiques » prennent argument de cette dépendance pour refuser a priori toute recherche en entreprise, ou en dénigrer d'avance les résultats. Ils en oublient une autre forme de dépendance, dont ils jouissent, surtout s'ils sont professeurs ou directeurs de recherche : celle des doctorants, post-doctorants mais aussi maîtres de conférence et jeunes chercheurs à leur égard. La carrière de ceux-ci dépend en effet très largement de celles et ceux qui sont au sommet de la hiérarchie universitaire et de recherche, créant des situations qui sont loin de favoriser

³⁴ A ce sujet, il est intéressant de souligner combien, lorsque le chercheur entreprend d'étudier les individus à la rue, avec ou sans chien, les enjeux éthiques entourant le statut de la personne ou du groupe étudié demeurent fort nombreux. Avec un peu d'expérience, on constate d'ailleurs que la mise à distance du chercheur de ceux qu'il est censé observer, s'effectue par les associations ou les professionnels du social, vigies autoproclamées du bien-être de leurs « usagers ». Cette pesanteur déontologique est souvent cocasse chez des opérateurs du social qui excluent de leurs propres prises en charge professionnelles certains de ces usagers, au premier rang desquels les propriétaires d'animaux de compagnie en situation d'exclusion.

l'indépendance d'esprit et la créativité en matière de recherche.
(Mispelblom Beyer, *op. cit.*, p. 162)

Quoi qu'il en soit, le va-et-vient permanent entre ma recherche universitaire et les commandes institutionnelles s'est poursuivi tout au long de la rédaction de la présente thèse. Paradoxalement, plutôt qu'un frein – et ce malgré la fragilisation induite par l'enchaînement de statuts précaires – ces différentes sollicitations se sont plutôt avérées un moteur pour moi, entraînant une dynamique constante dans ma réflexion. Pour répondre aux sollicitations de mes commanditaires, j'ai été amené à multiplier les terrains d'enquête en France mais aussi à travers l'Europe, rencontrant dans des contextes sociopolitiques nouveaux, non seulement des propriétaires de chiens à la rue, mais également des élus, des professionnels du social ou de l'univers animal, confrontant mes interrogations, mes intuitions et mes hypothèses à une réalité complexe et souvent mouvante.

A travers ces années de périples universitaires sur la piste des personnes exclues accompagnées de chiens, j'ai néanmoins été confronté à un problème important auquel je n'étais pas préparé : celui de l'expertise scientifique. La question des personnes en errance avec animaux ayant été relativement peu traitée d'un point de vue théorique, les acteurs censés leur venir en aide restent demandeurs de réponses adaptées. Ces quatre dernières années, au gré de mes interventions dans les colloques et autres séminaires, j'ai fini par apparaître pour ces demandeurs comme un interlocuteur possible, et les sollicitations d'acteurs aussi variés que les politiques locaux ou nationaux, les collectivités territoriales ou les associations se sont multipliées.

Après avoir longtemps tenté de faire reconnaître péniblement au monde universitaire la pertinence de mes travaux, je me suis ainsi retrouvé propulsé « expert », avec des prises de positions pouvant engendrer des conséquences réelles sur le quotidien des publics étudiés. Outre la responsabilité éthique induite par une telle situation, la question légitime de mon statut scientifique était également posée. Pouvais-je me réclamer « sociologue » alors même que l'université ne sacre ses ouailles qu'une fois le doctorat en poche ? Cette interrogation existentielle aussi bien que professionnelle me paraissait d'autant plus légitime qu'elle me renvoyait à une question épistémologique majeure de nos disciplines en sciences sociales : qu'est-ce qui fait la légitimité du chercheur : le titre ou la pratique ?

5 . Hypothèses de recherche et annonce du plan

Alors qu'il est communément reconnu que l'animal de compagnie apporte au sujet de nombreux bénéfices tant médicaux, psychologiques que sociaux (Levinson, 1969 ; Montagner, 2002 ; Kohler, 2009)³⁵, pourquoi la possession d'un chien constitue-t-elle en réalité un élément aggravant d'exclusion pour des propriétaires vivant à la rue ?

La première hypothèse que nous poserons dans cette thèse tient à la spécificité du mode de vie et à l'attitude générale de ces groupes. Tout en reconnaissant que l'animal structure leurs communautés et leur permet de redéfinir une identité plus valorisante que celle du marginal dans laquelle on les emprisonne très souvent, celui-ci demeurerait néanmoins pour ces maîtres un prétexte pour rester en marge des actions sociales susceptibles de leur venir en aide. Cette hypothèse viendrait étayer l'argument souvent avancé par les pouvoirs publics, que ces jeunes se complaisent dans la rue et refusent de « s'en sortir ». En effet, on entend souvent de la part de professionnels du monde institutionnel ou associatif que ces propriétaires ont fait « le choix de la rue » et que la possession d'un ou plusieurs animaux constitue la preuve tangible « qu'ils veulent y rester ». Peu d'infrastructures sociales étant capables d'accueillir les jeunes et leurs animaux, d'autres commentateurs voient dans l'attitude de ces propriétaires une démarche irrationnelle.

Ma seconde hypothèse de travail s'inscrit quant à elle dans la lignée des analyses proposées par Maisondieu (1997) et visera à se demander si ce n'est pas la société elle-même, et non pas les propriétaires, qui serait à l'origine de cette situation ?

Lorsque la problématique de la désocialisation du sujet est posée, très souvent, c'est le sujet lui-même qui est mis en accusation. Sa prétendue passivité est d'ailleurs souvent soulignée par les professionnels. D'aucuns prétendent en effet que, puisque ces publics ne demandent rien, ne revendiquent rien, c'est que finalement ils n'ont besoin de rien³⁶. Leur absence de demande concernant également « les chiens dont ils s'encombrent », il serait *a priori* inutile d'effectuer des propositions qui risqueraient non seulement de se révéler improductives mais engendreraient également un véritable *appel d'air*³⁷.

³⁵ En 1998, dans un rapport relatif au projet de loi entourant les animaux dangereux et errants, et à la protection des animaux, le Sénat a également rappelé les effets bénéfiques de la présence animale auprès de l'homme (cf. <http://www.senat.fr/rap/197-429/197-4290.html>)

³⁶ Voir à ce sujet les nombreux rapports d'activités et autres synthèses explicatives revenant sur le parcours de ces jeunes à la rue. Leur absence de demande vis-à-vis des institutions est la plupart du temps pointée du doigt.

³⁷ Ce fameux *appel d'air* demeure un argument récurrent. Chaque réponse sociale novatrice est ainsi accusée de pouvoir provoquer un afflux considérable de nouveaux marginaux.

En admettant que ce prétendu désintéret existe, ne pourrait-il pas être justement considéré comme la preuve que ces propriétaires sont bel et bien des acteurs rationnels ? Le droit à l'indécision ou à l'immobilisme pourrait en effet, si l'on se réfère aux travaux classiques de Crozier et Friedberg (1977), être considéré comme une démarche très active et cohérente. Ces propriétaires à la rue ont en effet peut-être trouvé dans le système, des interstices propices à la passivité qu'il faut interpréter, non pas comme la preuve d'un désintéret fatal, mais au contraire comme la marque d'une révolte sourde face à des services sociaux garants d'un certain contrôle social (Foucault, 1975). Ayant compris qu'on ne les prenait pas au sérieux, ces propriétaires à la rue font le choix conscient de ne plus rien demander, contribuant ainsi à gripper l'ensemble du dispositif censé leur venir en aide.

Faute d'un décryptage correct des besoins de ces jeunes propriétaires de chiens, ne pourrait-on alors pas considérer à leur tour, les acteurs de terrain comme des courroies de transmission défailtantes, vis-à-vis de pouvoirs publics qui n'en demandaient pas tant ?

Pour prendre la pleine mesure de l'ensemble de ces interrogations, j'ai souhaité diviser cette thèse en trois parties.

La première partie de cette recherche va nous entraîner dans une réflexion autour du binôme constitué par le jeune et par son chien. Ce couple nous paraît en effet devoir être la seule clé interprétative satisfaisante pour mieux appréhender un phénomène dont l'analyse, comme nous l'avons déjà indiqué, échappe actuellement aux chercheurs en sciences sociales, mais aussi aux décideurs, qu'ils soient politiques, administratifs ou associatifs. Nous commencerons donc par mieux faire connaissance avec ces propriétaires fragilisés, en essayant notamment de comprendre qui ils sont et ce que le chien leur apporte dans leur quotidien. Soucieux de ne pas nous contenter de simples digressions généralistes sur l'animal, nous nous interrogerons, par exemple, sur la façon dont la niche écologique particulière dans laquelle ils évoluent et la pression domesticatoire qu'ils subissent (Digard, 1995) influent sur ces chiens de la « zone » qui diffèrent substantiellement de leurs congénères d'« appartement » (chapitre 1 et chapitre 2). Élément fonctionnel permettant aux maîtres de mieux survivre dans un univers urbain souvent très hostile, nous essaierons dans notre second chapitre, de mettre en lumière les techniques mises en place par ces propriétaires pour éduquer leurs animaux à un environnement urbain souvent très hostile. Dans le chapitre 3, nous insisterons sur le bénéfice symbolique procuré par l'animal dans leur reconquête identitaire, en nous attardant notamment sur la façon dont le chien structure l'ensemble de

cette communauté. Nous en profiterons pour insister sur l'importance des enjeux normatifs et sociaux que revêt, pour ces maîtres, le fait de posséder un chien. Propriétaires à part entière, il se pourrait bien en effet que la présence animale ne constitue pour eux qu'une façon de revendiquer, vis-à-vis de la société et des chercheurs qui décryptent quotidiennement leurs faits et gestes, un statut plus valorisant que celui de « jeunes en errance » ou de « zonards » qui leur colle à la peau.

La seconde partie nous permettra d'insister sur le caractère aggravant de la présence du chien auprès de ces publics socialement fragilisés. Nous verrons notamment comment et pourquoi ce binôme homme/chien que l'on considère généralement comme très mobile demeure en réalité extrêmement ancré dans la ville (chapitre 4). Dans leur monotone cynographie³⁸ urbaine rendue pesante par une législation communale toujours plus tatillonne vis-à-vis de l'animal, les propriétaires à la rue et leurs chiens représentent un couple éminemment suspect qui, devant la pression permanente, ne dispose guère de point de fuite, si ce n'est quelques interstices et autres espaces refuges où les maîtres et leurs chiens parviennent à se libérer de l'étreinte de cette ville coercitive. Dans le chapitre 5, nous analyserons les raisons qui poussent l'opinion publique en général, et les médias en particulier, à faire passer les maîtres de chiens à la rue pour des individus inconséquents voire maltraitants avec leurs animaux. Nous verrons que l'hygiénisme urbain n'est pas étrangère à cette sulfureuse réputation qui précède les propriétaires de la zone.

Dans **la troisième et dernière partie** de cette thèse, nous nous efforcerons, dans une perspective socio-historique, de mettre en lumière l'étonnante proximité existant entre la prise en charge et le traitement social des pauvres d'un côté et des chiens de l'autre. Incongrue *a priori*, nous découvrirons au contraire toute la richesse de cette comparaison, en soulignant de forts croisements structurels (chapitre 6 et chapitre 7). Au redressement et à l'enfermement des pauvres dans les hospices ou dans les CHRS par exemple, répondront ainsi ceux des chiens dans les fourrières et autres SPA. Avec la compassion empreinte de religiosité envers le pauvre méritant, coïncidera la charité petite bourgeoise, prémisse d'un droit de l'animal tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Objet de tous les fantasmes et de toutes les instrumentalisation idéologiques, nous verrons que le chien peut certes s'avérer un outil de médiation intéressant susceptible de

³⁸ J'ai élaboré ce néologisme en pensant au « cynodrome », ce circuit dévolu aux courses de lévriers.

réintégrer le maître au sein de dispositifs sociaux adaptés. Toutefois, encore peu structuré, le champ de la médiation animale peut également déboucher sur des pratiques plus contestables, souvent teintées d'arrière-pensées idéologiques ou moralisatrices, qui demeurent dans les faits un véritable piège pour le binôme à la rue.

Cette tendance de fond est d'ailleurs à mettre en lien avec les dysfonctionnements systématiques dans la prise en charge sociale des propriétaires d'animaux à la rue. Nous constaterons ainsi que s'il n'est juridiquement pas interdit de posséder un animal de compagnie lorsqu'on vit dans la rue, force est de souligner le peu d'entrain montré par les décideurs et les professionnels du social à offrir des solutions cohérentes et pérennes à ces publics fragilisés. En contradiction avec les beaux principes de l'inconditionnalité de l'accueil qui constitue un *credo* politique récurrent et valorisé³⁹, on remarque que très peu de lieux d'accueil s'avèrent capables ou désireux d'accueillir des personnes sans domicile accompagnées d'animaux, preuve que l'animal est définitivement devenu aujourd'hui le nouveau levier idéologique et normatif pour une société en quête de sens.

³⁹ Le 29 novembre 2010, le secrétaire d'Etat au Logement Benoist Apparu précisait via l'AFP qu'une circulaire réaffirmant « le principe de l'accueil inconditionnel dans les centres d'hébergement d'urgence inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles » devait être envoyée aux Préfets.

PREMIÈRE PARTIE

Sur la piste du marginal et de son double canin

CHAPITRE 1

Binôme dans la zone : influence d'une niche écologique

Comme nous avons eu l'occasion de le préciser en introduction, le discours social dominant, scientifique y compris, a eu pour conséquence d'éclipser certaines caractéristiques de ces hommes et de ces femmes ayant fait de la zone leur refuge. La possession de chiens fait partie de ces oublis coupables.

Dans la plupart des analyses, le chien des sous-prolétaires à la rue (Brunetaux et Terrolle, 2010) est en effet considéré comme une entité négligeable, ou du moins négligée, appelée « chien ». S'il est parfois évoqué au détour d'une analyse, l'animal ne confère jamais de caractéristiques positives à l'humain l'accompagnant qui, éternel « errant », n'est d'ailleurs jamais perçu comme un maître ou un propriétaire à part entière. Sans nom, sans description précise, sa présence est rarement pensée, ni analysée par les sociologues. Absent du bestiaire local, il ressemble à ces aberrations taxinomiques que sont les chiens errants décrits par Sophie Bobbé (1999).

Il s'en distingue malgré tout par la nature spécifique des relations le liant à son maître. En effet, le chien de la zone n'est pas un animal sauvage, mais un chien parfaitement domestiqué et semblable à bien des égards aux autres *toutous* qui fréquentent les parcs et les jardins publics de nos villes.

Cette relation particulière dérange car elle fait émerger une tension constante entre une réalité où les conventions normatives du rapport à l'animal de compagnie nous sont finalement assez familières, et une altérité sociale qui elle, n'est compréhensible que si l'on tient compte des multiples contraintes de la niche écologique dans laquelle le binôme à la rue évolue.

Produits d'un environnement social particulier et d'un système domesticatoire (Digard 1991) dont l'impact se répercute sur leurs identités respectives et communes, le chien de la zone et son maître ont donc beaucoup à nous apprendre.

1. 1 Nom d'un chien ! Mais qui sont donc ces maîtres ?

Pour mieux faire connaissance avec les maîtres à la rue accompagnés de chiens et essayer d'apporter une plus-value sociologique réelle à une thématique à peine effleurée par les spécialistes, j'ai souhaité faire du binôme homme/chien l'un des principaux axes d'analyse de cette thèse. La cohérence voulait donc que dès l'entame de celle-ci, je propose une grille de lecture sociologique qui me permette de m'appuyer sur l'un pour mieux appréhender l'autre. Pour ce faire, j'ai souhaité commencer par m'intéresser à la façon dont les propriétaires prénommaient leurs compagnons à quatre pattes.

Tel un échantillon d'ADN oublié sur une scène de crime, des fragments autobiographiques de la vie du maître semblaient en effet s'être glissés dans le nom de son chien comme « une trace ambiguë, inscrite objectivement et subjectivement (par les donneurs) dans plusieurs registres à la fois ». (Bozon, 1987, p. 95)

Le nom de l'animal apparaissant comme un signifiant polysémique permettant au maître à la rue de mieux mettre en perspective ses fêlures, ses colères mais aussi ses espoirs, j'ai essayé, tout au long de mes pérégrinations à travers les zones urbaines en France et en Europe, de recenser et de catégoriser les façons dont ces propriétaires nommaient leurs chiens.

De cet inventaire, non exhaustif, j'ai retiré une substance intéressante de plus de 200 noms, propres ou communs (cf. annexe 1), qui m'a permis de me familiariser avec les spécificités de ces animaux, mais surtout avec le parcours de vie de leurs propriétaires, sans provoquer une intrusion trop brutale dans leur univers.

Méthodologiquement parlant, j'ai d'ailleurs pu constater que cette démarche m'en apprenait beaucoup plus sur le maître que certaines approches classiques en sciences sociales consistant à mettre sur le grill des informateurs parfois excédés par le côté intrusif et répétitif des questions de l'enquêteur.

1. 1. 1 Pourquoi nommer son chien ?

Acquérir un nom constitue une étape préalable à toute inscription d'un individu au sein d'une communauté ou d'un réseau d'appartenance. C'est ce nom qui va singulariser l'individu et lui permettre de façonner son identité. Lévi-Strauss suggère ainsi que les anthroponymes peuvent être considérés comme un moyen d'identification (de l'individu, du clan, de la famille, etc.), mais aussi une façon de classer et de signifier :

Dans un cas, le nom est une marque d'identification, qui confirme, par application d'une règle, l'appartenance de l'individu *qu'on nomme* à une classe préordonnée (un groupe social dans un système de groupes, un statut natal dans un système de statuts) ; dans l'autre cas, le nom est une libre création de l'individu qui nomme un état transitoire de sa propre subjectivité. Mais peut-on dire que, dans l'un ou l'autre cas, on nomme véritablement ? Le choix, semble-t-il, n'est qu'entre identifier l'autre en l'assignant à une classe, ou, sous couvert de lui donner un nom, de s'identifier soi-même à travers lui. (Lévi-Strauss, 1962, p. 218)

Suivant l'époque ou la culture d'origine, cette classification peut prendre une signification différente. Car, d'après l'ethnologue français « la raison de la différence n'est pas dans leur nature linguistique, mais dans la manière dont chaque culture découpe le réel et dans les limites variables qu'elle assigne, en fonction des problèmes qu'elle pose, [...] à l'entreprise de classification. » (Lévi-Strauss, *ibid.*, p.283)

Pouvons-nous toutefois transposer ce processus d'identification à l'animal ? La question est légitime car dans les sociétés contemporaines, le chien a en effet cessé de n'être qu'un animal domestique pour pénétrer dans le cénacle très fermé des animaux dits de « compagnie » (Digard, 1990). Devenu membre à part entière de la famille, il s'est inséré « naturellement » dans le système social humain, décrochant de ce fait le statut de « personne » à part entière aux yeux de beaucoup (Christen, 2009). Cette « promotion biologique » se concrétise par une série de prérogatives généralement réservées à l'être humain. Désormais, on peut voir des propriétaires vêtir leurs animaux, les envoyer dans des palaces cinq étoiles ou dans des instituts de beauté spécialisés.

Dans cette fuite en avant anthropomorphe, aboutissement du processus de généralisation des animaux de compagnie dans notre société contemporaine, les enjeux relatifs au choix du nom de son chien ne constituent qu'une déclinaison parmi d'autres. Dans le sillage de Colette Méchin, on pourrait n'y voir d'ailleurs qu'une « simple concurrence linguistique avec les hommes » (Méchin, 2004, p. 140).

Si l'on s'appuie sur le corpus des noms de chiens ayant le vent en poupe ces derniers temps, l'ethnologue est probablement dans le vrai. Ainsi, sur les 20 noms de chiens les plus couramment utilisés en France, la société de médailles Machu recense 14 prénoms humains parmi lesquels *Tina, Sam, Sally, Max, Oscar*. Certains noms comme *Ulysse, Titus* ou *Ramsès* renvoient à des figures mythiques ou historiques qui n'en demeuraient pas moins incarnées

par des hommes⁴⁰. Dans un autre recensement réalisé en avril 2007 à partir d'une base de données de 212 529 chiens, la compagnie québécoise a quant à elle déniché une flopée de *Britney*, de *Garou*, d'*Elvis Presley* ou de *Zidane*.

Il convient toutefois de souligner que le brouillage ontologique relatif à cette nomenclature correspond à une évolution assez récente. En 1962, dans *La Pensée sauvage*, Lévi-Strauss, analysant comment les Français nommaient leurs animaux domestiques, soulignait ainsi que l'on donnait aux oiseaux des prénoms donnés aux humains, et pas aux chiens. Il précisait ainsi :

Non seulement ceux-ci ne forment pas une société indépendante, mais, comme animaux « domestiques », ils font partie de la société humaine, tout en y occupant une place si humble que nous ne songerions pas, suivant l'exemple de certains Australiens et Amérindiens, à les appeler comme des humains, qu'il s'agisse de noms propres ou de termes de parenté. Bien au contraire, nous leur affectons une série spéciale : Azor, Médor, Sultan, Fido, Diane (ce dernier, prénom humain sans doute, mais d'abord perçu comme mythologique), etc., qui sont presque tous des noms de théâtre formant une série parallèle à ceux qu'on porte dans la vie courante, autrement dit, des noms métaphoriques. (Levi-Strauss, *op.cit.*, p. 247)

Si la décision de baptiser son compagnon favori, *Jérémy*, *Marcel* ou *Sandrine* pourrait encore aujourd'hui paraître scandaleuse à certains, nul doute que le mauvais goût ultime consisterait plutôt à affubler son chien du nom d'un dignitaire nazi par exemple. A ce propos, le quotidien *Les Nouvelles d'Alsace* se faisait l'écho, dans son édition du 16 septembre 1997, d'un fait-divers survenu dans le Var, au cours duquel un chien de type molossoïde, prénommé *Himmler*, avait mordu à la main une fillette. Le propriétaire dudit chien écopa d'un an de prison ferme.

Du côté des zonards, le goût pour la provocation, bien que moins idéologique, n'en demeure pas moins central quand arrive le temps de choisir le nom de son compagnon de galère. D'ailleurs, en se penchant d'un peu plus près sur l'éventail imagé des dénominations des canidés urbains, on se rend vite compte que ces animaux n'entrent pas vraiment dans les canons de la nomenclature classique offerte par le Livre des Origines Françaises par exemple. Dans la rue, peu de *Fripouille*, *Sucette*, *Pupuce* ou *Arlequin*, mais des champs lexicaux moins fleur bleue faits de *Conquistador*, *Kro*, *Dope*, *Peze* ou encore *Tuberculose*. Soucieux de se différencier des appellations socialement valorisées, les propriétaires marginalisés se font

⁴⁰ Le détail de cette liste est consultable sur le site <http://www.noms-de-chiens.com/top100.html>

souvent un malin plaisir d'affubler leurs animaux de patronymes très provocateurs, quitte à les débaptiser lors de leur adoption.

Mais derrière la provocation, se dissimule également un processus classificatoire relativement normatif de la part de propriétaires qui alimentent eux-mêmes les contours de l'image qu'ils souhaitent renvoyer à leurs pairs et à la société.

On ne nomme donc jamais : on classe l'autre si le nom qu'on lui donne est fonction des caractères qu'il a, ou on se classe soi-même si, se croyant dispensé de suivre une règle, on nomme l'autre « librement » : c'est-à-dire en fonction des caractères qu'on a. Et, le plus souvent, on fait les deux choses à la fois [...] Je me crois de libre de nommer mon chien à ma fantaisie ; mais si je choisis *Médor*, je me classerai comme banal ; si je choisis *Monsieur*, ou *Lucien*, je me classerai comme original et provocateur ; et si je choisis *Pelléas*, comme esthète. (Lévi-Strauss, *op. cit.*, p. 218-219)

La dénomination de l'animal suggère donc que les jeunes maîtres de la rue ont posé, *via* le chien, les bases d'une relative homogénéisation culturelle des groupes dans lesquels ils vivent. En déterminant un nom pour leurs chiens, ils ont fait le choix d'« assigner une classe à un objet identifiable, ou, par la mise hors classe de l'objet, d'en faire un moyen de se classer soi-même en s'exprimant par lui ». (Lévi-Strauss, *ibid.*, p. 220)

1.1.2 Le chien pour dire la survie

L'histoire se déroule à N., ville moyenne du sud-ouest de la France, le 8 janvier 2010 à 8h10 du matin. Le froid insidieux qui se glisse sous les vêtements rappelle aux voyageurs que le climat océanique dont on flatte la douceur au printemps reste un redoutable ennemi durant les mois d'hiver.

A proximité du wagon où il dort depuis trois jours, M. tente tant bien que mal de se camoufler dans son duvet. Un vieux duvet kaki qu'il a acheté trois ans auparavant dans un surplus militaire. C'était l'époque où il flirtait avec la zone, sans plonger totalement dedans. Aujourd'hui, alors qu'il se retourne encore une fois, il regrette amèrement cette époque presque bénie au vu de ce qu'il vit aujourd'hui. Seul réconfort à cette situation extravagante, *Vesta*, sa chienne. Une croisée boxer/husky, mélange improbable qui rend son animal terrifiant à qui n'a jamais vu de chien. A trois ans à peine, *Vesta* est déjà une bête d'une trentaine de kilos, toute en muscles et gratifiée d'un duvet nécessaire pour survivre à la rude.

Est-ce un hasard si M. a appelé sa chienne *Vesta*, du nom de la déesse romaine du Foyer ? Lorsque je lui ai posé la question, mon informateur a été presque surpris :

« Cette chienne, elle m'a toujours protégé ! Au début, elle s'appelait *Pink*. T'imagines ?! C'est n'importe quoi. Le mec qui me l'a donnée – elle devait avoir six ou sept mois – était bien barré dans son genre. Moi, dès que je l'ai eue, j'ai vu que c'était déjà un beau morceau ! Alors, j'ai décidé de la rebaptiser du nom d'une Déesse protectrice, chose qu'elle a toujours fait dans cette galère dans laquelle je suis maintenant. » (M., homme, 26 ans, 1 chienne)

Cette histoire, passablement banale, aurait pu se jouer n'importe où. Elle vient rappeler au chercheur que dans les monotones déambulations des jeunes à la rue, le chien apparaît comme un compagnon naturel, qui leur permet de « mieux vivre la rue ». *Vesta* comme les autres chiens que j'ai pu croiser durant cette enquête, se rattache d'ailleurs à l'un des principaux champs lexicaux repérés : celui de la survie.

« Survivre », en effet, car dans la réalité parfois destructrice qui est la leur, où alcool, drogue, violence mais aussi conditions météorologiques viennent fragiliser encore un peu plus un quotidien difficile (Aubertin et Chobeaux, 2012), l'animal constitue l'une des dernières barrières réconfortantes, une présence refuge et sécurisante qui permet à son propriétaire de rester à flot.

Dans la rue, le chien s'avère notamment un auxiliaire essentiel qui permet à son propriétaire de mieux appréhender les rudesses de ce milieu. « Lorsque tu dors tout seul dehors, tu es bien content d'avoir tes chiens avec toi » me confirmait ainsi l'un de mes informateurs croisé à Rennes. « Ils te protègent et surtout ils te tiennent chaud car même en Bretagne, la nuit ça peut cailler. »

Majoritairement de type croisés-bergers, les chiens de la zone se distinguent par leur robustesse. Un atout qui offre aux propriétaires la certitude de disposer d'animaux solides, ne craignant pas la vie en extérieur. Peu de soins à fournir donc une fois nourris, même s'il convient toujours de se méfier des pièges inhérents aux trottoirs de nos cités. Effectivement, quelques tessons de verre sur la voie publique suffisent à abîmer les coussinets des animaux, contraignant alors le maître à effectuer une série de soins pas toujours simples à prodiguer dans la rue.

Vesta, déesse du foyer et de la fidélité assure, comme bien d'autres, une chaleur permanente, réelle et symbolique, à M. Chauffage sur pattes, sa chienne demeure pour lui un

auxiliaire incontournable dans un quotidien rythmé depuis plus de sept ans par la rue et les squats. Même en été où l'hécatombe des morts de la rue demeure une réalité (Terrolle, 2002), M. me confirme que la présence de son animal à ses côtés n'est pas un luxe, pour regagner ces quelques degrés de température corporelle que l'alcool vous aura fait perdre.

Vesta fait donc partie de cet échantillonnage lexical qui permet à M. d'évoquer sa survie urbaine. A l'instar des *Hulk*, *Rocky*, *Revivor* ou *Dexter* que j'ai croisés durant mes enquêtes, les noms de ces chiens renvoient à tous ces héros marginalisés qui ont fait de leurs faiblesses autant d'atouts pour vaincre et survivre à tout prix (Rogel, 2012).

Exemples de noms de chiens renvoyant au champ lexical de la survie		
Alien	Ginko	Revivor
Agility	Hulk	Rocky
Dexter	Highlander	Survivor
Dracula	Phoenix	Tout Risque

Comme autant de symboles de force, ces chiens – au physique dissuasif – rassurent également les maîtres car le danger est omniprésent dans la zone. Gardiens hors pair, leur présence protectrice, parfois plus psychologique que réelle, reconforte leurs propriétaires. A l'instar de cette informatrice qui, depuis plus de vingt ans, sillonne l'Europe avec ses bergers, les ex-routards, désormais sédentarisés, s'attachent ainsi les services d'un chien pour écumer la ville. « La rue est devenue plus dangereuse aujourd'hui et la violence y est omniprésente » m'expliquait ainsi S., un itinérant de l'ancienne génération, désormais locataire d'un logement. « Au moment de la remise des aides sociales par exemple, si tu ne fais pas gaffe, t'es pas longtemps à te faire détrousser. Y a pas mal d'experts en la matière. Et pas forcément des gars de la zone. »

Chez des individus à la sobriété fluctuante, dont le quotidien est scandé par les périodes de veille et de sommeil, l'ultime vigie canine, toujours prête à protéger son maître, n'est donc pas superflue. Peut-être est-ce comme cela qu'il convient d'interpréter les *Alerte*, *Signal* ou encore *No Enter*, chiens aux aguets jusque dans leur désignation.

J'en ai fait moi-même plusieurs fois l'expérience, notamment un après-midi de juillet. Ayant donné rendez-vous à l'un de mes informateurs sur la place de la mairie d'une ville où

j'enquêtai, j'ai retrouvé celui-ci endormi en plein soleil, affalé sur le bitume. Alors que j'essayais de le sortir de son semi-coma, ses deux chiens déboulèrent tous deux de je-ne-sais-où, me signalant tous crocs dehors qu'il valait mieux que je laisse leur propriétaire poursuivre sa sieste en paix. L'anecdote peut bien sûr prêter à sourire, la situation peut toutefois engendrer de véritables drames. L'une des personnes interviewées durant cette enquête me racontait ainsi :

« Il y a quelques années, lors d'un festival de musique auquel je me suis rendu, je me suis endormi sur un banc avec mon chien, un petit bâtard. Je ne disais rien à personne et mon chien n'était pas vraiment du genre méchant ou agressif. Mais quand les gendarmes sont arrivés pour essayer de me réveiller, mon chien a réagi. Il a aboyé, montré les dents et essayé de pincer l'un des flics. Et ben, l'un des deux a dégainé son flingue et l'a abattu sous mes yeux ! » (J., homme, 53 ans, 2 chiens)

Durant mes terrains, j'ai recueilli plusieurs témoignages similaires au cours desquels mes informateurs relataient les flagrantes disproportions dans la réaction des autorités ou de l'opinion publique vis-à-vis de leurs animaux. Pourtant, alarme plus qu'arme, il est essentiel de rappeler que les chiens de la rue ne sont soumis à aucun entraînement spécifique de la part de leurs propriétaires, contrairement à ce qui a pu se produire par le passé dans certains milieux criminels (*op. cit.*, 2004) ou plus récemment en France avec le fameux phénomène pitbull (Digard, 2004). Dans la zone, rien de tel. Le chien ne fait que protéger son chef de meute – en l'occurrence son propriétaire – lorsque ce dernier est vulnérable ou menacé. Les chiens des zonards, qui n'appartiennent pas la plupart du temps, à des catégories référencées comme « dangereuses »⁴¹ ne sont finalement que de simples auxiliaires dissuasifs qui n'attaquent généralement pas de leur propre chef.

Mis à part une ou deux exceptions, la plupart de ceux que j'ai croisés étaient tous relativement sociables. Habitué à la foule, aux bruits et à la présence constante d'autres chiens dans leur environnement proche, il est même rare qu'ils réagissent aux sollicitations extérieures, surtout si leur maître demeure à proximité.

Une auxiliaire vétérinaire m'expliquait d'ailleurs :

« La plupart du temps, ils ne sont pas attachés quand ils arrivent à la clinique vétérinaire, mais ce sont des chiens sympas qui obéissent bien, qui sont très sociables avec tous les autres chiens, les gens, les enfants. C'est assez drôle, d'ailleurs, de voir la réaction des gens quand ils voient ces marginaux avec leurs chiens en salle d'attente : ils ont tendance à avoir peur pour leur chien

⁴¹ Pour le détail des catégories canines et des mesures réglementaires liées, voir annexe n°2.

alors que c'est souvent le contraire, les chiens des marginaux sont bien plus sociables que les autres qui sont autour des jambes de leur maître. Même en consultation, pour tenir les chiens sur la table, je suis à la limite plus sûre de leurs chiens que des autres ; on peut leur faire n'importe quoi, ils ne disent rien, et si jamais ils ne veulent pas se laisser faire, ils se font engueuler. »

Habitué à vivre 24h sur 24 au côté de son maître dans une relation fusionnelle qui peut parfois s'avérer pathologique, l'animal n'a donc pas besoin de dressage particulier pour réagir de façon naturelle à ce qui pourrait s'apparenter à une agression. En outre, il faut que le chien présente un caractère fort, chose qui est loin d'être le cas de tous les animaux que j'ai rencontrés dans la rue.

Il ne vaut donc mieux pas trop surestimer la prétendue agressivité des chiens de la rue. En effet, celle-ci n'est souvent qu'une fable urbaine, prétexte commode véhiculé par des personnes ne possédant pas d'animaux et méconnaissant la psychologie canine de base, ou désireuses d'instrumentaliser les peurs de la population à des fins politiques comme nous aurons l'occasion de le voir durant cette thèse.

Si la survie physique est essentielle, la survie psychique l'est tout autant pour ces propriétaires dont l'équilibre mental constitue souvent l'une des préoccupations des professionnels qui les accompagnent (Almarcha Bonnet, 2008). Alors que de nombreuses études ont montré l'impact bénéfique de la présence d'un animal de compagnie sur la gestion du stress ou de l'anxiété des individus (Wilson, 1991 ; Barker et Dawson, 1998), plusieurs de mes informateurs m'ont indiqué, plus prosaïquement, que le chien leur donnait un but et une raison de vivre.

« Sans *Jinka*, je ne serais probablement pas là à te parler. Elle m'a empêché de me foutre en l'air plusieurs fois ! Tu vois, je ne pouvais pas lui faire ça. Elle a déjà 11 ans. Si je m'étais suicidé, qui aurait pris soin d'elle ? En plus, elle aurait pas pu s'habituer à un autre gus que moi, tu comprends ? Elle m'a vraiment aidé à me raccrocher à quelqu'un dans les moments durs. Maintenant, je lui suis redevable tu vois, et c'est à mon tour d'être là pour elle, car elle a pas mal de merdes de santé actuellement. » (T., homme, 25 ans, 1 chien)

Dernière bouée avant le naufrage social définitif, le chien est donc le point de repère autour duquel tourne l'existence de nombreux de mes informateurs. Il rythme tout bonnement leur quotidien qui, sinon, se révélerait d'une monotonie dramatique. En se calant sur les temps de l'animal (le nourrir, le faire boire, le faire courir, le faire vacciner, etc.), le propriétaire sort de ses propres rythmes, parfois confus, et de certaines de ses habitudes souvent faites de

prises incontrôlées de substances toxiques ou alcooliques (Aubertin et Chobeaux, *op. cit.*). Conscient de la responsabilité qui est la sienne vis-à-vis de l'animal, le maître tâchera souvent de réguler ses tentations pour s'assurer avant tout du bien-être de son chien.

Cette bouée biologique qu'est le chien représente également une borne biographique importante dans la vie des propriétaires. Dans un quotidien qui peut vite devenir déstructurant, posséder un chien constitue en effet un levier permettant de remettre de la perspective dans son existence :

« Moi, depuis que je suis à la rue, c'est-à-dire depuis vingt ans, j'ai eu sept chiens. Trois mâles et quatre femelles. Les deux que j'ai actuellement, *Jane* et *Kelly*, c'est les filles de *Hulk*, mon croisé labrador qui est mort l'an passé. Il avait sept ans. J'ai été obligé de le faire piquer car il avait une tumeur au cou, un sale truc qui dégénérait et qui remontait à l'œil (...) *Hulk*, je l'avais récupéré dans le Sud-Ouest pendant une saison où je faisais les vendanges. La nana qui me l'avait refilé, c'était une de mes ex. Elle n'en voulait plus car elle était toujours défoncée et elle pouvait plus s'en occuper. Au début, j'en voulais pas. Il avait un an, et il n'arrêtait pas de faire des conneries. Il fuguait, il bouffait mes affaires et tout ça. Et puis, j'ai fini par m'habituer à ce chien et à l'aimer comme si c'était mon gosse. D'ailleurs, c'est simple, quand j'ai dû le faire piquer, j'ai fait une sorte de dépression. C'est pour ça que j'ai bougé et que je me suis installé dans l'est du pays où j'avais des potes. Evidemment, les petits d'*Hulk*, ils étaient du voyage. A travers eux, il vit encore tu vois. Un peu comme chez certains indiens qui croient que la vie de leurs morts continue à travers leurs descendants. » (T., homme, 45 ans, 2 chiens)

Garant de la survie physique et psychique du maître, l'animal demeure surtout aux yeux de son propriétaire, l'un des derniers fils conducteurs susceptible de le rattacher au reste du monde (McNicholas et Collis, 2000). Si plusieurs travaux ont montré que l'animal de compagnie, et le chien en particulier, occupait une place centrale dans l'existence d'individus présentant un certain degré d'isolement social et affectif (Barker et Barker, 1988 ; 1990), on peut affirmer que cet attachement s'avère inversement proportionnel à la satisfaction vécue au plan relationnel et au degré de soutien émotionnel perçu.

En d'autres termes, chez des publics ayant du mal à faire confiance à leur prochain et fragilisés par une vie sociale parfois chaotique depuis leur plus jeune âge, l'attachement à l'animal de compagnie peut devenir une alternative naturelle visant à compenser les manques passés.

« Moi, je considère que mon chien est mon meilleur ami. Je suis certain qu'il ne me fera jamais un *coup de pute*. Il ne me laissera jamais tomber,

contrairement à beaucoup d'humains qui m'ont tourné le dos. Ma famille en premier ! Tous des salopards ! Par contre, *Léo*, lui, c'est un *mec* droit ! Et pourtant, quand tu le vois comme ça, on dirait pas, hein ?! C'est pas un chien de race. C'est un beau bâtard, comme moi. Mais c'est ça notre force à lui et à moi. Les bâtards, ils sont francs. Ils sont pas pervers comme les pures races, hommes ou chiens ! Lui et moi, on est pareils et c'est aussi pour ça que les potes de la rue, il l'aime bien *Léo*. » (O., homme, 36 ans, 1 chien)

Les qualités de loyauté, de fidélité ou de courage que les propriétaires attribuent à leurs chiens à longueur de discours constituent dès lors autant de paravents de vertus très prisées dans la rue. Celles-ci ne s'arrêtent évidemment pas aux portes de la zone. Plusieurs recherches ont en effet souligné que plus les propriétaires accordaient de qualités à leur animal de compagnie, plus ils s'y montraient attachés (Zasloff et Kidd, 1994 ; Serpell, 1996).

Alors qu'ils peinaient souvent à s'ouvrir sur les relations qu'ils entretenaient avec leurs pairs, j'ai pu constater tout au long de cette thèse que mes informateurs se montraient toujours prolixes au moment d'évoquer leurs compagnons. Dans ce chapelet de vertus attribuées au chien, que les maîtres égrainent systématiquement à Limoges, Montpellier ou Rouen, l'animal est tour à tour « fidèle », « confident respectueux », « être franc », « courageux », « sans malice », « moral ». Des qualités systématiques qui viennent confirmer les analyses de Beck et Katcher (1983) ou celles de Bardill et Hutchinson (1997) qui se sont penchés sur les effets de la médiation animale auprès d'adolescents fragilisés.

Ces commentaires élogieux faits sur le compte de l'animal sont aussi révélateurs de la manière dont les propriétaires à la rue cherchent à garder un certain contrôle sur leur existence. Dans la rue, beaucoup de mes informateurs m'ont en effet confié qu'il pouvait s'avérer dangereux de laisser transparaître ses failles. Exprimer métaphoriquement des sentiments de « loyauté » ou de « fidélité » par l'intermédiaire du chien permet donc de partager ses propres fêlures, sans trop devoir s'exposer.

Concrètement, l'animal permet de s'investir moralement et sentimentalement sans risque de se faire léser ou juger. A l'instar du prêtre ou du médecin – mais qui ont l'énorme désavantage pour les publics de la rue de représenter l'institution sociale dans ce qu'elle a de plus normative et castratrice –, le chien est un confident idéal tenu « naturellement » au secret de la confession. Témoin de toutes les faiblesses ou indécidatesses de son maître, il ne parlera jamais, voilà sa force.

1.1.3 Le chien pour dire l'enfance cassée

Parmi les principales déclinaisons sémantiques que j'ai pu repérer dans la rue pour désigner le chien, on remarque que celle inspirée par « la quête de l'enfance » est particulièrement prisée par les maîtres. Il faut dire que ces jeunes propriétaires sont tous plus ou moins concernés par des histoires familiales douloureuses qui ont durablement marqué leur vie (Chobeaux, *op. cit.*; Marpsat et Firdion, 2000 ; Jovelin et Dequiré, *op. cit.*).

Violences, divorces ou placements familiaux à répétition ont ainsi constitué pour de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes vivant à la rue⁴², le déclencheur du processus de marginalisation dans lequel ils se trouvent plongés. Face à l'abîme social qui les guette, certains propriétaires tentent de se rattacher coûte que coûte à un passé idéalisé, roman familial (Chobeaux, *ibid.*) où les souvenirs d'enfance se résument parfois à quelques héros de bandes dessinées ou de séries télévisées.

Exemples de noms de chiens renvoyant au champ lexical de l'enfance

Azraël	Gamin	Schtroumpfette
Bébé	Lassie	Titi
Chipie	Magie	Toy
Fée	Mamie	Yabon

Qu'ils s'agissent de *Snoopy*, *Schtroumpfette*, *Flipper*, *Youk* ou *Nénette*, les marqueurs de cette jeunesse aux branches de laquelle ils voudraient se rattacher pour la réinventer ne manquent pas et se matérialisent souvent à l'état brut, à travers les noms de leurs animaux.

Comparée à la dureté de la vie dans la zone, la résonance de ce lexique enfantin dont est garant le chien renforce d'ailleurs la dimension cathartique assurée par l'animal. Elle permet notamment au propriétaire de pallier les nombreux manques affectifs dont il souffre encore une fois adulte, comme me l'expliquait ce jeune homme de 25 ans :

« Cela doit faire près de deux ans que je n'ai pas vu ma mère, Elle ne doit même pas savoir où je suis actuellement. Putain, c'est dur quand même non ! Moi je sais où elle vit et elle, eh bien, elle s'en fout. Depuis que je suis môme c'est comme ça. Moi je ne comprends pas ! On devrait passer une sorte de

⁴² Les jeunes fréquentant la rue sont surtout des garçons. D'après Jovelin et Dequiré (*op. cit.*), les jeunes femmes tomberaient moins dans la rue car elles bénéficieraient d'un réseau permettant d'être hébergées plus facilement dans la famille et chez des amis, ainsi que de dispositifs de protection sociale spécifiques.

permis avant d'avoir des gamins, je trouve. Au moins, ça éviterait des situations comme la mienne avec ma mère ! »

Souffrant de carences affectives, sevrés durant l'enfance (Chobeaux, *op. cit.*), les jeunes de la zone dissimulent, derrière l'exubérance de leur manière d'être, de vraies failles qu'ils cherchent à combler. La relation fusionnelle qu'ils entretiennent avec leurs animaux vient d'ailleurs confirmer cette quête de tendresse dans laquelle les maîtres à la rue sont engagés. Rares sont ainsi les instants où le propriétaire ne cherche pas à caresser ou à toucher son chien. La fourrure rassurante de la bête permet ce que Katcher (1996) nomme l'*idle play*, c'est-à-dire le jeu distrait de la main de l'humain sur la peau de son compagnon à quatre pattes. Sans vouloir s'aventurer dans des interprétations psychologisantes inadaptées, on ne peut toutefois s'empêcher de voir dans cette pratique systématique des jeunes propriétaires, comme une compensation de cette relation kinesthésique qui leur a fait défaut durant l'enfance. Le jeune propriétaire de la rue retrouve dans l'interaction permanente avec son animal un véritable placebo naturel, dont le retour sur investissement s'avère, de surcroît, immédiat. Car l'animal trouve également son compte dans cette cascade de caresses et de papouilles. Bourré de récepteurs tactiles, situés sur la poitrine, la tête et la nuque notamment, le chien possède en effet un épiderme particulièrement sensible à ce genre d'effusions (Dehasse, 2009). Cherchant en permanence le contact intime avec son maître, pas étonnant que l'on retrouve, le soir venu, le binôme partageant souvent le même sac de couchage.

1.1.4 Le chien pour dire la transgression

Malgré l'appellation de « Punks à chiens » qui leur colle aux rangs, nous avons eu déjà l'occasion de préciser en introduction de cette thèse, que les jeunes zonards étaient bien moins politisés que leurs turbulents aînés qui ne s'encombraient d'ailleurs ni d'illusions (« *No future* »), ni d'animaux. D'après Chobeaux, les nouveaux nomades du bitume seraient d'ailleurs « bien plus les produits et les victimes d'un affaiblissement des liens sociaux et de fragilisations familiales, que les acteurs et les créateurs conscients et responsables d'un nouveau style de vie ». (1996, *op. cit.*, p. 29)

« Hors normes » dans une société qui les pointe du doigt pour leurs excès, ces groupes n'hésitent pas à accentuer les signes relatifs à leurs déviances en adoptant des comportements toujours plus exubérants (cris, insultes, alcoolisation en public etc.), violents (bagarres, etc.) et

provocateurs (décalages vestimentaires, marquages corporels, etc.), réduisant ainsi un certain nombre de possibles interactions sociales qui finalement les effraient.

Dans l'économie générale de leurs discours, c'est bien la figure tout entière du chien qui leur sert de support rhétorique à une misanthropie constamment claironnée :

« Les chiens valent mieux que la plupart des hommes. L'humanité, c'est de la merde et l'humanisme, une belle connerie ! Je ne fais d'ailleurs confiance qu'à mon chien car je sais que lui au moins, jamais il ne me trahira. Mon chien, il ne m'a jamais fait de mal. Au contraire, il sent les connards venir de loin. C'est un peu comme un radar. Moi, je n'ai pas cette possibilité, c'est pour ça que je me suis souvent fait entuber dans la vie. Mais mon chien, comme tous les chiens, il a une sorte de sixième sens pour repérer tous les salopards. » (J., homme, 30 ans, 1 chien)

Cette aversion revendiquée pour le genre humain, ou du moins pour une société qui les maltraite, ne doit toutefois pas être prise au pied de la lettre. Il convient en effet d'être capable de comprendre ce qui se dissimule vraiment derrière ce discours. Pour ce faire, il faut se méfier des propos parfois convenus qui rythment le discours de ces propriétaires à la rue qui, à l'instar de celui de certains SDF, peut être « [...] un discours de victime, d'autojustification permanente où ils se protègent de la société ». (Prolongeau, 1993)

Dans l'intransigeance de cette transgression sociale dont ils pensent être les acteurs, ces « déviants sociaux » (Goffman, 1975) ont attribué à la dénomination de leurs animaux une fonction programmatique évidente. C'est certainement ainsi qu'il convient d'interpréter le patronyme des *Barjot*, *Anar*, *Furax*, *Schizo* et autres *Scandale* qui les accompagnent dans leurs périple journaliers :

« Quand j'ai récupéré ma chienne avec un mec qui n'en voulait plus, elle s'appelait Bonnie. Plus tard, elle a eu une portée avec cinq chiots. J'ai gardé un petit mâle. Evidemment, j'ai pensé à l'appeler Klyde tu vois, en référence à Bonnie et Clyde. Mais c'était un peu trop gros. Du coup, je l'ai appelé Capone. C'est pas mal non plus ! » (C., homme, 22 ans, 2 chiens)

Figure 1. Exubérance et provocations permettent aux propriétaires de la zone de revendiquer une identité transgressive dans laquelle le chien tient une place non négligeable. (Photo C. Blanchard, 2009)



Si *Lascar*, *Scarface*, ou *Escroc* positionnent bien ces maîtres du côté d'une insubordination revendiquée, les propriétaires s'amuse également en permanence avec des champs lexicaux se référant à certaines de leurs pratiques addictives.

« Mon chien s'appelle *Kro* à cause de la marque de bière ! Quand je l'ai récupéré, j'ai trouvé drôle d'avoir un chien avec un nom à mon image. Ça fait de l'effet quand je vais voir une assistante sociale et qu'elle me dit, en se croyant sympa : « *Oh, il est beau ton chien, comment il s'appelle ?* », et là je lui réponds : « Il s'appelle *Kro*, comme la marque de bière. » Ça me fait toujours triper car dans le passé, je me suis fait jeter de centres d'hébergement parce que je picolais trop. » (P., homme, 27 ans, 1 chien)

Les *Subut*⁴³, *Kéta*, *LSD* et *Cannabis* que nous avons rencontrés durant cette enquête témoignent quant à eux, de façon exemplaire, que les pratiques toxicologiques couvrent un éventail très large⁴⁴.

Exemples de noms de chiens renvoyant au champ lexical de la transgression

Apache	FLB	Maniac
Bandit	Furieux	Nikita
Canaille	La Magouille	Opium
Escroc	Lascar	Zorro

⁴³ Pour Subutex. Ce produit de substitution est utilisé par les personnes dépendantes à l'héroïne et à la cocaïne. Mais désormais, certains jeunes l'emploient, non plus à des fins thérapeutiques, mais comme une drogue à part entière. Utilisé à hautes doses, ses effets peuvent être dévastateurs.

⁴⁴ Concernant les toxiques, Chobeaux écrit : « Licites et illicites, entre-deux pour les médicaments détournés de leur usage premier, ils sont partout. Cependant, les modes de consommation et plus largement le rapport établi entre l'individu et les « produits » ont fortement changé. Après le lent rythme des découvertes des premières années 90, bière-cannabis avant ecstasy-cachets-sirops, avant poudres sniffées, fumées, avant injections, aujourd'hui on entre de plain-pied très vite dans les cocktails explosifs où seul l'acte d'injection semble faire barrière. Et ceci tous publics confondus, anciens et nouveaux, « professionnels » et « amateurs », majeurs et mineurs, errants et festifs. » (Chobeaux, 2004, P. 14)

1.2 Sélection naturelle et exclusion sociale : la naissance du chien de la zone

D'après la Fédération cynologique internationale (FCI), on dénombre aujourd'hui plus de 340 races de chiens, de toute taille, de tout style et de tout poil. Des 0,5kg du chihuahua au 80 kg du dogue allemand, la palette est donc aussi large que les mille et une fonctions que les hommes se sont échinés à confier à cet auxiliaire hors pair depuis des millénaires. Malgré ce long compagnonnage, force est toutefois de reconnaître qu'on ne sait pas grand-chose du chien qui fut pourtant le premier animal à être domestiqué par l'homme. La question des origines nous paraît malgré tout constituer un préalable indispensable pour espérer avancer dans la compréhension plus fine de notre objet de recherche. En effet, non seulement il serait péremptoire d'affirmer, sans autre explication, que la relation particulière unissant les propriétaires à la rue et leurs chiens va de soi, mais en plus une telle affirmation aurait pour conséquence immédiate de considérer que le chien de la zone équivaut à n'importe quel autre chien. Contrairement à certaines approches phénoménographiques (Vicart, *op. cit.*) qui considèrent le « chien » comme une « présence » et un « être en soi », nous allons voir que cet animal est le fruit de plusieurs millénaires de sélection humaine et que son décodage « existentialiste », si tant est qu'il ait le moindre sens, n'est envisageable qu'en tenant compte de l'environnement dans lequel celui-ci évolue.

En d'autres termes, *Milo*, le malicieux parson russel affalé dans le canapé de mon salon au moment où j'écris ces lignes, ne ferait à coup sûr pas de vieux os dans la rue Sainte-Catherine à Bordeaux, terrain de jeu favori de *Milka*, impressionnant bestiau à trois pattes, fruit des amours éphémères d'un labrador et d'un dogue argentin. L'un et l'autre, qui ne feraient pas de mal à une mouche, appartiennent certes à la même espèce, mais pas de la même « niche écologique ». Cela suffit certainement pour les distinguer et pour que l'on s'y penche justement d'un peu plus près.

1.2.1 Le chien : un loup « civilisé » ?

Qu'est-ce qu'un chien ? La question peut sembler anodine mais en réalité elle s'avère incontournable si l'on souhaite lever une partie du mystère entourant les binômes à la rue sur lesquels nous avons décidé de nous focaliser dans ce travail. Que sait-on exactement de cet animal à la fois si commun et pourtant si peu connu ?

Depuis plusieurs centaines d'années, les conjectures se sont enchaînées sur son origine. Les naturalistes pré-darwiniens ont avancé de nombreuses hypothèses pour tenter de situer précisément cet animal au sein de la création. Pour Buffon, Linné et Cuvier, cette origine était à chercher du côté du dingo d'Australie et des parias d'Asie et d'Afrique. A la même époque que Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire estimait quant à lui que c'est le chacal (*Canis aureus*) qui constituait l'ancêtre le plus convaincant du chien domestique. Pour Darwin (1859), un certain nombre d'éléments d'ordre géographique tendaient à prouver que les chiens domestiques descendaient de plusieurs espèces sauvages (dont les renards et les lycaons). Au XX^e siècle, Lorenz (1970) et Trumler (1974) proposaient une double parenté : le loup pour les chiens nordiques comme le husky sibérien, et le chacal pour les autres races. Cette hypothèse était d'ailleurs sous-tendue par le fait que des hybridations entre chiens et loups peuvent parfois se produire, donnant des produits fertiles. La notion d'espèce n'apparaissait donc plus totalement opératoire pour distinguer ces deux animaux interféconds.

Il faudra attendre la fin du XX^e siècle pour que la génétique permette enfin d'y voir un peu plus clair⁴⁵. Des analyses portant sur l'ADN cellulaire et mitochondrial des loups d'une part, et de nombreuses races canines d'autre part, ont ainsi prouvé de manière irréfutable que nos chiens figuraient en fait dans le groupe des *Canis lupus familiaris*, une sous-espèce de *Canis lupus*, groupe auquel il faut adjoindre d'autres sous-espèces comme celle du loup gris commun par exemple (Wayne et Jenks, 1991 ; Clutton-Brock, 1999). Si quelques espèces, tel le basenji par exemple⁴⁶, ne sont pas génétiquement apparentées au loup, la plupart le sont bel et bien, l'ancêtre originel canin étant probablement issu d'un tout petit nombre de louves originaires de l'Est asiatique (Galibert *et al.*, 2004).

Le processus de spéciation s'est pourtant révélé relativement long puisque d'après certains auteurs (Vilà *et al.*, 1997 ; 1999), la divergence génétique entre le chien et le loup aurait commencé il y a au moins 100 000 ans.

Apparentés, mais néanmoins distincts, quel processus s'est donc mis en place pour aboutir à ce rapprochement improbable entre deux super-prédateurs ?

Pour expliquer cette particularité évolutive et comprendre l'émergence de *Canis lupus familiaris*, c'est probablement du côté de la domestication que nous devons chercher.

⁴⁵ Après celui de l'homme, de la souris, du rat et du chimpanzé, le génome du chien a été le cinquième génome mammifère entièrement séquencé en 2005.

⁴⁶ Originaire d'Afrique centrale, ce canidé dont on trouve des représentations sur certaines tombes égyptiennes descendrait en effet du chacal. Incapable d'aboyer, il émet des sons s'apparentant à des sortes de « yodls » tyroliens.

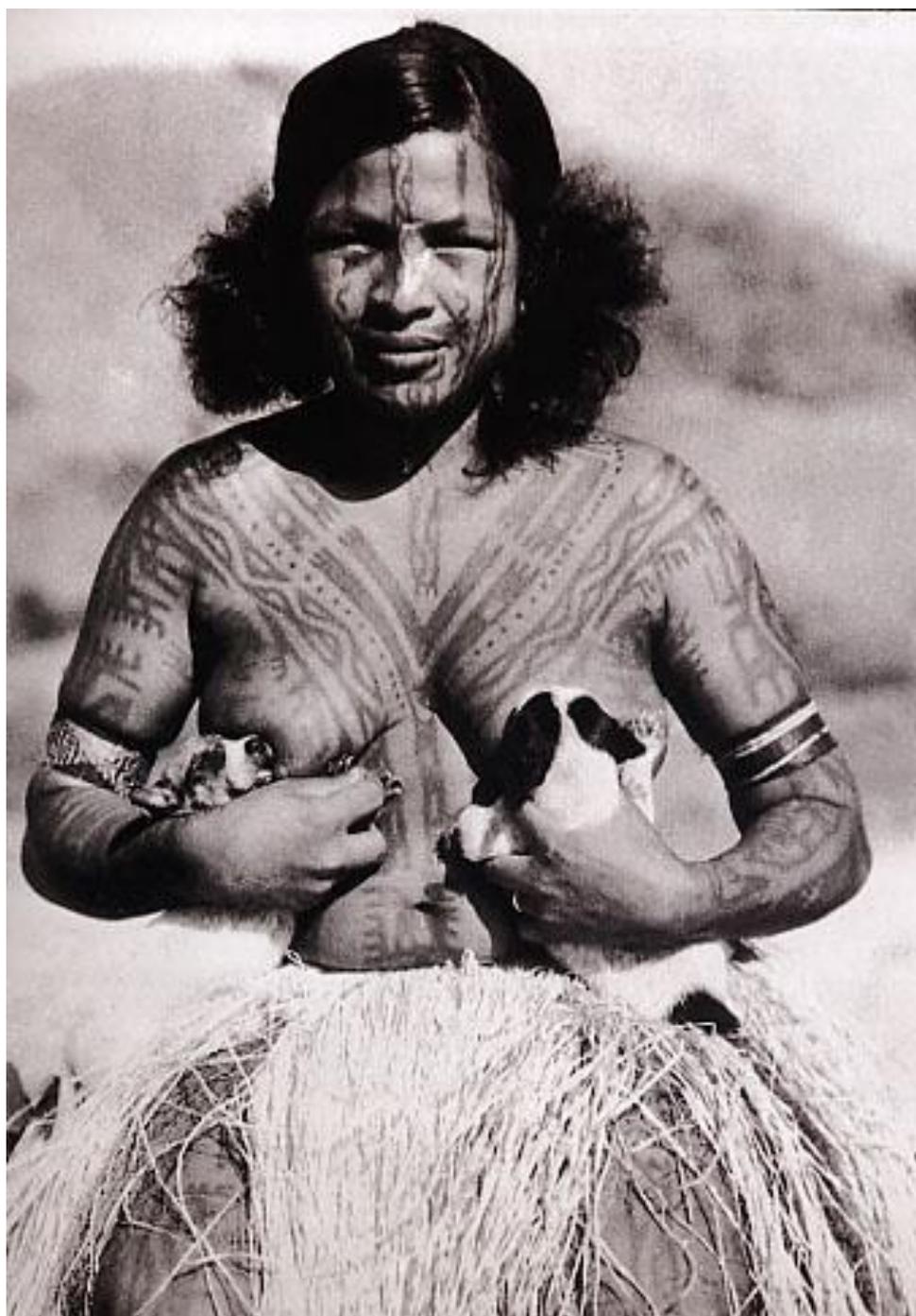
Stricto sensu, la domestication peut être envisagée comme l'association de certaines espèces animales et végétales avec l'homme. Cette association étendue et complexe dans laquelle l'homme semble, *a priori*, le principal bénéficiaire, doit être à ce titre distinguée d'autres formes de cohabitation comme le commensalisme ou le parasitisme par exemple. D'ailleurs, comme le rappelle Digard (1998 ; 1990), la domestication nécessite pour être parfaitement comprise d'être considérée autant comme un état biologique, que comme un processus anthropologique dynamique.

Pour les anthropologues et paléontologues, il est possible d'en détecter les premières traces en se penchant sur certains gisements d'ossements fossiles d'animaux. L'augmentation brusque du nombre de restes de jeunes individus constitue en effet, la plupart du temps, un critère probable du passage de l'espèce considérée à l'état domestiqué. D'après ces critères, les spécialistes s'accordent à faire remonter la domestication spécifique du chien entre 15 000 avant J.-C. (Savolainen *et al.*, 2002) et 10 000 ans avant J.-C. (Clutton-Brock, 1984 ; Thérin, 1987), soit plusieurs milliers d'années avant celle du porc, de la vache ou de la chèvre.

Les raisons de cette domestication demeurent encore floues. Si certains auteurs (Milliet, 1987) ont tenté d'élaborer des analogies avec des pratiques contemporaines ayant cours dans certaines sociétés mélanésiennes ou amazoniennes, dans lesquelles des petits d'animaux sauvages tués par les chasseurs sont rapportés vivants au village, puis confiés à des femmes qui les nourrissent au sein comme leurs propres enfants⁴⁷, il semble pourtant quasiment impossible que l'émergence du chien puisse s'expliquer par le seul apprivoisement du loup, théorie à laquelle le biologiste Ray Coppinger donne le nom d'« hypothèse Pinocchio » (Coppinger, 2001).

⁴⁷ Il ne faudrait toutefois pas imaginer cette pratique comme la simple expression « exotique » de cultures demeurées à l'état primitif. En effet, jusqu'au XX^e siècle, dans les campagnes occidentales, des nourrices qui souhaitaient garder une lactation continue en l'absence de nourrissons à allaiter, ont ainsi donné le sein à des petits d'animaux, en particulier des chiots (Dittmar, Maillet, Questiaux, 2011).

Figure 2. Femme mélanésienne allaitant des chiots. Photo d'Edmond Demaître, prise à Tabouri, sur la côte méridionale de Polynésie Nouvelle-Guinée, 1935. (Musée de l'Homme - Paris)



En effet, la nature biologique du loup fait de ce dernier un animal sauvage qui ne peut être en aucun cas domestiqué. Elevé en captivité par l'homme, sa progéniture conservera ainsi l'ensemble des traits psychologiques et comportementaux propres à son espèce.

A contrario, la domestication du proto-chien a eu des répercussions directes et rapides sur son ontogénèse, avec des conséquences cognitives, comportementales et morphologiques favorisant une plus grande socialité vis-à-vis de l'humain et entraînant des modifications physiques caractéristiques de l'espèce tout entière⁴⁸ (Neault, 2003 ; Raisor, 2004).

A défaut d'avoir été rationnellement domestiqué par l'Homo sapiens, il est par contre tout à fait possible que l'ancêtre lupin du chien se soit en fait « auto-domestiqué ». Cette hypothèse présente l'intérêt de ne pas tomber dans le piège anachronique qui consisterait à prêter à l'homme primitif une intentionnalité sélective qui n'était probablement pas la sienne au début de l'association entre les deux espèces il y a 40 000 ou 50 000 ans (Crockford, 2000). L'hypothèse proposée serait donc la suivante : autour du XII^e millénaire avant J.-C., dans un contexte de réchauffement climatique propice à la sédentarisation de groupes de chasseurs du néolithique, quelques loups se seraient stabilisés près des campements ou des habitations (Coppinger et Coppinger, 2001). Devenus commensaux, ils auraient profité de la possibilité offerte par leurs hôtes humains de venir consommer les restes alimentaires et autres détritiques anthropiques. De nombreuses découvertes archéozoologiques viennent confirmer ce scénario. C'est le cas notamment de ces fragments de mandibule découverts à Oberkassel, près de Bonn en Allemagne (Gautier, 1990). Les restes du chien auquel ils appartenaient, reposaient aux côtés des squelettes d'un homme âgé et d'une jeune femme, dans une sépulture datant de 12 000 ans avant J.-C. Sur un autre site allemand dit « la caverne du genou » (Thuringe), d'autres traces datées de 11 000 avant J.-C. ont également été découvertes. Ces sites européens anciens ne sont toutefois pas les seuls à disposer de tels restes. Les archéozoologues ont ainsi réalisé des découvertes similaires à l'intérieur de tombes humaines sur les sites d'Aïn Mallaha, dans la vallée du Jourdain, en Israël (vers 10 000 avant J.-C.) ou bien encore à Hayonim (Tchernov et Valla, 1997). Les restes avérés de chiens se multiplient alors au Moyen-Orient et en Asie à partir de 9000 avant J.-C., période charnière puisque c'est autour de cette époque qu'apparaissent, en Iran, les premiers vestiges de la domestication de ruminants (Zeder dans Vigne *et al.* 2005).

⁴⁸ Modifications faciales avec une réduction de la taille et du volume du crâne, raccourcissement du chanfrein, réduction de la taille des dents, etc.

Eboueurs, ces animaux qui doivent certainement être plus à rapprocher des chiens dits « paria », présents dans certaines régions du monde⁴⁹, que des chiens « d'appartement » que nous connaissons aujourd'hui, ont ainsi développé des avantages sélectifs leur permettant d'occuper une nouvelle niche écologique. Mais si le chien a trouvé un attrait à investir cette nouvelle niche écologique, l'homme a également fini par tirer bénéfice de la présence de ce « parasite biologique », plus vraiment loup et pas encore chien, le transformant tour à tour en nourriture, en auxiliaire de garde, de chasse ou de trait (Morey, 1996), et utilisant sa peau, ses poils⁵⁰ et ses os pour se confectionner des vêtements et des armes (Clutton-Brock, 1995). Récemment, certains chercheurs sont même allés plus loin en émettant l'hypothèse que l'émergence de cette société anthopo-canine (Guillo, *op. cit.*) serait à l'origine de la supplantation de Neandertal par l'homme moderne (Shipman, 2011).

1.2.2 Sang bleu, race pure et identité nationale

Pénétrant de fait dans l'un de ces « systèmes domesticatoires » décrits par Jean-Pierre Digard (*op. cit.*), le chien ne va plus cesser d'être modelé, assujéti, conditionné et amélioré en vue des services qu'on attend de lui.

Par le biais d'une plasticité morphologique et comportementale unique en son genre, il va devenir l'auxiliaire naturel du maître qui le sélectionnera dès les premiers instants de la civilisation, pour des opérations utilitaires bien définies. Des molosses assyriens ou babyloniens aux lévriers égyptiens en passant par les chiens de manchon des impératrices chinoises, les premiers grands types de chiens modernes vont ainsi faire leur apparition, se multipliant et se distinguant rapidement entre eux grâce à l'isolement géographique des différentes civilisations.

Au fil du temps et au gré des besoins humains, de nouveaux spécialistes à quatre pattes vont faire leur apparition. Au Moyen Âge et à la Renaissance, différentes variétés de chiens sont ainsi sélectionnées selon leurs aptitudes aux différentes techniques de chasse, comme le relate le célèbre livre de vénerie de Gaston Phébus (XIV^e siècle). On se sert des chiens de type *limiers* pour leurs capacités à repérer le gibier sans aboyer ; les chiens *courants* comme le

⁴⁹ Le chien paria (ou pariah), fait partie de ces animaux initialement domestiqués qui, faute d'une pression domesticatoire suffisante (Digard, *idem*) sont retournés à l'état sauvage. Lignée désormais autonome, ce chien semi-sauvage, ressemblant au dingoo, est surtout présent en Asie.

⁵⁰ Une récente étude du département d'archéologie de York en Angleterre montre que certaines tribus d'indiens nord-américains se sont servis de poils de chiens jusqu'au XIX^e siècle pour confectionner des couvertures : <http://www.sciencedaily.com/releases/2011/11/111124150355.htm>

Saint-Hubert sont employés pour pister et harceler les « bêtes rouges » tels les cerfs, biches ou autres chevreuils ; enfin, les épagneuls ou *Chiens d'Oysel* (« Chiens d'oiseaux ») sont quant à eux sélectionnés pour lever le gibier à plumes.

Outre cette spécialisation fonctionnelle, les chiens deviennent également des supports de distinction sociale à part entière, dont la possession est soumise à un certain nombre de critères électifs. La noblesse qui jouit seule du privilège de chasse, n'hésite pas à mettre en avant cette prérogative. Les ducs de Montmorency par exemple portent sur leur casque une tête de dogue, symbole de l'Ordre du Chien fondé au V^e siècle par Lisoye (Dentu, 1860). Seuls autorisés à posséder des meutes, les monarques français disposent quant à eux d'un terrain de chasse quasi infini constitué, non seulement des forêts royales, mais plus largement de l'ensemble des domaines du Royaume. Dans cette course effrénée à la reconnaissance canine, le mimétisme va vite devenir de rigueur, surtout chez les Dames de la cour qui s'amourachent de ces accessoires de prestige que sont les petits chiens de « luxe », comme les carlins par exemple.

A la fin du XIX^e siècle, le développement des nationalismes en Europe va contribuer à structurer et homogénéiser le mouvement et, d'une certaine façon, à le démocratiser. En effet, jusqu'ici les limiers de l'élite canine, réservés à la fine fleur de l'aristocratie, ne résultaient pas d'une sélection précise ni raisonnée. L'aristocratie prenait certes soin de ses auxiliaires de chasse, mais se préoccupait relativement peu des subtilités des lignages issus des amours canines. Avec l'émergence de l'Etat-nation, de nombreux pays vont désormais essayer de mettre en œuvre une puissante politique idéologique autour de l'idée de la pureté des races, dans laquelle le chien va devenir le héraut de l'identité nationale.

Durant la Première Guerre mondiale, les journaux du front ou les cartes postales servent ainsi de support aux caricaturistes qui font du chien l'un des propagandistes les plus efficaces pour railler l'ennemi. Dans un conflit essentiellement rural comme celui de 1914-18, où l'assimilation du concept de race à la nation est récurrente, l'anthropomorphisme iconographique va conduire assez naturellement les belligérants à s'approprier les races les plus remarquables de leurs pays, assimilant au passage les qualités physiques et morales attribuées à celles-ci aux qualités des peuples combattants. Les journaux de guerre français louent ainsi la franchise et la fidélité des beaucerons et autres briards qu'ils opposent volontiers à la sauvagerie du chien allemand. Dans une caricature anglaise du début de la guerre on peut lire : « Ecoutez, écoutez, les chiens aboyer : toute l'Europe doit se liguer contre le teckel allemand enragé, jusqu'à ce qu'on trouve la bonne muselière. Les chiens sont lâchés, la paix est perdue. »

En fait, il serait plus juste d'affirmer qu'au fur et à mesure du conflit, ce n'est pas la figure du teckel qui va permettre aux soldats de la Triple Entente de railler la « bestialité germanique », mais celle du berger allemand qu'un « poète » anonyme de *l'Echo des Gourbis*, un journal de guerre français daté de septembre 1915, décrit ainsi :

*Le berger, dans son ignorance,
(Quand on est chien est-ce qu'on sait ?)
Croyait, en bon toutou de France,
Que tous les chiens étaient français.
Quelle rage, étant à la guerre,
D'apprendre ainsi soudainement,
Qu'il existe sur cette terre,
Des bergers qui sont Allemands !*

En matière d'appropriation identitaire, le berger allemand va s'avérer un animal exemplaire. Pour preuve, Rintintin, le chien le plus emblématique de la télévision américaine fut tout d'abord utilisé comme messenger par les Allemands au cours de la Première Guerre mondiale. Recueilli par un aviateur américain, celui-ci le ramena aux Etats-Unis et, s'apercevant des prédispositions de son protégé pour le dressage, il décida d'en faire un chien de spectacle, baptisé Rintintin. De 1922 à 1932, Rintintin tourne vingt-deux films dans lesquels il incarne toujours le héros sans peur et sans reproche, prêt à tout pour défendre l'innocent. Pour marquer encore un peu plus les esprits et flatter les imaginations des belligérants, les caricaturistes s'emparèrent également de la figure du loup pour fournir la touche finale à cette imagerie propagandiste. Versant sauvage du chien, l'image du loup, ou du moins la représentation dont s'en faisait le grand public de l'époque, était idéale à tous points de vue. Tout droit sorti d'un conte de Perrault, il était agressif, implacable et forcément dévoreur d'enfants, à l'instar des soldats ennemis à qui l'on prêtait toutes les atrocités. Antithèse du chien civilisé, il permettait de mettre en avant les valeurs de la patrie des droits de l'homme et du régime républicain face à la prétendue barbarie de la *Kultur* germanique⁵¹.

⁵¹ En 1944, dans une France écrasée sous la botte nazie, c'est encore la figure du loup qui permettra à Edmond-François Calvo, un ancien caricaturiste du journal satirique « le Canard Enchaîné », de dénoncer le fanatisme du Grand Loup « Hitler » dans sa célèbre bande dessinée *La Bête est morte*. En 1942, Tex Avery dénonça lui aussi dans le dessin animé « Blitz Wolf », le Troisième Reich. Paradoxalement, Hitler n'eût pas renié l'image de cet animal pour lequel il a toujours manifesté une fascination certaine, allant jusqu'à se surnommer lui-même « Wolf » (« loup »), réclamant de sa sœur cadette Paula qu'elle change son patronyme pour celui de « Wolff » et baptisant l'un de ses bergers allemands, « Wolf ». Par ailleurs, quelques mois avant la fin de la guerre, cloîtrés dans la « tanière du loup » (« Wolfschanze »), le Führer et ses généraux, dans une sorte de symbolique mystique, lancèrent dans la bataille leurs unités « Werwölfs » (« loups-garous ») pour tenter un ultime barrage contre l'inexorable progression de l'Armée Rouge sur Berlin. Il n'est évidemment pas neutre que ces « loups militaires », conduits par le « meneur » Goebbels, ministre de la propagande du Reich, se soient complus dans un nom à la mesure de leur fanatisme.

Figure 3. Comme l'illustre cette carte postale de la Première Guerre mondiale, les chiens ont souvent servi de support idéologique pour exacerber les tensions et les rivalités nationalistes. (« Le triomphe des alliés », carte postale polychrome, sans date, collection personnelle C. Blanchard)



Figure 4. Le Grand Méchant Loup « prussien » empêchant le Petit Chaperon Rouge alsacien de rejoindre sa (grand-)mère patrie. (Carte postale polychrome, sans date, collection personnelle C. Blanchard)



Mais en marge de la bestialité des champs de bataille, c'est dans le cadre feutré des sociétés d'amateurs éclairés que ce chauvinisme canin va plus prosaïquement s'affiner avec la mise en place progressive des standards canins. Cette notion devient un idéal servant de référence pour évaluer chaque individu d'une race donnée.

Les cynophiles vont en effet s'attacher à encadrer une sélection canine, autrefois plus flottante et empirique avec des styles de chiens aux variantes régionales ou utilitaires parfois mal fixées. Au milieu du XIX^e siècle, les éleveurs fixent ainsi les morphotypes de certaines populations régionales, importent de l'étranger de nouveaux chiens dont l'aspect extérieur est original, et surtout créent des formes nouvelles, par croisement et par sélection. On pense évidemment au berger allemand « inventé » par le capitaine allemand Max von Stephnitz qui en établit le standard en 1899⁵² ou encore au Dobermann qui hérita du patronyme de son créateur⁵³.

Mais parfois, le fruit de la fantaisie humaine débouche sur la fixation de traits ou de particularités curieux, issus du hasard ou de croisements spécifiques, tels le raccourcissement

⁵² Comme son nom l'indique, le berger allemand est un chien de berger. Sa naissance fut concomitante au projet de cynophiles visant à sauvegarder les dernières races de chiens de bergers du pays à la fin du XIX^e siècle. Issue d'un croisement entre des bergers du Wurtemberg et de bergers de Thuringe, cette nouvelle race devait se montrer capable de vivre en meute et de garder les moutons. Excellent gardien, son utilisation fut étendue à la protection humaine.

⁵³ Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, F.L. Dobermann sélectionna des chiens à fort tempérament, destinés à sa protection. Morphologiquement peu homogènes, les sélectionneurs parvinrent à en arrêter un standard, aujourd'hui bien connu, en s'appuyant sur d'autres races (comme le pinscher, le rottweiler et le beauceron).

de la face ou le nanisme. L'émergence et le succès populaire de nouvelles races prennent alors une ampleur d'autant plus forte que les premières expositions canines de Londres en 1861 et de Paris en 1863 viennent leur offrir une caisse de résonance exceptionnelle.

Progressivement, l'amélioration des performances de la race canine (Devèze, 2003) et la standardisation qui lui est concomitante va se voir encadrée de façon très stricte par une série de vigies institutionnelles dont la mission sera justement de structurer ce marché des « isolats génétiques » (Galibert et André, *op. cit.*).

Le premier organisme de ce genre fut le *Kennel Club* qui vit le jour en Grande-Bretagne en 1873. Dès l'année suivante, il ouvrait son livre généalogique destiné à recenser les chiens de pure race. La France suivit en 1882, avec la création de la Société centrale canine (SCC) qui mit en place son livre des origines françaises (LOF) en 1885. L'*American Kennel Club* (AKC) est fondé quant à lui en 1883, suivi en 1911 par la Fédération cynologique internationale (FCI), représentant les pays européens.

Au gré des nouvelles formes utilitaires octroyées aux chiens, le nombre de races s'est alors rapidement accru mais, chaque société agissant de façon indépendante, la reconnaissance de certaines races ne s'est pas faite de la même manière d'un pays à l'autre.

1.2.3 La revanche des corniauds et des sans-grade

Même un observateur non-aguerrri aura vite fait de constater que les chiens de la zone présentent des gabarits assez similaires. Ni très grands, ni très gros, ni très colorés, on est tout de suite frappé par la grande homogénéité fondant ces animaux dans une sorte d'archétype moyen assez caractéristique. S'il fallait en dresser le portrait-robot, on pourrait décrire ce chien comme un animal mâle, de taille moyenne, robuste et globalement en bonne santé physique malgré quelques puces. Les femelles sont généralement moins nombreuses et moins prisées car leurs chaleurs sont une contrainte supplémentaire dont la prise en charge n'est pas toujours simple à gérer pour le maître (coût élevé de la stérilisation, encombrement lié aux éventuelles portées, etc.).

Ne présentant pas ce polymorphisme caractéristique des populations canines dites de « race », les chiens de la zone s'en distinguent également d'un point de vue purement juridique. En effet, la loi française du 6 janvier 1999 dispose clairement dans son l'article 276-5 que « ne peuvent être dénommés comme chiens ou chats appartenant à une race que les chiens ou les chats inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture. »

Pour prétendre être racé, un chien doit donc être inscrit au L.O.F., le seul document officiel reconnu par le Ministère de l'agriculture, ce qui lui conférera un pedigree. Cette caractéristique exclut *de facto* tous ceux qui n'y sont pas inscrits, à savoir les chiens disposant de toutes les caractéristiques d'une race particulière mais n'ayant pas été inscrits au L.O.F, ainsi que les chiens issus de croisements.

Sont donc exclus de cette pureté organique tous les corniauds et autres bâtards qui, ayant échappé aux accouplements normatifs voulus par l'homme, vont se retrouver, au mieux, à devoir renifler l'arbre généalogique de ce pedigree qu'ils ne décrocheront jamais. En effet, comme l'écrivait Jean Devèze : « Le concept même de chien de race implique dès l'origine l'aveu que l'amélioration des performances de la race canine est liée à une représentation très spécifique de la « pureté » de la race, imposant l'organisation de la reproduction selon des critères raciaux. » (Devèze, *op. cit.*, p. 188)

Ce prolétariat canin constitue pourtant le gros des troupes de la communauté canine mondiale avec une population se comptant en centaine de millions d'individus. Autant dire une force vive et on ne peut plus menaçante si, dans un remake orwellien, une révolution de classe de type « canine » venait se produire chez les animaux (Orwell, 1947). Pas étonnant donc que les exclus humains de tout crin, de *Charlot* à *Umberto D.* en passant par *Rémy sans famille*, aient découvert dans les chiens de basse extraction un compagnonnage de misère. Les propriétaires à la rue que nous avons rencontrés ont eux aussi trouvé dans ce chien de caniveau ce double canin, cet *alter ego* animal qui fait écho à leur propre misère et à leur propre exclusion.

Mais cette proximité identitaire, parfois revendiquée par les propriétaires eux-mêmes, reste bien évidemment éminemment contrainte. Il faut dire que faire l'acquisition d'un chien de race représente un coût non négligeable de plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'euros, qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. Une telle acquisition finit d'ailleurs par devenir un filtre socio-économique sélectif, support de distinction sociale entre les propriétaires comme le remarquent Herpin et Vergier (1992, p. 279) :

L'animal de race convient mieux pour étaler sa fortune [...] A la différence des bâtards le plus souvent offerts, les animaux de race sont prioritairement acquis dans le commerce à des prix élevés [...] Non moins élevés sont les coûts de l'entretien : pour les nourrir, on leur prépare le plus souvent des petits plats et, comme ils sont réputés plus fragiles, les visites chez le vétérinaire sont plus nombreuses.

Devant ce constat, on ne s'étonnera donc pas de ne trouver dans la rue que relativement peu de chiens « racés », la précarité inhérente aux propriétaires de la zone limitant grandement leurs stratégies d'acquisition. Durant nos enquêtes, les rares pedigrees flatteurs que nous avons pu croiser avaient généralement été offerts à nos informateurs par des personnes ne souhaitant plus s'en occuper. L'offrande peut à ce titre s'avérer empoisonnée. Plusieurs propriétaires interviewés se sont en effet retrouvés avec, sur les bras, des animaux malades.

Ce fut le cas, par exemple, de ce jeune homme venu de Lyon et dont le Cané Corso d'une cinquantaine de kilos lui avait été gracieusement cédé un mois plus tôt par un éleveur indélicat. En fait, l'animal s'est avéré être atteint d'une sévère dysplasie des hanches et d'une tumeur bénigne au flanc. Par ailleurs, ce chien était bien plus âgé que ce que son ancien propriétaire avait prétendu. La naïveté du nouveau maître a eu pour conséquence immédiate de mettre à mal ses finances déjà fragiles : propriétaire consciencieux, il a refusé de se séparer de son animal et souhaité le faire soigner au plus vite chez un vétérinaire.

Certains, plus chanceux, parviennent malgré tout à se procurer la perle rare, celle qui leur confèrera un réel prestige auprès de leurs pairs. Ce propriétaire d'un dogue argentin, rencontré dans les rues de Bordeaux m'expliquait ainsi :

« Un dogue, tu vois, ça c'est un vrai chien ! Ça dégage quelque chose de spécial que la plupart des chiens n'ont pas. Une puissance et une force brutale, mais derrière ça, il y a une douceur incroyable. C'est la première fois que j'ai ce type de chien, mais je ne le regrette absolument pas ! Je trouve qu'il correspond parfaitement à ma personnalité, parce que moi aussi, sous mes airs de dur, je suis en réalité une crème. » (K., homme, 28 ans, 3 chiens)

Mais la « pureté de la race », celle dont l'excellence généalogique suffirait à redorer le blason des maîtres les plus humbles, ne doit pas nous laisser croire que tous les chiens inscrits au LOF se valent aux yeux des maîtres de la rue. Dans l'esprit de ceux-ci, la distinction raciale n'a en effet de sens que si les qualités attribuées à tel type de chien sont partagées par les autres propriétaires, suivant un processus mimétique classique. (Girard, 1972 ; 1978)

Figure 5. La figure du marginal accompagné de son chien demeure un grand classique de l'iconographie européenne. Ci-dessous, une reproduction du XIX^e siècle d'une gravure de D. N. Chodowiecki. (Collection personnelle C. Blanchard)



Dans la zone, la dimension socio-économique du chien demeurera donc toujours secondaire par rapport à sa valeur symbolique. C'est pourquoi, un propriétaire de chien en situation d'exclusion, soucieux de ne pas devenir la risée de ses pairs, préférera s'entourer de quelques bâtards plutôt que de bichons maltais ou de caniches nains.

Pour peu que la fortune lui sourie, il ne restera cependant pas insensible aux types « lupoïdes » (chiens de berger, terriers), « braccoïdes » (braques, griffons) ou encore « molossoïdes » (dogues, danois). Ces races, à travers les qualités que les éleveurs leur attribuent généralement, véhiculent en effet dans leur sillage autant de cautions identitaires, elles-mêmes partagées par les propriétaires de la rue.

« Pourquoi j'ai un berger allemand ? Parce que c'est une race à la fois noble et rugueuse. Personne ne va venir chercher des noises à un berger allemand. Il inspire la crainte, même si au fond il n'est pas méchant. Il est un peu comme moi au fond. Mais moi aussi je fais peur aux gens. » (T., femme, 32 ans, 2 chiens)

« J'ai pris un loup de Tchécoslovaquie car c'est le sauvage domestiqué ! Une telle bête, elle a gardé son indépendance. C'est ce qui me plaît chez ces chiens. En plus, on n'en trouve pas beaucoup dans la rue. » (M., homme, 28 ans, 1 chien)

Pas aussi scrupuleux que l'éleveur professionnel, les propriétaires que nous avons rencontrés n'en demeurent pas moins des acteurs actifs de cette « sélection directionnelle » (Guillo, *op. cit.*, p. 67) qui impacte directement la nature profonde de leurs animaux.

Les maîtres n'hésitent pas en effet à faire de savants mélanges pour aboutir à des chiens métissés, dont ils n'hésiteront pas à louer la prestigieuse généalogie :

« Moi, je voulais que ma chienne actuelle puisse avoir à la fois des traits du berger, pour le côté « gardien » que j'adore chez les chiens et qui reste hyper important quand tu vis dehors, mais aussi un petit truc en plus, disons plus athlétique. Avant j'avais un beauceron pur jus, tu vois. C'est un chien excellent, mais là, je souhaitais vraiment une touche d'originalité. C'est pour ça que quand on m'a proposé de me donner *Stella*, j'étais super contente. Car son père est un border collie croisé beauceron et sa maman, un mélange entre un dogue argentin et un husky. Bref, non seulement ma *Stella* elle ne passe pas inaperçue, mais en plus elle a gardé tous les traits de caractère de ses ancêtres, c'est-à-dire qu'elle est robuste, vigilante et obéissante. » (S., femme, 22 ans, 1 chienne)

Figure 6. Dans les rue de Brest, un loup de Tchécoslovaquie (Photo C. Blanchard, avril 2010)



Figure 7. Sur le boulevard Magenta à Paris, près de la gare du Nord. Un croisé shar pei allongé près d'un croisé bouledogue américain/argentin (Photo C. Blanchard, juin 2011)



En fait, on peut estimer que deux processus complémentaires se sont combinés pour déboucher sur l'« invention » de cette population canine particulière que constitue celle des chiens de la zone. D'une part, une dynamique biologique de sélection naturelle ayant conduit ces chiens à s'adapter de mieux en mieux aux spécificités de leur environnement anthropique, d'autre part, un processus artificiel visant à sélectionner certains caractères comportementaux ou morphologiques prisés par les propriétaires.

Durant mes enquêtes, j'ai pu observer que les chiens des propriétaires à la rue qui évoluent dans l'espace public disposent d'une grande liberté d'action au sein de leur environnement. A l'affût d'une femelle en chaleur, les mâles se montrent évidemment très entreprenants, mais la structure sociale relativement hiérarchisée chez ces animaux débouche également sur une autorégulation du groupe, favorisant elle aussi la sélection naturelle. Le groupe se rapproche en cela de certaines populations canines dites « férales », c'est-à-dire retournées à l'état sauvage. Ces animaux « marron » (Digard, 1990) qui se sont libérés du giron domesticatoire humain, survivent en effet au sein de communautés structurées dans de nombreuses villes à travers le monde, comme à Moscou par exemple où le biologiste russe Andreï Poïarkov les étudie depuis plus de vingt ans⁵⁴. Dans ces groupes semi-sauvages comme dans les groupes des chiens de la zone, la plupart du temps, un mâle dominant (alpha) s'impose au sein du groupe secondé par un lieutenant (bêta) et des subordonnés (gamma).

C'est le cas de Huk dit « Baiseur », un berger allemand de quatre ans célèbre à Luxembourg-ville où cet « étalon » est connu pour son goût immodéré pour les femelles. Son propriétaire belge m'expliquait ainsi :

« Il saute tout ce qu'il trouve ! Comme moi je suis souvent bourré, je laisse faire. Après tout, c'est la nature. Mais *Baiseur*, je dirai qu'il a au moins une bonne quarantaine de marmots qui se baladent dans toute l'Europe ! Parce que figure-toi qu'un jour, j'avais filé un petit chiot mâle à un Serbe qui était retourné au pays avec. Si ce chiot est devenu aussi chaud que son père une

⁵⁴ Depuis le milieu des années 1990, les scientifiques considèrent que la population de ces chiens errants s'est stabilisée autour de 30 000 individus. Parmi les meutes de chiens observées, plusieurs typologies d'organisation ont été observées, preuve que différents types de sélection et stratégies de survie peuvent émerger au sein même de ces groupes et consolider la démonstration de l'hyper-souplesse de l'espèce canine. A Moscou, les biologistes ont ainsi souligné que les chiens les plus sauvages vivent sur les friches industrielles, se procurant seuls de la nourriture en chassant ou en fouillant dans les poubelles ; d'autres, solitaires et non affiliés à une meute spécifique, jouent sur la proximité commensale les liant à l'homme. Comédiens hors pair, ils adaptent leurs comportements pour exciter la pitié des citadins qui leur fourniront à manger. Le troisième groupe, encore plus pragmatique, se contente de s'allonger sur les axes les plus fréquentés de la ville (rues, couloirs du métro, etc.), certain que le nombre de passants suffira à remplir son estomac.

fois adulte, j'te dis pas comment ça doit envoyer là-bas ! » (Y., homme, 34 ans, 1 chien)

Cet appétit sexuel débordant de certains leaders canins ne doit pas laisser penser qu'il s'accompagne d'une explosion de violence au sein du groupe canin. En effet, à l'instar d'autres communautés animales, les conflits chez les chiens de la zone ne durent pas très longtemps. La régulation entre les dominants et les dominés s'opère de façon naturelle, sur la base d'une soumission très vite consentie suite à de rapides bagarres. Quelques signaux d'apaisement comme une queue baissée ou un simple évitement, suffisent généralement à désamorcer le conflit.

Si quelques similitudes existent entre eux, les groupes de chiens que nous avons étudiés restent néanmoins bien moins autonomes que leurs homologues errants. Certes, le mâle dominant dispose d'une plus grande marge de manœuvre que ses subordonnés, et si l'occasion se présente, il sera toujours le mieux placé pour espérer assurer une descendance. Mais son autonomie sera toujours moins large que celle des populations férales, du fait même de sa propre subordination à un propriétaire.

Dans la zone, les accouplements de chiens s'avèrent en effet moins systématiques que chez les chiens « marron », dans la mesure où le maître influe artificiellement sur cette sélection. J'ai d'ailleurs pu m'en rendre compte en assistant à d'étonnantes discussions entre des maîtres pas vraiment disposés à laisser faire le cours de la nature :

P. — Fais gaffe avec ton chien ! Putain, toujours à vouloir baiser celui-là !

S. — Au moins, il montre ce qu'il a dans le calbut. C'est sûr qu'avec les allumeuses, je ne vois pas pourquoi il se gênerait.

P. — Parce que ça ne se fait pas ! Il faut demander. J'ai pas envie de me retrouver avec des tas de marmots à gérer si Monsieur ne fait pas attention. Et d'ailleurs, tu pourrais prendre tes précautions.

S. — Ah ouais ?! Et comment ?! En lui enfilant une capote peut-être ?

P. — Non, mais la castration ça existe ! Y en a vraiment marre de croiser dans tous les coins des rejetons de ce connard de klebs, putain !

S. — Mais mon gars, c'est la nature. On peut rien contre la nature. T'as envie de baiser, tu baisses.

P. — On n'est pas chez les hommes ici. La loi du plus fort, c'est ça la vie, et si t'es pas content, c'est pareil ! D'ailleurs, ta pute de chienne, t'as qu'à la faire stériliser et on n'en parlera plus !

Même si elle ne s'avère pas toujours raisonnée, la sélection artificielle qui se produit dans la rue s'appuie la plupart du temps sur une série de paramètres subjectifs propres aux maîtres. Les arguments avancés comme la « force », le « courage » expriment un certain

nombre de valeurs faisant sens dans la rue et dans la vie même de ces propriétaires. Ces considérations l'emportent généralement sur des données esthétiques par exemple, qui peuvent avoir cours dans d'autres milieux cynophiles. La culture zonarde étant assez similaire à Reims, Marseille, Nantes ou Lille, les croisements canins valorisés par les propriétaires débouchent par conséquent sur des typologies de chiens relativement homogènes et finalement assez peu éloignés des produits issus de la sélection naturelle.

Au final, force est de constater que les générations de chiens qui se succèdent depuis une vingtaine d'années dans la zone ont débouché sur une population, à la fois distincte des races répertoriées, mais néanmoins bien plus homogène et autonome qu'on ne l'imagine. S'il demeure un bâtard pour de nombreux observateurs, le chien de la zone est en réalité devenu un chien bien particulier, fruit d'une sélection naturelle et artificielle spécifiques. Même si les données scientifiques sur le sujet font encore défaut, l'hypothèse de la relative homogénéité génétique de cette population canine ne fait que peu de doute. La richesse des applications vétérinaires qui pourraient en résulter devrait d'ailleurs contribuer à remiser au placard l'image exécrationnelle que les pouvoirs publics et la population se font de ces animaux.

Figure 8. Fruit d'un double processus sélectif, naturel et artificiel, les populations de chiens de la zone présentent un certain nombre de traits morpho-psychologiques communs. Sans constituer une race à part entière, ils sont malgré tout plus que de simples « bâtards ». (Photo V. Rosier, 2009)



CHAPITRE 2

La rue : zone d'éducation (canine) prioritaire

Tous les propriétaires de chiens le savent : qu'il s'agisse de slalomer entre les voitures, les cyclistes, les piétons, ou de gérer civiquement le transit intestinal de *Médor* sous le regard suspicieux de passants cynophobes, évoluer avec un animal dans l'espace public n'est pas un exercice de tout repos. Le constat est encore plus flagrant pour les maîtres contraints de vivre dans la rue. Pour eux, l'encadrement d'un chien ne se limite pas à la parenthèse quotidienne d'une rapide promenade au parc. Au contraire, leur « vie de chien » se décline toujours en binôme et ces maîtres doivent par conséquent en assumer les joies et les contraintes 24h/24h.

Si, comme nous l'avons souligné précédemment, les animaux doivent s'adapter en permanence à un environnement urbain, parfois hostile, qui influe directement sur la nature profonde de leur être, leurs propriétaires les façonnent aussi. Par le biais d'une pression domesticatoire constante (Digard, *op. cit.*), ils parviennent ainsi à les modeler et à les garder dans le giron d'un cadre social toléré, à défaut d'être compris de tous. Sans ce contrôle continu, *le chien de la zone*, comme n'importe quel *toutou de la norme*, tomberait probablement dans cette déshérence caractéristique de nombreux canidés semi-sauvages de pays de l'Est européen.

Pour être correctement analysées, nous pensons que les initiatives, souvent adroites, prises par les maîtres de la rue pour guider leurs animaux, doivent être envisagées sous l'angle d'une sociologie de l'action. Cette grille de lecture, proposée naguère par Haudricourt (*op. cit.*) et Leroi-Gourhan (1965), puis affinée par Digard (*idem*) ou Ferret (2009), aura le mérite de nous faire sortir de certaines généralisations abusives, comme celles consistant à dénoncer le mode de vie de ces propriétaires, en balayant d'un revers de main les contraintes auxquelles ils doivent se plier. En proposant un décodage dénué de jugements moralisateurs, en nuanciant les notions de « dressage » ou d'« éducation » souvent connotées, peut-être parviendrons-nous alors à prendre au sérieux ces véritables acteurs sociaux que sont les maîtres à la rue.

2.1 Approche « cynotechnique » ou « cyno-éthique » ?

Chien dressé ou chien éduqué ? Dans la zone, la gestion d'un animal s'avère tellement problématique qu'on en éprouve même des difficultés à la caractériser. On pourrait évidemment faire le même constat pour n'importe quel individu possédant un chien : Monsieur Dupont par exemple, qui, le soir venu, s'en va sortir son molosse. Est-il un bon dresseur, lui qui, après plusieurs semaines passées à bachoter la littérature cynotechnique de référence, est enfin parvenu à enseigner à son animal les rudiments du retour au pied et de la marche en laisse, premières barrières comportementales distinguant le loup sauvage et le chien civilisé ? Et que dire de *Sucette* et *Lilli*, les deux minuscules croisées-papillons de Madame Durand qui, sous prétexte de médiation animale, vont faire des papouilles hebdomadaires aux malades en fin de vie de la résidence pour personnes âgées du bourg : sont-elles bien dressées ou bien éduquées ?

Si de telles interrogations ne portent guère à conséquence pour ces deux maîtres archétypaux rencontrés durant mes enquêtes, elles s'avèrent beaucoup plus sensibles quand il s'agit des publics à la rue. Le moindre terme inapproprié se teinte en effet de connotations négatives, qui alimentent les fantasmes entourant ces maîtres atypiques.

Dressage ou éducation, les deux notions doivent donc être employées avec le plus grand soin. Malheureusement, les sociologues eux-mêmes finissent par s'y perdre. Albert Piette qui décrit une relation entre humain et chien comme étant à la fois « asymétrique » et « particulière » s'y risque pourtant en précisant :

La place d'un chien dans une famille est directement dépendante d'un dressage qui consiste en un acte autoritaire, tantôt plus diffus, tantôt plus systématique, visant à soumettre l'animal à la présence humaine. Réalisé dans un centre d'« éducation canine » par un professionnel ou à la maison par le maître lui-même, le dressage vise à détenir une prise sur le chien, même si, en acte, il intègre subtilement et progressivement la spécificité de l'animal concerné. Pour l'homme, l'opération consiste en un mélange d'expressions gestuelles et faciales, une gamme d'intonations allant de l'agressivité à la douceur associées à un petit nombre d'expressions verbales (« couché », « assis ») et quelques accessoires élémentaires (trompette, sifflet...). (Piette, 2002)

Cette analyse qui ferait certainement dresser le poil à bien des cynophiles aguerris, ne nous éclaire malheureusement pas beaucoup. Si on s'attarde sur l'un des sites spécialisés de l'Internet français⁵⁵, les notions commencent à s'affiner :

Le dressage se distingue de l'éducation canine en ce qu'il vise à rendre l'animal utile alors que l'éducation vise à le rendre civique avant tout, c'est-à-dire apte à vivre en société. En général, les particuliers souhaitent donc éduquer leur chien et non le dresser, en lui apprenant par exemple à marcher en laisse sans tirer, à se tenir tranquille lorsqu'ils reçoivent des invités, à revenir lorsqu'on l'appelle, etc. Tout cela fait donc partie de l'éducation du chien. Le dressage a un tout autre objet puisqu'il consiste à rendre l'animal utile, donc apte à remplir une fonction déterminée telle que la garde, la recherche en décombres, le sauvetage en mer, etc.

Le zonard avec chien est-il donc un dresseur, ou bien un éducateur en puissance ? Peut-être les deux à la fois... Ou peut-être n'est-il finalement ni l'un ni l'autre. C'est ce que nous allons essayer d'éclaircir à présent.

2.1.1 L'infamie du dressage

Pour les professionnels du social travaillant avec les propriétaires à la rue, le « dressage » est une notion qui s'impose d'emblée quand il s'agit de définir la façon dont ces derniers gèrent leurs chiens au quotidien. « Ils dressent parfaitement leurs chiens », m'expliquait ainsi cette assistante sociale de Clermont-Ferrand. « D'ailleurs, il n'y a qu'à les regarder. Ces chiens sont vraiment très calmes ; ils ne bougent jamais sans la permission du maître. C'est très impressionnant. »

Magie « positive » du dressage donc pour les uns, ce mécanisme domesticatoire est pourtant loin de faire l'unanimité chez les commentateurs. Il faut dire que la notion, utilisée à tort et à travers, demeure souvent floue et connotée négativement. Le dresseur reste en effet dans l'esprit de beaucoup, un individu maltraitant, imposant par la force et la contrainte des actions à son animal qui ne le souhaite pas.

⁵⁵ <http://nicedogeducation.e-monsite.com/pages/education-canine-comportement-canin/dressage-canin-chien-d-utilite-et-de-securite-agent-cynophile-et-maitre-chien-06-et-83/>

On se souvient ainsi des mille et un tourments endurés par *Michaël*, le petit terrier du roman de Jack London (2004). Devenu chien de cirque malgré lui, il va subir le calvaire réservé à ces animaux-artistes :

Détaché, Michaël fixa des yeux le dieu-maître, en attendant que quelque chose se produisît [...]

— Viens ici ! commanda Harris Collins, d'une voix sèche et froide.

Michaël s'avança.

— Couche-toi !

Michaël se coucha lentement, avec une répugnance visible.

— Foutu chien de race ! grimaça Harris Collins. Il n'aime pas obéir. On lui secouera les puces. Lève-toi ! Couche-toi ! Levé ! Couché ! Levé ! Couché ! Les mots, saccadés comme des coups de revolver, claquaient tels des coups de fouet. Michaël continuait à obéir en rechignant.

— En tout cas, déclara Collins, il connaît l'anglais... Je me demande s'il sait faire la culbute arrière – tous les dresseurs de chiens en rêvaient. Nous allons toujours essayer. Remets-lui sa chaîne... Et toi, Jimmy, mets-lui la sangle.

Un autre diplômé de la maison de correction lui ceignit les reins d'une sangle, à laquelle était fixée une mince corde.

Harris Collins commanda :

— Allons-y !

Ce fut pour Michaël, quelque chose d'effarant, d'abominablement humiliant. Au commandement de Collins, la chaîne fixée au collier le renversa en arrière, tandis que la corde attachée à la sangle l'enlevait en l'air, en tirant de l'avant son train de derrière, et qu'il recevait sous le menton le coup de la cravache courte du dresseur. Si le terrier avait eu quelque notion de la manœuvre, il aurait pu s'y prêter, en pirouettant sur lui-même et en culbutant de bon gré. Il eut la sensation d'être disloqué, cependant que le coup de cravache, violemment porté, l'étourdissait presque. Après avoir, le temps d'une seconde, tourbillonné en l'air, il retomba sur l'arrière du crâne, parmi la sciure.

Lorsqu'il se releva, sa fureur était à son comble. Il hérissait ses poils, râlait de la gorge, les dents prêtes à mordre, et il eût, sans hésiter, enfoncé ses crocs dans la chair du dieu-maître, s'il n'avait été asservi à sa ruse et à ses calculs. Les deux jeunes gens connaissaient leur affaire, l'un tirant sur la chaîne, l'autre sur la corde. Michaël ne put que grogner, dans sa colère impuissante, incapable d'avancer ni de reculer, ni même de se tourner de côté. Le dieu de la chaîne l'empêchait d'attaquer celui de derrière, le dieu de derrière, qui tenait la corde, l'empêchait d'attaquer celui de devant, et tous deux l'empêchaient d'attaquer Collins, en qui il voyait le dispensateur du mal et de la douleur. (London, *op. cit.*, p. 226-227)

Si *Michaël* était né à la fin du XX^e siècle, il aurait pu trouver chez un certain nombre d'intellectuels un soutien de poids pour dénoncer sa condition et faire reconnaître, peut-être, son statut de victime. Pour la philosophe Florence Burgat (1997) par exemple, la notion de

dressage ne peut renvoyer qu'aux pires instrumentalisons anthropiques. Elle est l'équivalent animal de l'esclavage humain, c'est-à-dire une abjection et une négation des droits fondamentaux du vivant. On pourrait d'ailleurs voir dans le terme même de « maître » un argument à charge légitimant cette analyse.

Le dressage peut, il est vrai, revêtir des aspects peu enviables pour l'animal qui serait amené à le subir. On se souvient évidemment de *Balka*, le fameux *Chien Blanc* du roman autobiographique de Romain Gary (1970). Elevé dans le sud des Etats-Unis d'Amérique, *Balka* est un « chien blanc » dressé à attaquer spécifiquement les Noirs. Rééduqué par l'auteur, l'animal est le symbole navrant d'une dénaturalisation et d'une instrumentalisation idéologique extrêmes.

Dans le contexte militaire, j'ai moi aussi pu assister à des scènes d'une très grande brutalité, qui s'apparentaient à de la maltraitance, de la part de certains cynotechniciens. Au chenil interarmées de Suippes par exemple, durant une séance de travail, l'un des instructeurs que je côtoyais alors n'hésita pas à prendre une longe et à pendre durant plusieurs secondes à un arbre son chien, au prétexte que celui-ci n'avait pas obéi immédiatement à un rappel au sifflet. Le maître-chien m'expliqua, le plus naturellement du monde, que pour faire comprendre à l'animal son « erreur », il fallait le sanctionner de façon radicale afin que ce faux pas ne se reproduise pas. Le cynotechnicien pendit donc son chien durant de longues secondes à l'arbre, sifflant et frappant simultanément l'animal afin qu'il assimile rapidement la leçon. En quasi syncope, il fallut un petit laps de temps au fautif pour retrouver ses esprits. Quelques minutes après l'incident, le chien effectuait sans la moindre hésitation et sans erreur l'exercice du rappel où il avait précédemment failli.

Figure 9. Soumis à un dressage très sophistiqué, les chiens de cirque ont toujours été des instruments de choix pour les artistes. (Carte postale monochrome, sans date, collection personnelle C. Blanchard)



Malgré tout, ce serait témoigner d'une méconnaissance absolue des logiques propres au dressage institutionnel que de faire de ces cas extrêmes une généralité. Il convient ainsi de relire attentivement André-Georges Haudricourt. A travers son étude classique portant sur « la domestication des animaux, la culture des plantes et le traitement d'autrui » (Haudricourt, *op. cit.*), l'ethnologue propose une analyse originale visant à comprendre comment des univers techniques distincts débouchent sur des attitudes morales, religieuses et philosophiques elles aussi singulières. Pour Haudricourt, la société qui prend pour modèle l'autorité du berger sur son troupeau et la sélection des graminées se construit à l'inverse de celle qui, conformément au geste du paysan chinois, ne fait que favoriser la manifestation des forces de la nature en les accompagnant. Les disparités politiques qui s'ensuivent ne constituent alors qu'une des conséquences du rapport particulier qu'entretiennent les différentes sociétés humaines avec la nature.

Ainsi, pour décrypter finement le dressage et comprendre dans quelle mesure celui-ci permet de questionner la nature des liens unissant les humains et les bêtes, il est nécessaire de mettre entre parenthèses les anathèmes moralisateurs. La compréhension des modalités de mise en œuvre des techniques par les propriétaires de chiens nécessite en effet un peu de sang-froid. Il demeure indispensable que le chercheur en sciences sociales n'omette jamais de prendre en compte le contexte particulier dans lequel le binôme homme/chien évolue.

Dans le cadre des groupes cynotechniques officiant dans les administrations de l'Etat par exemple, nous disposons d'une véritable grammaire interprétative, nous permettant de mieux comprendre les rouages desdites administrations. Il est dès lors possible de réfléchir sereinement à la façon dont se construit la biosociabilité « homme/animal », sans se limiter à l'interprétation consistant à considérer l'animal comme une victime, forcément engoncée dans sa prétendue souffrance. Qu'un chien de défense, issu d'une race spécialement sélectionnée pour cette mission, soit « dressé à la dure » dans le contexte militaire, peut évidemment être considéré comme une indécence pour un non-initié, mais en aucune façon comme une aberration pour un cynophile.

Au sein d'une base militaire, le chien est avant tout considéré comme un objet et comme une arme, son utilisation se limitant juridiquement à ce simple cadre interprétatif. D'ailleurs, contrairement à ce qu'affirme Jocelyne Porcher (2012), l'animal possède certes un numéro de matricule, mais en cas d'agression d'un ennemi envers lui, on ne jugera pas le préjudice vis-à-vis du « fonctionnaire canin » qu'il serait, mais bien envers l'arme (donc l'objet) qu'il demeure.

Dans le contexte militaire, son dressage spécifique repose sur la base d'un corpus juridique très précis et contraignant pour son propriétaire. Encadrés par une législation très rigoureuse, les maîtres-chiens sont ainsi contraints de réguler leurs pratiques et de brider les capacités réelles de leurs animaux. Hors de question en effet de « faire mordre » un chien de n'importe quelle manière et dans n'importe quelle condition. Le moindre incident ou accident se retournerait alors contre le militaire à qui il serait reproché de ne pas avoir respecté les consignes de sécurité.

Aussi, pour pouvoir conserver un animal opérationnel en cas d'intervention, le cynotechnicien doit-il mettre en place des stratagèmes afin de maintenir un certain niveau de « tension » chez son chien, tout en restant attentif aux règles du jeu de la société civile et militaire à laquelle il appartient. La difficulté de la fonction de maître-chien de l'institution apparaît alors dans cette règle imposée : « protéger sans déborder ». Cette contrainte est d'ailleurs perçue par bon nombre de professionnels interrogés comme une véritable frustration. Pour se satisfaire de ces règles du jeu très strictes, les cynotechniciens ont opté pour des entraînements quotidiens, souvent très réalistes, visant à reproduire des situations d'agression.

Ces entraînements ont lieu au sein même de l'enceinte militaire ou sur des terrains dits « extérieurs » parce que situés en dehors de la structure militaire habituelle. Lors de ces exercices, le militaire maître-chien joue à faire *comme si*. Comme s'il était confronté à une situation à risque. Comme s'il devait véritablement utiliser son chien. Les chiens militaires étant considérés comme des armes, ces entraînements sont à mettre en relation avec les exercices de tir en stand auxquels tous les militaires doivent se plier.

Figure 10. Ici, l'exercice s'apparente à un véritable « jeu de rôle ». Un « homme d'attaque », vêtu d'une combinaison de protection, joue le rôle de l'intrus ou de l'agresseur, et s'ingénie à exciter le chien, libérant son agressivité. (Photo C. Blanchard, La Martyre, 2001)



Pierre Gascar, dans son recueil de nouvelles *Les Bêtes*, a fait une remarquable description des « hommes d'attaque » dans un chenil militaire :

C'était un homme revêtu des pieds à la tête d'un épais rembourrage de toile forte, de crin et de morceaux de liège cousus ensemble, d'une sorte de lourde combinaison brune, semblable un peu à l'habit des scaphandriers, mais évoquant plutôt, ici, des possibilités de flottaison, une idée d'impossible noyade, ou encore d'une armure de feutre comportant, à l'endroit des yeux, une étroite ouverture protégée par une visière. Les jambes et les cuisses étaient recouvertes d'une double protection, emprisonnées dans une sorte de claie entoilée, tandis que les pieds disparaissaient dans des sabots de bois et que, le long d'un corps informe, s'étiraient, sous les poids des moufles chargés de poix et d'étoupe, les bras interminables de l'homme aux mains calfatées. (Gascar, 1953, p. 164-165)

2.1.2 L'inquisition animaliste

Pour certains philosophes contemporains, outre les dérives maltraitantes du maître, le dressage aurait des conséquences d'autant plus néfastes qu'il nierait tout simplement l'autonomie de l'animal, le privant de son droit fondamental à une existence propre (Burgat, 2012).

Suppôts d'un béhaviorisme triomphant et pavloviens indécrottables d'après leurs détracteurs, les dresseurs ne seraient en définitive que d'affreux tortionnaires sans conscience. Il suffit pourtant de feuilleter n'importe quel manuel de dressage de la fin du XIX^e siècle ou du XX^e siècle, pour se rendre compte que les cynologues sont avant tout des cynophiles convaincus. Prenons, par exemple, *Le Dressage du chien* du Dr Franz Granderath, ouvrage qui fit autorité à sa sortie. On peut y lire dès les premières pages que « pour dresser un chien comme il convient, il est d'abord nécessaire de l'aimer et de le comprendre. L'attachement, l'affection, l'effort de soumission vont, de préférence, spontanément à celui en qui l'animal pressent un ami. » (Granderath, 1953, p. 8)

En réalité, les dresseurs ne sont que les spectateurs d'un changement récent de paradigme intellectuel. En effet, ces dernières décennies, les questions relatives aux droits et aux libertés animaux ont fait basculer l'approche humaniste traditionnelle vers un « animalisme » parfois radical (Digard, 2012). A l'instar de l'anti-racisme ou de l'anti-sexisme, l'anti-spécisme est ainsi devenu pour beaucoup un combat progressiste, forcément rattaché aux « idées de gauche » (Olivier, 2006).

Cette lame de fond dont les ramifications intellectuelles variées ont contribué à intensifier l'influence, jusqu'à faire des non-convertis des rétrogrades en puissance, gagnerait malgré tout à être nuancée. Cela éviterait notamment de laisser croire que les dresseurs ne verraient dans leurs animaux que des « actants non-critiques » (Piette, *op. cit.*). Bien que n'ayant pas forcément lu les incontournables commentateurs universitaires, les cynotechniciens sont loin d'être des idiots culturels (Jaulin, 1980). Certains d'entre eux, comme le « gourou » de la cynotechnie francophone, Joël Dehasse, s'inscrivent d'ailleurs largement dans le consensus intellectuel actuel prônant l'autonomie du chien (Dehasse, *op. cit.*). Les autres, cynophiles anonymes officiant dans les administrations de l'Etat ou dans la zone urbaine de nos villes, nous ont également affirmé considérer leurs chiens comme des êtres autonomes, disposant d'une grande liberté d'action.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, la plupart des cynotechniciens que nous avons rencontrés ces dernières années (Blanchard, *op. cit.*) considèrent d'ailleurs que seul le dressage permettrait d'éviter la « mécanisation » de l'animal et d'assurer la prise d'initiative du chien. Une mécanisation qui, si elle intervenait, résonnerait alors comme une soumission totale de celui-ci et influerait négativement sur le travail du binôme.

Envisageant leur métier comme une véritable passion, les professionnels du milieu canin considèrent ainsi l'acte de dressage comme un processus de libération, puis de canalisation des instincts de la bête, visant à optimiser son travail. Pour eux, l'animal doit également y prendre du plaisir, au risque de réduire l'efficacité de son action.

La notion de « jeu » durant le dressage demeure ainsi au cœur des préoccupations de nombreux cynotechniciens interrogés qui considèrent que « le chien joue mais ne travaille pas ». On trouve l'illustration la plus remarquable de cette tendance dans l'administration des douanes, où le chien de service n'effectue ses missions de détection de stupéfiants que par jeu. Aucune soumission, aucun dirigisme de la part du maître qui se contente d'encourager son élève et de le récompenser grâce à sa « poupée » une fois la découverte de drogue effectuée. Ce « protocole ludique », qui diffère largement de certaines analyses sociologiques postulant que l'épanouissement de l'animal résiderait inévitablement dans un goût immodéré pour le « travail » (Porcher, *ibid.*), démontre une fois de plus que la notion de dressage ne peut se réduire à une simple interprétation utilitariste.

Soucieux de leur liberté d'action tout comme de celle de leurs compagnons, les propriétaires de la zone se montrent eux aussi attentifs à décliner chacune de leurs actions domesticatoires avec souplesse, même s'ils n'hésitent pas à exercer un contrôle plus strict sur leurs animaux si les circonstances l'exigent. Un rappel non immédiatement effectué de la part d'un chien pourra ainsi déboucher sur un coup de pied du maître. Durant mes enquêtes de terrain, j'ai recueilli de nombreux témoignages de badauds ayant assisté à ce genre de réprimande. A chaque fois, le scandale n'était pas loin.

L. m'expliquait ainsi comment il s'était fait « remonter les bretelles » par un couple de passants, alors qu'il venait de donner une tape un peu appuyée à son animal pour le faire taire :

« Ils m'ont littéralement insulté ! Ils m'ont dit qu'on ne frappe pas son chien comme ça, que j'étais un mauvais maître. Pourtant, j'ai fait ça pour qu'il se taise. Si je l'avais laissé aboyer, à tous les coups je me serais fait engueuler aussi ! » (L., homme, 26 ans, 2 chiens)

Figure 11. Le centre de formation cynotechnique de l'Ecole Nationale des Brigades des Douanes (ENBD) de La Rochelle accueille chaque année des dizaines de fonctionnaires, venus apprendre le dressage pratiqué dans cette administration. Sur la base de techniques basées exclusivement sur le jeu, l'objectif est d'entraîner l'animal à la détection de matières stupéfiantes. (Photo C. Blanchard, La Rochelle, 2003)



La question de la maltraitance est un point central dans les procès d'intention généralement faits à ces propriétaires à la rue. Il est au demeurant intéressant de noter le raccourci effectué entre « chiens vivant à la rue » et « maltraitance » :

« C'est vraiment honteux d'obliger ces pauvres bêtes à vivre dehors : les maîtres, eux, c'est leur choix, mais les bêtes, les bêtes elles, elles n'ont rien demandé à personne ! » (M., commerçant à Lille)

Loin des actes de maltraitance dont on pourrait les taxer trop rapidement, l'éventail de ces techniques de dressage constitue en réalité une nécessité de survie dans un contexte urbain hostile. Suffisent-elles toutefois à faire de ces propriétaires à la rue des dresseurs en puissance ? En fait, il faut nuancer : en les mettant en œuvre, ils n'envisagent aucune finalité utilitaire d'emploi de leurs compagnons. Peut-être pourrait-il alors s'agir d'une démarche éducative particulière, adaptée à leur mode de vie ? C'est ce que nous allons essayer de vérifier à présent.

2.2 La « méthode clochard » ou l'art d'éduquer un chien dans la zone

Comment éduque-t-on un voire plusieurs chiens quand on vit dans la rue ? Comme me l'a glissé un jour à l'oreille l'une de mes informatrices, grâce à la « méthode clochard ». Cette méthode, sorte de manuel immatériel de la débrouille pour cynotechniciens précarisés, évoque en fait un patchwork de connaissances empiriques et savantes, indispensables pour survivre et faire survivre son animal dans le milieu hostile qu'est la ville. Car, ne nous y trompons pas, savoir gérer un chien dans l'espace public constitue non seulement un art, mais surtout un parcours du combattant quotidien. Sans la solidarité du groupe et son expérience, il est peu probable que le novice parvienne à gérer très longtemps son animal dans la rue.

Cette culture technique qui s'inscrit dans le système domesticatoire particulier (Digard, *op. cit.*) que représente celui des marges urbaines, est le fruit d'un apprentissage individuel et collectif méthodique. L'apprentissage des techniques n'est toutefois jamais totalement identique d'un individu à l'autre. Il constitue plutôt « l'ouvrage de la raison pratique collective et individuelle » (Mauss, 1950, p. 368). Autrement dit, si le principe d'imitation est tout d'abord appliqué par les débutants, une réappropriation des techniques s'opère ensuite. L'homogénéité certaine qui perdure dans les *habitus* cynotechniques des propriétaires suffit toutefois à être reconnue par tel ou tel groupe de pairs.

J'ai ainsi rencontré dans deux villes différentes et à six mois d'intervalle, deux chiens portant des attelles artisanales fabriquées à base de vieilles cagettes en bois. La première fois que j'avais croisé un tel bricolage orthopédique, c'était à Bordeaux, juste derrière la gare Saint-Jean. Questionnant le propriétaire du second chien blessé sur sa ville d'origine et sur le lieu où il avait appris à concevoir ce type de « prothèse », il m'indiqua comme une évidence : « Bordeaux ».

Afin de parvenir à une description suffisamment cohérente des enjeux entourant l'ensemble de cette culture technique, et ainsi redorer le prestige éducatif de propriétaires à la rue souvent malmenés, il convient que le sociologue se penche avec sérieux sur le quotidien de ce binôme en action. Il découvrira bientôt que des deux côtés de la laisse se joue une partition bien plus complexe qu'on ne l'imagine.

2.2.1 Protocoles opératoires

Loin des individus irrationnels qu'on essaie de nous présenter, les propriétaires de la zone sont en réalité des techniciens canins actifs et particulièrement adroits, qui ont appris au fil du temps à bricoler des réponses alternatives aux problèmes posés par la rue. Leur démarche est donc on ne peut plus cohérente et leurs méthodes de gestion du chien se situent au confluent de ce que l'on nomme souvent « dressage » et « éducation ».

Pour affiner ces terminologies souvent imprécises, nous pensons toutefois qu'il pourrait s'avérer utile de se référer aux analyses proposées par Haudricourt (*op. cit.*) ou Mauss (1950) par exemple.

En effet, au-delà des commentaires moralisateurs de certains intellectuels, ces deux auteurs ont su montrer, de façon beaucoup plus rigoureuse, comment les techniques de dressage révélaient la technicité globale d'un groupe, c'est-à-dire le rapport entre son système technique, son organisation sociale, son mode de vie et ses valeurs.

Chez Mauss par exemple, le « dressage » se réfère au « processus de socialisation » du petit d'homme en révélant les éléments caractéristiques de l'achèvement physiologique et de la socialisation de la personne (Mauss, *op. cit.*). En appliquant une telle grille d'analyse à l'animal, nous pensons que nous pourrions obtenir une ethnographie des techniques de dressage (description des gestes et des postures, modalités pratiques d'exécution des techniques) qui nous aiderait à affiner notre compréhension de la gestion d'un chien dans la zone.

La démarche d'Haudricourt s'attache quant à elle à distinguer deux types d'interventions humaines sur les espèces végétales ou animales domestiquées par l'homme (*ibid.*). La première se caractérise par une action directe, lorsque l'homme influe sur le corps de l'être domestiqué par le biais d'une action étroite et/ou permanente. Dans le cas contraire, l'action demeure indirecte, notamment si l'homme interagit seulement sur l'environnement de l'être domestiqué. Pour Haudricourt, on peut estimer que l'action doit être analysée comme « positive » quand l'homme lui impose un cadre et un projet d'intervention prédéfini par ses soins, mais elle demeure « négative » si l'homme se contente de lui barrer certaines voies, ne jugeant du résultat qu'*a posteriori*.

Adapter aux spécificités de la zone ce type de réflexion portant sur les technologies culturelles n'est pas chose aisée. Très diffuses et pas toujours homogènes, ces spécificités s'avèrent en effet fluctuantes d'un lieu à l'autre. Elles répondent surtout à une diversité de situations qui croisent souvent les parcours et les difficultés de vie des propriétaires. Vivre en squat nécessitera ainsi des techniques assez différentes de celles requises par la vie en appartement, pour ceux à qui l'institution proposerait cette option.

Afin de faciliter la compréhension des soubassements relatifs à ce dressage urbain, tentons de proposer une grille d'interprétation.

Tout d'abord, nous percevons deux champs importants pour aborder ce cadre descriptif. Celui concernant les techniques de sécurisation de l'animal d'une part, et celui inhérent aux questions de sociabilité d'autre part. Chacun de ces deux champs confère une capacité d'action, active ou passive, à l'homme et à son chien. L'homme pourra ainsi exercer une action active sur son chien à l'aide d'une laisse ou d'une cordelle dans les trois premiers mois de l'animal, afin de s'assurer un contrôle sur celui-ci et éviter qu'il ne s'échappe durant la phase de socialisation. L'impact de la laisse s'avérera par contre active, du point de vue du chien, quand celle-ci sera employée comme lien de traction pour raccompagner le maître à son gîte par exemple. Lors d'un entretien effectué à Saint-Etienne, L. m'expliquait ainsi qu'il utilisait souvent cette technique lorsqu'il se retrouvait dans une *Free party* :

« Quand je participe à une grosse fête, je commence toujours par accrocher mon chien à la ceinture de mon pantalon avec un ou deux lacets de chaussure noués entre eux. Quand j'ai trop picolé ou trop avalé de merde et que je ne marche plus trop droit, il me ramène directement à mon camion. Un peu comme un chien d'aveugle, tu vois ! Il retrouve toujours le chemin, ce qui n'est pas toujours mon cas. En plus, grâce à cette méthode, j'ai toujours mon chien à portée de main. J'ai plein de potes qui se sont fait tirer leur chien en soirée par des zozos qui attendaient que le maître soit bien

défoncé pour se barrer avec son klebs. Moi, j'ai pas envie que ça m'arrive. »
(L., 33 ans, 1 chien)

Armé de ce filtre interprétatif, nous avons pu affiner, au fil de nos différents terrains d'enquête, notre réflexion sur la gestion de l'animal et découvrir ainsi que l'éducation canine opérée dans le contexte de la rue s'avère le résultat de techniques de dressage bien particulières, impliquant l'adhésion des maîtres à un certain nombre de représentations, sociales et symboliques, communes. C'est ce que nous allons évoquer à présent.

2.2.2 L'éducation canine au tamis de la réalité urbaine

Dans l'opinion publique, il existe une rumeur persistante qui pourrait presque s'apparenter à une légende urbaine (Renard, 2002) tant elle s'avère systématique et récurrente : les jeunes marginalisés vivant dans nos villes ne s'encombreraient de chiens que pour éviter des problèmes avec la police. Durant un colloque, j'ai moi-même entendu cette histoire de la part d'un sociologue qui soutenait mordicus que la chose était irréfutable, dans la mesure où quelques professionnels du social le lui avaient confirmé.

En réalité, cette fable urbaine demeure l'une des ritournelles les plus communes permettant d'expliquer, à moindres frais (intellectuels), l'obstination de ces prétendus « marginaux » à persister dans leur déviance calculée. C'est aussi, pour le dire vite, une façon grossière de prendre ces individus pour des imbéciles. Si une grande partie de mes informateurs n'a pas un bagage scolaire très important, compte tenu d'une éducation institutionnelle souvent chaotique (Jovelin et Dequiré, *op. cit.*), il ne faudrait toutefois pas considérer ces jeunes comme des idiots, sans ressources intellectuelles ni suite dans les idées. Au contraire, les capacités d'adaptation dont ils savent faire preuve quotidiennement en sont un parfait démenti.

Soit les pratiques toxicomaniaques. Celles-ci sont impossibles sans le déploiement d'une activité soutenue de recherche et d'obtention de produits psychotropes ou de succédanés, ce qui mobilise un minimum de stratégies financières, une certaine connaissance du marché, des savoir-faire à propos des services médico-sociaux, policiers, judiciaires, pénitentiaires. Pour que des individus et des groupes développent des pratiques toxicomaniaques, une condition *sine qua non* est leur insertion réussie dans différentes sortes de réseaux, leur intégration efficiente dans des partenariats formels et informels [...] La toxicomanie implique également un certain savoir de soi, le sujet vivant en termes de paradis ou d'enfer la rencontre avec quelque chose d'intime, de l'ordre d'une vérité subjective. (Karsz, 2004 : 121)

Ce qui est vrai pour les stratégies liées aux pratiques toxicomanes évoquées par Karsz l'est également pour celles relatives à la gestion d'un chien dans la rue. Revenons justement à notre petite histoire de policiers et gendarmes sans chien laissant courir des déviants avec chien. Dans les deux cas, les protagonistes de cette invraisemblable parabole sont largement sous-estimés par les commentateurs.

Les forces de l'ordre tout d'abord, qui disposent en réalité d'un arsenal juridique et logistique suffisamment vaste pour, le cas échéant, interpellier et neutraliser les éventuels auteurs de trouble, fussent-ils accompagnés d'animaux. Deuxièmement, les propriétaires de la zone : c'est faire totalement abstraction des difficultés à gérer son propre chien dans les centres de nos villes que d'imaginer des individus en situation de grande précarité, choisissant justement de s'encombrer de plusieurs animaux, dans l'espoir d'échapper aux forces de l'ordre. Comme nous le verrons un peu plus loin, les propriétaires à la rue sont probablement parmi les maîtres de chiens les plus contrôlés du pays. Leur apparence et l'aspect parfois impressionnant de leurs animaux contribuent en effet à faire d'eux des suspects en puissance. Autant dire que l'anonymat a un prix auquel ces individus ont décidé de renoncer une fois leurs chiens acquis. Maîtres à plein temps donc, ils ont par contre fini par mettre en place un certain nombre de méthodes et de techniques pour que leur quotidien cynotechnique se déroule le moins mal possible.

Une grande partie de cette culture technique couvre un premier grand champ qu'on pourrait qualifier de « sécurisation de l'animal » et qui vise à trouver une réponse adaptée aux besoins primaires (Maslow, 1954) de celui-ci. Si la fameuse pyramide de Maslow n'est évidemment pas transposable au chien, l'analogie n'en reste pas moins intéressante.

Parmi les premières préoccupations du maître : se procurer de la nourriture et de l'eau, dans des proportions adaptées à la taille et au poids de l'animal.

Élément essentiel à son bien-être, cette attention primaire ne représente pas une « technique d'éducation » à proprement parler. Il n'en demeure pas moins vrai qu'elle reste indispensable pour ne pas risquer de voir la santé de son chien se dégrader. Un animal malade est en effet synonyme de frais supplémentaires, un luxe que ces propriétaires peu fortunés ne peuvent pas se permettre. D'ailleurs, pour éviter tout désagrément de cet ordre, les maîtres à la rue doivent connaître quelques rudiments d'éthologie canine, couvrant la physiologie, l'hygiène et la santé du chien. Même si les grosses prises en charge sont assurées par les cabinets vétérinaires qui suivent régulièrement les animaux de la zone, les maîtres disposent souvent dans leur barda du matériel sanitaire élémentaire pour gérer de petits bobos (alcool,

pansements, voire anti-venin), ainsi que de quelques produits courants (antipuces, vermifuge) pour préserver leur bête de la vermine.

Pour en revenir à la nourriture, l'expérience quotidienne de la zone a enseigné à bon nombre de propriétaires qu'il valait bien mieux donner à leurs animaux de la nourriture sèche, comme des croquettes, que des boîtes d'aliments. « Si tu leur files de la pâtée, ils chient mou », m'expliquait sans ambages D. (34 ans, 4 chiens). De façon plus pragmatique, les déjections plus dures permettent également de s'en défaire plus rapidement si, par malheur, *Médor* se décidait à se soulager au beau milieu d'une rue commerçante.

« J'ai toujours un sac sur moi, au cas où mon chien chie sur le trottoir. Comme les gens ne nous aiment déjà pas, il faut mieux leur montrer qu'on n'est pas de gros dégueulasses. En tout cas, moi, je ramasse et je balance ça dans les poubelles du centre, ce qui n'est pas le cas de la plupart des mémères bourgeoises avec leurs yorkshires. » (W., 22 ans, 2 chiens)

Autre avantage des croquettes : complètes, équilibrées et faciles à transporter, elles constituent une base alimentaire idéale pour endurer des conditions de vie souvent assez spartiates dans la zone.

Si le « consensus gastronomique » inhérent aux croquettes est relativement bien partagé, le cérémonial du repas l'est tout autant. Munis de leurs bols et de leurs gamelles qu'ils transportent en permanence dans leurs sacs à dos, les maîtres que j'ai rencontrés essayaient, dans la mesure du possible, de nourrir leurs animaux à heure fixe. Pour empêcher leurs chiens de se jeter de façon anarchique sur la nourriture, certains propriétaires procèdent à un apprentissage spécifique durant les premiers mois du chien. A l'instar de certains exercices dits de « refus d'appâts » se déroulant dans des clubs canins sportifs, il n'est pas rare de croiser des chiens dressés à n'accepter de la nourriture que de leurs maîtres.

Figure 12. 11h30 : l'heure du repas pour les chiens en escale au chenil de la Halte de jour de Tours. (Photo C. Blanchard, 2010)



G. m'expliquait ainsi les raisons et la technique de cet apprentissage étonnant :

« J'ai dressé mon chien de la façon suivante : durant quelques semaines, lorsqu'il a trois ou quatre mois, je demande à des gars et des filles de la bande de lui donner de la nourriture. Des trucs bien gras tu vois ; ceux qui donneraient envie même à moi. Au moment où le chien prend un morceau, bang ! quelqu'un lui file un grand coup de savate par derrière en beuglant afin qu'il associe la douleur à la bouffe donnée par quelqu'un d'autre que moi. Derrière, moi j'arrive avec une gamelle de croquettes et je lui fais des joies, tu vois. Comme ça, le pépère, eh bien, il se dit qu'avec moi, il n'y a pas de danger... Dit comme ça, on dirait que je suis un vrai salopard avec mon chien. Mais en réalité, je fais ça parce que je l'aime. C'est de la prévention tu vois. Parce qu'on m'a déjà empoisonné deux de mes chiens dans le passé. Des enculés de restaurateurs qui avaient volontairement mis du poison sur de la bouffe pour mes chiens ; eux, tu vois, ils ont senti l'odeur et se sont rués là-dessus. Résultat : perforation des intestins et mort en moins de 48 heures. Deux d'un coup... Du coup, je préfère que mon

chien ne bouffe pas n'importe quoi avec n'importe qui. » (G., homme, 28 ans, 1 chien)

Ce qui, hors contexte, passerait pour de la maltraitance, nécessite évidemment d'être interprété dans la perspective d'un système domesticatoire (Digard, *op. cit.*) spécifique. Certains de mes informateurs considèrent d'ailleurs que d'autres types d'apprentissages violents sont nécessaires pour prévenir le chien contre les dangers de l'environnement dans lequel il évolue.

En ville, le principal d'entre eux porte un nom : automobile. La rubrique des chiens écrasés est en effet pleine d'animaux de la zone.

Pour remédier à cette hécatombe, les propriétaires ont élaboré des stratégies surprenantes comme je l'ai découvert à Bordeaux grâce à R., jeune homme d'une trentaine d'années, accompagné de *Zénon*, un berger malinois de six ans et de son fils *Ficelle*, un chiot de huit mois. Alors qu'ils marchaient sur un boulevard où la circulation était très importante, R. m'a ainsi montré la manière dont il avait procédé pour enseigner à *Ficelle* comment craindre les automobiles et éviter de se faire écraser. Empoignant le chiot par la peau du cou, à proximité d'une voiture en stationnement, R. n'a pas hésité une seule seconde à projeter violemment l'animal contre le véhicule. En répétant l'opération à plusieurs reprises durant un mois, R. affirmait que le chien avait fini par redouter suffisamment les voitures pour ne pas s'engager seul sur la route.

L'ensemble des techniques de sécurisation primaire auxquelles nous avons pu assister durant nos enquêtes sont toujours liées aux spécificités du contexte et de l'environnement. Les conditions météorologiques par exemple, constituent une donnée importante de l'équation, dont la gestion n'est pas toujours aisée. Bien que les maîtres essaient, l'hiver venu, de descendre dans des villes au climat plus « doux », la rugosité des nuits passées dans la rue, quelle que soit la saison, reste une réalité constante, quand bien même le squat constitue une alternative provisoire susceptible de procurer un minimum de protection aux maîtres et aux chiens.

La robustesse des chiens de la zone ne doit pas faire oublier que quelques pièces rapportées, n'ayant connu la rue que sur le tard, existent. Ces chiens subissent les intempéries de plein fouet. C'est pour cette raison que F., propriétaire de trois chiens dont une femelle âgée, de type dogue de Bordeaux, n'hésitait pas à « habiller » son animal d'une parka militaire dès l'automne venu. La scène était cocasse, et voir ce grand chien déambuler dans les rues de T. avec ce type d'accoutrement pouvait laisser penser à une mauvaise blague de

potache. Il n'en était rien. F. m'expliqua qu'à huit ans, et après des grossesses à répétition, sa *Flora* était devenue très fragile. Poils courts et côtes apparentes, l'usure de l'animal se percevait à vue d'œil. Boitant bas, elle semblait pourtant à l'aise dans sa parka dont les manches avaient été soigneusement découpées à mi-bras afin de ne pas perturber sa marche.

La socialisation constitue le second champ important des techniques mises en place par les propriétaires pour gérer leurs animaux dans la rue. En se référant aux catégories vernaculaires en vigueur, la notion d'« éducation », très en vogue parmi les cynophiles de tout poil, pourrait se révéler pertinente pour l'analyser. En effet, le maître à la rue, dresseur à ses heures, n'en demeure pas moins un « parent » aimant qui considère bien souvent son chien comme son « bébé ». Cette progéniture animale représente pour les parents adoptifs l'occasion rêvée de tester leurs capacités éducatives.

Or, la volonté « socialisante » est au cœur de tout projet éducatif, même dans la rue. Ce projet se distingue ici en s'adaptant aux exigences particulières de la zone.

Ainsi, l'éducation offerte par le maître de la rue sera surtout basée sur la « ruse », le « courage » ou « l'autonomie » de l'animal. Autant de qualités valorisées au sein des groupes de propriétaires rencontrés durant l'élaboration de cette thèse.

Aux termes de l'éducation canine pratiquée dans la zone, le chien doit être libre. Sans contrainte. Il se distingue en cela du chien du cynophile moyen, celui qu'on croise mais qu'on ne fréquente pas. Pas étonnant donc que les cynotechniciens de la rue aiment à laisser leurs animaux éprouver seuls leurs propres limites.

Dans les bagarres ou les jeux de chiens par exemple, les propriétaires n'interviendront que très rarement. A leurs yeux, la hiérarchie canine doit se révéler de façon naturelle. Les rassemblements de chiens qui effraient tant la population constitueront pour leurs maîtres autant d'occasions pour des groupes d'animaux de s'ébattre comme bon leur semble et favoriseront, à défaut de la tranquillité publique, le bien-être et l'équilibre psychologiques de ces bêtes.

Par contre, la socialisation avec les groupes d'humains, et plus particulièrement le rapport du chien à son maître, se doit quant à lui d'être extrêmement clair et marqué. Les propriétaires possèdent en effet une représentation du chien, bien à eux. Un « sens canin » qui nous éclaire utilement sur les représentations de l'univers dans lequel ils évoluent.

Les maîtres veillent très tôt à éduquer leur chien pour que celui-ci ajuste son comportement aux impératifs de la cité. Cette éducation commence dès les premières semaines. Les chiots étant souvent récupérés relativement jeunes (entre quelques semaines et deux mois), le maître devient une mère de substitution pour l'animal.

Cette période s'avère faste pour engranger l'expérience de sociabilité qui est le second levier sur lequel les maîtres opèrent, de deux manières. La première vise à laisser le chien découvrir lui-même son environnement en lui imposant une contrainte assez lâche. Il doit pouvoir explorer par lui-même son environnement et trouver naturellement sa place dans le groupe humain et canin. Stimulé par la présence permanente d'autres personnes, il sera ainsi moins enclin à se montrer agressif avec ses congénères ou avec les humains. Le processus n'est pas anodin car il en va de l'image du binôme homme/chien. Un animal agressif, et c'est l'assurance de se faire remarquer par les habitants ou les forces de l'ordre.

La phase active de sociabilité est assurée par le maître.

2.2.3 Transmissions cynotechniques

Qu'elles soient socialisantes ou préventives, ces techniques seraient probablement bien moins efficaces si les groupes de propriétaires n'avaient pas su les partager au fil des années. Durant nos enquêtes, nous avons en effet découvert qu'il existait une culture et une transmission d'informations cynotechniques propres à la zone.

Les « bons plans » concernant les adresses des vétérinaires bienveillants vis-à-vis de ces publics en situation d'exclusion circulent ainsi très facilement dans la rue. L'objectif est de pouvoir s'orienter rapidement vers le praticien le plus enclin à vous fournir des soins à des tarifs préférentiels. Dans les grandes villes comme Paris, Lyon ou Toulouse, les contacts des rares associations acceptant les animaux se diffuseront également en un clin d'œil parmi les propriétaires, de même que les dates de passages des dispensaires ambulants, comme ceux de la fondation Bardot par exemple.

Mais au-delà de la diffusion d'informations pratiques, c'est plus globalement l'ensemble des compétences cynotechniques qui s'acquiert au sein du groupe de pairs, par mimétisme ou par le biais de connaissances « immatérielles » comme le dirait Jean-Pierre Digard (*op. cit.*).

Dans cet apprentissage, la transmission orale joue un rôle prépondérant. F., une jeune femme propriétaire de deux énormes beaucerons, rencontrée du côté de la gare Saint-Lazare à Paris m'expliquait ainsi :

« Pas besoin de baratin entre nous ! Avec mes potes, on se refile les bons tuyaux sur le tas. Tu vois ma chienne, Léa, la plus petite ? Eh bien, elle avait des problèmes avec l'autorité quand je l'ai récupérée. Je suis allée voir un

vieux dans la rue, un ancien militaire. Il m'a donné illico deux, trois conseils qui ont marché de suite. J'étais trop souple, trop coulante avec elle. Du coup elle en faisait qu'à sa tête. Il m'a montré qu'en reprenant certaines bases d'éducation, en étant un peu plus ferme, eh bien on pouvait modifier les choses. Pourtant, elle avait déjà 4 ans. Le tout nous a pris deux heures pour que je comprenne le truc. Depuis, j'ai beaucoup moins de problèmes avec elle. »

L'influence de quelques « leaders d'opinion » résume à bien des égards la part prépondérante que revêt la transmission directe. C'est le cas de R., l'un de mes informateurs qui affirme s'être fait une spécialité dans le décryptage des signaux communicationnels de l'animal :

« Les gens qui ont des chiens ont perdu l'habitude de regarder tout simplement leur chien. Il pense savoir ce que c'est, et il y en a même qui osent nous faire des reproches sur la façon dont nous faisons ou ne faisons pas telle ou telle chose avec notre chien. Mais moi, j'ai appris à lire les signes. Pas dans les bouquins, parce que les bouquins, moi je suis en froid avec eux depuis l'âge de 7 ans. Mais en observant. Tu vois, un peu à la façon des Sioux avec les bisons. »

L'interprétation que R. fait des « signes » a vite fait le tour de la zone, transformant ce dernier en véritable « expert animalier », apprécié de beaucoup. Les propriétaires néophytes de la rue n'hésitent pas à le solliciter pour apprendre à décrypter à leur tour les « signaux » de leurs animaux. G., jeune garçon à la rue depuis deux ans déjà, m'explique :

« R., on l'appelle « le Prof » entre nous. C'est un as du dressage. Il est un peu comme le mec de la série *The Mentalist*, tu sais, le psy qui est capable de deviner les pensées des criminels, rien qu'en les regardant. » (G., 17 ans propriétaire de 3 chiens, Vicky, Zebda et Tuko)

Prof, le « psychologue canin » a par contre bien plus de mal à interpréter les signaux de ses congénères humains, puisque quelques jours après l'avoir interrogé, j'apprendrai qu'il s'est retrouvé à l'hôpital avec trois côtes et un nez cassés. La raison : il avait jeté un regard un peu trop appuyé à la petite amie de l'un de ses collègues de boisson.

L'imitation constitue également un canal important, bien que celle-ci puisse parfois déboucher sur des dysfonctionnements notables, surtout chez les maîtres qui faute de réflexion suffisante, appliquent des techniques de dressage totalement inadaptées. Dans une observation plus que participante, j'en ai moi-même été le témoin privilégié.

L'un de mes informateurs, un jeune homme d'une petite vingtaine d'années, propriétaire d'un très grand chien, m'avait en effet demandé quelques conseils de dressage. Démuni face à un animal qu'il ne maîtrisait plus et qui l'avait mordu à plusieurs reprises, il envisageait de s'en séparer, voire de la faire euthanasier. Avant d'en venir à cette extrémité, je lui proposai de « tester » son chien afin de vérifier si ces morsures à répétition étaient le fait d'un dysfonctionnement comportemental de l'animal, comme il me l'affirmait. Lui ayant donné rendez-vous dans un terrain vague, je fus surpris de le voir débarquer, quasiment tracté par son chien muselé. Equipé de trois colliers (un collier cuir, un collier étrangleur et un collier de travail à « picots »), le chien paraissait encore plus impressionnant qu'à l'accoutumée. D'autant plus que cet attirail coercitif était relié à la main du maître par une longe qui renforçait l'apparence inquiétante de la bête.

Quand je demandai au propriétaire du chien mordeur pourquoi il avait bardé son chien de tout cet attirail, il m'expliqua qu'il avait assisté, trois jours auparavant, à une démonstration de la brigade cynophile de l'armée, et que leur prestation l'avait convaincu qu'un tel matériel l'aiderait à remettre au pas son monstre à quatre pattes. Le seul hic de l'histoire restait que l'insoumis était malgré tout parvenu à croquer son maître à deux reprises depuis l'achat de cette coûteuse panoplie.

Désireux d'aider au plus vite ce maître égaré, j'ai commencé par débarrasser le chien de son fatras cliquetant, puis à le prendre en main à l'aide d'une simple laisse et d'un collier. Après une première marche au pied ferme, et quelques rapides exercices d'obéissance simples, le chien était presque prêt à m'obéir au doigt et à l'œil et à repartir avec celui qu'il considérait désormais comme le « patron ».

Cette métamorphose soudaine n'avait rien de magique mais nécessita un petit cours théorique accéléré auprès du maître à qui je suggérai quelques rectifications éducatives fondamentales pour trouver un nouvel équilibre avec son compagnon et éviter d'en arriver à une extrémité (l'euthanasie) totalement injustifiée dans ce cas précis.

CHAPITRE 3

Faire partie de la meute

16 avril 2009. Le Printemps de Bourges bat son plein. Sur les dents, la population avoisinante commence à se préparer à ce que tout le monde dans le secteur assimile déjà à une invasion. « Vous comprenez, ils débarquent avec leurs camions, leurs camping-cars et ils occupent les champs alentour sans rien demander à personne. C'est un scandale ! » Mise en garde par l'un de ses voisins, cette agricultrice m'explique avec verve qu'elle ne se laissera pas faire. Pourtant, ce ne sont pas tant les festivaliers ou la fête elle-même que mon informatrice met en accusation. Elle sait que depuis quinze ans, cet événement est devenu une fructueuse manne pour une région que les industries ont tendance à désertier. Bloqué entre deux autoroutes, le Cher est aujourd'hui devenu un département en crise. Ce que l'agricultrice déplore dans le Printemps de Bourges réside en fait dans les rassemblements périphériques au festival. Non organisées, ces *Free parties* sauvages peuvent attirer, il est vrai, plusieurs centaines de participants (Kosmicki, 2008). Temps festifs mais aussi propices aux débordements, ils constituent des moments de retrouvailles importants pour des groupes qui, le reste de l'année, préfèrent poser leurs amarres dans les centres-ville de communes françaises (Chobeaux, *op. cit.*). Pourtant, tout comme l'agricultrice de la banlieue de Bourges, même les initiés y perdent parfois leurs repères. Le chien devient alors pour eux une sorte de balise de reconnaissance, permettant aux uns et aux autres de se retrouver plus facilement, comme me le confirme S. :

« Je reconnais toujours le chien d'un tel et un tel avant de le voir. L'autre fois à Aurillac, lorsque je suis arrivé sur le site, j'ai reconnu *Mania*. C'est la chienne d'un de mes collègues que j'avais rencontré à Lyon. On avait zoné pendant quelques mois dans le coin. Cette année on s'était donné rendez-vous à Aurillac. Mais, vas-y trouver le gus sur une telle fête ! *Mania*, elle m'a reconnu aussitôt elle aussi ! J'ai retrouvé son maître juste après. » (S., 38 ans, 3 chiens)

Véritable marqueur de l'identité du maître, le chien de la zone est donc un intermédiaire naturel entre l'extérieur et l'intérieur du groupe. Très souvent, c'est d'ailleurs par lui que transitent les valeurs partagées et revendiquées par la communauté. Un auxiliaire du lien donc, qui permet aux propriétaires de se reconnaître, de se distinguer et de nouer des alliances fortes comme nous allons pouvoir le vérifier.

3. 1 Agrégation socio-canine et affirmation d'une identité commune

Comme le précise le sociologue Zygmunt Bauman, « l'identité » est devenue en l'espace de quelques années seulement le nouveau « marronnier » politico-médiatique interrogeant l'individu sur ce qu'il est ou sur ce qu'il est sommé d'être (Bauman, 2010).

Pour des raisons probablement moins idéologiques et normatives que celles des débats politiques actuels, les propriétaires de chiens vivant dans la rue sont eux aussi concernés par cette quête identitaire. Fragilisés par des histoires de vie souvent compliquées, un grand nombre d'entre eux ont ainsi perdu très jeunes tout contact avec leur entourage. Ballottés de familles d'accueil en institutions d'aide à l'enfance, beaucoup ont connu des scolarités défailtantes et intermittentes débouchant à leur majorité sur des voies tortueuses qui les ont rapidement conduits à la rue.

Durant leur passage dans la zone, ils vont être amenés à essayer de synthétiser une identité biographique faite de ruptures, de faux pas sociaux, de violences (infligées ou subies) mais aussi de bonheurs (éphémères souvent mais réels), avec l'identité portée par le groupe. Au sein de cette identité relationnelle, l'acteur se construit face à une définition de soi venue de l'extérieur. Elle s'établit selon des rapports réciproques d'identification, de différenciation ou d'opposition avec d'autres identités. Cette construction se forge par l'appropriation, la revendication ou le rejet d'attributs sociaux qui sont des actes de prescription, d'assignation et de classement produits par le jeu d'interactions avec autrui (Goffman, *op. cit.*).

Dans cette quête, le « support » (Martuccelli, 2002) canin va s'avérer prépondérant pour renforcer la spécificité identitaire des propriétaires, comme nous allons le voir à présent.

3. 1. 1 Ni « Punk en chocolat », ni « clochard » : se distinguer à tout prix

Nous avons précédemment pu constater qu'un certain nombre d'éléments issus de la trajectoire individuelle des propriétaires permettait au groupe de renforcer sa cohésion, et à cette communauté de cynotechniciens de prendre tout son sens. Le partage d'histoires de vie et de « galères » communes, accentué par une narration biographique dans laquelle le chien tient souvent un rôle prépondérant, permet ainsi de consolider chez ces maîtres la certitude de leur singularité. L'actant « chien » leur offre surtout la possibilité d'éviter d'être assimilés aux individus qui gravitent parfois auprès d'eux, mais qu'ils ne considèrent pas comme leurs pairs. Parmi ceux-ci, un certain nombre de jeunes gens, rarement en réelle rupture sociale bien

que parfois *border line* : étudiants, artistes bohèmes à la recherche de sensations fortes dans la zone, ils déplaisent fortement aux habitués de la rue :

« Pour moi, ces guignols sont des « Punks en chocolat » ! Ils débarquent là en été. Tu les vois arriver déguisés en parfait petit zonard, leur Perfecto, leur tee-shirt du Che et leur pantalon de treillis qu'ils sont achetés le matin. Mais ces pseudo-loubards, tu les vois seulement quand il fait 22 ou 23 degrés. Quand l'école reprend ou quand il commence à cailler dehors, alors là, il n'y a plus personne ! » (T., femme, 21 ans, 3 chiens)

La « zone d'été » comme l'appellent par dérision les habitués de la « vraie zone », est bien souvent insupportable aux propriétaires contraints de vivre en permanence dehors. Ils supportent mal que l'on puisse s'encailler à leurs côtés, sans partager les affres de l'exclusion. Pour bien se différencier de ces groupes parasites, avec lesquels ils n'hésiteront toutefois pas à partager quelques bières pour peu qu'on les leur offre, certains « vrais » zonards ont transformé le chien en témoin d'une inscription durable dans la réalité de l'exclusion.

« Ces petits mecs et petites gonzesses qui déboulent d'on ne sait où, ils n'ont pas souvent de chiens. Ou alors, il faudrait qu'ils récupèrent celui de leurs viocs. Par contre, d'autres jeunes cons récupèrent des chiots directement dans la rue, tu vois ; ils les prennent pour attendrir les touristes, quand ils font la manche en ville l'été. C'est dégueulasse parce qu'un chien, c'est pas une tirelire à quatre pattes, tu vois. Nous, on a des chiens, mais c'est parce que ce sont nos enfants. Parfois, si on les prend avec nous pour la manche, c'est parce qu'on ne peut pas faire autrement. Mais on ne les exploite pas, tu vois. Bref, ces mecs, ce ne sont pas des vrais maîtres, et leurs chiens, ce ne sont pas des chiens de la zone non plus. Ça se voit au premier coup d'œil ce genre de truc... En plus, nos chiens, ils n'aiment pas leurs clébard. Car eux aussi ils le sentent que ce ne sont pas des « vrais ». Un chien d'appartement entouré tout à coup de nos chiens, t'imagines ?! Il se fait bouffer la tronche en moins de deux, le pauvre. » (M., homme, 20 ans, 1 chien)

Si la figure édulcorée du zonard déplaît fortement aux propriétaires de la rue, il en est une autre à laquelle ils ne souhaitent absolument pas être assimilés : celle des « clochards ».

Voilà bien longtemps que l'expression ne signifie plus grand-chose d'un point de vue scientifique. Elle pourrait s'apparenter, il est vrai, à ce « non-groupe social » évoqué par Giuliani et Vidal-Naquet (2002), réalité tellement abstraite et hétérogène que l'on ne parvient plus à décrire correctement ce qu'elle recouvre exactement. Toutefois, la force d'évocation de cette figure archétypale de l'extrême exclusion qu'est le « clochard » persiste. C'est une

image fantasmatique dont l'altérité effraie et qui conduit les publics que j'ai interrogés durant mon travail à la rejeter avec virulence.

Dans son roman autobiographique, *J'ai vingt ans et je couche dehors* (1995), Lydia Perréal l'exprime avec une sincérité et une simplicité bien plus éloquente que ne le feraient les spécialistes de la question :

« Moi, j'ai été galérienne, mais je ne suis jamais devenue clocharde. Ça fait une sacrée différence. Galérien, clocharde, on ne s'aime pas. Ça va jusqu'à la haine, jusqu'à la baston parfois [...] On parcourt tous le même chemin, mais on ne s'arrête pas tous au même endroit. Les clochards, eux, vont jusqu'au bout. » (Perréal, *op. cit.*, p. 83-84)

Les stéréotypes véhiculés dans la zone à l'encontre de ces doubles outranciers que sont les « clochards » se rapprochent de la vision misérabiliste proposée par Declerck dans ses *Naufragés* (*op. cit.*) ; celle-ci est régulièrement alimentée par les clichés médiatiques à laquelle les zonards s'abreuvent volontiers. Maryse Bresson qui s'est intéressée de très près à la façon dont la presse traitait la question relative aux « clochards » et autres « SDF » a d'ailleurs recensé un petit florilège des caractéristiques qu'on leur prête, à savoir :

[L]a mauvaise volonté à travailler, l'imprévoyance et le manque de projets d'avenir, le manque d'hygiène, la déchéance physique et l'aspect repoussant, la violence, l'alcoolisme, le manque d'instruction et de formation, les problèmes mentaux et le manque de volonté. (Bresson, 1997, p. 69)

De façon assez systématique, la chercheuse souligne que les populations en situation de grande exclusion sont considérées comme plutôt passives, dépourvues de capacités d'adaptation et de ressources personnelles. Une image dérangeante pour des propriétaires à la rue, qui ont certes été ballottés eux aussi par les accidents de la vie, mais qui ne se reconnaissent pas du tout dans la « sous-culture de la place publique » (Gaboriau, 1993), dans laquelle le chien est d'ailleurs absent.

C'est que ces maîtres du macadam, comme nous l'avons précisé dans le chapitre précédent, disposent de véritables compétences techniques qui exigent des membres du groupe qu'ils sachent faire preuve d'altruisme et de pédagogie.

Une fois éduqué, le chien s'avère non seulement le produit de la zone où il a bien souvent vu le jour, mais aussi l'indéfectible compagnon de « galère » du maître qui l'a

façonné. La relation fusionnelle qui s'ensuit, constitue d'ailleurs le fondement de leur compagnonnage. Le chercheur en sciences sociales pourra y trouver une illustration exemplaire durant l'observation des périodes de « manche ».

Représentant un temps fort dans le parcours de survie ou au moins dans l'amélioration du quotidien (Pichon, 2000), la manche constitue une activité plus délicate qu'il n'y paraît (Mougin, 2005). Certaines de ses subtilités ne s'acquièrent en effet que par le biais d'expériences partagées (connaissance des bons « spots », postures et « slogans commerciaux » à tenir vis-à-vis des passants, etc.). Pascale Pichon y décèle d'ailleurs un exercice caractéristique de débrouillardise collective et individuelle grâce auquel ceux qui tendent la main « par résistance à l'assistance, grâce à l'imitation ou à l'initiation, [...] défient les usages policés des espaces publics » (*op. cit.*, p. 115).

Adoptant le style « tape-cul » (*idem.*), j'ai pu constater que les jeunes propriétaires qui s'adonnent quotidiennement à cet exercice ne manquent pas d'exploiter la présence de l'animal dans une scénographie totalement maîtrisée. Il faut dire que leurs chiens, particulièrement calmes (quand ils ne sont pas tout bonnement endormis !) durant ces longues périodes d'immobilité, s'avèrent des vecteurs d'empathie très efficaces vis-à-vis des passants. A l'instar de la propreté, de la politesse ou du sourire qui favorisent la générosité des usagers, la compagnie d'un animal permet également d'émerger de l'anonymat du bitume. Même si certains s'y refusent car ils y voient une exploitation intolérable de leurs animaux, nul doute que cette ruse demeure suffisamment rémunératrice pour être systématiquement reproduite par les différents groupes de propriétaires.

Figure 13. Sur les « spots » du monde entier, comme ici à Montréal, les zonards qui pratiquent la manche sont régulièrement accompagnés de chiens. (Photo C. Blanchard, 2010)



L'empathie provoquée par le chien ne doit toutefois pas être considérée comme une instrumentalisation de l'animal. On notera d'ailleurs que le chien de zonards n'est pas un animal de « travail ». C'est avant tout un animal de compagnie comme un autre et son maître n'a rien à voir avec un *Rémi sans famille* (Malot, 1878), sillonnant les routes du pays pour offrir des spectacles animaliers aux habitants des villes.

Contrairement à une rumeur persistante, les chiens ne sont pas non plus systématiquement « revendus », et quand cela arrive, lors de l'arrivée d'une nouvelle portée par exemple, les propriétaires ne sollicitent qu'une somme modique qui leur permettra de compenser des investissements déjà consentis, pour les frais vétérinaires par exemple :

« J'ai revendu deux de mes chiots 50 euros pièce à deux collègues. C'est le prix que j'avais payé chez le vétérinaire pour les faire vacciner. Généralement, je préfère les donner, mais ce mois-ci j'étais un peu à sec. Donc, j'avais besoin d'un peu de tune. » (S. homme, 24 ans, 2 chiens)

Il est également à noter que les propriétaires de la zone se montrent extrêmement sévères vis-à-vis des trafics d'animaux auxquels nous assistons depuis quelques années en région parisienne et dont plusieurs associations de protection animale se sont fait l'écho. Vendus à la sauvette dans les rues de Paris, ces chiens munis de faux papiers viennent, pour la plupart, d'Europe de l'Est. Non vaccinés contre les principales maladies canines (maladie de Carré, hépatite, leptospirose, rage et parvovirose), leur état sanitaire est souvent catastrophique.

Si les maîtres précarisés cherchent à se distinguer d'individus marginalisés qu'ils considèrent comme des « clochards », en retour ceux-ci n'adhèrent pas non plus aux valeurs et au style de vie des zonards, avec ou sans chiens.

En ce sens, le chien apparaît bien comme un filtre de distinction dans une marginalité plurielle, plus complexe qu'on ne l'imagine.

En avril 2011, ma rencontre avec Maurice, 60 ans, a achevé de m'en convaincre. Tombé à la rue neuf ans plus tôt, il est sans abri, mais ne possède pas le profil caricatural du *Naufragé* décrit par Declerck. Même s'il a sombré dans l'alcool une fois dans la rue, « pour mieux m'intégrer » m'explique-t-il, Maurice préfère aujourd'hui avancer seul et abstinent afin « de mieux [s]e préserver ».

Figure 14. La vente de chiens sur l'espace public constitue depuis longtemps une source de revenus pour ceux qui s'y adonnent. Elle est devenue aujourd'hui une source de vives tensions entre les personnes marginalisées (Carte postale monochrome, sans date, collection personnelle C. Blanchard)



Se disant « routard depuis toujours », il ne se sent pas du tout en phase avec les jeunes propriétaires de chiens vivant à la rue.

« Ceux qui ont des chiens sont plutôt des zonards. Moi, je n'aime pas être bloqué dans une ville. Je suis un routard, un vrai. D'ailleurs, je me fous des aides sociales comme le RMI ou le RSA. Ça vous contraint à rester dans une ville. Tout comme les chiens en fait. »

Si le chien sert à se distinguer des groupes extérieurs, il peut enfin être une source de différenciation entre les propriétaires eux-mêmes.

En effet, s'ils sont majoritaires, les propriétaires de chiens aiment se distinguer de ceux qui possèdent d'autres animaux. François Héran avait déjà relevé dans l'amour des chiens et dans la cynophilie des indicateurs d'identité différenciés (Héran, 1988). « Totem individuel » voire « totem collectif » (Héran, *op. cit.*, p. 385), le chat serait ainsi le propre de l'intellectuel et de l'artiste qui y contemplerait l'image rêvée de l'insoumission, tandis que le propriétaire de chien percevrait dans l'animal une relation utilitariste et hiérarchique (Héran, *idem*, p. 381). Dans la rue, ces choix animaliers sont dictés par d'autres impératifs.

Ainsi, quand j'ai croisé la route de Marc (22 ans) à Reims, il possédait un chat et vivait en foyer depuis trois mois. « J'ai toujours eu peur des chiens. Depuis que je suis gamin. » Une peur qui est vite devenue une source intarissable de plaisanteries de la part de certains de ses compagnons de « galère », notamment de Greg : « C'est un froussard, une vraie taffiole ! Tout le monde le connaît ici. Il vend son cul au plus offrant pour quelques clopes. On peut dire qu'il en a un joli minou ! »

Les tensions entre Marc et Greg sont connues du reste du groupe. Elles sont d'ailleurs plus compliquées qu'une simple histoire d'homosexualité tarifée ou d'anti-spécisme primaire. Greg possède certes deux imposants croisés beaucerons, mais la réalité est qu'en s'appropriant un chat, Marc a fait le choix d'une stabilité que Greg, toujours en squat, a du mal à accepter : « Vivre avec un chat dans la rue, c'est pas possible. Avant, quand j'étais dans le squat, je ne pouvais pas avoir d'animaux. Le chat se serait barré. J'ai pensé à un rat, mais finalement, c'est plus trop à la mode. »

3 . 1 . 2 Maîtres de chien à la rue : les nouveaux Diogène de la cité ?

Depuis quelques années, Michel Onfray a fait de la réhabilitation des philosophes présocratiques l'un de ses principaux chevaux de bataille (Onfray, 1990 ; 2006 ; 2010). La

démarche visant à redorer leurs blasons n'est évidemment pas anodine pour l'iconoclaste argentonnais qui n'hésite pas à en appeler à leur anticonformisme pour régler à son tour quelques comptes avec certains de ses condisciples.

Je connais dans la corporation des yorkshires kantiens, des toutous platoniciens, des bâtards augustiniens, des bichons hégéliens, des pékinois thomistes, des loulous chrétiens, des chiens policiers évidemment, des caniches en quantité, bien sûr, des levrettes aussi, tout un chenil dans lequel ça claboude, aboie, jappe, glapit, fait le beau, lèche (Onfray, *op. cit.*, p. 18).

Poursuivant cet inventaire à la Prévert, Onfray en profite pour rappeler qu'il considère comme faisant partie de la race des grands philosophes les « molosses, cerbères, mâtins, dogues, malinois, aujourd'hui pit-bulls » (*idem*, p. 18).

En matière de philosophie subversive, l'analogie canine n'est évidemment pas innocente. Rappelons en effet qu'Antisthène et son disciple Diogène de Sinope firent tous deux du chien, le référent consubstantiel de leur mépris envers la société, s'autoproclamant d'ailleurs cyniques (*kuôn* en grec).

Dans un bestiaire emblématique (on trouve une souris, des grenouilles, un poisson masturbateur, des cigognes, des lièvres, des grues, des chevreuils, mais aussi les déjà vus hareng et coq), le philosophe l'a choisi parce qu'il veille sur ses amis, saisit le mollet de ceux qui n'en ont pas l'habitude ; il mord aussi ses amis, mais dit-il pour les sauver. Le chien, également parce qu'il vit comme lui en pissant le long des églises, en chevauchant en public la femelle convoitée, en déféquant sans souci des convenances aux portes des palais, en aboyant contre les idoles adulées par la plupart. Le chien enfin parce que Diogène et ses disciples se réunissaient près du cimetière pour chiens, une façon de moquer les autres écoles – l'Académie de Platon ou le Lycée d'Aristote, deux lieux aux funestes acceptions contemporaines. (Onfray, *ibid.*, p. 18)

Traversant les siècles et les civilisations, la figure constitutive du chien ne va dès lors plus cesser d'incarner l'une des expressions les plus abouties de l'irrespect et de l'insubordination. Le large éventail d'insultes qu'on associe généralement à cet animal constitue d'ailleurs un argument supplémentaire en faveur de cette hypothèse (Couroucli, 2005).

Figure 15. Diogène, par Jean-Léon Gérôme (1860, Walters Art Muséum, Baltimore)



Durant les différents conflits armés qui ont rythmé le XX^e siècle, l'« insolence canine » va trouver dans le chien « mascotte » un formidable vecteur de retournement de l'ordre établi. Élément indissociable du quotidien du soldat, il représente à la fois l'animal porte-bonheur, capable de soustraire symboliquement l'homme aux maux de la guerre⁵⁶, mais aussi le support d'identification du corps d'armée ou de la compagnie qui l'ont adopté. C'est celui qui, par ses exploits ou par la candeur qu'il dégage, offre aux soldats l'affection dont ils manquent. Rattachant l'homme à une certaine douceur d'être, le chien mascotte est en contrepartie entretenu et soigné par l'institution, comme le précise cette instruction officielle :

Les chiens ayant rendu des services exceptionnels peuvent, s'ils ne sont pas demandés par leur maître, bénéficier d'un « sort préférentiel » et se voir attribuer le titre de « mascotte » [...] Au retour de la décision et en cas d'acceptation, ces chiens seront rayés des contrôles normatifs de l'armée et [seront] pris en charge, à cette même date, par l'unité utilisatrice qui en assurera la nourriture, l'entretien et le logement sur son propre budget. (Etat-Major de l'Armée de Terre, *instruction n°3074*, 1983)

Dans la marine nationale française, ce chien mascotte prend la forme du fameux chien de bord. Avant que les règlements internationaux n'instaurent la quarantaine pour les animaux

⁵⁶ Du provençal « mascoto », le terme signifie littéralement « sortilège ».

du bord, le chien était en effet l'un des compagnons privilégiés du matelot sur les bâtiments de guerre. Auteurs d'une très belle étude sur le sujet, Alain et Catherine Clec'h racontent ainsi l'histoire d'un de ces chiens :

Embarqué sur un bâtiment allemand éperonné par le Falmouth, [Fritz] ce fox à poil dur réussit à s'agripper à une épave flottante et fut recueilli par l'équipage britannique dont il devint la mascotte. Marqué par le destin, il sera blessé trois fois et à nouveau naufragé quand le Falmouth sera torpillé à son tour. Il bénéficiera néanmoins d'une retraite bien méritée à l'arsenal de Plymouth (A., C. Clec'h, 1994, p. 32-43)

La constance de ces récits repose sur le parcours quasi initiatique de ces animaux qui, malgré la difficulté des épreuves qui leur sont imposées, survivent toujours. Indestructible, protégé par quelque mystérieuse puissance bienveillante, le « chien mascotte » remplit alors pleinement la mission qu'on lui confie : veiller sur l'institution qui l'accueille.

Dans *La mer et les marins*, Edouard Corbière évoquait lui-aussi le récit d'une de ces fameuses mascottes canines :

Il existait à Brest un caniche recueilli par les artilleurs de la Marine, nourri de la ration du soldat et élevé dans les principes et usages de la caserne. Il n'avait pas de propriétaire en titre, le chien la Bombarde ; chaque canonnier était son maître et le régiment était devenu son père collectif et adoptif. La Bombarde avait soin de faire sa ronde dans les postes ordinairement les plus menacés. Si dans ses excursions nocturnes, le chien avait eu vent d'un forçat déserteur, il courait donner l'éveil à tous les postes. Une ronde d'officiers supérieurs produisait moins d'impression dans le port de Brest qu'un des aboiements de la Bombarde. (Corbière, 1978, p. 193)

Chien militaire ou plus précisément chien du monde militaire, la mascotte possède une grande liberté comportementale, paradoxale dans une institution où l'excentricité et la déviance, mêmes animales, sont traditionnellement proscrites. Pourtant, à observer les parcours de ces chiens fétiches, on remarque qu'ils ne montrent guère de considération pour les codes de l'institution. A l'instar des animaux de carnaval (Saumade, 2001), ils opèrent un véritable renversement des valeurs préétablies. Le chien mascotte se veut ainsi, à sa convenance, passif ou actif, rebelle aux bonnes manières voire insolent envers une hiérarchie qu'il semble vouloir défier au profit des hommes du rang.

Figure 16. Durant le premier conflit mondial, sur les photos de groupe, qu'elles soient françaises ou allemandes, le chien tient une place prépondérante. Au milieu des soldats de la compagnie qu'il suit avec une inébranlable constance malgré la mitraille et les privations, il est la mascotte du Poilu et du Feldgrau.



Carte postale allemande (1916 ; collection personnelle C. Blanchard)



Carte postale française (1916 ; collection personnelle C. Blanchard)

L'épouse d'un officier de marine m'expliquait qu'elle avait connu, durant une escale aux Antilles, une petite chienne de race indéfinie surnommée *Zézette*, devenue mascotte d'un patrouilleur militaire. Ce quadrupède, quand il ne prenait pas le soleil à l'arrière du bâtiment, vaquait gaiement dans le carré des officiers-mariniers, évitant méthodiquement celui des officiers supérieurs. Cette « revendication identitaire » d'un animal privilégiant les sans-grade au mépris des lustres du commandement, est un impondérable du discours entourant la mascotte. Dans un récit intitulé « Bibi, chien de bord », publié en avril 1962 dans la revue animalière *La vie des bêtes*, on pouvait ainsi lire :

[...] Bibi ne vivait qu'avec les matelots, fréquentait rarement l'arrière et affichait un mépris consternant pour tout bipède porteur du moindre galon doré. Quelquefois, exceptionnellement, il arrivait qu'un officier réussît à l'approcher et à le caresser... oh ! pas longtemps ! Bibi subissait la caresse, la queue basse, d'un air de victime et, sa « corvée » accomplie, vite il s'échappait vers ses copains les matelots qu'il retrouvait en frétilant de la queue.

Orgueil d'un animal inféodé aux traditions ancestrales de la Royale, *Bibi* est également un vecteur symbolique du marin de base qui trouve dans le chien un moyen efficace de communiquer avec sa hiérarchie, voire de railler celle-ci, elle qui observe parfois son personnel avec une condescendance qui irrite beaucoup les hommes.

3.1.3 Conformisme et besoin de reconnaissance

A s'attarder à certains faits divers relatés dans la presse quotidienne régionale, ou aux prises de positions politiques de certaines municipalités vis-à-vis des personnes à la rue accompagnées de chiens, on est tenté de croire que ces individus sortent du même tonneau que Diogène.

Treillis, scarifications, tatouages, les propriétaires de la zone arborent, il est vrai, une gamme de styles distinctifs dérangeants pour beaucoup. Comme le rappelle Fabrice Zimmer, « des dandys aux punks en passant par les zazous, l'apparence a souvent servi à exprimer la contestation. Inventaire de ces révoltés du rien et autres rebelles du futile qui usent du style comme une arme subversive ». (Zimmer, 1998, p. 27)

Cela suffit-il à faire d'eux des cyniques dans l'âme et des philosophes en puissance ? Onfray nous met en garde contre les raccourcis trop faciles :

Mener une vie de philosophe sous le signe du cynisme, qu'est-ce à dire ? Se masturber sur la place publique ? Traîner un hareng derrière une ficelle ? Péter à tout vent ? Cracher sur le visage de tel ou tel qui le mériterait ? Manger de la chair humaine ? Non, bien sûr, trop facile... Ce serait pitoyable de recopier, de singer, de décalquer, de suivre un maître en disciple servile comme au soleil l'ombre s'attache à la chose. Il s'agit d'inventer des modalités existentielles cyniques dans un monde dont la *forme* a changé, et comment !, mais dont le *fond* reste le même : toujours des importants dont il faut moucher le nez, des donneurs de leçons auxquels on doit donner des leçons, des puissants arrogants et acheteurs de philosophes comme on monnaie des esclaves auxquels il est nécessaire de signifier qu'on préfère le soleil à leurs clartés factices, des empêcheurs de vivre dont il faut botter le derrière, des marchands d'illusions à claquer, des vendeurs de fausses nouvelles à gifler d'urgence... (Onfray, *op. cit.*, p. 16)

L'image des propriétaires à la rue est certes plus sulfureuse que celle idéalisée du vagabond et de son chien. Dans la rue, pas de traces d'Umberto D. ou de Charlot. En réalité, si les zonards cynotechniciens sont des cyniques, c'est plus le fait du hasard que d'une volonté délibérée de leur part. En effet, sans réelles revendications, ils n'ébranlent guère les fondements de la société. C'est justement là leur drame. Peu politisés, peu mobilisés et mobilisables pour défendre leurs droits fondamentaux, on les classerait plus volontiers dans la catégorie des « boucs émissaires » (Girard, *op. cit.*), eux qui offrent à la communauté des « gens normaux » la possibilité de se ressouder autour de « victimes sacrificielles » (Girard, *op. cit.*), que dans celle des « parangons de sagesse ».

Figure 17. Qu'il s'agisse du Charlot de Charles Chaplin (1918) ou de l'*Umberto D.* de Vittorio Di Sica (1952), les figures archétypales du marginal et de son chien ont fini par s'inscrire durablement dans l'imaginaire collectif.



Les marqueurs, tout canins qu'ils sont, ne suffisent donc pas à transformer ces maîtres en Diogène patentés. Au contraire, nous serions plus enclin à considérer ces propriétaires comme des conformistes en puissance, finalement peu éloignés de tous ceux qui prétendent les dénoncer en les montrant du doigt.

En fait, pour rendre active leur errance (Chobeaux, *op. cit.*), un certain nombre de zonards ont transformé leurs animaux en intermédiaires sociaux. Sur les chemins accidentés de la rue, la possession d'un chien constitue en effet un rempart qui évite de glisser trop avant dans l'abîme de l'exclusion (Blanchard, *op. cit.*). Mieux, cette intercession de l'animal offre la possibilité au maître de se revaloriser et de se rendre crédible vis-à-vis des professionnels qu'il fréquente (vétérinaires, acteurs sociaux), mais aussi vis-à-vis de ses pairs et surtout vis-à-vis de lui-même.

Le besoin de reconnaissance des maîtres pourrait s'expliquer en grande partie par l'image relativement dégradée qu'ils ont d'eux-mêmes. Peu sûrs de leurs qualités, constamment disqualifiés et mis au rebut par le monde extérieur (Bauman, *op. cit.*), ils ont trouvé dans l'animal un être sur lequel ils parviennent enfin à exercer une certaine emprise.

Il nous semble d'ailleurs très intéressant de souligner que ce processus s'opère dans d'autres contextes cynotechniques : nos différents terrains d'enquêtes ethnographiques dans les milieux cynotechniques militaire et douanier nous ont en effet permis de confirmer cette hypothèse.

Nous avons ainsi pu constater que les maîtres de chiens au service de l'Etat étaient largement tributaires de leurs animaux, qui leur procuraient une reconnaissance officielle de la part de l'institution. Dans le système pyramidal des administrations de l'Etat, le statut de cynotechnicien est considéré comme une « spécialité » et relève par conséquent d'une particularité qui dote l'individu d'une vraie « personnalité ». Bien que sous-officiers, comme la plupart des cynotechniciens travaillant pour l'Etat, les maîtres de chiens vont ainsi parvenir à se distinguer, via leur fonction, de l'anonymat institutionnel. Celui-ci demeure d'ailleurs l'une des principales sources de malaise professionnel pour les agents que j'ai pu interroger.

Est-ce pour cela qu'un bon nombre des zonards-propriétaires de chiens que j'ai pu rencontrer, souhaitaient devenir maître-chien dans l'armée ou dans la sécurité privée ?

Ce projet professionnel, souvent très flou dans leur esprit, correspond à une réalité bien souvent fantasmée à laquelle bien peu auront la chance de parvenir. Outre le fait qu'une telle formation, désormais encadrée, reste très coûteuse, elle n'est pas ouverte aux personnes n'ayant pas un casier judiciaire vierge. Or, la plupart de ceux qui m'ont évoqué cette aspiration étaient passés, au moins une fois dans leur vie, par la case prison.

Attrait pour l'institution, résurgence d'un désir enfantin de pouvoir « jouer au soldat », ou simple goût pour la rigueur et l'autorité induite par la fonction, les raisons de ce « désir d'armée » sont multiples mais en disent finalement long sur l'identité profonde de ces propriétaires à la rue. A mille lieues des individus déjantés qu'ils aiment donner à voir, ces personnes s'avèrent en réalité tout aussi conformistes que tout un chacun, et finalement bien moins cyniques que la société qui les juge.

3 . 2 L'animal comme ciment d'une culture familiale réinventée

Souvent emprisonnés sous des sigles, des catégorisations socio-politiques abusives mais si fortes qu'elles finissent par éluder la réalité humaine qui s'y dissimule⁵⁷, on perd souvent de vue que les publics contraints de vivre dans la rue, notamment ceux accompagnés de chiens, puissent former des groupes dynamiques, structurés et structurants, à l'intérieur desquels un certain nombre de règles existent. Symboliques, parfois tacites, ces règlements ne se donnent pas immédiatement à voir ou à comprendre. Le décryptage prend du temps et nécessite une observation fine du groupe et des individus qui le composent, mais aussi des animaux qui y tiennent une place importante. Ce sont eux qui donnent bien souvent de la cohérence à la vie de la communauté, jouant par ce biais un rôle central.

Comme nous allons le voir à présent, le fonctionnement du groupe s'apparente à un cadre familial assez classique, où le chien a non seulement pour fonction de cimenter les alliances, mais aussi d'offrir une trame biographique cohérente aux uns et aux autres.

3 . 2 . 1 Le groupe comme cocon protecteur

Si pour certains auteurs l'exclusion des personnes de la rue est souvent irréversible (Declerck, *op. cit.*), force est de constater que les jeunes propriétaires de chiens ont su, pour leur part, construire et conserver des réseaux relationnels forts. Ceci, non seulement avec leurs pairs mais aussi avec l'ensemble des acteurs de la cité. Travailleurs sociaux, policiers ou habitants demeurent ainsi pour eux un voisinage quotidien bien réel. Certes, les conflits existent et

⁵⁷ Les universitaires, même s'ils en nuancent évidemment le propos dans leurs recherches, contribuent malgré tout eux aussi à véhiculer ces catégories souvent très normatives. Dans les études sociologiques sur la question, on évoque ainsi volontiers les jeunes sans abri ou sans domicile fixe (Guillou, 1998 ; Marpsat, Firdion et Meron, 2000 ; Giraud, 2004) par opposition à ceux qui ont la chance de disposer d'un lieu de vie fixe, ainsi que les jeunes en errance (Chobeaux, *op. cit.*) pour les distinguer de tous ceux qui auraient hypothétiquement trouvé la stabilité (sans jamais détailler d'ailleurs en quoi consiste ladite stabilité).

l'entente n'est pas toujours aussi cordiale que certains le souhaiteraient. Il n'en demeure pas moins vrai que, plus qu'un simple agrégat d'individus, la communauté que ces jeunes forment fait sens à leurs yeux et aux yeux de tous ceux qui les entourent.

D'ailleurs, dans un milieu hostile comme celui de la rue, le rattachement à un groupe peut vite s'avérer très utile car il octroie à ses membres une sorte d'assurance sur la vie. La communauté assure en effet une bulle protectrice, tant physique que psychique, contre les dangers inhérents au milieu, mais aussi contre les risques d'accentuation des phénomènes de désocialisation caractéristiques de certains individus vivant à la marge (Vexliard, *op. cit.*). Dans ce processus d'intégration, on peut dire que le chien joue un rôle-clé.

Débarquant sans raison à Tours, M. m'expliquait ainsi que très vite la présence à ses côtés de *Snoz*, un labrador de cinq ans, a grandement facilité la mise en place d'un réseau relationnel dans une ville qu'il ne connaissait pourtant pas :

« Quand je suis arrivé ici, je ne connaissais personne. Autour de la gare, il y avait un groupe avec pas mal de chiens. Comme ils ont vu que je faisais la manche depuis deux heures, ils sont venus me parler et m'interroger sur *Snoz*. On a sympathisé. C'est eux qui m'ont montré les combines du coin. Aujourd'hui, je n'ai plus quitté ce groupe. Ils sont devenus mes potes et ceux de *Snoz* qui s'entend très bien avec les autres chiens. Depuis un an, il est même devenu père. » (M., homme, 19 ans, 1 chien)

A l'instar de M., nombreux sont mes informateurs à avoir défini l'intégration dans la communauté, non seulement comme la jonction d'affinités affectives mais surtout comme l'adhésion à des valeurs et des codes partagés permettant de définir un étayage identitaire récurrent, quel que soit l'endroit où ces groupes sont présents.

Quelques propriétaires choisissent bien sûr de cultiver une certaine indépendance et arpentent seuls le bitume, tels A. et son chien *Charly*, qui préféreraient « taper la manche en solo » quand je les ai croisés dans les rues de Montpellier. Mais cette distance ne signifie pas pour autant une existence coupée des autres. En effet, les occasions de côtoyer quotidiennement ses acolytes, tantôt dans un accueil de jour, tantôt dans une association spécialisée, ne manquent pas. Qu'importe son passé, ses problèmes ou ses angoisses, la communauté est susceptible de s'ouvrir à vous, pourvu que vous en possédiez les codes. Elle devient alors un lieu de cohésion mais aussi un endroit de singularisation de la personne.

Etre accepté par un groupe ne va pourtant pas totalement de soi. Ce processus d'intégration peut certes être très rapide, comme dans le cas de M. à Tours, mais il ne sera pérennisé qu'après une « période d'essai » durant laquelle les « anciens » jugeront si votre

attitude est conforme à leurs attentes. Surtout, il convient que le système ontologique de la relation du maître à son animal corresponde aux « canons » de la zone. Celui-ci s'avère en général très traditionnel et se rapproche finalement beaucoup de la structuration hiérarchique de leurs propres relations interpersonnelles.

En effet, derrière le discours claironné de « liberté totale » pour l'animal, qui justifie le non-emploi de la laisse par exemple, se dégage une réalité bien plus classique, dans laquelle l'animal est un subordonné en puissance. Dans ce système domesticatoire (Digard, *op. cit.*), chaque chose doit être à sa place et le chien doit savoir s'en tenir à une consigne simple : obéir.

Evidemment, l'instinct grégaire du chien se prête parfaitement bien à une telle subordination (Dehasse, *op. cit.*). L'animal entretient en effet un rapport de dominé à dominant avec son maître. L'homme est le chef qui possède le pouvoir de nourrir, de soigner et de punir. Comme le rappelait Jacob von Uexküll (1965), le maître représente pour le chien une sorte de dieu ou de magicien. Très dépendant de l'homme, le chien l'associe pleinement à son univers naturel. Le chien traite donc l'homme comme il traiterait son chef de meute, en obéissant et en se soumettant. La nature de la relation du chien envers son chef de meute s'est d'ailleurs probablement installée très tôt dans leur histoire commune, puisqu'en conjuguant leurs sociabilités respectives, le chasseur-cueilleur et l'ancêtre du chien se sont ainsi transformés en un redoutable binôme de prédateurs (Guillo, *op. cit.*).

Cette soumission propre au chien peut également expliquer le comportement violent de certains maîtres vis-à-vis de leurs animaux. Pratique marginale, cette violence, même si elle est méprisée par beaucoup, permet à ceux qui l'exercent d'accentuer leur position de dominant au sein du binôme homme/chien, voire dans le groupe même de propriétaires. C'est le type de constat qu'avait déjà fait Georges Bataille (1949) lorsqu'il remarquait que la soumission de l'autre par la brutalité permettait à l'individu violent de prouver à ses yeux et à ceux de ses congénères, sa souveraineté.

Toutefois, l'autorégulation que s'impose le groupe permet d'éviter la plupart du temps les dérives maltraitantes qui ne s'avèrent, au total, pas plus nombreuses dans la rue que dans le reste de la société. Centre de toutes les attentions et de toutes les conversations, les chiens sont donc en permanence sous contrôle et le groupe n'hésitera pas, si nécessaire, à se substituer à un maître défaillant.

Le non-respect de règles plus ou moins implicites édictées par l'ensemble des propriétaires à leur entrée dans le groupe débouche sur des sanctions qui pourront s'avérer parfois très lourdes pour les contrevenants. Quelques transgressions au code moral restent

malgré tout tolérées. Un tel n'hésitera pas à faire laper à son chien un peu de bière, un autre fera ingérer involontairement à son animal une partie de ses « toxiques » qu'il aura préalablement vomis et que son chien se sera empressé de manger avec avidité. Malgré ces quelques incidents, il est une règle avec laquelle on ne transige pas : la maltraitance caractérisée. Elle sera sanctionnée d'ostracisme, tant le tabou de la violence injustifiée faite aux chiens est forte dans la rue. Etre exclu du groupe transforme alors le coupable en un véritable paria. Pire : son chien, véritable variable d'ajustement de l'équilibre du groupe, pourra lui être tout bonnement enlevé.

Cette radicalité s'avère parfois inappropriée, pour ne pas dire tout simplement injuste. V. en a ainsi fait les frais de façon dramatique. Propriétaire d'un magnifique chien qui avait fini par le déborder en le mordant à plusieurs reprises, V. avait très vite essayé de chercher des solutions pour s'en débarrasser en le confiant à certains de ses proches, dans la rue. Personne n'étant en mesure de s'encombrer d'un tel animal, il avait alors étendu son investigation aux fermes voisines, sans succès. Finalement, c'est un vétérinaire qui avait résolu le « problème » en euthanasiant l'animal. Solution toxique et double peine au final pour le propriétaire car, outre la souffrance morale d'avoir dû laisser son chien se faire piquer, le groupe auquel V. appartenait ne lui a jamais pardonné cet acte de « lâcheté » et d'« infamie ». V. fut exclu définitivement du groupe, condamné à errer seul dans la ville au vu et au su de ses juges qui continuent aujourd'hui encore, quatre ans après les faits, à le rejeter.

3.2.2 Un subtil jeu d'alliances

Comme nous venons de le voir, le chien de la zone apparaît comme un élément majeur qui facilite l'intégration à une communauté. Il contribue également à cimenter les relations au sein de celle-ci. C'est pourquoi l'arrivée d'une nouvelle portée de chiots n'est jamais sans incidence pour la vie du groupe. C'est elle en effet qui va permettre de redéfinir les alliances entre les membres de cette communauté, par le biais du système d'échanges complexes qui se met alors en place entre les individus.

Sur une portée, au moins la moitié des chiots seront donnés aux compagnons d'errance. Malgré le discours ambiant de la rue concernant les mérites de la stérilisation des femelles, les accouplements entre animaux demeurent, dans les faits, assez réguliers⁵⁸. Ils résultent généralement du manque de vigilance des propriétaires. « La dernière fois que ma

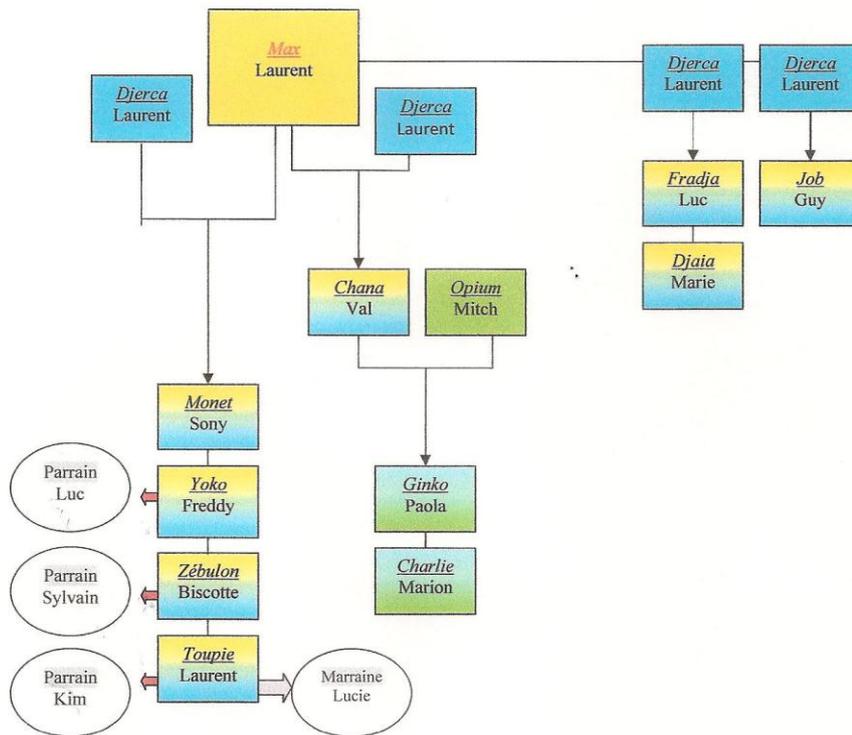
⁵⁸ Le coût élevé des stérilisations semble en effet freiner les bonnes intentions.

chienne s'est fait prendre par mon chien, ça n'a pris que quelques minutes, m'expliquait l'un de mes interlocuteurs. Je les avais laissés quelques minutes tous les deux dans la rue pendant que j'allais à Mac Do pour voir s'il n'y avait pas quelque chose à manger. Quand je suis revenu, ils étaient collés. »

Parfois, c'est le désir revendiqué de devenir « papa » ou « maman » à nouveau qui pousse les propriétaires à chercher volontairement les croisements lors des chaleurs des femelles : « Je vais rester encore quelque temps ici car ma chienne, une Amstaff, a été prise par un dogue argentin ; ça devrait bien rendre », me racontait ainsi l'un de mes interlocuteurs, déjà propriétaire de deux gros chiens.

Si l'on en croit l'ethnologue français Marcel Mauss, la réciprocité dans l'échange, principal générateur de solidarité entre les individus (Mauss, *op. cit.*) permet d'associer les gens en groupe. Pour ce faire, nul besoin que cet échange soit symétrique (contrairement à ce qui se passe dans un échange capitaliste ordinaire, où l'équilibre doit toujours être maintenu en s'assurant que la valeur du rendu soit toujours équivalente au prix du vendu), il suffit qu'il existe une contrepartie à un don. L'échange qui s'opère alors acquiert une valeur émotionnelle qui en fait toute la richesse. A la lumière de cette approche classique, il est tentant d'essayer de mieux décrypter les liens qui se tissent dans la rue entre les propriétaires de chiens. Dans la mesure où, comme l'affirme Mary Douglas, « il n'y a pas de dons gratuits » (2004), la cession d'un chien à un membre du groupe permet à son propriétaire d'acquérir une reconnaissance et d'affirmer son positionnement au sein de la communauté, tout en renforçant les alliances entre propriétaires désormais unis dans une même parenté. En effet, comme me l'a déclaré l'un des jeunes maîtres côtoyé durant cette enquête : « Dans la rue, tu as des connaissances mais tu n'as jamais vraiment d'amis. »

Exemple généalogique à travers l'exemple du couple de chiens Max et Djerca



Notice explicative. Durant mes investigations à travers la France, j'ai découvert que de véritables généalogies canines se mettaient en place dans les groupes de propriétaires de chiens. A travers un exemple extrait de l'une de mes enquêtes effectuée dans la ville de N., j'ai tenté de retracer la complexité des alliances qui se nouaient entre les membres de la communauté des zonards locaux. A partir d'un couple canin de base (Max pour le mâle, Djerca pour la femelle), apparaissent en l'espace de moins de trois ans, différentes portées de chiots. Chaque nouveau chiot est donné à un nouveau propriétaire issu de la zone. Par ailleurs, on attribue à chaque chiot un parrain et une marraine chargés de veiller au bien-être de l'animal en cas de défaillance du maître.

Le don de chien permet donc d'assurer des liens de solidarité qui n'existeraient pas forcément autrement. Ces liens sont d'autant plus forts et solides qu'ils dépassent le simple cadre du donneur-receveur pour toucher d'autres membres du groupe. En effet, à chaque nouvelle portée, les chiots se voient attribuer une « marraine » et un « parrain » qui assurent la garde de l'animal en cas de démarches administratives, d'hospitalisation, voire d'incarcération du propriétaire. « Je ne suis dans cette ville que depuis quatre mois mais je suis déjà le tonton de tous les chiens », m'expliquait ainsi avec fierté ce jeune homme, lui-même patron de trois chiens.

3.2.3 Responsabilités parentales et médiation familiale : le chien plaque tournante

Dans cette relation quasi fusionnelle qui les lie à leurs animaux, les propriétaires marginalisés se revendiquent bien souvent comme des « parents ». Une paternité symbolique pour des chiens devenus de véritables substituts d'enfants. « *Ils sont comme nos gosses* » peut-on ainsi entendre à longueur de conversations avec les uns et les autres. La néoténie animale, qui désigne la capacité de certaines espèces domestiques, notamment les chiens, à conserver des caractéristiques physiques juvéniles à l'âge adulte, accentue d'ailleurs ce processus⁵⁹.

E., jeune femme de 33 ans est d'ailleurs très claire sur ce point :

« Moi, mes quatre chiens, je les considère comme mes propres enfants. Si j'avais des enfants, je les traiterais pareil. Ce sont mes bébés. Les bébés que je ne peux pas avoir dans la rue. Parce que, si t'as un gamin quand t'es à la rue, eh bien on te l'enlève de suite. Par contre, personne ne m'enlève mes quatre gosses. » (E., femme, 33 ans, 4 chiens)

« Chien-enfant », l'animal représente ainsi pour les propriétaires à la rue une sorte d'objet transitionnel (Winnicott, 1975) d'autant plus puissant qu'il possède une forte capacité d'apprentissage et d'expressivité. Maternés et éduqués quotidiennement par des maîtres et des parents aimants, les animaux offrent par ailleurs aux propriétaires qui n'ont pas forcément connu dans leur propre histoire l'enfance heureuse qu'ils auraient désiré vivre, l'occasion d'exercer leurs capacités de pédagogues (Yonnet, 1985). Comme pour les enfants, dont on

⁵⁹ Certains éthologues (cf. Butler, Hetts et Lagoni, 1994) ont démontré que l'être humain était particulièrement influencé par ces caractéristiques. L'attendrissement devant un chiot et le besoin de le prendre ou de le caresser illustrent bien ce phénomène.

aime à conter aux proches les moments charnières de l'éducation passée, les propriétaires n'hésitent pas à se remémorer le « bon vieux temps ». Le chien, repère biographique nécessaire dans une existence parfois monotone, s'avère alors bien souvent, un protagoniste romanesque, plein de fougue et de malice :

« Mon ancien chien *Psycho*, il se cachait quand il y avait les keufs ! Quand il entendait une sirène, il se cachait entre mes jambes. J'te jure. Je lui avais appris ça quand il avait 3 mois. En plus, il avait une sorte de sixième sens, tu vois. Il sentait ce qui était bien et ce qui ne l'était pas. Tu frappais une meuf ou un gosse devant lui, il t'arrachait la gueule. » (L., femme, 19 ans, 1 chien)

Tout l'intérêt de la relation que les jeunes maîtres ou les jeunes maîtresses peuvent entretenir avec leurs chiens, réside en réalité dans la facilité de sa mise en œuvre. En effet, celle-ci n'exigera jamais l'investissement d'un parent vis-à-vis d'un petit d'homme, ce qui constitue évidemment un avantage significatif pour des propriétaires qui font souvent preuve d'excès (alcoolisme, toxicomanie etc.). Pareillement, la relation entretenue par le « parent » avec son « bébé chien », sera plus facile à négocier que celle d'un homme et d'une femme par exemple. Dans la rue, la vie de couple est en effet complexe. Tout d'abord, parce que la proportion de femmes est plus faible que celle des hommes, mais aussi car le rapport amoureux est toujours empreint d'une certaine suspicion.

Parce que « s'attacher », aimer, c'est aussi être dépendant, donner du pouvoir à l'autre, se rendre vulnérable. Et dans l'univers de la rue, « il ne faut jamais être vulnérable ». Se sentir vulnérable c'est donner prise à un rapport domination-soumission. Ce qui fait passer le rapport amoureux normalisé pour la société dans la sphère de l'interdit pour les jeunes de la rue, puisque le modèle des interdits porte sur des gestes provoquant un malheur en cas de transgression. (Côté, 1989, p.7)

La facilité du rapport naturel à l'animal ne doit toutefois pas éclipser ses contreparties, parfois douloureuses. Ainsi la privation de l'animal (en cas de fugue ou de saisie par la fourrière par exemple) ou sa disparition, peuvent engendrer de terribles souffrances et de fortes manifestations d'anxiété chez le maître (Hirschmann, 1994). Le psychiatre Aaron Katcher compare d'ailleurs les émotions qui suivent le décès de l'animal à celles que déclenche la perte d'un être humain :

Nous éprouvons l'ampleur de notre parenté avec l'animal quand meurt l'un de ces compagnons particulièrement chéris. Le chagrin est intense et poignant. Dans les premières minutes ou les premières heures qui suivent le deuil, l'accablement peut être aussi grand que s'il s'agissait de la perte d'un membre de la famille. Il arrive même que la peine ressentie soit plus cruelle que celle provoquée par le décès d'un parent. (Katcher, 1984, p. 54)

La place toute particulière qu'occupe l'animal de compagnie au sein de la famille permet d'expliquer l'intensité du deuil que vivent certaines personnes suite au décès de leur chien ou de leur chat. La précarité et l'instabilité de ces jeunes propriétaires, conjuguées au fait qu'ils vivent avec leurs animaux 24h/24h, renforcent évidemment le caractère traumatisant de la perte. Car, lorsque la mort survient, c'est forcément l'abîme qui surgit. Celui d'un deuil passé, mal cicatrisé par exemple. L'une de mes informatrices m'expliquait ainsi :

« Lorsque j'ai perdu ma chienne qui a été renversée par une connasse en bagnole, je suis restée au fond du trou pendant au moins six mois. Je ne voulais plus prendre de chien. Hors de question ! C'était trop dur. Finalement, j'ai repris un chiot il y a six mois. » (K., femme, 23 ans, 1 chien)

Afin que le deuil puisse se faire malgré tout, les propriétaires à la rue procèdent à quelques rituels funéraires assez caractéristiques, auxquels j'ai pu assister personnellement lors d'un « enterrement canin ». La cérémonie se déroula ainsi :

Après avoir creusé à la va-vite un trou au fond d'un champ en friche, à proximité d'un vieux peuplier, le propriétaire et deux acolytes procédèrent à la mise en bière du chien dans un carton. L'animal, d'une quarantaine de kilos, fut préalablement recouvert de chaux vive, afin qu'il se dissolve au plus vite. La cérémonie ne dura pas plus d'un quart d'heure.

Ce genre d'enterrement est une pratique assez courante chez les propriétaires de la rue. S., de passage en Bretagne, m'explique ainsi que lorsqu'il retourne faire les saisons dans le sud de la France, il essaie toujours de faire un crochet par le petit village du Cantal où il a enterré son chien il y a trois ans :

« C'était mon premier chien. Un beau beauceron de 9 ans que ma grand-mère m'avait donné. C'était vraiment un chien extra, mais tu sais, 9-10 ans, c'est un peu une limite dans la rue. Les chiens n'ont pas une vie de tout repos, donc il avait atteint la limite. Quand je l'ai enterré, dans ce champ, ça a été dur. Mais c'est la vie comme on dit... » (S., homme, 32 ans, 2 chiens)

Les cérémonies ne s'accompagnent généralement pas de marques rituelles bien définies. Pas de prières ou de pierre tombale, le deuil demeure une affaire intime et surtout

discrète. Parfois, certains trinqueront avec quelques canettes au-dessus du tombeau de ce « cher disparu » ; d'autres effectueront quelques marques dans un tronc ou sur une pierre pour se souvenir de l'endroit exact où est enterré leur chien, mais la mémoire de l'animal défunt se perpétue en réalité à travers les quelques photos que les propriétaires endeuillés conservent précieusement sur eux. Le souvenir du chien disparu devient ainsi un sujet de discussion intarissable entre les maîtres, qui permet d'alimenter l'histoire collective du groupe.

Certains décès animaliers apparaissent cependant plus tabous, notamment quand ils concernent les chiots. Si la mort naturelle du chien est acceptée, celle-ci devient beaucoup plus problématique quand elle s'avère « artificielle ». Dans la tête de bon nombre de maîtres rencontrés, l'euthanasie s'apparente en effet à un meurtre, qui mériterait d'être puni en retour. Dans un train qui me ramenait à Nantes, j'ai eu l'occasion d'en discuter librement avec un passager sans billet, propriétaire de deux chiens :

« L'euthanasie existe dans la rue. Moi, je l'ai pratiquée souvent. On le fait pas de gaieté de cœur, mais on peut pas toujours garder tous les chiots, tu vois. D'autres peuvent passer par des canaux plus officiels, c'est-à-dire par les vétérinaires. Mais à la fin, ça revient au même. On est bien obligé d'en supprimer quelques-uns car sinon, la France entière serait envahie par nos chiens ! » (A., homme, 27 ans, 2 chiens)

DEUXIÈME PARTIE

Un itinéraire urbain semé d'embûches

CHAPITRE 4

« Cynomades » : les binômes du macadam

De Kerouac (1957) à Burroughs (1952) en passant par Holmes (1952) ou Ginsberg (1956), les œuvres des fondateurs de la *Beat Generation* n'ont cessé d'inspirer depuis des décennies les candidats au voyage, adeptes de grands espaces et d'expériences alternatives.

Malgré leur propre aspiration à un possible « ailleurs », les propriétaires de chiens que j'ai croisés durant mes enquêtes n'avaient quant à eux pour unique point de fuite, que le morne horizon des marges, dans une ville de plus en plus aseptisée qui ne tolère ni leur déviance, ni leurs animaux.

« Où tu veux que j'aille ?! Je n'ai nulle part où aller ! En plus, même si je voulais me barrer de cette ville, je ne le peux plus, à cause des chiens. Je n'ai pas assez de fric pour les prendre avec moi. Du coup, on campe dans ce bled depuis plus de six ans, eux et moi. Et finalement, c'est aussi bien comme ça. Car comme on dit « mieux vaut être roi chez soi, que petit seigneur chez les autres ». Et puis tu vois, la zone ici, je la connais comme ma poche et je m'en contente. » (L., homme, 29 ans, 2 chiens)

Malgré la présence dans leur rang de quelques *travellers*, dont le nom anglicisé pourrait laisser suggérer à l'observateur naïf qu'il a affaire aux nouveaux aventuriers du XXI^e siècle, la plupart de ces individus ont donc laissé s'envoler depuis bien longtemps leurs rêves de voyages au long cours.

Evidemment, quelques professionnels du social continuent à affirmer que leur « errance » ou leur « itinérance » est une preuve patente de leur mobilité (Texier, 2008). Mais se mouvoir n'est pas voyager et en s'encombrant d'un, voire de plusieurs chiens, ils se condamnent volontairement à l'inclusion dans un espace limité, où le macadam urbain devient l'unique horizon de leurs aspirations quotidiennes.

Ne parvenant pas à effectuer une synthèse réussie entre les cynophiles qu'ils sont et les nomades qu'ils souhaiteraient être, les voici donc « Cynomades », néologisme taxinomique tout aussi arbitraire, mais finalement plus cohérent, que le qualificatif d'« errants » dont on les affuble trop souvent.

4 . 1 Des routards prisonniers dans la ville

Comme nous le rappelle La Fontaine dans sa fable, jamais le loup ne troquerait sa liberté pour un plat de lentilles. Le chien a fait un autre choix, pour un servage perpétuel au bénéfice de l'homme, son maître. Mais ne nous y trompons pas, en s'inféodant les services de cet indéfectible auxiliaire, le maître lui-même provoque son propre emprisonnement. Car le chien est un boulet pour n'importe quel aspirant au voyage. Les Sociétés Protectrices des Animaux (SPA) de France et de Navarre sont malheureusement là pour nous le rappeler chaque été, elles qui recueillent tous les ans des milliers de chiens, abandonnés sur l'autoroute des vacances par des maîtres indécents.

Dans la rue, malgré les toxiques et l'alcool, rien de ce genre. Les abandons de chiens sont rares, tout comme les périodes de vacances d'ailleurs. Le zonard assume, quoi qu'il lui en coûte, son statut de propriétaire responsable, quitte à y sacrifier ses envies de départ.

Prisonnier d'une ville dont il peine à s'extraire, il finit par déambuler sans fin, dans un circuit quotidien monotone et oppressif, structuré par les heures d'ouverture des rares lieux d'accueil qui acceptent de les recevoir lui et son chien.

4 . 1 . 1 Le voyage, un rêve coûteux et inaccessible

Le voyage représente un coût financier non négligeable pour les maîtres fragilisés que nous croisons dans les rues de nos cités. Il faut dire que les frais occasionnés par la gestion d'animaux se révèlent souvent élevés, ce qui représente une difficulté supplémentaire pour une population souvent jeune et très précarisée, qui ne relève pas forcément des minima sociaux comme le RSA. Ces dispositifs assistantiels contribuent de toute façon aussi à les emprisonner géographiquement, puisque pour pouvoir prétendre en bénéficier, les maîtres et les maîtresses doivent résider dans le département où ils les perçoivent. Cette logique territoriale n'est pourtant pas une nouveauté, comme le rappelle Robert Castel : « La plupart des réglementations assistantielles demandent [...] à l'indigent [...] de justifier d'au moins quelques années de résidence dans le village ou la commune, faute de quoi, il sera laissé pour compte. » (1995, p. 63-64)

Rencontré durant notre enquête, F. en a fait les frais. Condamné par le Tribunal de Grande Instance de Brest pour n'avoir pas su maîtriser son chien qui avait mordu l'employé d'un fast-food du centre-ville, F., qui n'était Finistérien que d'adoption, se vit notifier une interdiction de séjour de deux ans dans le département. Cet ostracisme, loin d'être

anecdotique et « libérateur », contraignait ce maître, déjà précarisé, à s'engager ailleurs dans une laborieuse procédure d'accès aux droits, tracasserie administrative à laquelle il se disait d'ailleurs décidé à renoncer.

Parmi les frais qui finissent par emprisonner les propriétaires sur le territoire d'une ville, il convient de souligner le prix des billets. En effet, l'invitation au voyage est grandement compromise par les tarifs dissuasifs pratiqués par les sociétés de transports en commun.

« Lorsque je veux prendre le train pour aller retrouver mes potes à R., je dois payer un billet à 50% pour chacun de mes trois chiens. C'est de la folie car étant donnée ma situation sociale, moi-même je ne paie que 75%. En plus, une fois que tu as payé ton billet, il faut trouver de la place dans un wagon et évidemment, les billets de train de tes chiens ne comptent pas comme une place « humaine » classique et tu te retrouves généralement debout entre deux wagons pour voyager. » (W., homme, 43 ans, 2 chiens)

Une compagnie évidemment peu propice aux voyages « incognito ». Pour éviter ce genre de désagrément, cette autre propriétaire me confiait qu'elle avait l'habitude, quand ses revenus le lui permettaient, d'acheter un billet plein tarif pour son animal afin que celui-ci puisse bénéficier de sa propre place. Pour les moins nantis des maîtres, impossible d'imaginer prendre les lignes régionales de cars. Celles-ci refusent désormais les animaux à leur bord. Reste alors la fraude, pratique de plus en plus marginale, qui conduit généralement à l'expulsion du train dès la gare suivante, en cas de refus de régler une amende.

Cette complexité du voyage (inutile d'espérer dans l'auto-stop avec deux ou trois chiens) amène certains à se cotiser pour investir collectivement dans une camionnette qui permettra de régler, au moins provisoirement, le problème du transport et du logement. Une solution provisoire qui durera jusqu'à ce que les voyageurs puissent y mettre du carburant. « Nous avons abandonné notre véhicule à Rennes depuis deux mois », m'expliquait ainsi ce couple de zonards, tournant autour de la gare de l'Est à Paris. Accompagnés de leurs quatre chiens, ils espéraient pouvoir aller récupérer leur camion, après avoir épargné suffisamment à Paris. Une situation finalement très courante, bien loin des représentations idéalisées du routard libre et sans attache, disciple d'Arthur Rimbaud ou de Walt Whitman.

Figure 18. Gare de Lyon à Paris. TGV pour Montpellier (octobre 2010) : N. et *Flunch* prennent le train pour retrouver des collègues dans la capitale du Languedoc. (Photo C. Blanchard)



Les comportements des nouveaux propriétaires de la zone complexifient encore l'équation de leur mobilité. Désormais, ce n'est pas un, mais bien deux, trois voire quatre chiens qui constituent l'idéal de leur famille socio-canine. Les routards de l'ancienne génération le constatent d'ailleurs eux aussi, à l'instar de cette informatrice rencontrée à Genève :

« A mon époque, on voyait beaucoup moins de chiens dans la rue. Ils avaient comme fonction principale de te tenir compagnie et de te protéger lorsque tu prenais la route. C'est important surtout quand tu es une femme et que tu voyages seule. Mais aujourd'hui, c'est délirant. Tu vois des jeunes entourés de vraies meutes de chiens. C'est pas gérable. Au quotidien, c'est déjà assez dur avec un seul animal, alors avec deux ou trois, je te laisse imaginer. Du coup, les mecs, ils bougent plus. Ils stagnent. Et quand, ils stagnent, eh ben, ils picolent ou ils se shootent. Bref, avoir trop de chiens, c'est un piège et parfois un piège mortel ! » (A., femme, 41 ans, 2 chiens)

Tour d'Europe ou tour de France, ces routards à l'ancienne envisageaient leur vie comme un voyage permanent. Inutile donc pour eux de s'encombrer de trop de chiens. D'autant qu'au-delà des dépenses liées au transport, d'autres frais inhérents à la gestion du chien dans la rue s'avèrent contraignants.

La nourriture et les soins de l'animal constituent ainsi deux postes budgétaires importants pour ces maîtres désargentés. Entre un chien d'une petite dizaine de kilos et un animal frôlant la cinquantaine, les rations de croquettes ne sont, en effet, pas les mêmes. Cette différence de poids engendre inévitablement une différence de coût. Un coût bien sûr multiplié par le nombre de chiens. Ce bénévole de la Croix-Rouge m'expliquait :

« Quand nous faisons des maraudes sur la ville, nous devons toujours penser à prendre à la fois un sandwich pour les maîtres et des croquettes pour leurs chiens, car sinon les premiers s'en serviraient pour nourrir les seconds. »

Avec l'augmentation de la population canine sur le territoire de la ville, les structures venant en aide à ces jeunes de la rue voient ainsi leur budget exploser. « Nous avons de plus en plus de mal à faire face à ce nouveau phénomène, me confirmait l'un des chefs de service d'une structure associative de Montpellier. Malgré le surcoût que l'achat de croquettes fait peser sur notre budget de fonctionnement, la subvention de la DASS n'augmente pas. » La générosité des commerçants spécialisés dans le « canin » (animaleries, supermarchés, etc.) ne suffit d'ailleurs pas à compenser l'ampleur prise par ce nouveau phénomène.

Outre la nourriture, les soins constituent l'autre volet coûteux des dépenses canines des propriétaires. Généralement attentifs à la bonne santé de leurs animaux, les maîtres à la rue sont en effet en règle avec les vaccins de leurs chiens. Faute de dispensaires vétérinaires comme dans certaines grandes villes françaises (à Paris ou à Lyon par exemple) ou d'actions caritatives spécifiques comme celle proposée du côté de la gare de l'Est à Paris par la Fondation Brigitte Bardot⁶⁰, plusieurs vétérinaires œuvrant dans des cités moyennes acceptent de diminuer de manière significative les tarifs de leurs prestations pour éviter que les « ardoises » trop lourdes ne s'accumulent. J'ai eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs durant mes investigations à travers l'Hexagone. Malheureusement, certains comportements agressifs, souvent liés à une alcoolisation trop poussée de certains maîtres, ont conduit plusieurs soignants à revoir leur position.

Le système D demeure alors le seul recours des maîtres : « Pour pouvoir soigner mon chien, je me suis concocté ma propre trousse de médicaments en mettant tout ça sur ma CMU », m'expliquait ainsi l'un de mes interlocuteurs. Une pratique peu répandue mais qui montre bien la difficulté constante rencontrée par les propriétaires pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs animaux.

A ces coûts d'entretien sanitaire, s'ajoutent parfois des frais annexes, directement liés aux pratiques urbaines spécifiques de cette population. La divagation des chiens conduit ainsi les fourrières municipales à procéder au captage de plusieurs milliers de chiens par an. Parmi ceux-ci, on retrouve quelques animaux appartenant aux jeunes errants, qui ayant échappé à la vigilance de leur maître se retrouvent bientôt parqués à la SPA.

Pour pouvoir récupérer son animal, le propriétaire doit alors déboursier des sommes conséquentes, qui servent notamment à couvrir les frais engagés par la collectivité pour prendre en charge l'animal. Le coût moyen payé par un propriétaire pour récupérer son chien prend en compte les frais de gestion couvrant le travail des agents « capteurs » (une cinquantaine d'euros) auxquels s'ajoutent une quinzaine d'euros de frais « d'hébergement » par jour en fourrière. Soit une facture pouvant rapidement dépasser la centaine d'euros. L'extravagance de la facture « salée » revenant certainement à la SPA de Limoges qui, après avoir procédé au « recueil » de la chienne de Sonia, une jeune zonarde du cru, lui a réclamé pas moins de 4 000 euros pour « frais d'hébergement » de son animal⁶¹.

⁶⁰ Après avoir œuvré dans le XIV^{ième} arrondissement, la Fondation Brigitte Bardot dispense des soins vétérinaires gratuits deux fois par semaine (le mardi et le jeudi) du côté de la gare de l'Est. Une action possible grâce à une camionnette mobile spécialement aménagée à cet effet.

⁶¹ <http://www.rue89.com/2012/10/23/abus-de-pouvoir-une-spa-retire-son-chien-une-jeune-marginale-236275>

4.1.2 Cynographie urbaine : entre monotonie et enfermement

Les personnes accompagnées de chiens, marginalisées ou non, évoluant sur l'espace public, sont contraintes par un certain nombre de règles qui visent à permettre un partage équitable de celui-ci entre ses usagers. Chaque mairie peut ainsi imposer, si elle le souhaite, que les propriétaires tiennent leurs animaux en laisse ou les musèlent, que les chiens appartiennent ou non à une catégorie spécifique répertoriée par la loi.

On comprendra aisément que l'ensemble des mesures de régulation mises en place ne s'applique avec les mêmes conséquences pour tous. Contraints de vivre dans la rue, ou dans les squats, les propriétaires de chiens de la zone, qui passent la majeure partie de leur temps avec leurs animaux, sont soumis à une pression beaucoup plus intense que les autres maîtres, d'autant que leur cadre de vie se situe généralement dans un périmètre urbain extrêmement restreint.

Ne bénéficiant pas d'espace à eux, ils sont presque toujours en violation de l'espace de quelqu'un d'autre ou de l'espace public.

La relation des individus à l'environnement est le résultat d'interactions complexes entre culture, environnement physique et perceptions. Le jeune est instable dans un espace lui-même instable, continuellement renouvelé. Les limites sont floues. S'approprier un espace et le faire sien n'est pas une évidence et certainement pas pour un nomade. Il n'y a pas de rupture réelle entre le dehors et le dedans, le public et le privé. (Côté, *op. cit.*, p. 8)

En règle générale, les maîtres à la rue privilégient les hyper-centres des villes, lieux éminemment stratégiques pour eux. Proches de la gare et des artères commerçantes, ils constituent en effet des espaces d'intersection de forte affluence, et favorisent la manche. Les places publiques ou les squares où ils pourront éventuellement laisser leurs chiens se détendre, font aussi partie de leurs lieux préférés. C'est en effet sur ces sites que les propriétaires auront le plus de chances de trouver des bancs pour se poser, ainsi que des fontaines ou des points d'eau pour se laver ou pour faire boire leurs chiens.

Cette location spécifique, centrée sur le cœur des villes, a également ses contreparties. En effet, le nœud de l'activité commerciale s'y déroulant, celui-ci ne se conjugue pas toujours de façon harmonieuse avec le mode de vie des maîtres à la rue. Les commerçants et les

riverains se plaignent ainsi souvent de l'image dégradante renvoyée par ces publics sur leurs activités ou sur la tranquillité publique.

Face à une circulation automobile forte, la récurrence des accidents constitue également l'un des inconvénients majeurs pour le binôme à la rue, sans que cela ne suffise pourtant à les chasser de la cité.

Les propriétaires de la zone occupent donc pleinement l'espace public ; cette présence, qui s'inscrit dans un circuit systématiquement contraint (Barbichon, 1991), peut aisément être observée par le chercheur.

Le va-et-vient des maîtres et de leurs chiens se définit en effet dans un nomadisme urbain géocentré et relativement monotone, comme nous avons eu l'occasion de le constater dans toutes les villes dans lesquelles nous avons enquêté.

Ainsi, à Brest, c'est le *Point Kerros* qui constitue bien souvent la première étape de la journée. Ouvert de 10h à 13h, cet accueil de jour géré par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un sas réparateur, après une nuit passée en squat (le plus proche se trouve à une centaine de mètres seulement du *Point Kerros*), en foyer (le seul acceptant les chiens est situé sur le port, à la périphérie de la ville) ou dehors. Avant une longue journée de déambulation sur les trottoirs de la cité, les usagers viennent s'y restaurer, y prendre une douche ou laver leur linge. Au cours du mois d'août, les tributaires des fermetures estivales s'y retrouvent également, histoire d'évacuer durant une heure ou deux les tensions des nuits passées à la belle étoile.

La caravane des nomades urbains ne lève le camp que vers une heure de l'après-midi, à la fermeture de la structure de la rue Kerros. Le groupe se désagrège alors en petites grappes d'individus, le plus souvent accompagnés de plusieurs chiens. Vu de l'intérieur, c'est-à-dire des cafés et des restaurants qui font le plein à cette heure-là, cette transhumance dénote. Elle ne manque d'ailleurs jamais de provoquer quelques commentaires courroucés de certains clients au moment d'entamer le fromage. « Dans l'ensemble, tout se passe bien avec ces malheureux, m'expliquait pourtant un restaurateur. Les désagréments pour la clientèle tiennent parfois à quelques gestes obscènes de certains ; la plupart du temps, ceux qui font ça ne sont pas de Brest. »

Qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, les jeunes errants qui débutent leur périple urbain au *Point Kerros*, se dirigent ensuite vers les zones commerciales du centre-ville. *Coat Ar Gueven* pour les uns, Centre Leclerc pour les autres, l'objectif étant de faire une halte pour « taper la manche » et gagner quelques euros en attendant l'ouverture des structures d'accueil que sont

le *Lover Pause*, rue Alexandre Ribot, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), rue Jules Ferry.

Structure d'accueil pour usagers de drogues, le *Lover Pause* accueille en réalité une population bien plus variée que les simples toxicomanes. Parmi ceux-ci, on retrouve en effet un nombre important d'individus en errance, accompagnés de leur(s) chien(s). Il faut dire que depuis quelques années, une clôture extérieure a été réalisée en dehors de la structure afin d'accueillir également les animaux et d'éviter au maximum les nuisances potentielles de ceux-ci vis-à-vis des riverains. Le CCAS quant à lui est un lieu de passage obligé pour tout prétendant à un suivi social efficace. Les usagers avec chiens y font à ce titre des passages réguliers même si l'accueil « canin » y demeure plus que précaire, malgré la pose récente d'anneaux extérieurs à l'entrée de la structure pour attacher l'animal. Comme la plupart des administrations, le CCAS n'autorise pas, en effet, les propriétaires à pénétrer dans les locaux avec leur compagnon à quatre pattes.

La fin de l'après-midi se poursuit avec une lente redescente vers le jardin Kennedy, entrecoupée de quelques pauses pour tenter de gagner quelques pièces dans la rue Jean-Jaurès. Qu'ils soient errants ou non, les propriétaires de chiens brestois ne disposent guère d'espaces de détente adaptés pour leurs chiens. A défaut, et grâce à son positionnement stratégique sur leur parcours quotidien, le jardin Kennedy est donc devenu en l'espace de quelques mois, un endroit très prisé des jeunes errants et de leurs animaux. Situé dans l'hyper-centre, il est également devenu un point de tension entre les usagers qui le fréquentent. Les médiateurs urbains de la ville ont ainsi recueilli plusieurs plaintes de la part de mères de famille effrayées par « les meutes de chiens qui s'y réunissent ».

La déambulation des errants est essentiellement inscrite dans le centre-ville. Leur boucle quotidienne dépasse rarement les 6 kilomètres. Une distance respectable mais relativement limitée quand on pense à la terminologie de « routard » sous laquelle on les étiquette parfois.

En fait, s'ils ne sont pas tous d'origine brestoise, bretonne ou française (on trouve ainsi quelques Polonais, des Italiens et des Allemands), les propriétaires rencontrés dans les rues de la cité du Ponant se sont avérés être, dans leur grande majorité, des voyageurs immobiles, qui se sont approprié des bouts de ville.

Ce nomadisme urbain n'être évidemment pas propre à Brest. Il se retrouve dans l'ensemble des villes françaises ou européennes dans lesquelles ce phénomène de déambulation socio-canine s'ancre depuis une vingtaine d'années.

A Tours par exemple, cette déambulation s'avère également très codifiée. Dans cette ville, les parcours urbains des jeunes avec chiens se structurent essentiellement autour des lieux d'accueil et des pôles d'attraction importants comme la gare ou les rues commerçantes. Parmi ceux-ci, la Halte du Matin, située au 35, rue Edouard Vaillant, à environ 200 mètres de la gare, porte bien son nom pour les propriétaires à la rue. Ouverte de 07h00 à 12h00, cet accueil de jour est la première étape de la journée entre la nuit passée dans les squats de Tours ou de Saint-Pierre-des-Corps, voire dehors, et l'après-midi où les maîtres et leurs chiens s'adonneront soit à la manche, soit à une stagnation durable dans le jardin public situé en face de la gare.

A l'instar de l'ensemble des publics marginalisés de Tours, les maîtres de chien se retrouvent donc dans cette association pour y prendre un petit déjeuner, une douche, ou tout simplement pour le plaisir de pouvoir discuter avec les « copains de galère » ou les membres de l'équipe d'accueillants. Ce temps de repos permet d'évacuer, l'espace de quelques heures, les tensions des nuits passées à l'extérieur et de rencontrer, si besoin, un travailleur social, une infirmière, etc.

A la fermeture de la Halte du Matin, les jeunes errants se dirigent vers la Halte de Jour située au 68, rue du Canal, pour y déjeuner, faire laver leur linge, prendre une douche si cela n'a pas été fait le matin. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professionnels du social et de la santé. Dans l'après-midi, le groupe se désagrège alors en petites grappes d'individus, le plus souvent accompagnés de plusieurs chiens.

Figure 19. A Tours, le parcours quotidien des propriétaires de chiens s'avère, comme à Brest, très centralisé. La gare et les structures sociales acceptant les animaux constituent les deux principaux repères pour ces binômes à la rue.
(Source : Google earth 2010)



Notice explicative :

En rouge : la gare de Tours. Située à proximité du centre-ville, elle est un nœud de transit incontournable pour les personnes à la rue. En journée, elle constitue, tout comme le parc situé en face de l'entrée principale, un lieu de rencontres très prisé et une zone de manche très appréciée des jeunes propriétaires accompagnés de chiens. **En bleu :** les deux principales zones de rencontres où se côtoient les jeunes accompagnés de chiens. Il s'agit de la halte du matin et de la halte de jour. Ces deux structures offrent non seulement des repères physiques aux usagers, mais aussi des repères temporels pour des personnes dont le rythme de vie est parfois déstructuré. A noter : grâce au chenil dont elle dispose désormais, la halte du matin peut accueillir plus facilement les personnes accompagnées d'animaux. Un progrès qui a permis d'apaiser les tensions entre les usagers, mais également avec les riverains qui se montraient mécontents de la présence massive de chiens sur le trottoir.

4.1.3 Territorialités socio-canines

L'appropriation d'espaces et la conquête de territoires est une réalité constante de la vie à la rue. L'espace public est en effet privatisé par les individus qui cherchent ainsi à se protéger et à imposer symboliquement leur positionnement social. Comme l'a montré Augé, l'anthropologie a lié la question de l'altérité à celle de l'espace, parce que les procès de symbolisation mis en œuvre par les groupes sociaux devaient comprendre et maîtriser l'espace pour se comprendre et s'organiser eux-mêmes.

Les itinéraires quotidiens et ritualisés des personnes à travers la ville contribuent ainsi à renforcer ce territoire et à en délimiter les contours.

Espaces fermés, rue ou places, [leurs] territoires sont extrêmement divers. Ils ont surtout pour point commun d'être l'objet d'appropriation régulière. Deux catégories apparaissent : les lieux fortement territorialisés et les lieux occasionnellement ou faiblement territorialisés. Ces derniers sont soit l'objet d'une appropriation individuelle, soit l'objet d'une occupation réduite dans le temps. (Zeneidi-Henry, 2002, p. 157)

La menace apparaît souvent pour le zonard comme venant de l'extérieur de son territoire. Durant l'été 2009 par exemple, les « voyageurs estivaux » en escale à Brest (festivaliers, étudiants au look « routard », etc.) avaient semé un certain malaise chez les individus sédentarisés depuis plusieurs années dans la ville. Ces « étrangers » se repéraient d'ailleurs assez facilement, car ils avaient investi des espaces inoccupés et mis en place des stratégies de déplacement dans la ville qui ne correspondaient pas à celles des autochtones. Un groupe de jeunes avec chiens s'était ainsi installé dans la rue de Siam, colonne vertébrale de la ville certes, mais habituellement peu investie par les zonards locaux, ceux-ci préférant d'autres voies commerçantes, comme la rue Jean-Jaurès.

Cette menace ressentie peut parfois déboucher sur des tensions très intenses entre les populations à la rue, avec une acuité encore plus forte chez celles possédant des animaux.

A Paris, du côté de la gare Saint-Lazare, certains espaces autrefois investis par de jeunes zonards accompagnés de chiens qui y faisaient la manche, sont ainsi désormais occupés par des maîtres d'un nouveau genre. Dans ce secteur, on peut ainsi observer depuis plusieurs mois des personnes issues de la communauté rom, le plus souvent des femmes, accompagnées de chiens.

Figure 20. Devant la gare de Lyon à Paris, un propriétaire de chiens roumain. Contrairement à certaines pratiques ayant cours dans d'autres secteurs de la Capitale, D. ne vend pas ses chiens. *Mario* (2 ans) et *Poupi* (7 mois) sont seulement là pour lui tenir compagnie et favoriser la générosité des passants qui ne restent pas insensibles au charme de ces deux animaux très sociables. (Photo C. Blanchard, 2010)



Ces propriétaires atypiques dont certains, sous couvert de mendicité vendent en réalité des chiots, se positionnent la plupart du temps dans les endroits stratégiques de ce quartier passant (bouches de métro, entrées de bureaux de poste, de supermarchés ou de grands magasins).

D'après l'un de mes informateurs, « depuis que les Roms ont débarqué avec tous leurs chiens, les passants sont beaucoup moins généreux ». Cette cohabitation n'est donc pas sans poser un certain nombre de problèmes ni engendrer de régulières frictions entre les différents groupes, en concurrence territoriale pour l'obtention des meilleures places.

Derrière la gare, un marginal, figure bien connue du quartier, autoproclamé « Girouette du Podium »⁶², s'en prend ainsi régulièrement à ces « envahisseurs » comme il les appelle, à travers des graffitis qu'il réalise à intervalles réguliers sur les façades des locaux de la SNCF : l'un des derniers en date stigmatisait la propension qu'avaient ces publics venus d'Europe de l'Est à s'entourer de chiots pour simplement favoriser leur « manche ».

Chez les propriétaires de la zone, la territorialité revendiquée que Edward T. Hall appelle « dimension cachée » (1971) s'avère encore plus sensible. Il faut dire que le chien y joue un rôle central, dans la mesure où cet animal possède lui-même un fort potentiel territorial (Leclerc, 2004).

Le parcours quotidien et routinier du maître deviendra ainsi très vite celui du chien qui s'appropriera à son tour cet espace et ce territoire, en les marquant de son empreinte odorante. Pour débusquer le maître, il est ainsi utile que le sociologue sache repérer la « bête », ou les traces d'urine qu'elle ne manquera pas de laisser sur son chemin.

Ayant un sens de l'odorat 35 fois plus développé que celui de l'homme, le chien évolue en effet dans un *Umwelt* (Uexküll, *op. cit.*) qui contribue à structurer durablement son univers mental et lui permet de distinguer ses « connaissances » animales et humaines, des intrus. Ces territorialités olfactives joueront ainsi un rôle majeur dans le quotidien de l'animal et de son maître. Imprégnés de l'odeur des chiens du groupe, les individus proches de « la meute » seront ainsi accueillis avec bienveillance par les animaux qui y évoluent. Par contre, l'étranger débarquant dans un squat pour la première fois sera reçu quant à lui avec la plus grande défiance par les auxiliaires canins, méfiants vis-à-vis de cette intrusion odoriférante suspecte.

⁶² Le « Podium » correspondant à la place de Budapest où il « aime regarder les gens passer », m'a-t-il précisé.

4.2 Le quartier de la gare : point de jonction pour binômes en galère

Les gares constituent des lieux traditionnels de l'errance urbaine. Il faut dire que « la fonction ferroviaire » a toujours déterminé le rythme de la ville et de ses quartiers et imprégné leur existence. En relation directe avec la population résidant dans son quartier et les voyageurs de passage, les petites industries et les commerces ont ainsi pleinement profité de sa capacité d'attraction, qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis le XIX^e siècle. Véritable marqueur urbain et mental du territoire sur lequel elle est implantée, la gare constitue, pour reprendre les mots du sociologue Pierre Sansot, « un des lieux privilégiés de la ville. La reconnaître c'est appréhender un point important de la ville (...) S'enfoncer dans une gare, c'est ouvrir, toutes grandes, les portes qui donnent sur la ville la plus secrète et la plus prenante. » (Sansot, 1996)

L'autre point d'intérêt de ce pôle d'attractivité que constitue la gare reste qu'il n'est pas ségréatif. Il demeure en effet ouvert à tout le monde et on peut y pénétrer sans billet, sans même envisager d'y prendre un train. Pas étonnant donc que les marginaux de tout crin aient toujours trouvé un intérêt à s'y rendre. Lieu d'anonymat et d'interaction, la gare représente en effet une bulle paradoxale dans laquelle chacun peut trouver l'équilibre qu'il recherche. Elle demeure à ce titre un lieu particulièrement prisé des publics à la rue accompagnés de chiens comme nous allons le découvrir à présent.

4.2.1 La gare : lieu de brassage et de transit

Les gares sont des « lieux de sociabilité marginale » (GRVS, 2008), c'est-à-dire des espaces qui permettent d'organiser la sociabilité d'individus en situation de marginalisation. Ces groupes n'ont pas forcément grand-chose à voir les uns avec les autres, mais trouvent dans et autour de la gare, un point d'ancrage favorable à leur implantation.

Constituant la plus grande gare d'Europe en terme de trafic, la gare du Nord à Paris donne ainsi à voir de façon assez nette ce partage de l'espace ferroviaire. Les principales associations caritatives⁶³ officiant dans le X^{ième} arrondissement où est implantée la gare s'accordent pour estimer que le nombre des personnes marginalisées y est de 600 à 800 individus, même si ces chiffres, très fluctuants, varient suivant les saisons. L'errance estivale est ainsi plus visible et parfois plus meurtrière que l'errance hivernale, le froid poussant de nombreuses personnes à chercher des abris de fortune où elles pourront trouver un peu de

⁶³ Aux Captifs La Libération, Emmaüs, Aurore-Itinérances, Arc 75, le Secours Catholique pour ne citer que les plus actives dans ce secteur.

chaleur (bouche de métro, hôtel, squat, association et bien évidemment enceinte de la gare). Parmi les publics précarisés fréquentant les gares, on trouve non seulement de grands exclus, figures tutélaires du « Clochard » d’antan, mais aussi des exilés afghans, irakiens ou encore tamouls, des populations rom ainsi que de nombreux jeunes dits « en errance », le plus souvent accompagnés de chiens. Chacune de ces populations peut être considérée suivant la définition en vigueur comme étant sans abri⁶⁴ mais la gestion de ses problématiques reste bien évidemment très différente.

Typologie des personnes en errance dans le X ^{ième} arrondissement de Paris	Estimation du nombre de personnes
Populations clochardisées, en grande précarité physique et psychique. Souvent fortement alcoolisées.	> 200 personnes
Jeunes Roumains (prostitution)	Une vingtaine de personnes
Familles roumaines exilées	Une cinquantaine de personnes
Roms de Roumanie	Une cinquantaine de personnes
Afghans, Pakistanais, Iraquiens, Kurdes, Iraniens	> 100 personnes
Tamouls et Indiens	Une vingtaine de personnes
Jeunes errants avec chiens. Problématiques alcooliques et toxicologiques	Une trentaine de personnes

⁶⁴ Une personne est dite « sans domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a été dans l’une ou l’autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d’hébergement, soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l’habitation (rue, abri de fortune).

Figure 21. Un groupe de jeunes propriétaires de chiens sur le boulevard Magenta à Paris, à deux pas de la gare du Nord. En bas, à droite, une de leurs « créations » mise à la vente sur l'espace public. Il s'agit d'un personnage fabriqué à partir de canettes de sodas récupérées. La revente à l'unité de canettes de bières achetées en pack rapporte également quelques revenus complémentaires, tout comme l'achat et la revente de toxiques en petite quantité. Ces petits trafics n'ont rien de systématique. Il s'agit plutôt d'une petite délinquance de survie dont l'objectif est d'améliorer le quotidien de ces jeunes. (Photo C. Blanchard, 2010)



Cette précarité ambiante se répercute évidemment sur la situation générale de l'arrondissement. Avec ses 92 082 habitants⁶⁵ et ses 46 nationalités, preuve que le quartier se situe dans un nœud de circulation et d'interconnexion extrêmement actif, l'arrondissement se distingue ainsi par l'un des taux de chômage les plus hauts de Paris, notamment parmi les jeunes hommes de moins de 25 ans.

A l'aune de ce constat, on aurait pourtant tort d'imaginer que la gare constitue un espace homogène où les personnes, en errance ou non, évolueraient dans une neutralité bienveillante. Redisons-le encore une fois : la gare est un espace social comme un autre, où la cohabitation entre les individus engendre inévitablement son lot de négociations et de tensions. Dans le cas des personnes en situation d'exclusion, dont le mode d'existence même s'apparente à une lutte quotidienne pour la survie, on peut même affirmer que celles-ci sont exacerbées.

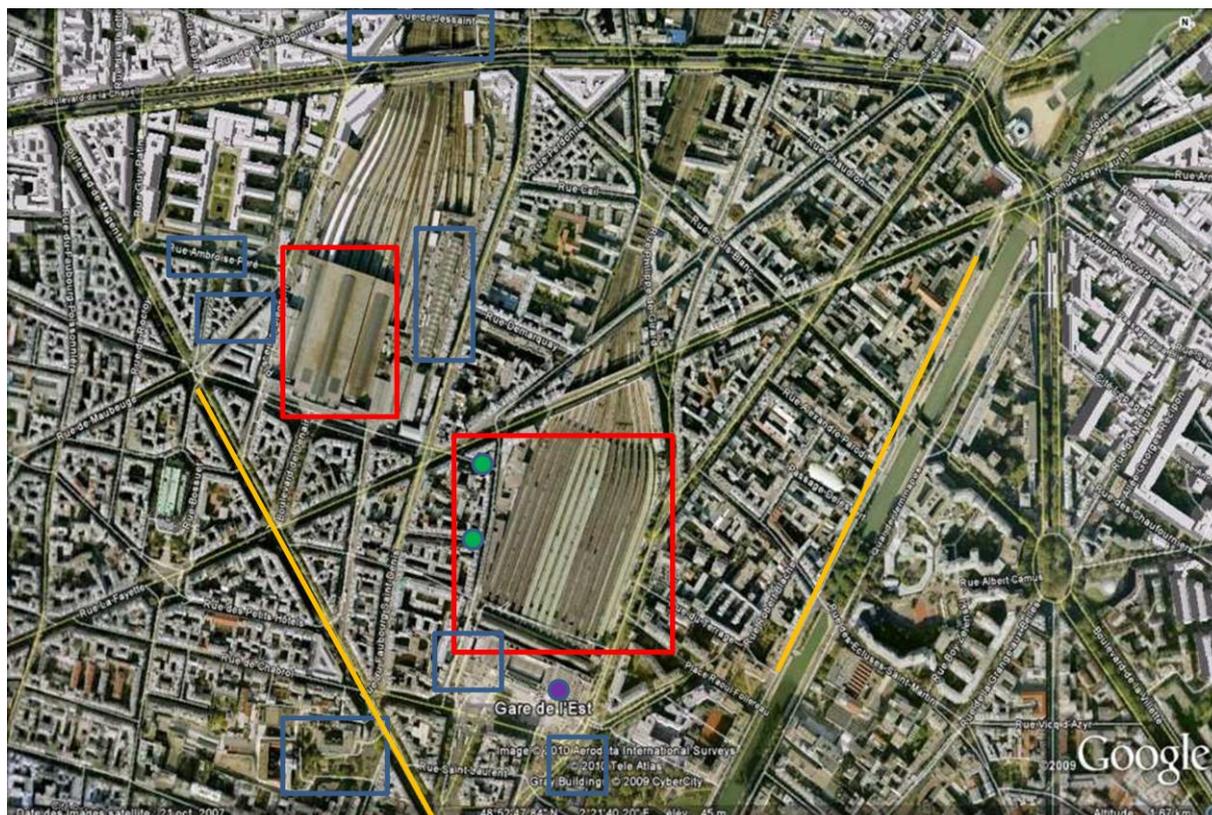
Comme nous avons eu l'occasion de le signaler précédemment, ces groupes sont souvent amenés à gérer quotidiennement des tensions fortes, souvent liées à des conflits territoriaux.

La gare et ses abords constituent en effet autant d'espaces géographiques sur lesquels se tisse une territorialité bien visible. Grands exclus d'un côté, familles rom de l'autre, jeunes fugueurs enfin, se côtoient et s'observent ainsi quotidiennement mais sans jamais se « rencontrer ». Dans une ambiance parfois obscurcie par les volutes de l'alcool ou les effets de quelque toxique, il suffit alors d'une broutille pour que des incidents éclatent entre les groupes, comme le confirme l'un des maîtres-chiens de la SNCF officiant sur le site de la gare à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle :

« Nous avons pas mal de problèmes lors des bagarres entre les groupes de sans-abri. Ils s'affrontent et règlent leurs comptes, souvent le soir quand ils ont bu. Généralement, ils ne s'en prennent pas aux voyageurs, ni même aux agents SNCF ou aux agents de sécurité. Non, je dirais plutôt que la violence dont ils font preuve, ils en sont les premières victimes. »

⁶⁵ Soit 31 862 hab./km², ce qui le situe au 2^e rang des arrondissements parisiens les plus peuplés derrière le XI^{ème}.

Figure 22. Géolocalisation des différents groupes de personnes marginalisées autour des gares du Nord et de l'Est à Paris.
(Source : Google earth)



Notice explicative :

En **rouge**, localisation des gares du Nord et de l'Est. La proximité des deux gares favorise la transhumance rapide d'une gare à l'autre.

En **bleu**, les principales zones de positionnement des jeunes accompagnés de chiens. Certaines zones correspondent à des points de stagnation fixes, notamment derrière la gare du Nord, près de l'Hôpital Lariboisière, ou encore à proximité de la gare de l'Est. Depuis trois ans, la mairie du X^{ième} a cédé de façon temporaire aux habitants du quartier une parcelle de gazon que ceux-ci ont transformé en un « jardin partagé ». Situé en plein cœur du quartier devant le square Alban Satragne, à 100 mètres de la gare de l'Est, ce jardin partagé où les habitants cultivent différents légumes, reste totalement ouvert (pas de grillages !). Très vite, ce point de verdure est devenu un espace occupé par beaucoup de SDF aux profils très variés : Afghans, Irakiens, jeunes SDF avec chiens. Les jeunes errants qui ne se mélangent pas avec le reste des populations errantes, alcooliques et toxicomanes, se sont auto-proclamés « les habitants du gazon ».

D'autres zones, notamment celles situées sur le boulevard de La Chapelle correspondent à des squats, voire des « campements » où se côtoient jeunes avec chiens et SDF plus désocialisés.

En **jaune**, principaux axes de cheminement de ces jeunes, à savoir le boulevard Magenta (voir également photo suivante) où se situe notamment l'association Itinérances, et le boulevard Saint-Martin, à proximité du canal, très médiatisé en 2006.

Comme pour n'importe quel voyageur, la gare constitue naturellement aussi une escale pour les personnes en situation d'exclusion sociale. La gare de Bordeaux Saint-Jean demeure ainsi le prototype de ces interfaces de voyage prisées par les routards de toute la France. Cette gare est en effet située sur un axe de passage stratégique en direction du Pays Basque et de l'Espagne, deux territoires associés à l'idée de fête en raison des nombreux festivals qu'ils accueillent. De ce fait, elle devient également le terminus involontaire de voyageurs sans billets qui y débarquent nombreux, notamment durant la période estivale.

Comme ont pu le constater les associations locales, le centre de Bordeaux présente une concentration de jeunes adultes plus importante que les autres villes de taille comparable. Cette affluence de jeunes et très jeunes adultes dans le centre de la cité s'est accentuée au milieu des années 1980 et à la fin des années 1990, principalement avec l'augmentation du nombre des bacheliers. Outre ces jeunes diplômés, Bordeaux séduit également de nombreux jeunes *travellers* et zonards. Bordeaux ne fait certes pas partie des cités les plus réputées pour ses fêtes. Pourtant, quelques villes environnantes de taille plus modeste attirent des artistes marginaux lors de manifestations plus intimistes (« Fest'art » à Libourne, « Nuits Atypiques » à Langon), ce qui suffit généralement à créer une émulation suffisante dans les milieux undergrounds de la région. Sur les zones forestières de La Teste, le phénomène « *free party* »⁶⁶ attire également, avec des rassemblements de taille modeste mais où des centaines de personnes se sédentarisent. Les jeunes zonards avec chiens affirment par ailleurs trouver à Bordeaux un cadre accueillant : la douceur du climat et la proximité du littoral en font un lieu de villégiature naturellement attrayant. Au-delà de l'aspect agréable de la cité, l'accès rapide à la côte résonne également comme la promesse d'une source de revenus commode. En effet, contrairement aux clichés récurrents qui circulent sur elle, cette population marginalisée n'est pas composée que de fainéants vivant aux crochets de la société. Ce public peut en effet s'investir durablement dans du travail saisonnier, souvent difficile et mal payé. Les petits boulots estivaux liés à la restauration sont ainsi très prisés de ces jeunes qui possèdent en général un bagage scolaire relativement restreint. Les vendanges constituent également une perspective intéressante pour nombre d'entre eux, d'autant que ces travaux au grand air, dans les riches propriétés du secteur, constituent aussi un excellent moyen de rompre, l'espace de quelques semaines, avec la monotonie d'une errance urbaine quotidienne bien éloignée des

⁶⁶ Les *rave parties* sont des concerts de musique techno légaux et payants, organisés par une association ou une entreprise de spectacle. A contrario, les *free parties* sont des concerts de musique techno dont aucun des organisateurs n'est professionnel ni rémunéré. La plupart ne sont pas déclarées. Elles peuvent donc être illégales s'il y a plus de 500 personnes présentes sur le site.

vagabondages littéraires à la Kerouac. La flexibilité de ces jeunes représente également pour certains patrons une occasion de disposer rapidement d'une main d'œuvre nombreuse, peu coûteuse et surtout peu attachée à ses droits salariaux les plus élémentaires :

« Cela fait quatre ans que je fais des saisons ici. J'habite à la limite du Poitou-Charentes et de l'Aquitaine mais je viens me poser du côté de Bordeaux durant l'été. Je squatte un peu ou je viens loger chez des potes. Avant j'avais un camion, c'était plus facile par rapport à mes chiens. Mais j'ai eu un accident... Alors, je suis obligé de faire le trajet en train. Pour mes chiens, disons que je m'arrange. Généralement, je les laisse à mon ex qui les garde. Côté boulot, c'est mieux de faire les vendanges. C'est souvent au black, mais disons que les patrons sont plus réglos qu'en montagne où je bosse également l'hiver et où il m'est déjà arrivé de ne pas être payé après la saison. » (L., homme, 24 ans, 3 chiens).

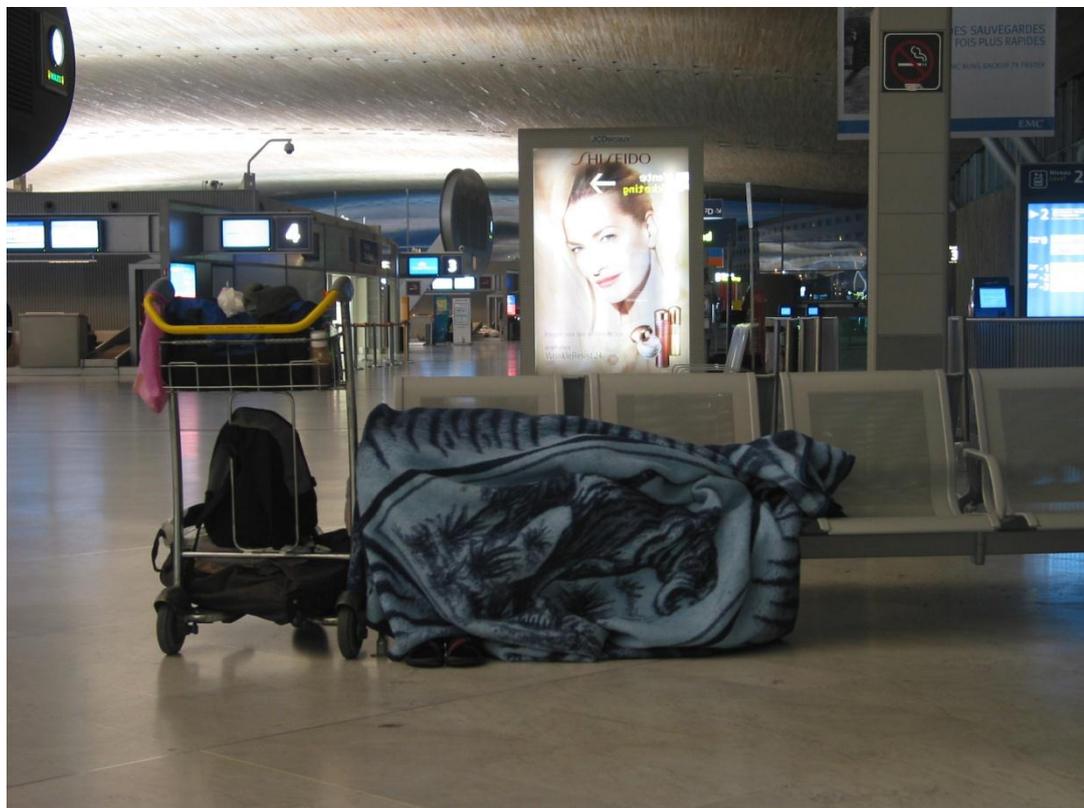
Si les gares attirent tant les personnes marginalisées, c'est aussi parce qu'elles constituent des plates-formes favorisant la mobilité des individus. C'est d'ailleurs leur vocation première que de proposer et faciliter les déplacements de leurs usagers, quels qu'ils soient. On se tromperait donc si l'on n'imaginait l'espace « gare » que comme une sorte de cour des miracles ou de « ghetto ferroviaire » situé au cœur de la cité. La gare reste avant tout une invitation permanente au voyage.

A Paris, où le maillage et l'interconnexion ferroviaires sont les plus spectaculaires, il est courant de recroiser à plusieurs dizaines de kilomètres de leur lieu de départ, des populations très marginalisées, rencontrées un peu plus tôt. J'en ai fait moi-même l'observation en étudiant les personnes sans abri fréquentant l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. L'accessibilité de l'aéroport via la gare SNCF et la gare RER, rendent le site très prisé des « SDF » parisiens qui viennent y passer la nuit, estimant l'endroit plus sûr et convivial que la gare du Nord d'où ils partent. L'un des médecins d'Aéroports de Paris m'expliquait même que l'une de ses « patientes », en situation d'errance psychiatrique, résidait à Nantes mais profitait de la connexion TGV régulière « Nantes-Roissy Charles-de-Gaulle » pour revenir écumer les couloirs de l'aéroport où elle possède ses habitudes.

Figure 23. De nombreuses SDF investissent, la nuit, les recoins de la gare SNCF. Un phénomène problématique pour les responsables du site, qui nuit également à l'image de l'aéroport. (Photo SNCF, 2011)



Figure 24. 15 juin 2011, 01h15, terminal 2F : « Entre les mailles du filet ». (Photo C. Blanchard, 2011)



La typologie des publics présents dans les aéroports du monde entier s'avère d'ailleurs assez similaire à celles rencontrées dans les gares, dans la mesure où ces sites offrent une gamme de services similaire, voire meilleure que les enceintes de la SNCF. Même les personnes marginalisées accompagnées d'animaux y trouvent refuge. A Majorque par exemple, l'histoire de « la femme au chat de l'aéroport » a ainsi été très médiatisée⁶⁷. Cette Allemande âgée d'une cinquantaine d'années a en effet élu domicile dans l'aéroport espagnol avec son compagnon et son chat, fascinée depuis toujours par les promesses offertes par l'île des Baléares. A l'aéroport Tegel de Berlin, c'est une mystérieuse Finnoise nommée Jaana qui a, pour sa part, fait la « une » de la presse⁶⁸. A chaque fois, l'attrait pour des horizons « fantasmés » suffit à certains voyageurs pour se perdre définitivement dans des lieux qui finissent par devenir leur demeure, ou au contraire à reprendre la route, du jour au lendemain, pour une autre destination.

4.2.2 Espace de ressources et de repli

Mais la première raison de l'attractivité des gares demeure évidemment leur capacité à offrir à leurs usagers, précarisés ou non, un certain nombre de services.

« Ici, tu trouves tout ce que tu veux. Il y a de la bouffe et les commerçants sont généreux. Le tout, c'est d'arriver en fin de journée seulement ; sinon, ils ne te donnent rien. A la gare, il y a aussi des toilettes et parfois des douches. C'est payant évidemment, mais c'est pas cher ! Et surtout, c'est le genre de truc que tu ne trouves pas dans la rue et dans les foyers car là-bas, c'est toujours dégueulasse ! » (M., homme, 51 ans, gare du Nord à Paris)

Dans une nuée permanente de voyageurs, la manche se fait souvent plus fructueuse que dans d'autres secteurs de la ville. C'est également dans le périmètre immédiat de la gare que les associations œuvrent de façon privilégiée. S'adaptant aux spécificités des publics en errance, elles offrent des gammes de services variés allant du simple café à la distribution alimentaire en passant par des aides juridiques d'accès au droit ou bien encore des soins vétérinaires pour les animaux des propriétaires précarisés.

⁶⁷ Cf. <http://www.mallorcazeitung.es/report/2010/07/22/deutsche-obdachlose-flughafen-mallorca-wohnzimmer-terminal/17421.html> ; <http://www.bild.de/news/vermischtes/hollywood/im-flughafen-von-mallorca-5350496.bild.html>

⁶⁸ <http://www.bz-berlin.de/aktuell/berlin/wo-steckt-das-tegel-phantom-article393405.html> ; <http://www.berlinonline.de/berliner-zeitung/berlin/124216/index.php>

La gare, en tant qu'enceinte semi-fermée, donne également la possibilité de se mettre à l'abri et de vivre un peu plus confortablement qu'à l'extérieur. Le site permet en effet de se protéger des intempéries l'hiver, quand la température devient trop basse, mais également l'été, grâce à une fraîcheur bienvenue.

« Ici, il fait bon. Dehors, l'hiver c'est terrible. C'est pas toujours top dans la gare, mais ils installent souvent des chauffages sur les quais. Moi, je me colle contre eux pendant des heures. Après j'essaie de marcher, puis je reviens vers le chauffage. » (V., homme, 36 ans, gare de l'Est à Paris)

D., 54 ans et quatre années d'errance derrière lui, me confie quant à lui, un soir de maraude, qu'il a ouvert il y a quelque temps un livret A au bureau de poste situé dans l'enceinte de la gare de l'Est. Pour économiser sur sa retraite d'ex-cheminot.

C'est aussi dans le quartier de la gare que se trouvent la plupart des friches urbaines qui serviront de base de repli aux personnes en situation d'exclusion, notamment ceux accompagnés de chiens. Ces espaces sont en effet intéressants pour les propriétaires car ils leur évitent les contraintes d'un environnement social inadapté dans lequel les riverains n'aiment pas être importunés, ni par la vue de ce binôme encombrant, ni par les aboiements intempestifs des animaux. A Montpellier, les principales zones d'errance des jeunes accompagnés de chiens se situent ainsi à proximité immédiate de la gare Saint Roch. Malgré la mise en place d'une architecture urbaine dissuasive (blocs de béton) autour de la gare routière et des locaux administratifs de la SNCF, les populations en errance ont largement réinvesti les lieux.

Espace de refuge donc, la gare offre également aux personnes sans abri un endroit idéal pour se ressourcer lorsqu'elles aspirent à se faire discrètes. La rue constituant un lieu de vie dangereux où les inimitiés sont souvent nombreuses, le repli vers cet espace sécurisé où patrouillent police, vigiles, SUGE mais aussi agents de sécurité de la SNCF, permet aux plus faibles et aux plus fragiles de se protéger, tout en venant côtoyer, si besoin, les associations qui y œuvrent.

« La rue, c'est la merde ! J'y ai vécu pendant cinq ans. J'étais à Paris. J'ai dû me faire agresser cinq ou six fois. Une fois, j'ai failli y rester. Le mec m'avait planté. J'ai fini aux urgences. C'était à deux doigts ! Maintenant, je préfère les gares plus excentrées, comme celle de Reims où je vis depuis deux ans. Il y a du passage. Les copains veillent sur toi. Et même si je ne les aime pas trop, il y a les « bleus » qui patrouillent régulièrement. Donc, ça rassure. » (D., homme, 45 ans, gare de Reims)

Si elle jouit d'une image favorable auprès des publics précaires qui s'y réfugient volontiers, il ne faudrait toutefois pas idéaliser ce cadre qui peut devenir un tombeau. A Bordeaux par exemple, les zonards et les travailleurs sociaux restent encore traumatisés par le décès récent de l'un de ces nombreux jeunes propriétaires de chiens à la rue de la ville. Mort de froid sous les arches de l'Athénée municipal, place Saint-Christoly, il était l'un des habitués du site ferroviaire où il aimait retrouver ses compagnons d'infortune. Enfin, l'enceinte de la gare permet de se fondre dans la masse des anonymes et des voyageurs qui s'y croisent chaque jour. En cas de pression trop forte, elle peut devenir un point de départ commode pour des errants qui souhaitent parfois se « mettre au vert » et se faire oublier. A Tours, j'ai ainsi rencontré un jeune homme qui m'expliquait :

« Cet été, je me barre d'ici ! Les flics m'emmerdent depuis plusieurs semaines et avec mes chiens, c'est difficile de me faire discret. Donc, début juillet, je prends mes cliques et mes claques et ciao ! J'embarque et ils ne me reverront pas avant le mois de novembre. Je pense que d'ici là, ils m'auront oublié ! »

4 . 2 . 3 Zones de trafics et de commerce

Dans ce lieu ressource, « consommation » et « déplacement » se conjuguent aujourd'hui parfaitement. A la gare du Nord, on trouve ainsi plus d'une trentaine de commerces. Autant dire que la gare constitue un terrain particulièrement attractif pour des publics voyageurs ou non, mais aussi pour les populations marginalisées qui trouvent dans cette nouvelle, mais néanmoins populaire, « cathédrale du shopping », autant de clients-voyageurs susceptibles de leur venir en aide, comme me le confirmait un commerçant de la gare du Nord :

Figure 25. A Montpellier, comme dans l'ensemble des grandes villes françaises et européennes, les mutations ferroviaires ont libéré de grands espaces qui avec les années se sont transformés en vastes friches industrielles, abritant bâtiments en ruine et wagons abandonnés. Ces territoires attirent les populations les plus démunies qui les investissent, parfois à leurs risques et périls. Ici, sur un terrain de la RFF (près d'Arènes), un ancien wagon abandonné squatté par un SDF, qui a pris feu suite à une cigarette mal éteinte. (Photo C. Blanchard, 2010)



Figure 26. A quelques dizaines de mètres de la gare de Bordeaux Saint-Jean, un squat « à ciel ouvert », permettant aux usagers précaires de l'espace public de se loger à moindres frais dans une ville de plus en plus chère. (Photo C. Blanchard, 2011)



« Il y a un certain nombre de jeunes zonards qui viennent parfois de très loin pour faire la manche dans la gare du Nord. J'en connais une par exemple qui vient de Beauvais ! La gare, c'est un peu comme leur lieu de travail. Il faut dire que ça a l'air de plutôt bien marcher pour eux. Il y a pas mal de clients qui leur donnent de l'argent et d'autres des Ticket-Restaurant. Des fois, en fin de journée, certains SDF nous sollicitent pour avoir quelque chose à manger, mais dans la journée, ils savent qu'on ne peut pas leur donner quoi que ce soit. Par contre, ils savent très bien profiter du système en nous achetant de la marchandise en Ticket-Restaurant, et nous, on leur rembourse la différence. Parfois, certains se présentent avec une vingtaine ou une trentaine de Ticket-Restaurant ; ça nous prend au moins ¼ d'heure à chaque fois de traiter ces tickets. Autant dire que nous passons beaucoup de temps avec ce public. »

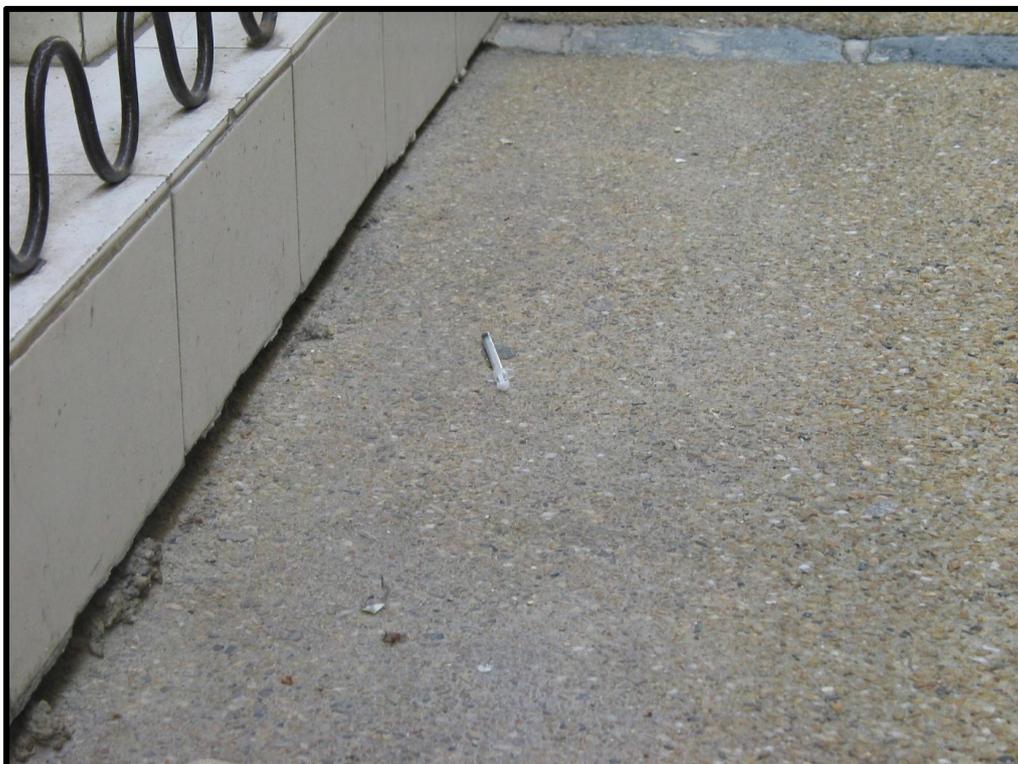
Si ces ressources liées à la manche sont un apport intéressant pour ces jeunes, tous les trafics que l'on peut réaliser autour de la gare demeurent autant de revenus d'appoint pour les publics en errance. A Paris par exemple, le X^{ième} arrondissement demeure un lieu de transactions important, où les trafics sont relativement divers, comprenant des ventes de cannabis, d'héroïne, de cocaïne, de crack et d'ecstasy⁶⁹. Les « vendeurs » sont généralement basés dans d'autres quartiers de Paris ou de la proche banlieue. Les transactions sont facilitées par la situation particulière du X^{ième} arrondissement, avec la présence des deux gares, la place de la République, le voisinage des XVIII^{ième} et XIX^{ième} arrondissements et des facilités d'accès en métro vers Château Rouge (en direction de la Porte de Clignancourt) et vers Châtelet-Les Halles (en direction de la Porte d'Orléans). Durant mes enquêtes, certains de mes informateurs parisiens m'ont également indiqué qu'ils n'hésitaient pas à faire le déplacement en train jusqu'à Montpellier pour se fournir en marchandise. Cette gare de province constitue en effet une escale propice au trafic de stupéfiants. Zone particulièrement difficile et dangereuse, dirigée d'une main de fer par des jeunes femmes très influentes dont certaines squattent des villas sur les hauteurs de la ville, la situation de l'underground montpelliérain est directement liée à la position de la cité. Depuis toujours, Montpellier a constitué un carrefour sur les routes commerciales entre le nord et le sud de l'Europe. Aujourd'hui, c'est une plaque tournante du trafic de drogue, certains consommateurs se déplaçant de très loin pour venir se fournir en opiacés. Il faut dire que la proximité de Marseille où transitent de nombreux produits venus d'Afrique du Nord fait de la cité montpelliéraine un marché toujours très bien approvisionné.

⁶⁹ Cette situation engendre évidemment des incidents. Il y a quelques mois, un agent de la SNCF s'est ainsi fait agresser rue de Maubeuge par un individu armé d'une seringue.

Figure 27. Distributeur de kits seringues situé place de Budapest à Paris, derrière la gare Saint Lazare. (Photo C. Blanchard, 2010)



Figure 28. Malgré les dispositifs urbains dissuasifs mis en place pour éviter la stagnation des populations errantes et toxicomanes à proximité des zones commerçantes (sur cette photo, torsade pour empêcher de s'asseoir), il est courant de trouver chaque matin, devant les magasins de la ville, des seringues usagées. (Photo C. Blanchard, 2010)



CHAPITRE 5

Faits divers et délit de sale gueule

Les ramasseurs d'ordures sont les héros méconnus de la modernité. Jour après jour, ils rendent à nouveau visible la frontière entre normalité et pathologie, santé et maladie, le désirable et le repoussant, le *comme il faut* et le *comme il ne faut pas*, l'intérieur et l'extérieur de l'univers humain. La ligne de démarcation nécessite leur diligence et leur vigilance constantes parce qu'elle est tout sauf une « frontière naturelle ». (Bauman, *op. cit.*, p. 57)

Comme le rappelle Zygmunt Bauman, la société moderne a toujours considéré les exclus à la fois comme des entités utiles et comme des nuisibles dont il fallait se débarrasser. Accompagnés d'animaux et notamment de chiens, ces « rebuts humains » deviennent pour certains, le reflet insupportable d'une culture dévoyée, polluée par une animalité dans laquelle on les accuse presque d'être retombés.

L'omniprésence du chien dans nos sociétés contemporaines et le regain de sensibilité autour de lui, notamment en France où l'on en recense plusieurs millions, a largement contribué à faciliter ce processus. L'animal qui vivait naguère au fond d'une niche, dans la cour des fermes de nos grands-parents, passerait presque pour maltraité aujourd'hui.

Point de convergence des exacerbations les plus variées, le chien est ainsi devenu une redoutable arme idéologique, valeur étalon du bon goût social dominant qui entraîne certains de nos concitoyens à verser dans les diatribes les plus enflammées, dans les colonnes des journaux ou sur les forums de l'Internet.

Traités pire que leurs chiens, dont les « droits » et le « bien-être » sont assurés par des bienfaiteurs animaliers de tout poil, les maîtres à la rue suscitent ainsi un rejet fort de la part d'une opinion publique qui a érigé son nouveau rapport à la nature comme une norme infaillible et inaliénable. Dans cette cosmogonie postmoderne, les propriétaires de chiens de la zone voient leur marge de manœuvre se réduire inexorablement, broyés par le torrent d'un hygiénisme radical et submergés par un coulis de bons sentiments

5 . 1 Délires caniculaires et compassion saisonnière : fantasmes médiatiques autour du pauvre et de son chien

En matière de traitement de l'information, les médias n'hésitent pas à suivre les fluctuations du thermomètre climatique, au même titre que les oscillations de l'opinion publique. L'hiver, le « marronnier » journalistique s'attardera ainsi longuement sur les affres de la vie à la rue, avec son lot de misère sociale ; les beaux jours revenus, l'encre compassionnelle se tarira au profit d'une posture plus critique portant sur l'inadmissible comportement de cette faune urbaine qui ose importuner dans les rues des centres-ville les badauds, touristes et autres citoyens honnêtes. Entre les deux, tout un spectre de nuances tantôt humanistes, tantôt paternalistes, mais si peu fouillées que le lecteur n'en garde en mémoire qu'un souvenir partiel et souvent biaisé.

Difficile de savoir si les médias forgent l'opinion ou au contraire si c'est elle qui influe sur le traitement de l'information. Une chose est sûre en tout cas : les deux font système. Et dans celui-ci, les individus marginalisés accompagnés de chiens tiennent une place qui n'est guère enviable. Ils sont en effet régulièrement entraînés dans un tourbillon que nous nommerons « caniculaire » en référence à l'hystérie collective qui s'emparait de la population romaine dans l'Antiquité quand l'étoile de Sirius – dite étoile du chien à cause de sa position dans la constellation *Canis Major* – diffusait sa chaleur sur la cité éternelle. Durant ces périodes sombres, la nourriture se corrompait, le vin s'aigrissait, tandis que les hommes perdaient la tête. Une analogie encore d'actualité lorsqu'on s'arrête sur les folles rumeurs dont sont victimes les binômes à la rue.

5 . 1 . 1 Monstrueux binôme

Friands des métonymies commodes qui font correspondre le propriétaire à son chien, la *vox populi* à trouver dans la figure marginale du jeune et de son chien (les deux étant dans ce cas de figure interchangeable), un prétexte de mise en accusation de cet « autre » bien peu fréquentable. Comme le souligne Jacques Hassoun :

L'animal, quand nous l'évoquons, n'est jamais que notre miroir. Nous lui prêtons depuis la nuit des temps notre image pour tenter de rendre compte de nos difficultés et de nos impasses, pour tenter aussi de donner forme et contour au divin ou à ses prêtres. Les fabulistes l'ont bien compris : cet animal que nous évoquons dans nos contes et nos récits n'est jamais que notre *double en nature*, une image extérieure qui nous permet de nous

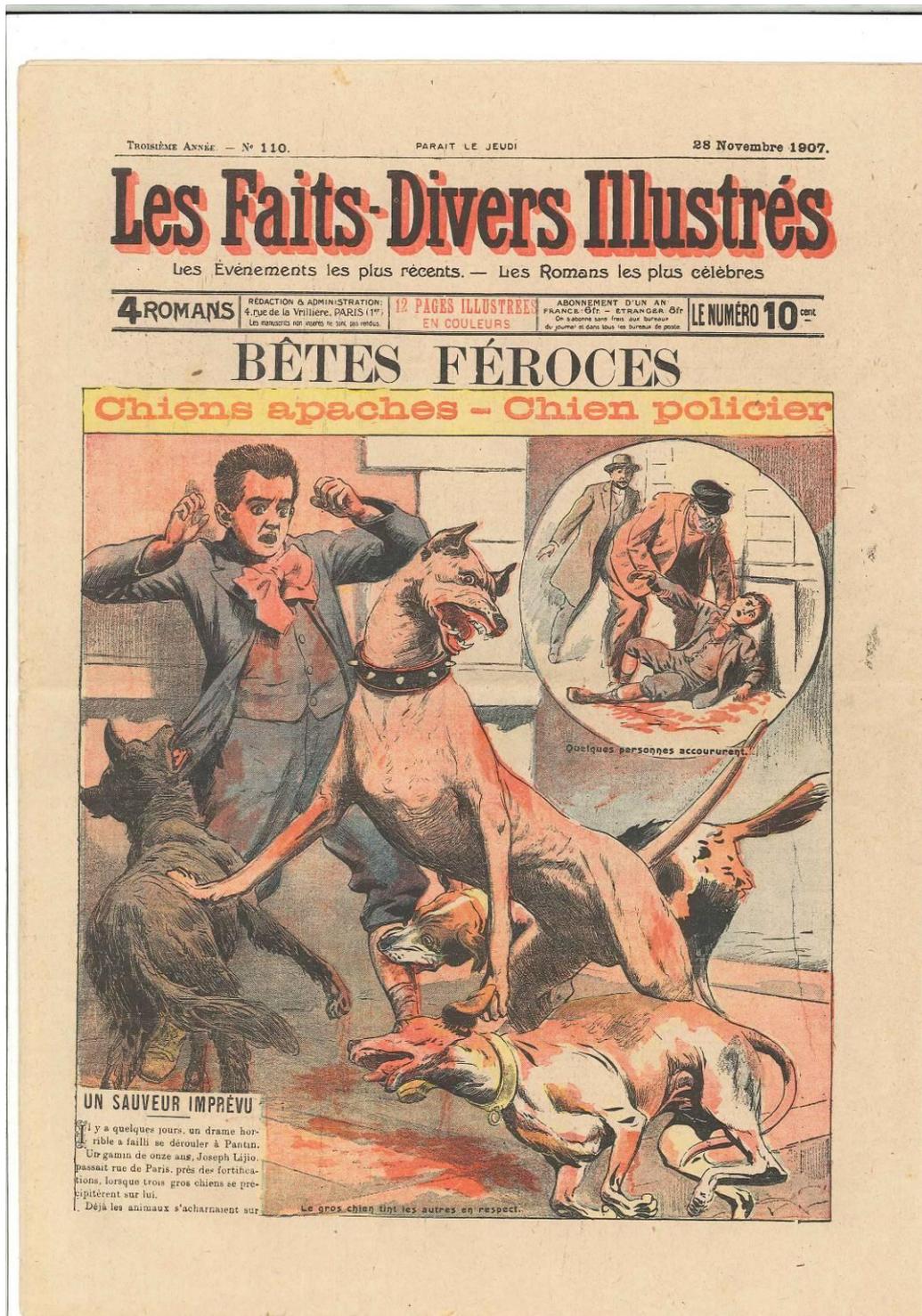
identifier à elle ; mais cette image est aussi cette part de nous-même qui institue la bête à la place de l'Autre, à cette place ultime de notre identité. » (Hassoun, 1998, p. 1109)

Le processus n'est donc pas nouveau et on constate que le chien s'avère un formidable révélateur de cette sauvagerie latente constitutive de chaque être humain. Autrefois, les personnes redoutées se voyaient ainsi attribuer des caractéristiques canines comme ces mystérieux personnages cynocéphales accusés, entre autres crimes, d'aboyer et de se nourrir de chair humaine. A l'instar de nombre de récits légendaires, l'histoire des personnages cynocéphales a progressivement évolué au fil des siècles. Elle commence par la description que les Grecs et les Romains firent des peuples vivant au-delà des frontières de leurs empires (Lecouteux, 1981). Ces hommes inconnus ne pouvaient être civilisés et on les dénigrait en tant que cannibales à tête de chien. L'une des premières histoires sur ces hommes a été relatée par Grégoire de Naziance, évêque de Cappadoce au IV^e siècle, qui dépeint des hommes hybrides à l'aspect monstrueux (Bernardi, 1995). A peu près à la même époque, l'hagiographie de l'Eglise chrétienne, notamment celle d'Orient, s'emparera à son tour de cette figure. Le saint martyr *Christophore* ou *Christophe* se voit ainsi souvent représenté avec une tête de chien.

Mais hormis quelques exceptions notables, l'association de la figure de l'homme et de celle du chien reste teintée d'une certaine crainte. Le lien entre la nature, représentée par le chien et la culture, dont est garant son maître, demeure fragile. A tout moment, celui-ci peut se briser et faire basculer le binôme du côté de la sauvagerie. Le meneur de loups, parfois appelé « meneux de loups », « charmeur de loups » ou « séreux de loups » qu'évoque George Sand dans ses *Légendes rustiques* (2000), constitue une belle illustration de cette liminalité. Ces hommes à la marge de la société, sont des sorciers, voire d'anciens « loups-garous » qui ont le pouvoir d'être suivis et obéis par des bêtes qui les ont acceptés comme chefs de meute. Ils se rapprochent en cela d'autres meneurs célèbres, comme le joueur de flûte de Hamelin qui avait le pouvoir de guider les rats et les enfants à l'aide d'une flûte enchantée.

La figure du meneur de loups est d'autant plus intéressante qu'elle ramène le marginal à un duo maléfique presque métonymique, où l'animalité de l'un équivaut à celle de l'autre. Plus près de nous, elle a continué à inspirer la presse. Les « apaches parisiens » et leurs chiens féroces qui écumaient les rues de Belleville ou de Ménilmontant, terrorisant la bonne société parisienne, en sont une parfaite illustration. (Kalifa, 2005)

Figure 29. A l'instar des chiens zonards d'aujourd'hui, les *chiens apaches* de jadis semaient le trouble dans la presse du début du XX^e siècle. Ci-dessous, la couverture de l'hebdomadaire « Les Faits-Divers Illustrés » du 28 novembre 1907. (Collection personnelle C. Blanchard)



Un autre duo maléfique, celui du contrebandier et de son chien, illustre lui aussi cette crainte sociale qu'inspirent les associations criminelles entre l'homme et la bête. A la fin du XIX^e siècle, les contrebandiers avaient trouvé une ingénieuse façon de faire passer du tabac entre la Belgique et la France. Le principe était simple : charger un chien de cinq à sept kilos de marchandises contenues dans des sacoches installées sur le dos de l'animal, et dresser celui-ci à traverser la frontière. Pour ce faire, les contrebandiers recouraient à une technique de dressage bien rodée. Elle consistait à conduire la bête de l'autre côté de la frontière et à la ramener en France par des chemins différents, mais parallèles afin de lui permettre, s'il était poursuivi et contraint d'abandonner sa route, de retrouver le point de jonction des itinéraires qui le conduisaient chez son maître. Pour qu'il sache fuir efficacement le douanier, le chien fraudeur était en outre soumis à de mauvais traitements par des individus revêtus d'uniformes. Roué de coups, l'animal ne se laissait plus approcher que par son maître, qui lui offrait au retour de chaque mission caresses et repas copieux qui accéléraient bien évidemment le processus de conditionnement. Certains chiens de contrebande pouvaient servir tout simplement à « entraîner » le maître. Ainsi, tiré par le chien à l'aide d'une longue laisse, le chien contrebandier permettait à son maître de franchir avec rapidité la ligne des postes de douane.

Figure 30. Pour lutter contre les chiens de contrebande qui sévissaient sur la frontière nord, les douaniers français furent autorisés par leur administration à être secondés dans leur action par des auxiliaires canins. Leur rôle était de repérer les « passeurs » et de les intercepter le cas échéant. (Carte postale monochrome, 1912 ; collection personnelle C. Blanchard)



La lutte qui s'engagea entre les chiens des contrebandiers et ceux des douaniers s'avéra assez dramatique pour les premiers, puisque c'est leur destruction pure et simple qui fut ordonnée par l'administration. Un « nettoyage » systématique s'opéra alors, d'autant plus efficace qu'une décision datée de 1820 accorda aux préposés en poste sur la frontière du Nord et de l'Est une somme de « trois francs par chien chargé de fraude pris et abattu ». Le douanier ne pouvait prétendre à cette prime que s'il présentait à l'administration la charge frauduleuse saisie, ainsi que la patte gauche de l'animal abattu. Cette mesure hautement symbolique se transforma bien vite en véritable boucherie institutionnalisée.

Plus près de nous, les auxiliaires canins au service du désordre continuent encore à faire trembler les bonnes âmes. Dans les années 1990 par exemple, l'apparition du « phénomène pit-bull » dans certains quartiers dit sensibles, accompagnée d'une progression importante d'accidents, conduira le législateur à adopter la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants.

Dans les faits, cette législation répressive sert surtout de prétexte à stigmatiser « les jeunes de banlieue ». Reconnaissons cependant que certains caïds utilisaient des chiens de 1^{ère} catégorie comme armes pour protéger leur trafic.

La diabolisation des pitbulls s'est nourrie d'une autre diabolisation, qui ne date pas d'hier (Chevalier 1958), celle des périphéries urbaines et des quartiers populaires auxquels ces chiens sont associés dans l'esprit du public : animaux sur mesure et à usage externe, les pitbulls, et eux seuls, sont systématiquement catalogués comme chiens « méchants » des banlieues « difficiles »... Il y a là une part, mais une part seulement, de vérité. Pourquoi cette part de vérité passe-t-elle pour toute la vérité ? Si le pitbull est pris pour seule cible, c'est parce qu'il constitue une cible commode. Pour le bon peuple, c'est un chien à sale gueule, pour maître à sale gueule. Pour les médias, c'est un chien spectaculaire et sulfureux, qui fait du lectorat et de l'audimat. Pour les hommes politiques, dans un contexte d'inquiétude sécuritaire, c'est un chien bon à critiquer, qui permet, sans heurter de front le lobby des animaux de compagnie, de ramasser des voix de droite et d'extrême-droite : la loi de 1999 est un parfait exemple de loi électoraliste. (*op. cit.*, 2004, p. 17-26)

Aujourd'hui, alors que les propriétaires de molossoïdes semblent avoir été maîtrisés par les pouvoirs publics, c'est aux zonards accompagnés de chiens que les politiques montrent les dents. Ainsi à Lille, jouant sur l'ambiguïté de cette figure urbaine visible, mais finalement mal connue, Brigitte Mauroy n'hésitait pas à justifier sur son blog les raisons qui avaient poussé son groupe politique, « la gauche moderne », à voter contre une mesure sociale envers les propriétaires à la rue : pour elle, la chose était entendue, les jeunes à la rue avec chiens

étaient des skinheads en puissance⁷⁰. Femme cultivée, ancienne professeure à la faculté de médecine, Brigitte Mauroy ne pouvait pourtant ignorer le gouffre existant entre ces personnes précarisées et la plupart du temps non politisées, et les groupes d'extrême-droite que sont les skinheads.

5.1.2 Folles rumeurs et traitement de chien

Aujourd'hui, les fables et les contes d'antan, tout comme les histoires de bandits de grands chemins, ont été remplacés par des « faits divers » dont nos journaux ou l'Internet nous abreuvent quotidiennement, laissant au lecteur le soin d'en extraire la sulfureuse moelle moralisatrice.

Une affaire exemplaire illustre parfaitement ce propos. Le 4 mai 2006, le quotidien « Le Parisien-Aujourd'hui en France » livrait ainsi une « information », bientôt reprise par « Le Midi Libre », France Info, Canal+, TF1 et LCI, qui allait mettre en émoi l'opinion publique. Lors du Teknival de Chavagne, qui se déroule tous les ans en marge du Printemps de Bourges, une quinzaine de chiens de « teufeurs » auraient été éventrés par des dealers pour récupérer les sachets de drogue qu'ils avaient préalablement fait avaler à ces animaux afin d'échapper aux contrôles des autorités :

« Utiliser des humains en dissimulant la drogue dans leur estomac, la technique du "mulet" est pratiquée depuis longtemps par les trafiquants. Elle semble avoir été transférée sur les animaux. Pour preuve cette macabre découverte réalisée près de Bourges, où s'est tenu le week-end du 1^{er} mai le Teknival. Dans son édition de jeudi, Le Parisien révèle ainsi que les équipes de nettoyage du site ont retrouvé une quinzaine de chiens morts, certains éventrés. Pour les vétérinaires, cela ne fait aucun doute : pour passer les contrôles, les dealers ont fait avaler la drogue aux animaux. Et n'ont pas eu la patience d'attendre que leurs bêtes la rendent dans leurs excréments. Plusieurs chiens semblent avoir également été victimes du stress engendré. Un vétérinaire, interrogé par Le Parisien, souligne que cette pratique avait déjà été utilisée aux Pays-Bas et en Belgique. La SPA a décidé de porter plainte. L'enquête pourrait être facilitée car certains cadavres sont tatoués. »

La violence des réactions des internautes indignés fut à la hauteur de la gravité des exactions. Sur le site du journal, on pouvait ainsi lire pêle-mêle :

⁷⁰ Le blog de Brigitte Mauroy a depuis disparu. Seule « trace » de cette désinformation politique flagrante, un court article paru dans « La Voix du Nord » le 10 janvier 2010 : http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lille/actualite/Secteur_Lille/2010/01/10/article_les-echos-de-la-deesse.shtml

« Supprimez les teufeurs ça supprimera les dealers ! Ben oui, vous êtes tous là à défendre vos raves, mais tout le monde sait que ces évènements sont depuis très longtemps des nids à drogue. Alors réveillez-vous un peu. » (Xavier, Paris)

« Quelle barbarie ! De toute façon sans vouloir dire que tous les raveurs sont des drogués je crois quand même qu'une grande partie d'entre eux l'est. Et quant à ceux qui vantent la culture et la mode techno je trouve qu'ils ont l'air rudement débile à se trémousser et à se bousiller les oreilles sur un rythme que je n'ose même pas appeler musique. Il faudrait interdire purement et simplement ces rassemblements de dégénérés à partir du moment où une telle monstruosité a été commise car je suppose que maintenant plus rien ne les arrêtera pour fourguer leur merde. » (Sweetshadow, Var)

« Il n'est un secret pour personne que ce type d'évènement n'est qu'un bon plan pour écouler sa dope au vu et au su de tout le monde, et surtout des autorités ! Laisser ces soirées s'organiser sans plus de fermeté et de contrôles stricts, revient une fois de plus à baisser les bras et montrer la faiblesse de notre gouvernement face aux fouteurs de merde. Quant aux maîtres des chiens tatoués, il ne faut pas se leurrer, ceux qui sont capables de faire éventrer leurs chiens ne les font pas tatouer de peur qu'ils ne se perdent ! Il est évident que les chiens ont été soit volés soit vendus ou cédés à leurs nouveaux "maîtres", sans savoir ce qui leur arriverait. Bref, que les gens se tuent à coup de cachetons parce qu'ils l'ont voulu est une chose, qu'ils volent la vie des autres pour faire de l'argent en est une autre, nettement moins acceptable. » (Sandrine, Paris)

Finalement, ce scoop morbide et sensationnel s'avéra n'être qu'une folle rumeur colportée de bouche à oreille au moment de la fête. Bien évidemment, les journaux et les sites ayant relayé l'« affaire » ne firent aucun démenti.

Très souvent, on constate que les rumeurs et autres fantasmes journalistiques se conjuguent à des réactions épidermiques de citoyens mécontents, dont les témoignages, pris pour argent comptant, sont largement diffusés sur les réseaux sociaux. Le message émanant d'une association de protection animale de Gironde l'illustre de façon particulièrement intéressante :

« Violences effectuées envers un chien. Les faits se sont produits le dimanche 14 novembre 2010 en plein centre de Bordeaux. La chienne type labrador a été victime d'un sdf. Elle a été traînée et battue à coups de pieds dans la rue aux yeux de tous pendant des dizaines de minutes. Elle hurlait de douleur. La police est intervenue mais a laissé repartir l'homme... avec le chien. Nous demandons que l'on retire le chien des mains de ce bourreau et que cette violence gratuite ne soit pas impunie. »

Dans un élan unanime de solidarité pro-animale, cette dénonciation a vite été suivie d'une pétition en ligne destinée au procureur de la République⁷¹. En l'espace de quelques jours, celle-ci a recueilli plus de 2800 signatures de soutien, sans qu'aucun article de la presse régionale quotidienne vienne relayer cette information.

Comment expliquer une telle mobilisation pour une histoire somme toute classique ? La violence faite aux animaux et aux chiens en particulier étant malheureusement bien partagée dans notre société, on ne peut que conclure que c'est bien le mélange sulfureux « chien-violence-SDF » qui a fait réagir la population, certains se laissant aller à un débordement de haine contre le présumé coupable. Pourtant, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler dans notre première partie, si la violence envers les chiens existe dans la rue, elle est loin d'être systématique et demeure d'ailleurs régulée de façon assez stricte par les autres membres du groupe.

En réalité, les interprétations des « faits de violence » envers l'animal sont souvent la résultante d'une incompréhension des modes d'éducation inhérents à la zone. De fait, beaucoup des citoyens qui s'offusquent de la prétendue maltraitance de ces propriétaires à la rue envers leurs animaux, ne s'estimeraient probablement pas des maltraitants en puissance si on leur rappelait qu'à chaque fois qu'ils donnent un morceau de chocolat à leur chien, ils ont une attitude bien plus criminelle que celle des maîtres à la rue rabrouant un peu trop fort leurs animaux.

A Brest, ce n'est pas la rumeur mais la désinformation qui a récemment servi de prétexte pour fustiger les jeunes propriétaires à la rue. Le 18 novembre 2007, le quotidien régional « Le Télégramme de Brest » relatait ainsi l'histoire suivante :

⁷¹ Pétition toujours visible sur le site : <http://www.lapetition.be/en-ligne/Justice-pour-ce-chien-maltraite-en-pleine-rue-8724.html>

Brest. Attaqués, les policiers tirent sur des chiens errants

La police a ouvert le feu, hier après-midi, en plein centre-ville alors que deux fonctionnaires étaient attaqués par des chiens excités par un SDF. Un policier a été blessé par morsure. Le SDF a été placé en cellule de dégrèvement.

13 h 40, hier, au pied du centre commercial Coat-Ar-Guéven, situé rue Jean-Jaurès, l'artère commerçante de la ville de Brest. Un SDF, âgé de 29 ans, se trouve en possession de quatre chiens, laissés en divagation, à l'heure où la rue se gonfle de badauds et qu'une manifestation se met en place quelques mètres plus

bas, sur la place de la Liberté. C'est à cette heure-là que la police reçoit plusieurs coups de téléphone signalant que les chiens se montrent agressifs avec les passants. Certains, comme cet employé d'un restaurant américain, ont même été légèrement mordus par les bâtards, dont aucun n'est classé sur la liste des chiens dangereux. Comme c'est samedi, les forces de l'ordre ne peuvent pas non plus compter sur les capteurs canins de la ville qui ne travaillent pas le week-end.

À leur arrivée sur les lieux, alors que la foule est dense aux alentours, les policiers ne vont pas parvenir à calmer le SDF, en total état d'ivresse, qui, au contraire, va exciter ses

chiens jusqu'à l'extrême et leur demander d'attaquer les policiers. Les animaux obéissent, blessant sérieusement au bras l'un des policiers. Il justifie à cette heure d'une première ITT de quatre jours.

Plusieurs plaintes les jours précédents

Devant cette attaque en règle, les deux policiers qui se trouvent face aux chiens vont alors sortir leur arme de service et faire feu à de multiples reprises. Deux des chiens sont touchés et conduits vers le service vétérinaire situé à Plouzané (29). Aucun des deux n'était mort hier soir mais l'un était très sérieusement touché et l'autre pourrait être

euthanasié car réputé chien agressif.

À la suite de cette spectaculaire opération, le SDF a pu être maîtrisé et conduit au commissariat où il a été placé en cellule de dégrèvement. Il reste maintenant à déterminer la nature des violences et savoir si elles sont volontaires. Auquel cas, le SDF pourrait être placé en garde à vue. Un chien l'a suivi et l'autre a été restitué à son propriétaire légitime, un autre SDF.

Les jours précédents, déjà, diverses plaintes liées aux chiens errants se promenant dans ce secteur de la ville avaient été déposées auprès du commissariat de police.

Steven Le Roy

-Toutes

Dimanche 18 Novembre 2007 Le Télégramme 7

Savamment accrocheur, le titre de l'article avait tout pour mettre en appétit le lecteur *lambda*, rassuré d'apprendre que dans sa ville, les autorités ne laissaient pas la nature sauvage prendre le pas sur l'ordre et la tranquillité publique. Alerté par quelques incohérences factuelles parsemant l'article – les chiens n'étaient finalement pas si « errants » que cela puisqu'ils possédaient un propriétaire ; non dressés, ils étaient pourtant partis à l'attaque sur l'ordre du maître alcoolisé – je décidai de mener ma propre contre-enquête.

Dès le début, j'appris que le journaliste, chroniqueur judiciaire bien connu des lecteurs pour le style caustique qui avait fait son succès, était absent de la ville le jour de l'incident. Comme souvent en pareil cas, sa trame narrative n'était alimentée que par le compte-rendu de l'incident que lui en avait fait le commissariat de police. Ayant retrouvé le maître fautif, j'appris que l'auteur de l'article n'avait pas cherché à obtenir la moindre explication de sa part. Présumé coupable, son témoignage ne représentait probablement rien pour la « plume » du « Télégramme » : que pouvait-il valoir émanant d'un ivrogne, « SDF » qui plus est ?

Désireux de savoir ce qui était réellement arrivé aux chiens, suite aux coups de feu à bout touchant des deux fonctionnaires de police, je me rapprochai du service municipal « animal et ville » mentionné dans l'article. Par ce biais, je remontai la piste des prétendus molosses électrisés de haine apprise. Je retrouvai les deux toutous, enfermés à la SPA locale, sans la moindre égratignure contrairement à ce qu'affirmait pourtant le journal.

Ce fait m'interpella fortement : derrière la trame narrative simpliste du fait divers, l'histoire revêtait une tout autre tournure. Comment expliquer en effet que deux policiers aient pu faire feu à de si nombreuses reprises – à huit reprises, m'indiquèrent mes sources – sans

même être capables de toucher l'animal ? Et si les balles ne s'étaient pas perdues dans le corps des deux chiens, où étaient-elles passées, surtout un samedi après-midi en pleine artère commerciale ? L'article n'en disait rien malheureusement ; pourtant, à bien y regarder, un journaliste soucieux de restituer objectivement les faits, plutôt que tirer à son tour sur une ambulance déjà bien cabossée par l'existence, aurait bien pu trouver là matière à inspiration. Etonné par l'ensemble de ces approximations, je me permis d'interpeller la rédaction du journal pour lui faire part de mes interrogations. Quelques semaines plus tard, le même journaliste réalisait une vraie enquête journalistique sur la problématique des personnes à la rue accompagnées de chiens (annexe 4), preuve que la première mouture aurait mérité quelques nuances bienvenues.

5.1.3 Du triomphe du chien de compagnie à la crise mimétique

Pourquoi une telle violence vis-à-vis des publics de propriétaires à la rue accompagnés d'animaux ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons évidemment commencé par nous abreuver aux fontaines sociologiques autorisées, celles qui alimentent depuis des années les curieux en réponses idoines sur les problématiques liées à la marginalité.

Ronronnement rassurant d'une petite musique maintes fois ressassée, nous avions sous la main le parfait kit analytique pour comprendre les causes profondes de la stigmatisation des personnes marginalisées (Bertrand, 2003 ; Damon, *op. cit.* ; Geremek, 1987 ; Lenoir, *op. cit.*). Eclairantes et très opératoires, ces analyses savantes nous permettaient ainsi de saisir les raisons qui poussaient l'opinion publique à considérer par exemple les clochards comme des demi-sauvages (Lenoir, *op. cit.*) ou plus largement, celles qui expliquaient pourquoi le fait d'appartenir à une catégorie « hors-norme » faisait de vous un *Outsider* en puissance (Becker, *op. cit.*).

En forçant un peu, nous n'éprouverions certainement aucune difficulté à réemployer l'une de ces prestigieuses vulgates pour y caser à notre tour nos « propriétaires à la rue et leurs chiens ». Cependant, tout bien considéré, il nous a semblé que cette démarche explicative ne déboucherait probablement que sur une analyse minimaliste, voire essentialiste, qui ne donnerait à voir qu'imparfaitement la dynamique en œuvre dans l'hallali généralisé contre le binôme homme/chien à la rue.

Pour pouvoir expliquer plus finement les raisons de ce discrédit populaire auquel les zonards avec chiens étaient confrontés, il convenait en effet de tenir compte, non seulement de l'image renvoyée dans l'opinion par ces propriétaires atypiques, mais aussi de porter un œil attentif à leurs chiens qui jouent un rôle majeur dans la déconsidération qui les frappe. Aussi, plutôt que d'attendre un diagnostic coûteux et pertinent de la part d'une société de conseil comme celle du sociologue Julien Damon par exemple⁷², nous avons pris le parti de passer les maîtres à la rue et leurs animaux à la moulinette girardienne (Girard, *op. cit.*).

Chez René Girard, le cœur des problématiques humaines réside dans la double articulation liant désir et mimétisme. En d'autres termes, chez les êtres humains, le désir naît, vit et meurt par l'imitation. Le désir pour un objet n'est jamais autonome.

L'anthropologue nous explique en effet que ce désir est forcément triangulaire, c'est-à-dire que pour exister il faut qu'un second individu entre dans le jeu. Cette voiture, cette montre ou ce vêtement attiseront d'autant plus votre envie qu'ils seront convoités par votre voisin. Il importe peu que l'objet de votre désir possède la moindre qualité esthétique ; ce qui rendra précieux cet objet à vos yeux se jaugera à l'aune du sentiment de jalousie que vous éprouverez vis-à-vis du médiateur qui pourrait s'en emparer avant vous.

Le processus mimétique va très vite engendrer un climat de forte tension entre les protagonistes de ce « désir triangulaire ». La haine peut ainsi prendre le pas sur l'objet initial du désir. Plus l'objet sera au centre d'un conflit intense, plus il est considéré comme désirable, plus il sera potentiellement générateur d'animosité. Le désirant n'aura dès lors plus qu'un seul objectif : éliminer l'adversaire désirant. Ce désir étant susceptible d'être lui aussi imité, il peut alors se répandre à l'ensemble de la communauté. C'est ce que René Girard nomme la « *crise mimétique* ».

Pour mettre fin à la crise mimétique qui risque à tout moment d'anéantir l'équilibre de la communauté, les groupes humains mettraient en place un mécanisme dérivatif visant à détourner l'hostilité ambiante sur une personne extérieure que Girard désigne comme le « *bouc émissaire* ». Le mécanisme du « bouc émissaire » tient un rôle fondamental dans la théorie girardienne. C'est lui qui permet en effet de passer de « la guerre de tous contre tous » de Hobbes (1971, p. 122-124) à « une guerre de tous contre un seul ». Sélectionné pour sa non-appartenance au groupe majoritaire et pour une différence remarquable (une marque, un handicap, etc.), le bouc émissaire se voit chargé de la responsabilité des maux de la communauté, accusé de divers crimes, et sacrifié pour résoudre tous les problèmes (les

⁷² <http://eclairs.fr/presentation-eclairs/>

méthodes de sacrifice vont de la mise au ban de la société, à l'exil ou à la mise à mort, selon les circonstances). Finalement, c'est le sacrifice du bouc émissaire qui permettra à la communauté de retrouver son unité perdue. Reconnaisante envers celui qui a permis ce prodige, elle n'aura de cesse de faire de cette victime expiatoire une figure héroïque qu'elle diviniserà à travers un récit exemplaire.

Nous intéressant de très près aux propriétaires à la rue accompagnés de chiens, ainsi qu'aux réactions sociales qu'ils engendrent dans l'opinion publique, nous avons fini par remarquer qu'ils constituaient un parfait exemple de victimes expiatoires, de ce processus mimétique dont le chien constituerait la principale source.

Depuis une trentaine d'années, le chien est devenu un animal de compagnie prisé par un nombre croissant d'individus. Rien qu'en France, on en compte plus de 7,5 millions (Facco/TNS Sofres). Bien sûr, les 10,9 millions de chats détrônent *Médor* sur le podium, mais la « folie canine » semble caractéristique d'un processus mimétique bien plus symptomatique de l'évolution de notre société occidentale.

On peut faire remonter cette passion pour l'animal de compagnie au XIX^e siècle (Baratay, *op. cit.*). Certes, on avait bien relevé un certain engouement des Romains pour les singes de compagnie à l'époque de César (Digard, *op. cit.*), ou remarqué les chiens manchons des impératrices chinoises, mais cette finalité non-utilitaire demeurait réservée à une élite sociale. Désormais, le véritable changement réside dans le fait que pour la grande majorité de nos concitoyens, l'animal de compagnie est devenu la seule présence animale possible. Plusieurs explications peuvent être apportées à ce phénomène :

Dans une société industrialisée où la taille des familles s'est réduite et où le manque affectif ou la peur du vide engendrent des angoisses toujours plus intenses, l'homme post-moderne se serait mis à la recherche d'une béquille sociale sur laquelle s'appuyer. Comme l'écrit Joël Dehasse :

Dans les sociétés de haute technologie, médicalisées, hygiéniques, on prend le chien dans les maisons. Dans les autres sociétés, plus pauvres, le chien reste banni hors du foyer. Pour former une relation étroite entre l'animal et l'homme, il faut que la menace éventuelle pour la santé humaine de la part d'un animal de compagnie (zoonose) soit réduite à un degré extrêmement faible et qu'il y ait un avantage pour l'homme : le chien vient remplir un vide, un manque affectif [...] (Dehasse, *op. cit.*, p.26.)

Les prérogatives de chasseur de rats pour les chats ou de gardien du foyer pour les chiens (*Cave canem !*) leur ayant été retirées, ces animaux n'ont souvent plus d'autre utilité

que d'être disponibles et présents. L'animal est ainsi passé du rôle d'objet utilitaire-utilisé à celui de sujet, voire d'interlocuteur privilégié. Dès lors, tout est bon pour réduire l'écart entre lui et nous. Qu'il s'agisse du choix de son nom (Coulmont, *op. cit.*), de son entretien chez le toiletteur ou dans un centre de balnéothérapie spécialisé, en passant par ses obsèques, l'animal est devenu une personne à part entière (Christen, *op. cit.*).

Pourtant, bien que les frontières ontologiques se brouillent, *Médor* continue à croquer de temps en temps son propriétaire, lui rappelant ainsi douloureusement que le nouveau contrat moral et social qui le lie désormais à lui n'est pas toujours simple à respecter pour l'animal.

Mais l'engouement pour l'animal-objet qu'est le chien va bien au-delà du simple phénomène de mode ; il s'inscrit dans le mouvement systémique et tendanciel d'un business extrêmement fructueux.

Le chiffre d'affaires entourant l'industrie de l'animal de compagnie n'a en effet pas cessé d'augmenter ces dernières années en France, dépassant en 2011 les 4,5 milliards d'euros. Preuve de son poids économique, ce secteur d'activités représente à lui seul plus de 20 000 emplois directs ou indirects (SantéVet, 2011). Si tous les domaines de ce gigantesque marché progressent, c'est l'alimentation animale qui demeure le véritable pourvoyeur cette manne financière. En 2009, l'INSEE précisait :

Jusqu'en 1970, où nombre d'animaux étaient pour la plupart nourris avec les restes du repas, la part des achats d'aliments pour animaux restait très minoritaire. Le volume des dépenses pour les animaux domestiques progressait en moyenne plus vite que les autres dépenses, du fait principalement des vétérinaires et autres services pour animaux domestiques. Par la suite, les achats d'aliments pour animaux se sont considérablement développés et ont représenté une part de plus en plus importante. (INSEE, 2009)

Figure 31. Tombes de chiens au cimetière d'Asnières. L'évolution du statut du chien se jauge également à l'aulne des funérailles qu'on lui accorde. (Photo C. Blanchard, 2008)



Le baromètre trimestriel proposé depuis 2011 par l'association Promojardin/Prom'animal est lui aussi éclairant⁷³. Cette étude statistique évalue la progression du marché de l'animal de compagnie à travers le chiffre d'affaires qu'il représente. Le marché se réfère dans ce cas au volume total des ventes. L'analyse du marché se fait alors par famille d'animaux et par circuit de distribution. Les indicateurs montrent clairement que ce marché n'est que faiblement impacté par la crise. Ainsi, après une année 2011 positive (+4%), le marché de l'animal de compagnie confirme sa dynamique au premier trimestre 2012 avec une croissance de 4,6%. Bien que globalement en retrait par rapport à celui des chats (+7%), les secteurs de l'alimentation et des accessoires canins conservent une belle vitalité (une augmentation de quasiment 3% de janvier 2012 à mars 2012). On comprend mieux qu'avec ces taux de progression exponentiels et ces chiffres d'affaires mirobolants, chaque propriétaire de chiens devienne aux yeux des industriels un consommateur en puissance qui contribue à faire tourner, par le biais de son animal, la grande roue du marché dont il est l'un des maillons forts.

Les publicitaires ont eux aussi parfaitement su décrypter les mécanismes subjacents à ce phénomène de consommation frénétique. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à piocher dans la large palette comportementale du propriétaire contemporain, les postures et les symboles qui seront à même de l'enfermer davantage encore dans sa prodigalité. S'adaptant aux nouveaux rapports que le maître entretient avec son chien – notamment ce basculement d'une attitude masculine de domination et d'utilitarisme vers une touche plus féminine d'amour, de tendresse, de nourrissage et de protection – les publicitaires n'hésitent pas à abuser allégrement des clichés sociaux en cours. Ainsi ne nous étonnerons-nous pas de voir, dans tel ou tel spot publicitaire, une maîtresse aimante vanter les mérites d'un aliment pour chiens ou d'une pâtée pour chat, en compagnie de son fidèle compagnon à quatre pattes.

Au final, de la télévision aux magazines en passant par l'Internet, l'ensemble des supports médiatiques sera mobilisé pour relayer le plus largement possible ces fables modernes qui, contrairement à celles d'Esoppe ou de La Fontaine, parlent plus à l'instinct qu'à l'intelligence.

⁷³ <http://www.promojardin.com/etudes-et-chiffres/barometres/barometre-du-marche-de-lanimal-de-compagnie-4e-trimestre-2011/>

Figure 32. Le dogue du LOSC. Totem footballistique des supporters lillois, il promet de « croquer » les adversaires qui se mettraient sur sa route. (Source : www.losc.fr)



Figure 33. L'anthropomorphisme poussé à l'extrême : une méthode marketing adoptée depuis plusieurs années par la firme multinationale « César ». (Source : <http://fr.cesar.com/index.asp>)



Objet éminemment désirable, ne serait-ce que pour la voluptueuse impression narcissique qu'il renvoie au maître, le chien a toute sa place dans le système mimétique décrit par Girard ; les propriétaires à la rue y jouent un rôle tout aussi important que n'importe quel autre maître, fût-il « socialement plus intégré ». Ces « marginaux » qu'on prétend pourtant rebelles ou antisociaux, s'entourent du plus commun des animaux pour se rassurer, se construire et s'affirmer. A l'instar des autres maîtres, leurs contemporains, ils cherchent à obtenir à travers le chien une reconnaissance de leur groupe de pairs mais aussi, tout simplement, une reconnaissance sociale du plus grand nombre. A ce sujet, nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer précédemment comment la possession d'un animal facilitait l'interaction avec le public, lors des périodes de « manche » par exemple. Les improbables rencontres que j'ai pu observer durant mon enquête entre des personnes âgées et des groupes de jeunes zonards, discutant « chiens » en toute simplicité et sans arrière-pensée, constituent également autant d'éléments exemplaires de cette reconnaissance recherchée et réussie.

Pourtant, si l'on revient encore une fois à la théorie mimétique de Girard, force est de reconnaître que ce désir dérange. Il suscite en effet des jalousies et des inimitiés de la part d'autres « amoureux des animaux » qui supportent difficilement que leur « désir canin », dans lequel ils ont tant investi, puisse être mis en concurrence avec celui de simples marginaux. Exacerbée, cette rivalité peut conduire à une crise mimétique, forcément inégale, dans laquelle la victime émissaire – celle que Girard désigne comme extérieure à la communauté (et donc au groupe dominant) – sera évidemment facile à désigner et à détruire.

Une illustration parfaite d'une de ces crises mimétiques s'est déroulée très récemment à Limoges. L'histoire est la suivante : En mai 2012, Sonia, 26 ans, usagère d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) local se voit enlever sa chienne (enceinte) par la Société Protectrice des Animaux sous prétexte de maltraitance envers son animal.

Afin de pouvoir régler quelques problèmes d'ordre administratif, Sonia avait confié sa chienne durant une journée à un ami, qui la plaça à l'attache avec une longe, dans le petit jardinet collectif d'une résidence privée où il habitait. L'animal fut recueilli par la SPA après que des riverains, dérangés par les aboiements de l'animal, s'en furent plaints.

L'affaire, relativement banale, prend un tour bien singulier lorsque le lendemain de la saisie, Sonia se rend à la SPA pour récupérer sa chienne.

Demande légitime et légale à laquelle on lui oppose une fin de non-recevoir totalement hors de propos.

Au fil des semaines, la situation continue à se détériorer et à s'embourber dans des tergiversations sans fin avec une SPA locale qui, tellement obnubilée par sa « mission animalière », en oublie le plus élémentaire respect de la loi.

La SPA commence ainsi par vendre 7 chiots (250 euros par tête !) nés de la chienne sans en référer à Sonia ; elle poursuit son action de « protection » en enlevant la puce électronique qui servait de tatouage à l'animal, puis en la remplaçant par une nouvelle afin de pouvoir remettre la chienne à l'adoption. Cette histoire kafkaïenne ne s'arrête pas là puisque la SPA fait parvenir, en septembre 2012, une facture de 4000 euros à la jeune femme (sans revenus), correspondant aux « frais de garde » de l'animal durant cette période ; « garde » contre laquelle la propriétaire a protesté en vain depuis le premier jour.

Comble de ce fait divers animalier : la jeune femme a proposé à la SPA de Limoges d'y effectuer quelques heures de bénévolat durant l'été afin de démontrer sa bonne volonté. La chose accomplie, la SPA a rendu son « diagnostic social » : la jeune femme est trop fragile pour posséder un chien. La directrice du refuge s'en explique sans ambages auprès de la journaliste du site en ligne « Rue 89 » qui a enquêté sur l'affaire⁷⁴ :

Elle [Sonia] a dû venir quatre fois dans le mois, j'ai pu mesurer le degré d'attachement qu'avait cette personne à sa chienne. Pour moi, elle n'était pas capable de s'en occuper. Je fais de la protection animale, et à mon avis, elle [la chienne] était en danger.

On pourrait imaginer que cette procédure abusive de la part de la SPA suscite l'émoi dans l'opinion publique. Il n'en est pourtant rien. En cas de violence mimétique, les arguments rationnels s'éclipsent en effet, comme le montrent certaines réactions d'internautes recueillies suite à l'article de « Rue 89 » :

« La SPA est sûrement dans son tort, mais cette jeune femme avait l'occasion de récupérer son animal en se rendant service par la même occasion. Résultat, elle l'aime tellement sa chienne qu'elle n'a même pas été capable de respecter le deal de départ avec la SPA.

Elle aime tellement les chiens qu'elle n'a pas stérilisé la sienne. Parce que faudra m'expliquer ce qu'elle allait faire des huit chiots et comment elle allait les nourrir. Et si sa chienne était si fatiguée d'avoir mis bas, on ne la laisse pas en plein soleil sans rien. C'est bien triste et pour la chienne et pour cette jeune femme. Pour conclure, si tout le monde est libre d'avoir un animal de compagnie, il est préférable parfois de s'en passer, surtout quand on a pas les moyens matériels et financiers pour s'en occuper. Faire le contraire est juste

⁷⁴ <http://www.rue89.com/2012/10/23/abus-de-pouvoir-une-spa-retire-son-chien-une-jeune-marginale-236275>

un acte de pur égoïsme. Faut savoir si on aime les animaux ou seulement leur compagnie. » (Danton)

« Les chiens servent à faire la manche, à apitoyer les bonnes âmes qui les nourrissent et donnent largement pour nourrir l'individu qui les accompagne. Les jeunes canidés se revendent sans problème... Il faut faire la différence entre un sans-abri vivant avec un animal de compagnie qu'il aime, et ceux qui ont une collection d'animaux maltraités pour le business... » (Karavi)

« J'veux bien croire que Sonia adore sa chienne et s'en occupe, mais comment se fait-il, si la chienne est effectivement suivie par un véto, qu'elle ne soit pas stérilisée ?? » (Mariska)

Jeune femme fragile et un peu paumée, Sonia possédait en réalité tous les signes annonciateurs de la victime émissaire idéale, celle susceptible de rétablir par son sacrifice la moralité idéalisée d'une communauté bien-pensante.

Le zèle des dirigeants de la SPA et des commentateurs de « Rue 89 » témoigne en effet d'une conviction partagée que la victime est coupable des méfaits dont on l'accuse. Peu importe que Sonia, ou même ses éducateurs contestent les points qui lui sont reprochés. Qu'importe que Sonia apporte la preuve que sa chienne, loin d'être maltraitée, était suivie régulièrement par un vétérinaire. Ce qui compte avant tout pour les bienfaiteurs canins autoproclamés, c'est qu'un consensus se tisse autour de sa culpabilité.

Consensus tellement ancré dans les esprits que les cadres réglementaires eux-mêmes disparaissent devant l'arbitraire de la sanction. Rappelons en effet que pour être valable, le retrait de la chienne de Sonia pour motif de mauvais traitement, aurait dû être directement notifié à la propriétaire de l'animal. Si les faits de maltraitance avaient été avérés, la chienne aurait dû être confiée à une association de protection animale dans l'attente d'un jugement. Nonobstant la démarche abusive de la SPA limougeaude, seul le juge pouvait en effet dessaisir la propriétaire de son animal et le confier définitivement à l'association de protection animale qui aurait alors eu tout loisir de le faire adopter.

In fine, malgré le vol et le recel dont Sonia a été la victime, l'aveuglement généralisé a permis de restaurer avec éclat la moralité sociale ébranlée, celle consistant à affirmer que le chien est désormais le baromètre du bon goût et de l'intégration sociale réussie. Dans l'esprit des justiciers de Limoges, le véritable scandale ne réside donc pas dans leurs actes délictueux, mais bien dans l'outrecuidance des pauvres dont l'ultime prétention serait de croire qu'ils peuvent être, eux-aussi, des maîtres aimants et responsables.

5.2 Hygiénisme et domestication urbaine

Si les battages médiatiques et les soubresauts de l'opinion publique accélèrent la déconsidération généralisée des zonards accompagnés de chiens, c'est aussi parce que l'air du temps y est favorable.

Au-delà du binôme lui-même, c'est en effet la place même de l'animal en ville qui est mise en question. Dans la césure « Nature/Culture », classique en sciences humaines (Descola, *op. cit.*), on constate que l'espace urbain occidental est devenu une zone éminemment anthropique, dans laquelle la place des êtres vivants est désormais soumise à négociation permanente. Finie l'époque pourtant pas si lointaine où la cohabitation entre animaux et humains allait de soi, même au cœur de la cité (Baratay, *op. cit.*). Désormais, cette proximité est devenue insupportable à bon nombre de nos concitoyens.

Déjections canines, vols d'étourneaux, miaulements de chats errants, engendrent ainsi un certain nombre de nuisances qui viennent perturber l'apparente harmonie de nos cités. Dans une ville où seule une nature domptée par l'homme est autorisée, la déviance animale, voire humaine, devient forcément suspecte aux yeux des habitants et des autorités.

5.2.1 Eradication du sauvage

Le fait que nombre d'habitants des villes n'aient plus de contacts avec la nature et sa cruauté débouche sur une perception biaisée de la campagne devenue le cadre d'un décor bucolique et récréatif.

Dans cet espace idéalisé, l'animal sauvage ne doit plus être chassé, mais contemplé, photographié, voire filmé. Cette mise à distance esthétisante exige que l'homme se mette en retrait. Aussi comprendra-t-on aisément que la chasse apparaisse comme l'atteinte la plus violente et la plus inacceptable contre cette harmonie supposée du monde, bien que l'acte cynégétique demeure pour certains l'ultime reconnexion avec la nature sauvage ou la *wilderness* mythique (Dalla Bernardina, *op. cit.*).

La mise à distance entre l'homme et l'animal s'impose, totale et maîtrisée. Voilà pourquoi le « sauvage », qu'il soit végétal ou animal, ne doit en aucun cas venir perturber l'espace urbain, devenu l'écrin domestique par excellence. S'il le pénètre, cela doit se faire sous la haute autorité de l'être humain. Les parcs zoologiques, notamment ceux qui ont vu le jour à l'orée du XX^e siècle dans toutes les grandes métropoles occidentales, sont à ce titre caractéristiques de ce domptage du sauvage (Baratay, 1997). Les différents « salons

agricoles », à l'instar du Salon de l'Agriculture de Paris, apparaissent également comme des moments de communion privilégiés entre le citadin et le rural, complaisamment mis en scène par les médias.

En cas de débordement intempestif du monde naturel, le sentiment d'inquiétude initial peut engendrer de véritables élans de terreur au sein de la population. Ces craintes sont d'ailleurs parfois légitimes comme le démontrent les ravages causés par les tsunamis et autres typhons qui balaient périodiquement nos éphémères constructions urbaines comme de vulgaires châteaux de cartes.

De manière heureusement moins dramatique mais finalement tout aussi exemplaire de cette peur phobique vis-à-vis d'un sauvage invasif qui s'immiscerait jusqu'à nos portes, peut-être est-ce ainsi qu'il convient d'interpréter la détestation que provoquent les crottes de chien jonchant les trottoirs de nos villes ? Depuis une trentaine d'années, la chasse aux déjections canines semble en effet être devenue une importante occupation des édiles de nos cités. Il faut dire que l'enjeu politique afférant ne pouvait pas laisser insensible les élus, bien décidés à ne pas « glisser » sur le mécontentement de certains électeurs.

Dans le courriel d'un administré adressé en 2005 à l' élu en charge de la santé de la ville de Brest, on pouvait ainsi lire le commentaire suivant :

« Imaginez le nombre d'administrés qui apprécieraient de voir que la mairie tient compte de leur qualité de vie de manière concrète au lieu d'avoir l'air de saigner la ville pour entretenir quelques clochards et marginaux, possesseurs de chiens... tiens donc... et généralement pas vaccinés, ni tatoués... tiens donc !! Une taxe me semble facile à mettre en place puisque les chiens sont tenus par la loi d'être vaccinés et tatoués. Les chiens errants ou non vaccinés doivent être ramassés et placés ou éliminés. Inutile de revenir sur les dangers qu'ils font courir à la population : cyclistes, enfants, personnes âgées, transmissions d'infections etc. »

On pourrait évidemment discuter longuement l'origine sociale des déjections canines incriminées, l'auteur de ce courriel suggérant que seuls les chiens des « clochards » souilleraient les trottoirs de la cité du Ponant, tandis que tous les autres – civilisés comme leurs maîtres – s'en iraient déféquer avec urbanité dans les « cani-sites » mis à leur disposition. Il suffit pourtant de procéder à quelques rapides observations, dans le sillage de quelques binômes *a priori* non marginalisés, pour se convaincre que l'incivilité transcende les classes sociales.

Figure 34. Les manifestations d'exaspération de certains habitants contre la présence de déjections canines sur les trottoirs des villes peuvent revêtir des formes parfois originales, à l'instar de ce graffiti photographié dans une rue de Rennes. (Photo C. Blanchard, 2010)



Reste que pour inciter les propriétaires de chiens à éduquer leurs animaux et à ramasser leurs déjections, la ville de Brest – aujourd'hui bien positionnée sur le terrain de la « déjection canine » – a lancé il y a quatre ans une campagne de communication pédagogique de sensibilisation basée sur une série de pochoirs placés sur les trottoirs des lieux les plus touchés.

« TROTTOIR, PAS CROTTOIR », « MON MAITRE RAMASSE » : les messages incrustés sur les trottoirs brestois ont le mérite d'être clairs et directs. Avant de passer leur chemin, les propriétaires sont priés de ne pas oublier derrière eux l'étron de *Médor*.

Dans cette veine, la mise en place de sacs de ramassage, l'installation de « canisettes » dans les jardins publics et bien sûr la création des fameuses « moto-crottes », présentent autant de variantes prisées par les pouvoirs publics pour lutter contre les déjections canines. Dans certaines villes de France, les maîtres indécents encourent des amendes dont le montant peut atteindre 450 €.

Figure 35. Certaines campagnes d'affichage municipales contre les déjections canines peuvent s'avérer d'aussi « mauvais goût » que les incivilités qu'elles prétendent combattre. Ci-dessous, l'affiche placardée par la municipalité de Vienne en Isère (novembre 2012)



La régulation des déjections canines ne constitue bien entendu qu'un aspect de la domestication urbaine aboutie. Un autre signe tangible de cette évolution des sensibilités (Corbin, 1982) et de ce souhait de contenir le sauvage, pourrait en effet se dissimuler dans l'incapacité du public à envisager la mort de l'animal.

Désormais, on peine en effet à imaginer l'espace urbain comme le lieu de production qu'il a été naguère. Si autrefois, les étals des bouchers s'étendaient sans pudibonderie au vu et au su de tous, c'est désormais le culte du secret qui prévaut lorsqu'on abat les animaux. Ce processus s'inscrit en fait dans le « système domesticatoire occidental » (Digard, *op. cit.*), articulé essentiellement aujourd'hui autour des animaux de compagnie, au détriment des animaux de ferme, toujours plus éloignés.

Ainsi, comment reconnaître dans les barquettes des linéaires des supermarchés contemporains la trace de la mort donnée ? Placés sous cellophane, les morceaux de viande prédécoupés donnent bien peu d'indication sur la provenance de la bête dont ils ont été extraits. Les techniciens qui officient derrière le comptoir n'ont quant à eux probablement jamais approché ou manipulé une bête et, contrairement à leurs aînés, n'ont jamais participé à la mise à mort de l'animal, qu'ils reçoivent en pièces détachées.

La mort de l'animal demeure un tel tabou dans la société occidentale, qu'elle conduit à des fantasmes collectifs qui font le lit des interprétations les plus radicales et les plus farfelues.

D'un côté, l'approche moralisatrice de certains animalistes fera du boucher un pervers en puissance (Burgat, 1998) et du consommateur carnassier le complice d'un véritable génocide (Singer, *op. cit.*, Patterson, 2008). *A contrario*, une nouvelle tradition sociologique (Porcher et Lécrivain, *op. cit.*) voudrait nous faire croire que l'éleveur post-moderne, dans une fusion empathique avec l'animal, réussit le tour de force de le faire adhérer à son funeste destin, en lui faisant miroiter la promesse qu'une fois dans l'assiette du gourmet, son souvenir perdurera éternellement dans la mémoire collective.

5.2.2 Peur de la contagion

A mesure que la figure idéalisée de l'animal grandit, une peur généralisée apparaît dans la société : celle de la contamination. Grippe aviaire, virus H1N1, chikungunya, autant d'invasions épidémiques aux noms effrayants et exotiques pour la plupart des citoyens occidentaux, qui n'en seront pourtant jamais victimes. Mais en vertu du sacro-saint « principe de précaution » matraqué par les médias et les pouvoirs publics, beaucoup finiront malgré tout par se convaincre que le danger est tout proche.

Point n'est besoin pourtant d'aller chercher bien loin les sources de contamination animale susceptibles de nuire à la santé de l'homme.

[...] la plus grande partie de nos maladies infectieuses nous vient de nos amis les animaux domestiques. En les domestiquant, nous sommes mis en communication directe avec eux. Nous devons ainsi la grippe à notre fréquentation du cochon qui, lui, la doit à sa proximité avec le canard [...] Notre domestication de la vache est à l'origine de la diphtérie tandis que le chien est à l'origine de la varicelle. En somme, sur les 1415 microbes qui causent les 900 maladies humaines, 60% viennent des animaux. Sur ces maladies, la vaste majorité vient des animaux domestiques et de compagnie. (Auberger et Keating, 2009, p. 126-127)

Parfois, pour éradiquer les agents « nuisibles », vecteurs potentiels de maladies infectieuses, il est nécessaire de les « déclasser ». Certains animaux possèdent en effet un statut socialement trop valorisé pour pouvoir être éliminés brutalement. C'est le cas du pigeon. Dans les années 1950, la thématique d'un pigeon porteur de maladies s'est ainsi substituée à celle d'un animal utile et prestigieux (Lapostre et Dehay, 2012). Le professeur Lépine publie en 1951 un article dans lequel il affirme que 70 % des pigeons parisiens sont atteints par l'ornithose, bien que la transmission à l'homme en soit extrêmement limitée. A partir de 1955, les autorités préfectorales relayent ce discours et déclarent que les oiseaux sont trop nombreux.

Si les volailles et les oiseaux constituent des suspects en puissance, le chien reste également sous surveillance constante. Il faut dire qu'il demeure une bombe à retardement microbienne à même de transmettre de nombreuses pathologies son maître.

Si la rage a disparu de métropole depuis quelques années – même si certains cas ponctuels peuvent survenir à la suite d'importations illégales d'animaux sur le territoire

national, comme cela se produisit en 2004 avec un chien venu du Maroc –, les zoonoses canines demeurent quant à elles nombreuses.

Celles-ci correspondent à des infections qui se transmettent naturellement de l'animal à l'homme. Les chiens peuvent ainsi transmettre un certain nombre de maladies bactériennes, parasitaires, fongiques ou virales aux humains⁷⁵. Les agents infectieux responsables peuvent provenir des poils, de la peau, de la salive, des éternuements, des matières fécales, de l'urine ou de l'environnement fréquenté par l'animal. Les trois principales voies d'entrée de ces agents infectieux chez l'homme se font par la peau, par ingestion ou par inhalation, les modes de transmission variant selon l'agent en cause. Ils peuvent résulter par exemple d'un contact direct avec l'animal en le caressant (teigne, gale, etc.), en se laissant lécher (bactéries présentes dans la cavité orale), ou par un contact indirect avec des selles infectées, du matériel ou des aliments souillés par des déjections animales (salmonellose, leptospirose, etc.), ou encore résulter d'une morsure ou d'une griffure. De plus, certains agents infectieux tels que les œufs de certains parasites se développant en milieu humide et oxygéné, peuvent devenir infectieux.

Quoique relativement bien suivis d'un point de vue vétérinaire, les chiens de la zone sont particulièrement exposés à ces maladies, tout comme leurs maîtres qui vivent souvent dans une précarité sanitaire réelle. Lorsque j'ai rencontré J., la trentaine, à Beauvais, il avait ainsi les deux mains couvertes de boutons de gale et de croûtes purulentes. Ces symptômes parasitaires étaient caractéristiques de la gale dite « sarcoptique » qui lui avait été transmise par sa jeune chienne *Hula* qui en était victime depuis plusieurs semaines. *A priori* peu conscient des risques de contamination, J. continuait à saluer tous ses collègues et les sociologues de passage avec une telle effusion, qu'à dater de ce jour je me résolus à me munir d'un gel antibactérien lors de mes enquêtes.

Mais la peur de la contamination peut également s'avérer symbolique. La souillure passe ainsi par l'évocation même du terme « chien », vocable méprisant dans de nombreux contextes historiques et culturels, en Europe, en Asie ou en Afrique comme le rappelle Maria

⁷⁵ Ce constat témoigne une fois encore des interrelations étroites unissant les deux membres du binôme constitué par l'homme et son chien. Les médecins et les généticiens se réjouissent eux aussi, de plus en plus, de cette proximité biologique. Galibert et André soulignent ainsi qu'« au-delà des maladies génétiques à transmission mendélienne simple, beaucoup de races de chien présentent une susceptibilité exagérée à des maladies génétiques complexes, comme par exemple les cancers ou les maladies autoimmunes. Cette situation malheureuse et préoccupante pour tous les amis des chiens, éleveurs, vétérinaires, cynophiles, est une opportunité pour la génétique médicale, d'autant que nombre de ces maladies sont communes à l'homme et au chien, que les connaissances médicales des affections du chien sont les plus développées du règne animal et que le chien, vivant au contact des hommes, est soumis aux mêmes conditions environnementales ». (Galibert et André, *op. cit.*, p. 807)

Couroucli (*op. cit.*). Les trois monothéismes ont d'ailleurs fait de cet animal un être peu recommandable :

Dans le Deutéronome, le « chien » est exclu de la maison de Dieu : « Tu ne laisseras pas entrer dans la maison de Iahvé, ton Dieu, pour un vœu quelconque, le cadeau d'une prostituée, ni le salaire d'un chien car tous deux sont une abomination pour Iahvé, ton Dieu. » Le commentateur indique que le chien du verset 19 est un terme de mépris pour désigner le prostitué mâle, comme dans *Apocalypse* 22, 15. Ce dernier texte, qui fait partie du Nouveau Testament, nomme les « chiens » comme n'ayant pas de place dans la Jérusalem céleste : « Dehors les chiens, les sorciers, les impurs, les assassins, les idolâtres et tous ceux qui se plaisent à faire le mal. » Dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, enfin, on précise que le chien est un animal impur, qu'il rend impur tout ce qu'il touche, qu'il annule la prière en entrant dans l'espace où le fidèle prie, que, pour le musulman, le chien relève d'une émanation démoniaque et qu'« en arabe [...] son nom se lance en mordante injure ». (Courcouli, *idem.*, p. 230)

Souvent, l'insulte est directement liée aux mœurs de la bête. Ainsi, dans la société thaïlandaise décrite par Tambiah (1969), le chien, créature déchue et incestueuse, est un contre-exemple parfait du code de comportement humain.

Mais aux portes de nos villes et de nos villages, l'immoralité canine suffit également à provoquer des réactions épidermiques de la part de la population.

Ce fut le cas à Brest, après la Seconde Guerre mondiale. Dans une cité qui pansait encore ses plaies, les chiens furent ouvertement accusés de menacer les valeurs morales des nouvelles générations, comme en atteste cette lettre conservée aux archives municipales de la ville.

Mercredi 18 juin 1947.

Monsieur Le Maire,

Un groupe de mères de famille vous demande de verbaliser contre les gens qui laissent leurs chiennes en liberté à certaines époques. Il était écœurant de voir ce matin à Kérigonan, une chienne avec une dizaine de chiens encombrant même la rue de la Vierge et gênant les automobilistes. Nous vous demandons un peu plus de pudeur pour les enfants.

Nous vous adressons Monsieur Le Maire nos sincères remerciements.

Une mère de famille.

A *contrario*, ce que la société attend d'un animal, c'est l'exemplarité de son comportement. Rien n'est perdu pour le chien dans ce domaine. « Brave », « fidèle », « courageux », on lui attribue en effet de multiples qualités qui, lorsqu'il sait s'en montrer

digne, peuvent le faire pénétrer dans le cénacle des héros méritants. Les institutions de l'Etat ont d'ailleurs toujours fait en sorte de valoriser certains de ces animaux, en leur offrant décorations et médailles. Ils deviennent alors les garants d'un ordre établi où chacun, même le plus humble, peut servir de modèle à l'ensemble de la société.

5.2.3 L'angoisse de la morsure : le maître et son chien, un binôme urbain sous contrôle

Pour mieux dompter la nature en ville, les autorités s'emploient à adapter constamment la réglementation urbaine, au rythme des nouvelles « invasions biologiques ». Les étourneaux, renards et autres sangliers, victimes collatérales de l'étalement urbain de nos cités contemporaines, seront traqués par des services municipaux spécialisés, voire par des chasseurs à qui l'on fera exceptionnellement appel pour pénétrer dans les centres-ville. Dans le cas de la gestion des animaux de compagnie, la réaffirmation de cette domestication urbaine se fera par le biais de la mise en place de réglementations parfois disparates avec lesquelles les propriétaires aiment jouer.

Lorsque je questionnais l'un de mes jeunes propriétaires de la zone sur les raisons de son refus systématique de mettre ses deux chiens en laisse, celui-ci m'expliquait :

« Je n'ai pas pris des chiens pour les tenir attachés. Mes chiens sont libres de leurs mouvements et sont heureux comme ça. Ils sont comme moi ! Leurs règles à la con, je m'en fous. En plus, est-ce qu'ils les suivent les règles, eux, quand ils magouillent et tout ça ? » (T., homme, 27 ans, 2 chiens)

Les règles urbaines s'accommodent évidemment assez mal d'un tel « laxisme civique », surtout depuis le renforcement de la responsabilité des pouvoirs publics en matière de gestion des animaux en ville. En visant les chiens et les chats, la loi du 22 juin 1989 a ainsi adapté la notion de divagation et la gestion des fourrières aux nouvelles réalités de la possession urbaine. Cette loi a également rendu obligatoire en France l'identification par tatouage des chiens lors de tout transfert de propriété, qu'il s'agisse d'une cession gratuite, d'une adoption ou encore d'une vente.

Figure 36. Figure incontournable de l'iconographie militaire des XIX^e et XX^e siècles, le chien médaillé représente l'expression la plus aboutie de la « victoire » de la civilisation sur le sauvage. (Carte postale polychrome, sans date, collection personnelle C. Blanchard)



Elle a renforcé l'arsenal des sanctions (peines, amendes, mesures administratives...) et des moyens de les appliquer. A cette occasion, le Code rural (articles 200, 203, 211, 212 & 213) et le Code des communes (article L 131.2.8) attribuent aux maires des pouvoirs de police pour lutter contre la divagation des animaux dans l'enceinte du territoire municipal.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres [...] Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière. (Article 213-1 du Code rural)

Malgré des mesures de plus en plus contraignantes et les pluies d'amendes qui tombent désormais régulièrement sur leurs animaux, certains propriétaires continuent à jouer avec la loi. Cette attitude provocatrice constitue finalement le meilleur gage pour eux que la société leur reconnaisse l'identité sociale qu'ils revendiquent : celle de rebelles et de déviants. Chaque verbalisation policière (sans incidence réelle puisque la plupart des propriétaires de la rue sont insolubles et sans domicile, donc sans adresse) est un trophée permettant au contrevenant de se complaire dans un discours victimaire servant également à ressouder le groupe.

D'autres réglementations visent quant à elles à prévenir les morsures canines, qui d'après certains commentateurs, constitueraient la preuve ultime que le maître à la rue et son chien forment un couple diabolique.

Le site internet du quotidien régional « Le Bien Public » relayait ainsi récemment l'incident au cours duquel un père de famille avait été mordu « à l'index droit » par « trois chiens de SDF » en tentant de défendre le chiot promené par ses fillettes⁷⁶. Une « piqûre antirabique » plus tard pour le père de famille, l'ensemble de la famille, dans une sorte de thérapie médiatique collective, fait part à l'ensemble des lecteurs du journal de son traumatisme. Manifestement très choquée, c'est la mère de famille qui commence l'implacable réquisitoire :

⁷⁶ <http://www.bienpublic.com/cote-d-or/2011/12/30/dijon-polemique-autour-des-sdf-avec-chiens>

« Nous avons déposé une plainte contre X le lundi 26 décembre au commissariat de police de Dijon [...] Notre fille de 7 ans a été bousculée. Elle aurait pu être mordue, défigurée, si elle était tombée à terre. Aussi, aujourd'hui, nous pensons qu'il est trop facile de fermer les yeux parce que les conséquences n'ont pas été dramatiques. Parce que si, demain, un enfant est mordu ou défiguré, je me sentirais responsable de n'avoir rien fait avant. Le propriétaire des chiens, qui n'étaient pas tenus en laisse, a tout vu, mais il ne s'est même pas levé ! Il était vêtu d'un treillis, et portait une queue de cheval. Il est de notre responsabilité à nous, parents, de tirer la sonnette d'alarme, avant qu'il ne soit trop tard ! [...] Nous engageons cette action parce que nos enfants ont été très choquées. Ma fille aînée en a fait des cauchemars ! »

Marqué par les inévitables signes du mauvais maître en puissance (treillis, queue de cheval), le maître incriminé est autant coupable aux yeux de la mère de famille du mal qu'il a causé par sa négligence, que de celui sur lequel cet incident aurait pu déboucher, à savoir la morsure et la défiguration de la fillette.

Absent au moment des faits, le grand-père de la petite fille « non mordue », y va à son tour de son analyse assassine vis-à-vis des « clochards alcoolisés avec des chiens », adressant par ailleurs au maire de Dijon où s'est produit l'incident une lettre ouverte de protestation :

À force de s'autocensurer pour rester politiquement correct, on finit par tomber dans une mièvrerie hypocrite, totalement déconnectée des réalités. C'est à mon avis ce qui fait les revirements brutaux d'opinion dès qu'il y a un drame. Ne pas avoir traité ou dénoncé le danger à temps rend chacun coresponsable du drame, selon sa capacité à agir [...]

Dénonçant les « meutes du jardin Darcy », il poursuit dans une ultime diatribe :

Devons-nous laisser ces personnes posséder plusieurs chiens vagabondant sans laisse, par groupe de 4, 6 ou 10 ? Regarder ailleurs pour ne pas voir le problème nous exposera inmanquablement... à marcher dans la crotte ! [...] Pour se montrer évolués, tolérants et généreux, devons-nous offrir en sacrifice le visage d'un enfant ou le flanc d'une grand-mère tenant son chien dans ses bras aux crocs d'une meute menée par des clochards entretenus ? Évidemment, ce n'est pas politiquement correct, mais c'est une vraie question !

Si l'incident a suscité l'émoi légitime au sein de cette famille modèle et archétypale (le papa, la maman, la petite fille, le petit chien), on comprend pourtant mal ce qui peut justifier ces procès d'intention vis-à-vis de ces nouvelles créatures urbaines, hydres monstrueuses – mi-sauvages, mi-chiens – se repaissant de personnes âgées et d'enfants en bas âge.

En tout cas, l'argumentaire a eu un écho immédiat auprès de la mairie qui a rapidement produit une lettre d'excuse. François Rebsamen, le sénateur-maire y indiquait :

Tous les jours, six policiers municipaux effectuent en permanence des patrouilles au centre-ville. Entre le 1^{er} septembre et le 25 décembre 2011, ont eu lieu 383 interventions de la police municipale visant à rappeler la loi et les règlements à des personnes en errance accompagnées ou non de chiens en centre-ville. Ces interventions font systématiquement l'objet d'une main courante. Au cours de ces interventions, seize procès-verbaux donnant lieu au paiement d'amendes ont été dressés pour chiens non tenus en laisse, consommation d'alcool sur la voie publique, ou encore pour stationnements prolongés des piétons, assis ou couchés sur la voie publique. Par ces mesures nombreuses et régulières, la municipalité de Dijon s'efforce de faire usage de ses pouvoirs en matière de police pour prévenir et sanctionner les troubles à l'ordre public. Toutefois, malgré toutes les diligences qui peuvent être prises, nous ne pouvons que regretter le comportement de certaines personnes qui, refusant de s'inscrire dans les règles garantissant la sécurité de tous, sont à l'origine d'accidents tels que celui que nous déplorons aujourd'hui. C'est aussi pourquoi la municipalité adresse ses sentiments sincères de compassion à l'ensemble des personnes qui ont eu à souffrir de ce fait insupportable, et les assure de toute sa solidarité et se réserve le droit de se porter partie civile contre les auteurs de cette malheureuse affaire.

La posture des pouvoirs publics dijonnais s'inscrit en réalité dans la droite ligne des réglementations rigoureuses qui fleurissent depuis quelques années dans l'ensemble du pays et qui ciblent plus particulièrement les propriétaires de chiens. Outre les formalités déjà existantes (vaccination antirabique, assurance...), l'obligation de signaler en mairie un chien catégorisé, le propriétaire ou le détenteur de l'animal doivent souvent faire effectuer par un vétérinaire une évaluation comportementale et suivre, le cas échéant, une formation spécifique : tout est mis en œuvre pour éviter les incidents, au premier rang desquels les morsures.

Mais en la matière, la réalité est souvent bien plus nuancée que les fantasmes médiatiques ne le laissent croire. En effet, les chiens des personnes SDF ne mordent pas plus que les animaux évoluant dans un cadre familial classique. On peut même affirmer qu'ils mordent moins.

Depuis plusieurs dizaines d'années, différentes études épidémiologiques sur les morsures de chiens ont en effet été publiées sur le plan international. Elles sont le plus souvent conduites par des médecins, à partir de données récoltées par différents services

hospitaliers, pédiatriques ou d'urgences. Malgré leur caractère assez parcellaire, ces études montrent que les victimes sont généralement mordues par des chiens connus : le chien mordeur est celui du foyer dans 30% des cas, celui d'une personne connue dans 55% des cas, et inconnu ou sauvage dans seulement 15% des cas (Esteves, 2010). Chez l'adulte, la morsure survient également plus souvent dans la sphère privée, avec 51% de morsures au domicile, 12% au domicile de personnes connues, 3% au travail, et 32% dans les lieux publics.

Figure 37. Tableau récapitulatif des principaux chiens mordeurs (d'après l'étude de Ricard et Thélot, 2011).

Type de chien	Effectifs	%	Type de chien	Effectifs	%
Berger allemand	47	10	Braque	11	2
Labrador	41	9	Cocker	11	2
Jack russel	27	6	Husky	11	2
Beauceron	16	3	Pitt-Bull	11	2
Border collie	15	3	Teckel	11	2
Boxer	15	3	Epagneul	10	2
Rottweiler	15	3	Yorkshire	10	2
Berger belge	12	3			

L'étude de Ricard et Thélot (2010) indique que 93% des morsures sont imputables à des chiens non catégorisés. Les 7% restants (soit 29 morsures sur 413) sont le fait de rottweilers (15 morsures), de pitt-bulls (11 morsures) et d'american staffordshire terriers (3 morsures).

Les études disponibles montrent cependant que la plupart des blessures, dont celles potentiellement mortelles, sont le fait de chiens de race (Grandin, 2006). En 1996, Kilcommons et Capuzzo indiquaient ainsi qu'en vingt ans aux Etats Unis, 74% des morsures ayant entraîné la mort de personnes étaient dues à des chiens de race, qui ne représentent pourtant que 40% des chiens domestiques. Comme le précise Temple Grandin, la raison de cette agressivité est certainement à chercher dans le fait que la sélection génétique conduit les chiens de race à une plus grande émotivité que leurs homologues « bâtards » (Grandin, *op. cit.*)

Dans ces effectifs, très peu de races correspondent en fait à des types de chiens que l'on retrouve dans les rues. Issus de croisements multiples, les animaux de la zone ont évolué de façon relativement autonome, comme nous avons eu l'occasion de le préciser dans notre première partie. Sans nier les possibles morsures imputables aux chiens de la rue, on peut toutefois affirmer qu'elles sont bien moins nombreuses que ne le laisse entendre l'écho médiatique qui leur est donné. Et si les journalistes s'attardaient avec la même insistance sur

les morsures des autres chiens, nul ne doute que nos quotidiens seraient vite encombrés par des faits divers croquants certes, mais sans grand intérêt informatif.

TROISIÈME PARTIE

Une prise en charge institutionnelle et sociale défaillante

CHAPITRE 6.

De l'asile à la fourrière : mise au rebut du pauvre et de son chien

Je chante le chien crotté, le chien pauvre, le chien sans domicile, le chien flâneur, le chien saltimbanque, le chien dont l'instinct, comme celui du pauvre, du bohémien et de l'histriion, est merveilleusement aiguillonné par la nécessité, cette si bonne mère, cette vraie patronne des intelligences !

Je chante les chiens calamiteux, soit ceux qui errent, solitaires, dans les ravines sinueuses des immenses villes, soit ceux qui ont dit à l'homme abandonné, avec des yeux clignotants et spirituels : "Prends-moi avec toi, et de nos deux misères nous ferons peut-être une espèce de bonheur ! » (Charles Baudelaire, "Les bons chiens", *Le Spleen de Paris*)

Manifestement, la clairvoyance du poète surpasse parfois celle du sociologue. C'est elle en effet qui nous éclaire et nous incite à nous pencher d'un peu plus près sur le traitement étonnamment similaire que la société choisit de réserver au pauvre et au chien. Des deux côtés de la laisse, la finalité demeure la même. Il faut enfermer préventivement l'homme et la bête, recadrer puis redresser si nécessaire l'individu et le chien, afin de s'assurer qu'ils ne viendront pas perturber les rouages d'une société anthropo-canine (Guillo, *op. cit.*, p. 292).

Côté humain : l'enfermement en institution constituera l'alternative adaptée et « humaniste » à une éradication pure et simple, même si le XX^e siècle aura démontré qu'elle n'était pas inenvisageable. Hôpitaux généraux, hospices, asiles, CHRS, etc., la liste des structures dévolues à l'enfermement social se décline ainsi au gré de l'histoire et de l'adaptation des autorités aux sensibilités du moment. Côté chien, si la niche ou le tonneau demeurent des classiques de l'« encadrement canin », l'enfermement institutionnalisé aura plutôt la forme de chenils, fourrières et autres SPA. Là encore, la stratégie consistera à canaliser le sauvage, en veillant à ménager les sensibilités humaines, désormais irritées par l'abattage d'un animal nuisible au beau milieu de l'espace public.

La charité constituera un pendant rassurant à cette coercition, parfois trop brutale et visible. Il s'agira alors de veiller sur le pauvre et sur le chien, êtres faibles et perfectibles par nature (Meunier, 1886), qu'un assistanat compassionnel aura toutes les chances de remettre dans le droit chemin. Redressé, l'individu déviant pourra ainsi retrouver un travail pour faire tourner à son tour le système ; quant au chien, produit de consommation courante abandonné durant l'été par des aoûtiers pressés – on veillera à le remettre très vite sur le marché, auprès d'une nouvelle famille aimante et forcément « normale ».

6.1 Faire « place nette »

Sans toit, ni emploi, l'individu à la rue représente une marginalité suspecte que la société entend bien garder sous contrôle et sanctionner si nécessaire. Il faut dire qu'il s'agit là de stigmates importants, fruits de la divergence avec les normes en vigueur depuis des siècles (Damon, *op. cit.*).

Pauvreté, errance et délinquance, par la force des choses, finissent par se confondre parce qu'elles menacent la paix et l'ordre public, ce faisant elles tendent à relever de la justice plus que de l'assistance. (Perrot, 1991, dans Marchetti, 1997, p. 24)

Gérer pénalement les populations (sur)vivant dans l'extrême pauvreté et faire ainsi place nette en vidant la société de tous ses résidus (Bauman, *op. cit.*), humains ou animaux, voilà en tout cas une orientation programmatique très prisée des décideurs. On pourrait ne voir dans ces propos qu'un procès d'intention fait aux élus. Mais comment interpréter l'« affaire du Malodor », du nom du répulsif nauséabond répandu en 2007 dans les rues d'Argenteuil par la municipalité afin d'en chasser les SDF, autrement que comme une réponse sécuritaire à un problème social ? Secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme, Rama Yade qui avait initialement soutenu cette démarche, avait elle-même donné une réponse très « décomplexée » à l'incident, qualifiant l'utilisation du *Malodor* « d'expérience » et considérant qu'« il faut tout tenter dans une ville. Il faut essayer [...] » (Jouve, *op. cit.*, 195)

Dans l'esprit de certains édiles, un nuisible restant un nuisible, peu importe qu'il se déplace sur deux ou quatre pattes, l'essentiel demeure qu'il puisse être évincé de la vue du plus grand nombre. Mais difficile parfois, devant la virulence des réactions citoyennes et les levées de boucliers humanistes, d'attaquer frontalement le pauvre. L'électeur est volage, et froisser sa sensibilité pourrait faire perdre quelques voix précieuses aux élites politiques. Il faut donc savoir ruser et pour cela, mieux vaut attaquer le précaire, le fragilisé ou l'errant là où ça fait mal, mais de préférence à un endroit où le reste de la population n'y verra pas malice. Fin 2011, à Saintes, c'est à grand renfort médiatique que les services de la ville ont ainsi lancé leur répulsif « anti-toutous »⁷⁷. Plus question donc de *Malodor* contre les éventuels rebus humains, il était désormais écrit que la fronde anti-proprétaires passerait par le chien.

⁷⁷ <http://www.sudouest.fr/2011/10/11/la-municipalite-degaine-son-arme-secrete-523269-1531.php>

6.1.1 Sanctionner le chien pour mieux sanctionner le maître

Force est de constater que l'« assainissement » de l'espace public n'a pas de couleur politique. La mairie socialiste de Rennes, sur la base d'un arrêté municipal datant de 2004, en a ainsi fait une démonstration exemplaire en juillet 2012, en procédant à la saisie en pleine rue d'une cinquantaine de chiens de zonards, afin de les placer à la SPA. Raison de l'infraction : nuisances sonores et olfactives. Même si une vaste fronde citoyenne menée par une association locale aura contribué à médiatiser l'affaire et permis aux propriétaires de récupérer rapidement leurs animaux⁷⁸, l'une des conseillères municipales de la ville, interrogée par le site d'information en ligne « Rue 89 » justifie la mesure⁷⁹ :

« Ce sont des populations suivies par les services sociaux, mais qui refusent d'être aidées. Leur discours est souvent : “On veut vivre comme ça, foutez-nous la paix.” Du coup, si au bout de six mois, l'action sociale échoue, alors on passe à la répression. »

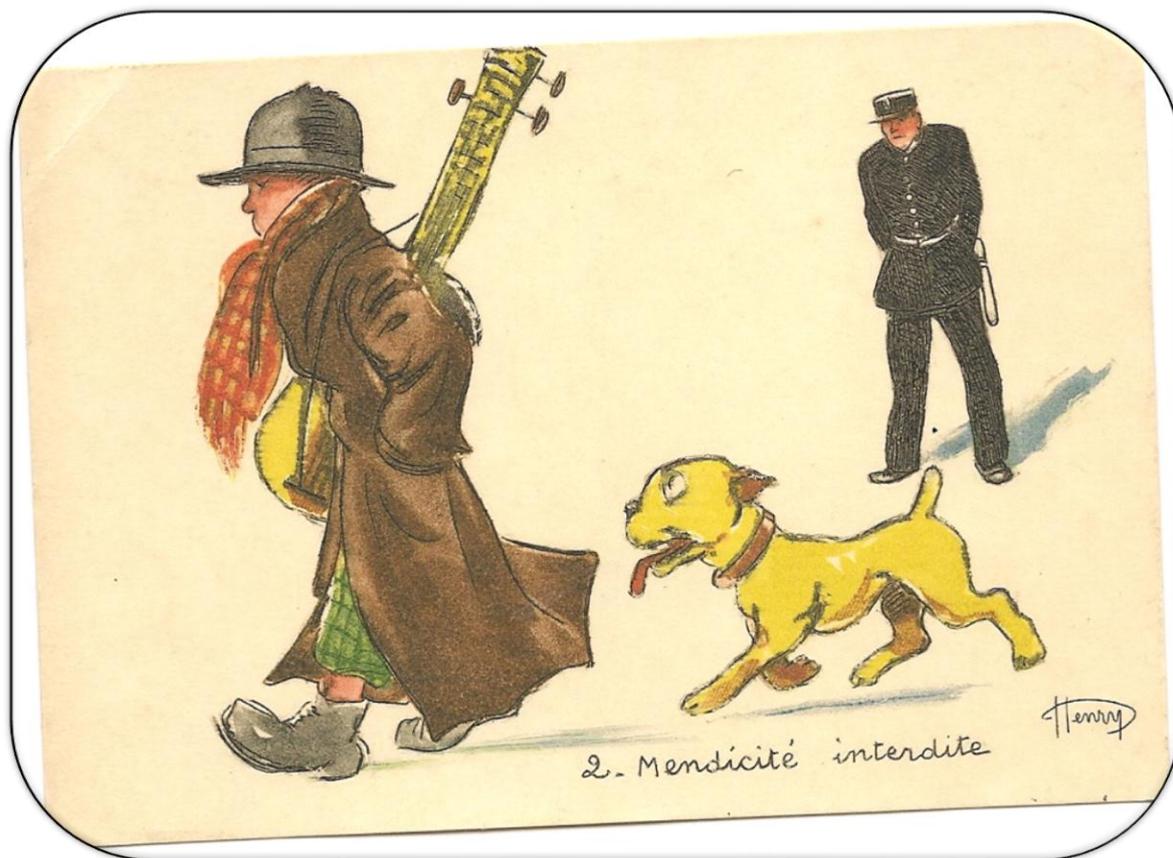
A Rennes, comme en de nombreuses autres villes, l'alternative à un accompagnement social – parfois non désiré car tout simplement inadapté – ne peut déboucher dans l'esprit des « aidants » que sur des mesures coercitives. Ce que ne précise pourtant pas l' élu dans son argumentaire, c'est que depuis 2004 et l'édiction de cet arrêté municipal, aucune réponse cohérente n'a jamais été proposée aux « propriétaires contrevenants » pour prendre en compte leurs animaux dans leur accompagnement social. Mis à part le restaurant municipal *La Perdrix* qui autorise l'accès des chiens dans la cour de l'établissement, aucune solution n'existe en effet.

Cet épisode rennais ne constitue pourtant qu'une déclinaison parmi tant d'autres de ce long chapelet de mesures dissuasives, entamés au début des années 1990 par les mairies de toutes tendances politiques. A l'origine, les municipalités ne se drapaient d'ailleurs pas dans la métonymie répressive consistant à sanctionner le chien pour mieux atteindre le maître. D'une certaine façon, les édiles du siècle dernier procédaient, de façon beaucoup plus frontale, comme l'atteste la multiplication, au milieu des années 1990, des arrêtés anti-mendicité.

⁷⁸ À raison de 89 euros par bête saisi tout de même !

⁷⁹ <http://www.rue89.com/2012/07/03/rennes-la-mairie-prive-les-punks-de-leurs-chiens-233566>

Figure 38. « Mendicité » et « chien » n'ont jamais fait bon ménage comme le montre cette carte postale illustrée des années 1960 (Carte polychrome, collection personnelle C. Blanchard)



S'appuyant sur l'article L 2212-285 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, qu'elle a le droit de réprimer les atteintes à la tranquillité publique et qu'elle assure le maintien du bon ordre dans les divers lieux publics, les municipalités disposaient d'un outil très « ergonomique » pour intervenir rapidement sur leur territoire. Bien que le délit de vagabondage ait été officiellement aboli en France le 1^{er} mars 1994, avec l'abrogation des articles 269 et 270 du Code pénal, cette politique systématique de contravention et de déplacement de populations indésirables a conduit à la légitimation d'actions politiques sécuritaires. Par la même occasion, elle a contribué à faire basculer la tradition d'après-guerre d'une prise en charge des exclus, du droit social vers le droit pénal (Damon, 1999).

« Ce type de prise en compte musclée des personnes et ce choix de résolution du problème par son évacuation posent des questions majeures d'éthique politique, en introduisant une différence de traitement et de considération entre tous les citoyens, certains apparaissant alors comme ayant moins de droits ou comme ayant droit à moins d'attentions et de respect que d'autres. » (Chobeaux, *op. cit.*, p. 62)

L'un de ces premiers arrêtés anti-mendicité a été voté en 1993 à Carcassonne ; il précise « qu'il appartient à l'autorité municipale de faire cesser les comportements qui entraînent la dégradation des conditions d'hygiène des espaces publics ».

La « boîte de pandore » coercitive ainsi ouverte, plusieurs municipalités vont alors joyeusement lui emboîter le pas avec un enthousiasme gourmand. L'éventail des arguments susceptible de stimuler l'action répressive se déclinant à l'infini (alcool, bruit, odeur, rassemblement canin etc.) et s'ajustant en permanence aux nombreuses aspérités « asociales » des populations visées, on ne va tarder à voir fleurir dans des dizaines de communes ces arrêtés.

Durant l'été 1995, le maire de La Rochelle, Michel Crépeau, montre ainsi la voie, bientôt suivi par le maire de Pau de l'époque, André Labarrère. Celui-ci expliquant à la presse locale que l'arrêté a d'abord été motivé par une nécessité de salubrité publique, car de trop nombreux mendiants, couchés sur la voie publique, intimidaient une partie de la population.

Figure 39. Tract distribué par des riverains à Quimper en 2002.

**LES CLODOS
LEURS CHIENS
LEURS ORDURES...**

*Nous n'en voulons pas
dans les jardins du Théâtre*

**à côté de la crèche
de nos enfants**

A 100 m de la... Police

**IL FAUT ÉCRIRE SANS CESSÉ
AU MAIRE : M. Alain GÉRARD**

Un consensus citoyen difficilement vérifiable, mais qui servira également à justifier l'arrêté promulgué en mars 2002 à Quimper⁸⁰. Celui-ci entendait interdire la mendicité dans le centre-ville et à la gare. Était notamment interdite « la station assise ou allongée lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation des piétons », mais aussi « le regroupement des chiens même tenus en laisse » dans la mesure où celui-ci est susceptible de créer « une situation constante de crainte au sein de la population ».

Les politiques locales rivalisent ainsi de fermeté pour condamner des individus marginalisés qu'ils préfèrent voir errer ailleurs que dans leur commune. Durant l'été 2010, le maire de Sète, interrogé par le « Midi Libre », ne faisait ainsi aucun mystère de son positionnement sur la question :

« Nous constatons effectivement la présence régulière de groupes d'individus, accompagnés ou non d'animaux, dont le comportement parfois agressif, souvent lié à la consommation d'alcool, trouble la tranquillité publique. J'ai moi-même récemment été pris à partie en allant faire des courses à Monoprix. Et j'ai vu des gens uriner et même déféquer dans l'espace public. C'est pourquoi nous avons pris un arrêté pour interdire les occupations abusives et prolongées et la consommation d'alcool dans les lieux publics, en dehors des lieux autorisés. Cet arrêté, conformément à la loi, est valable du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre. »⁸¹

Cette façon d'éradiquer ou du moins de déplacer les indésirables qu'on ne souhaite pas chez soi, ouvrirait la porte à de véritables guerres de clochers, telle municipalité se plaignant de l'afflux dans sa ville des « errants » rejetés par une municipalité voisine.

Mais le plus étonnant dans cette déclinaison particulière d'une politique à la carte et décentralisée, reste certainement le fait que plusieurs de ces initiatives municipales s'opposent parfois aux orientations de l'Etat. Bernard Bonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, fit par exemple savoir que « les services de la police nationale (dont il a la charge) n'ont pas à appliquer » l'arrêté interdisant, du 1^{er} juin au 30 septembre, la mendicité dans le centre-ville de Perpignan ». Selon lui : « En France, la mendicité n'est plus un délit. En conséquence, je considère que son interdiction n'a aucun fondement juridique. » (Vandervorst, 2003).

⁸⁰ Cet arrêté faisait suite à un autre daté de 2001 qui évoquait les « désordres troublant la tranquillité publique et créant une situation constante de crainte au sein de la population ».

⁸¹ Marc Caillaud, « Les zonards à chiens sous surveillance », *Le Midi Libre*, 1^{er} août 2010.

6 . 1 . 2 L'art d'effaroucher les pigeons et les clodos

Au-delà des réglementations municipales coercitives visant à sanctionner les « marginaux » et plus particulièrement ces nouveaux déviants que sont les maîtres de chiens de la zone, d'autres mesures sont mises en place par les communes.

En effet, à défaut de pouvoir les éradiquer, il convient de savoir les dissimuler, voire les expulser des lieux où ils sont les plus visibles. La relégation des populations constitue ainsi un moyen d'éjecter les indésirables en dehors de l'espace public. Comme l'indiquent Gardella et Le Méner « la forme répressive actuelle consiste à déplacer de certains lieux publics les populations qui gênent les usages de l'espace considérés comme légitime. » (Gardella et Le Méner, 2005, p. 72)

Pour y parvenir, quelques mécanismes simples sont désormais employés systématiquement dans les centres-villes. La plus commune de ces mesures vise à installer sur l'espace public un matériel urbain, *a priori* anodin pour le passant, mais qui s'avère en réalité un outil coercitif particulièrement insidieux pour les personnes contraintes de vivre dans la rue. En la matière, l'imagination urbanistique ne connaît pas vraiment de limites : mise en place de bancs avec accoudoirs et plans inclinés pour éviter que des personnes puissent s'y allonger, installation d'espaces verts « écologiques et durables » à base de cactus, de galets ou de jets d'eau dissuasifs, sans oublier les inévitables « œuvres d'art », installées par le plus grand des hasards à l'emplacement même de zones de campement de personnes à la rue.

Interrogés sur le sens à donner aux quelque 200 piquets en pierre et en bois installés sur une trentaine de mètres dans l'une des rues de Nantes, le syndic d'un immeuble expliquait :

« La coursive était régulièrement occupée et salie. Cet aménagement a été réalisé par un cabinet d'architectes nantais à la demande du propriétaire et des occupants qui avaient fait remonter des désagréments. Ça redonne aussi un peu de gaieté esthétique à l'endroit. »⁸²

Le propriétaire de l'immeuble, une société parisienne, maîtrisait parfaitement les nouvelles formes d'installations urbanistiques qui, sans atteindre le perfectionnement des installations nord-américaines, se sont elles aussi largement répandues dans l'Hexagone ces dernières années (Terrolle, 2004).

⁸² <http://www.20minutes.fr/nantes/966299-oeliguivre-anti-sdf-fait-jaser>

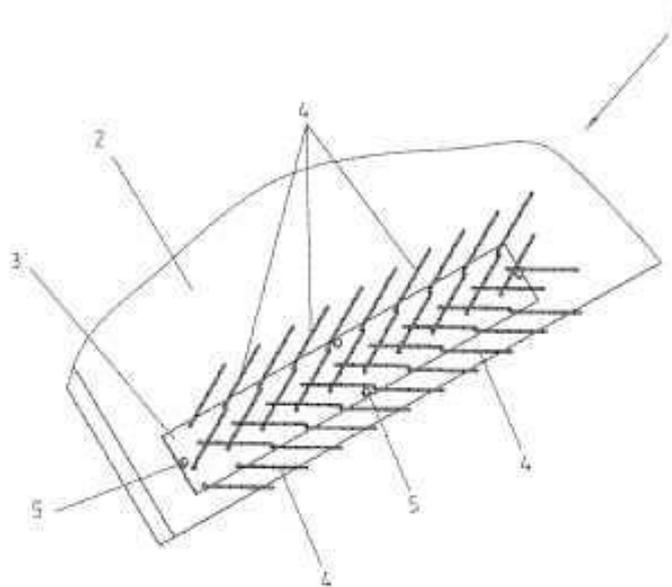
Figure 40. Le récent aménagement de la rue Coustard dans le quartier Baco à Nantes s'inscrit dans la nouvelle tradition « esthétique-coercitive » des aménagements urbains anti-SDF (Photo F. Elsner/20 Minutes)



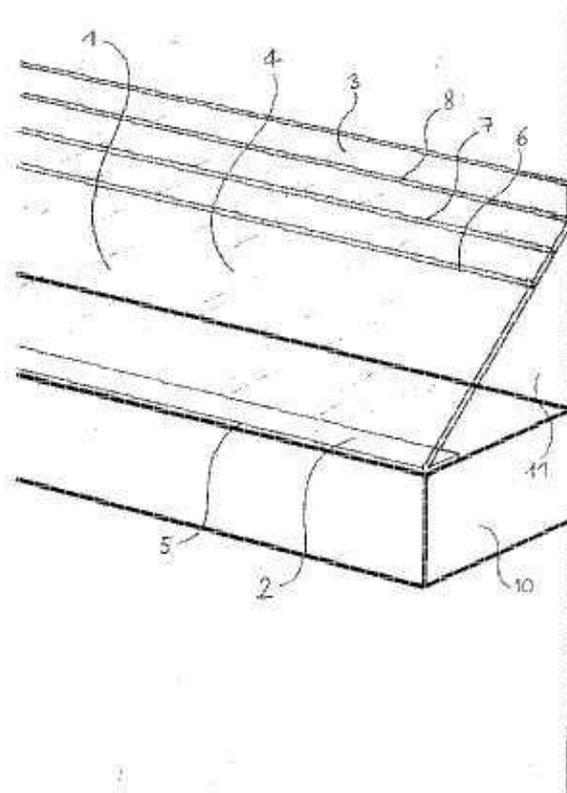
Figure 41. Dans la vaste gamme des mobiliers urbains désormais prisés des aménageurs, les « pics » tiennent une place de choix. A l'instar de ceux utilisés contre les pigeons, ces dispositifs visent à empêcher les SDF de venir se poser dans des endroits considérés comme inadaptés. (Photo A. Elfort et G. Scaller, www.survivalgroup.org)



Figure 42. Deux exemples de modèles brevetés de dispositifs anti-pigeons. A bien des égards, nul doute que ceux-ci ont inspiré les urbanismes contemporains dans leurs "créations" anti-SDF. (Source : www.inpi.fr)



*Brevet DE20221442 (2002) : device to be used for preventing pigeons from perching or nest building in particular areas
(dispositif à utiliser pour empêcher les pigeons de se poser ou de construire leur nid dans des lieux particuliers)*



Brevet FR2874634 (2004) : panneaux inclinés anti-pigeons pour rebords de murs de façade

A bien y regarder, les urbanistes et les *designers* n'ont finalement fait que s'adapter aux nouvelles exigences des municipalités, des entreprises ou des propriétaires privés, désireux de faire place nette dans les rues ou devant leurs portes. Ils contribuent ainsi à appliquer la théorie de « situation prévisionnelle » ou « théorie de la vitre brisée » imaginée par l'architecte américain Oscar Newman dans les années 1970, selon laquelle il existerait des espaces criminogènes qu'il faudrait aménager pour endiguer la délinquance. Newman va plus loin en valorisant l'idée d'une privatisation pure et simple de la rue, dont des morceaux seraient tout bonnement rachetés par les riverains eux-mêmes.

Payer la moitié du coût des modifications donne aux résidents un sentiment d'appropriation vis-à-vis des grilles d'entrée et des rues semi-privées ainsi créés (Newman, 1996, p. 85).

A la fin des années 1990, la RATP avait ouvert une brèche dans cette politique de sécurisation de l'espace, en remplaçant les bancs situés sur les quais par des sièges individuels (Terrolle, *op.cit.*). Depuis, d'autres sociétés de transports ont à leur tour fait de l'éradication des pauvres l'une de leurs priorités. C'est le cas notamment d'Aéroports de Paris (ADP).

Dès le mois de mai 2010, ADP avait fait part de son souhait de fermer le Terminal 2 durant la nuit aux personnes non munies de billets. L'argument avancé fut le suivant : trop de sans-abri au sein de sa zone publique, notamment la nuit. Des faits suffisamment graves se seraient produits pour que le préfet de la région Ile-de-France interpelle le sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis pour la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires de Roissy et du Bourget afin que celui-ci prenne les mesures adaptées. Le 25 août 2010, on pouvait lire dans le « Figaro » :

« Le directeur général délégué d'Aéroports de Paris (ADP), François Rubichon, a déploré la présence en grand nombre de sans domicile fixe à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. "Il y a beaucoup de SDF à CDG. Certains ne posent pas de problème, certains sont très agressifs. Il y a encore eu une agression il y a quinze jours de l'un de nos personnels et un passager a lui aussi été agressé ces derniers jours", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. »⁸³

D'un commun accord, les deux parties s'entendaient sur l'objectif d'une fermeture des aérogares, par tranches, pour le 30 novembre 2010. La confusion entre les prérogatives des

⁸³ <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/08/25/97001-20100825FILWWW00435-sdf-trop-nombreux-a-roissy-pour-adp.php>

uns et des autres, l'incapacité de l'Etat à proposer des solutions pérennes pour « loger » les errants de Roissy, conjuguée à la pression médiatique, finirent par repousser l'échéance d'une fermeture en 2010 au printemps 2011.

La fermeture du dernier Terminal la nuit avait déjà été appliquée par le passé dans un autre aéroport parisien confronté à la même problématique. Qu'on songe à Orly qui, à l'entame des années 1990, prenait le même type de mesures. Aujourd'hui, la situation à Orly reste très confuse et les sans-abri, loin d'y avoir déserté les coursives continuent à faire de ce site un espace de vie, attirés par les facilités offertes par ce lieu accueillant du public. Depuis quelques semaines, la situation semble s'être encore dégradée comme le confirment les professionnels d'Emmaüs qui enregistraient, il y a peu de temps encore, le témoignage des représentants protestants officiant sur le site.

Du côté de Roissy, la fermeture du T2 le 31 mars 2012 ne s'est guère révélée être un franc succès. En effet, bien que l'Aéroport lui-même ait partiellement atteint ses objectifs en bloquant l'accès de ses différents terminaux aux SDF la nuit, leur nombre n'a pas vraiment diminué sur le site de Roissy puisque la plupart se réunissent désormais au niveau de la gare SNCF.

Si Aéroports de Paris ne semble guère avoir d'états d'âme quant aux dynamiques sécuritaires mises en place vis-à-vis des pauvres hères fréquentant ses couloirs, la chose est beaucoup plus ambiguë concernant la SNCF. La mise en place dans les années 1990, des « Points Accueil Solidarité », peu à peu rassemblés dans une fédération d'associations, labellisées « SOS-Voyageurs », a posé les jalons d'une politique d'urgence sociale. La démarche de développement durable décidée par la suite par l'entreprise de transport dont la structuration interne laissait apparaître le renforcement du pôle sociétal, a également permis à la SNCF de mieux prendre en charge les personnes marginalisées présentes dans ses gares. Malgré tout, cette politique d'investissement sociétale qui se chiffre à plusieurs millions par an, son implication dans des projets européens d'envergure, tels *HOPE in stations* ou *WORK in station*⁸⁴, résultent plus d'une volonté de « gérer » la misère sur ses sites que de se

⁸⁴ Conçu par l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA), « Homeless People in European Stations » (HOPE) est un projet européen d'expérimentation sociale lancé fin janvier 2010. Associant quatre pays : la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et trois pays « observateurs » (la Pologne, l'Espagne et le Luxembourg), le projet HOPE vise à inventer une nouvelle forme de prise en charge sociale des personnes en errance dans les gares européennes. Grâce au soutien de la Commission européenne dans le cadre du programme communautaire d'innovation sociale PROGRESS, l'ANSA va ainsi coordonner durant deux ans le travail d'équipes nationales réunissant les entreprises ferroviaires, les administrations, les collectivités locales ainsi que les associations d'aide aux personnes sans abri. L'objectif final étant de démontrer l'efficacité de formes intégrées de services pour les personnes en errance. Entamé début 2012, le projet « Work in stations » se veut son prolongement. L'ambition théorique de ce nouveau projet est de permettre aux populations marginalisées fréquentant la gare d'accéder à une activité salariée.

substituer aux pouvoirs publics. La SNCF demeure en ce sens une société commerciale à part entière dont l'ambition reste de faire des bénéfices. Son « investissement » dans le social, s'apparente plus à du pragmatisme économique qu'à une véritable démarche philanthropique. En finançant et conventionnant des associations caritatives, la société ferroviaire espère en réalité diminuer les coûts liés au financement d'entreprises de gardiennage ou de nettoyage. L'objectif ultime demeurant que les personnes fragilisées puissent être ainsi évacuées de la gare par les opérateurs du social.

Ce mouvement s'est accentué ces dernières années avec la refonte totale de ses « établissements ». En province comme à Paris, les gares subissent un véritable coup de jeune sous l'impulsion de Gares et Connexions, la structure interne de la SNCF, gestionnaire de ce patrimoine. Peu à peu, la gare troque son costume de simple plate-forme de transit pour une vocation plus commerciale. Les espaces ainsi créés, loués à prix d'or aux enseignes les plus prestigieuses désireuses de profiter de cette manne de voyageurs/consommateurs, permettent à l'entreprise de redonner une visibilité accrue à la gare au cœur de la ville. Désireuse de faire de ces espaces des zones de chalandise prisées du plus grand nombre, la SNCF met donc en œuvre une politique d'évacuation des problèmes sociaux. A la gare Saint Lazare, récemment rénovée, les SDF autrefois nombreux se comptent désormais sur les doigts de la main.

Mais en matière de subtilités coercitives, il est toujours loisible de mieux faire. Lors de mes investigations dans le Grand Duché du Luxembourg, on m'a ainsi montré un dispositif très efficace pour chasser les indésirables de l'entrée principale de la gare. Considéré comme une entrée, mais également comme une « sortie de secours », cet espace était souvent « squatté » par de nombreuses personnes en errance. Depuis quelques mois, pour remédier à ce « problème », les responsables de la gare ont installé un système permettant de faire fuir ces individus. Des enceintes acoustiques diffusant de la musique classique ont ainsi été positionnées dans le sas d'entrée, sur le modèle des dispositifs testés avec succès dans les métros de Hambourg, Munich et Berlin en Allemagne. Depuis l'installation de cet outillage musical, l'entrée principale de la gare s'est vidée des personnes sans abri qui ont désormais tendance à se réunir sur le parvis de la gare ou au niveau de la gare routière attenante.

6.1.3 Eradication des tanières

Nettoyés des personnes indésirables, les espaces ainsi créés deviennent de véritables « zones », non plus au sens où nous utilisons ce terme depuis le début de cette thèse, mais au sens de « zone privatisée » à l'image de celle filmée par le réalisateur Rodrigo Pla dans son film culte *La Zona* (2008). Le phénomène des *street-gating*, *gated community* ou des quartiers sécurisés qui naissent alors, contribue à alimenter une écologie de la peur (Davis, 2006) dont la finalité est de rejeter toujours plus loin les indésirables. Si ces espaces ségrégatifs n'ont pas l'ampleur en Europe de ceux que l'on trouve aux Etats-Unis ou en Amérique Latine, la philosophie générale inhérente à certains mécanismes urbanistique s'en rapproche pourtant. C'est la logique notamment de la *gentrification*, phénomène urbain qui désigne la transformation profonde des quartiers populaires centraux par l'arrivée de membre des classes moyennes et supérieures, qui privilégiaient antérieurement une résidence suburbaine. Cette *gentrification*, véritable processus d'« éviction des indésirables » (Belina, 2003) touche de nombreuses villes françaises et se répercute directement sur le quotidien des individus.

[...] l'action publique ne permet que d'améliorer les conditions de logement pour la minorité de ceux qui peuvent se maintenir. Plus généralement, l'action publique tend à faire disparaître les espaces publics tels qu'ils existaient auparavant dans les quartiers populaires : ces espaces ordinaires parfois dégradés mais assurant la fonction d'espaces de séjour se muent progressivement en espaces de grande qualité esthétique peu propices aux usages populaires traditionnels. Au niveau symbolique, les nouveaux aménagements tendent à effacer la mémoire et l'appropriation populaire des lieux, renforçant ainsi l'exclusion des anciens habitants. (Clerval et Fleury, 2009)

Les personnes contraintes de vivre dans la rue, notamment les propriétaires de chiens, particulièrement vulnérables car ne disposant d'aucune alternative aux structures d'hébergement d'urgence traditionnelles qui refusent la plupart du temps de les accueillir avec leurs animaux, sont elles aussi particulièrement touchées par ce processus. Les maîtres de la zone se rabattent en effet souvent sur des espaces où la pression urbaine est moins forte. Le quartier de la gare, les friches industrielles ou portuaires constituent ainsi autant de lieux ressources où les binômes trouvent souvent refuge. L'installation d'un squat constituera d'ailleurs l'aboutissement de cette mise à l'abri.

Figure 43. « Prévention citoyenne » dans les rues de Bordeaux où l'urine et les nuisances sonores font partie des comportements indésirables pour les riverains de la gare. En réalité, cette affiche cible directement certains groupes de « marginaux », notamment les propriétaires à la rue et leurs chiens. Depuis que celle-ci a été placardée, certains d'entre eux viennent d'ailleurs, par provocation, faire leurs besoins juste dessous. (Photo C. Blanchard, 2011)



Mais ces refuges, où se tisse une forte socialisation entre individus (Bouillon, 2009 ; Estany, 2010), sont justement les plus ciblés par les autorités en cas d'opération de rénovation urbaine. Depuis 2011, la loi de sécurité intérieure *LOPPSI 2* a contribué à intensifier cette politique de criminalisation de l'espace précaire, accentuant la pression sur des individus démunis.

A Bordeaux, « l'embourgeoisement » général de la ville a fréquemment été souligné par mes informateurs comme étant l'une des principales raisons les conduisant à quitter la ville :

« On sent bien qu'on n'est pas les bienvenus ici ! Ils ferment tous les squats sur la ville, les uns après les autres. Nous, comment on fait ? On dort direct sur le trottoir ?! C'est vraiment n'importe quoi. Personnellement, j'ai été obligé d'aller sur Libourne. Y a plus de possibilités et plus d'espaces ; c'est bien pour les chiens aussi. Mais dans le même temps, tu vois plus les potes qui sont restés sur Bordeaux. » (S., homme, 34 ans, 2 chiens).

Dans une ville en pleine transformation, les grands axes de passages que sont la rue Sainte-Catherine ou le quartier Saint-Michel restent certes très fréquentés mais n'échappent pas à une pression policière constante qui finit par irriter les propriétaires :

« Ils nous emmerdent en permanence ! Nos chiens sont soi disant méchants. Il faut qu'on les musèle en permanence. C'est chiant ! » (T., homme, 28 ans, 1 chien)

Même la gare, autrefois zone propice à la déambulation, se transforme et devient un espace de tension permanente, dans lequel la police n'hésite plus à se montrer. Du coup, d'autres lieux improbables, comme les laveries automatiques de la ville deviennent l'ultime refuge pour les maîtres et leurs chiens qui y passent de longues heures, notamment l'hiver. Débutée à l'hiver 1997 à Saint-Brieuc, l'histoire du « wagon » est elle aussi caractéristique de cette pression urbaine constante dont sont victimes les propriétaires à la rue et leurs chiens. Le documentariste Larbi Benchiha a suivi durant plusieurs années un groupe de jeunes punks qui, après s'être faits expulsés d'un squat briochin, s'étaient vus proposés par les services de la ville et de l'Etat, un wagon désaffecté au port du Légué. Une solution transitoire pour répondre à un besoin urgent de logement qui allait finalement durer sept ans, jusqu'à la démolition définitive du wagon, sans qu'aucune solution alternative n'est été proposées à ses habitants. Le documentariste qui a bien mis en perspective les incohérences d'un projet qui avait fini par répondre aux attentes et aux besoins de ces usagers précaires mais qui faute

d'ambition politique avaient tout simplement été abandonné, rejetant par la même dans leur précarité les zonards et leurs animaux.

Figure 44. Squat « institutionnalisé », le « wagon » de Saint-Brieuc était devenu un scène ouverte très prisée des amateurs de musiques alternatives. Ci-dessous, une affiche annonçant le concert du groupe GBH en novembre 2002, deux ans avant la destruction de la structure.



Des squats de plus en plus surveillés, une ville en mutation avec des quartiers de la gare en restructuration permanentes, des logements souvent inadaptés en termes de prise en compte de l'animal, il demeure finalement très difficile aujourd'hui aux zonards de trouver des tanières susceptibles de les accueillir, conduisant ce binôme précarisé à errer sans fin entre les rares interstices que la ville leur offre encore. Pire, ce « musellement » systématique de l'espace contribue à réduire durablement les marges de manœuvre des binômes hommes/chiens et renforce de fait leur visibilité sur le domaine public. Acculés dans des espaces publics toujours plus réduits, les zonards et leurs chiens, traqués et montrés du doigt en permanence par une opinion publique désireuse de relever, dès que faire se peut, les incidents émaillant leur parcours, sont ainsi placés dans des situations de pression constante et inconfortable qui renforcent inexorablement l'exclusion dont ils demeurent les premières victimes.

6. 2 Protection humaine/protection animale : des idéologies parallèles

Protection du pauvre, protection de l'animal... Force est de constater que la protection de l'un et de l'autre connaît une genèse relativement similaire qui s'inscrit dans une même dynamique. On protège pour l'autre, mais aussi pour soi. Pour s'assurer une bonne conscience, une place au paradis ou quelques prérogatives fiscales. Comme l'ont remarqué Marcel Mauss (*op. cit.*) ou plus récemment Maurice Gaudelier (1996), le don à l'autre n'est en effet jamais tout à fait neutre ni exempt d'arrière-pensées, plus ou moins conscientes. Procéder à une archéologie de ce mécanisme, c'est mettre en lumière un pendant de la coercition que nous avons soulignée dans le point précédent. C'est aussi rappeler que le rapport à l'autre, qu'il soit humain, animal ou général, même s'il est teinté de générosité, ne fait que sous-tendre un ordre du monde, mécanisme qu'Haudricourt (*op. cit.*) avait su décrypter dans ses travaux (*op. cit.*).

6 . 2 . 1 Les tentations caritatives

Comme l'a parfaitement souligné Damon (*op. cit.*), et surtout Geremek avant lui (1976), la prise en charge des pauvres et des déviants par les pouvoirs publics a toujours oscillé entre « la potence et la pitié » (Geremek, *idem*). Mais il est à noter que la tentation caritative dont témoignent l'opinion d'une part et les autorités d'autre part, transcende largement les seuls humains. En effet, l'animal misérable – celui chanté par Aristide Bruant ou Berthe Sylva – bénéficie lui aussi du soutien de la bienveillance institutionnalisée. Si les motivations inhérentes à ces deux tentations caritatives sont concordantes, elles ne se croisent que rarement, la prise en charge des uns pouvant d'ailleurs se faire au détriment de celle des autres, comme nous avons eu l'occasion de le constater précédemment avec l'histoire de Sonia et de la SPA de Limoges.

Pour saisir les tenants et aboutissants de cette approche charitable « transespèces », il faut comprendre qu'aux yeux de ses instigateurs, le pauvre et l'animal représentent les figures archétypales de l'être faible et sans défense, auquel la société se doit d'accorder son assistance. Devoir moral, cette démarche va se généraliser au milieu du XIX^e siècle. C'est en effet à ce moment-là que plusieurs sociétés à vocation caritative (Angleraud, 2011) vont faire leur apparition. Celles-ci se positionnent clairement en rupture avec les enjeux classiques d'encadrement et de moralisation, ceux analysés par Foucault avec l'Edit de Grand Renfermement par exemple (1972). Désormais, l'hôpital général va faire place à des

organisations moins carcérales. Toutefois, bien que plus souples dans leurs formes, les prises en charge n'en demeurent pas moins contraignantes. Désormais, on soigne sur la base d'un contrôle et d'un redressement moralement acceptables. Le déviant doit être guidé sur le bon chemin de la réinsertion quand, dans le cadre d'une idéologie hygiéniste triomphante (Corbin, *op. cit.*), l'animal ne doit être protégé que dans la mesure où il correspond aux nouveaux canons de la société urbaine contemporaine.

Qu'ils soient hommes ou chiens, les objectifs que se donne la société vis-à-vis des êtres en perdition s'avèrent donc moins radicaux que par le passé. Les moyens d'intervention et les idéologies qui structurent le champ caritatif restent pourtant très hétérogènes. Tantôt réactionnaires, tantôt paternalistes, ils peuvent se teinter de la nostalgie des temps anciens, se référer à un catholicisme conformiste, à la résurgence d'un catholicisme social, ou bien encore à des ferments d'humanisme ou de libéralisme.

Finalités et moyens renvoient donc à une influence paradoxale qui correspond à une évolution complexe de la société. Ils donnent à comprendre non seulement l'évolution des mentalités, des sensibilités, mais aussi la redistribution des rôles dans un univers en mutation (Angleraud, *op. cit.*). Au tournant du XIX^e siècle, les évolutions socio-économiques et spirituelles vont ainsi avoir des répercussions considérables sur la façon d'appréhender les marginaux d'une part et les animaux d'autre part. Tandis que le cléricalisme du Second Empire renforce le poids des religieux (Angleraud, *idem*), la prospérité économique affirme la mission du patronat à l'égard de la population ouvrière. Ces deux tendances se conjuguent pour placer les structures charitables entre les mains d'un patriarcat s'appuyant sur l'Eglise pour justifier son action, et donnant à la femme un moyen d'affirmer son « identité » dans des œuvres aussi bien humanistes qu'animalières. La « vraie charité » est ainsi définie non comme un acte social, mais comme un acte de dévotion dicté par la foi. Action de rédemption, elle permet d'accomplir son salut de chrétien auprès des plus défavorisés. La dame patronnesse doit donc accomplir son « devoir » de chrétienne, en partant en « mission » auprès des pauvres à qui elle sert de « modèle ». La figure christique du pauvre l'y aidera. Mais le chien pelé et errant, celui qu'on maltraite depuis des siècles (Baratay, *op. cit.*), fera lui aussi l'affaire. On s'indigne ainsi des mauvais traitements qu'il subit. En Angleterre, les mouvements contre la vivisection engagés par les dames patronnesses de l'*Animal Friends' Society* constitueront l'acte fondateur de cette révolution caritative et spirituelle. Le combat « animal » porté par ces « indignées » de l'époque servira de ballon d'essai à d'autres luttes ultérieures, comme celui des suffragettes. L'animalisme et le féminisme se présentent ainsi dans un parallélisme qui laisse entrevoir tous les antiracismes à venir (Traïni, 2011).

Mais la dimension sacrée du respect de la vie – humaine aussi bien qu’animale – semble avoir révélé d’autres articulations sociales caractéristiques d’une époque. Elle a notamment poussé l’Eglise et les classes supérieures de la société à prendre des positions souvent convergentes, sur des sujets – les droits de l’homme et les droits de l’animal - *a priori* disjoints.

D’un côté de la laisse, on voit ainsi apparaître dans les années 1850, les structures de réinsertion sociale ou de médicalisation visant clairement à mieux prendre en charge l’individu à la marge, de l’autre côté, l’animal devient le miroir du niveau de civilisation de la société (Elias, 1973). Née à Paris en 1846 sur le modèle anglais, la Société protectrice des animaux (SPA) n’ambitionne-t-elle pas de « développer des sentiments de douceur et d’humanité dans les rapports entre hommes et animaux » ? Posé par des notables, parmi lesquels beaucoup de vétérinaires indignés par le spectacle affligeant de charretiers molestant leur auxiliaire animal (Traïni, *op. cit.*), on assiste à l’acte fondateur d’un combat nouveau pour le respect du droit des animaux, qui servira également de prétexte pour des combats de classes.

Ainsi, désireux de ne pas laisser le champ libre à la charité spiritualisante de la bourgeoisie, le mouvement socialiste va se servir de son aura grandissante pour relayer les indignations des amis des animaux.

[...] en 1887, Marie Huot, la fondatrice de la Ligue populaire contre la vivisection, publie dans la *Revue socialiste* un article, intitulé « Le droit des animaux », où elle s’applique à démontrer à quel point se préoccuper du sort des bêtes relève bien de l’idéal poursuivi par les socialistes. Sous sa plume, la cause animale est décrite comme une propédeutique salutaire, non à la douceur, mais bel et bien à la révolte contre les puissants. (Traïni, *op.cit.*, p. 148)

En 1850, la fameuse loi Grammont, qui ne sera abrogée qu’en 1959 pour être remplacée par le décret n° 59-1051 du 7 septembre 1959 sanctionnant la cruauté envers les animaux domestiques, y compris dans le cadre privé, servira de socle à une législation favorable à la protection de l’animal⁸⁵. Du côté du social, la législation se montrera également plus sensible aux violences faites aux individus. Après les deux guerres mondiales, la France met ainsi en place des plans de reconstruction et d’aide aux personnes pour soutenir son

⁸⁵ Cette loi précise notamment que « [s]eront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ».

économie. En 1945, la création de la Sécurité Sociale s'inscrit dans une démarche de justice sociale et de solidarité entre les individus. Le Préambule de la Constitution de 1946 déclare que « tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. » La vague de grand froid de l'hiver 1954 est l'occasion de raviver cette conscience d'une nécessaire solidarité nationale. En prenant l'opinion publique à témoin, l'abbé Pierre parviendra à faire de la thématique des « précaires » un axe décisif des politiques publiques ultérieures.

Cet événement sera en tout cas le déclencheur d'un mouvement social généralisé envers les personnes sans domicile fixe. Dans les années 1950, de nouveaux moyens vont ainsi être utilisés pour regrouper les SDF. Les autorités vont notamment mettre en place une brigade spéciale : l'Equipe de Ramassage des Vagabonds (ERV) qui deviendra par la suite la fameuse Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri (BAPSA), unité décrite par Declerck (*op. cit.*) et dont la vocation était d'amener les sans-abri au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH) de Nanterre.

Aujourd'hui, l'éventail législatif s'est encore renforcé, avec pour ambition – sur le papier du moins – d'assumer le devoir de protection de la société envers ses précaires et de mieux tenir compte des aspirations des plus fragiles. Une philosophie finalement peu éloignée des aspirations militantes des nouveaux hérauts de la cause animaliste.

6.2.2 Compassion saisonnière

A une mystique caritative partagée, s'ajoute une compassion que l'on pourrait décrire comme saisonnière. Cette saisonnalité nous semble symptomatique de la façon dont la société traite à la fois des questions de précarité sociale d'une part et animale d'autre part.

Côté humain et animal, les saisons sont rythmées par des grands temps d'indignations médiatiques qui se répondent sans trêve dans un écho permanent.

Depuis l'hiver 1954, la mort de personnes sans abri en période de grand froid appelle une mobilisation nourrie des médias. À partir du milieu des années 1980, cette mobilisation s'est en quelque sorte institutionnalisée dans un cycle qui commence avec les premiers froids, culmine vers Noël et redescend rapidement au printemps. (Damon, *op. cit.* p. 1996)

L'hiver venant, les médias sonnent ainsi le réveil d'une opinion publique endormie et la rappellent aux bons sentiments. Les articles et émissions consacrés à la prise en charge des pauvres, à la vie dans la rue, au mal-logement etc., constituent autant de « marronniers » journalistiques qui, à défaut de nourrir effectivement les plus démunis, fournissent le zeste de pathos nécessaire à l'aguichage des lecteurs et téléspectateurs. Ces mises en scène médiatiques placardées en « une » n'oublient que de préciser l'essentiel : on meurt autant en été qu'en hiver, comme le rappelle le sociologue Daniel Terrolle (2002).

L'été précisément, est une saison particulièrement propice aux indignations animalières, notamment celle relative à l'abandon des chiens. On vient réveiller la conscience du mauvais maître qui sommeille en chacun de nous, en nous rappelant combien il est scandaleux de laisser un animal sur le bord de la route. Dans une iconographie souvent proche de celle employée par les ONG qui viennent en aide aux enfants misérables du monde entier, le chien est ainsi représenté comme la victime collatérale d'une société égocentrique, hypocrite et futile, qui fait passer ses désirs avant ceux des plus faibles. Eternel mineur, le chien est en effet perçu comme un enfant maltraité, une victime en puissance du délire humain.

Mais la saisonnalité des péchés humains – envers les pauvres ou les animaux – se résorbe également dans une même périodicité salvatrice. L'acte de contrition ultime s'achevant, comme dans les albums d'Astérix, dans un banquet rédempteur qui vient souder la communauté. C'est le banquet idéal, ou plutôt la Cène. Un spectacle où le nourrissage de l'autre doit être médiatisé afin d'attirer la compassion de ceux qui y assisteront devant leur téléviseur. Le don hivernal de nourriture en guise d'aumône et de pénitence justifiée pour nos péchés de l'année, en quelque sorte. Secours catholique, Secours populaire, Samu social, Croix Rouge... Chacun y va ainsi de sa collecte alimentaire ou de sa quête dans les centres commerciaux du quartier pour approvisionner des associations sociales de plus en plus sollicitées par les pauvres, la plus emblématique demeurant évidemment celle des Restos du Cœur de Coluche.

Figure 45. Qu'il s'agisse des campagnes d'affichage contre l'abandon estival des chiens, comme celle proposée en 2011 par la Fondation 30 Millions d'Amis, ou de celles portées par des cabinets marketing pour le Samu social afin de dénoncer le sort des personnes contraintes de vivre à la rue, on remarque que la saisonnalité de l'affichage, conjuguée au travail de mise en scène, renforce la dimension pathétique du message.



Mais l'aumône, pour être valorisée, doit être socialement et médiatiquement légitimée. Le donneur doit savoir bien donner et surtout savoir à qui bénéficiera son don. Pas question de donner directement dans la rue. De même que donner à manger aux pigeons ou aux chats peut déboucher sur des amendes, donner de façon anarchique aux mendiants sans passer par les sas que sont les associations caritatives ne se fait pas. Dans le passé, de nombreux textes interdisaient déjà de faire l'aumône directement aux mendiants, de les nourrir, de les protéger ou de les aider à échapper aux archers du Bailli de l'Hôpital Général. Au cours de l'été 1995, des panneaux municipaux, à La Rochelle par exemple, tentaient de façon comparable de dissuader les gens de donner une aumône. On y précisait que faire l'aumône encourageait la mendicité aux dépens de dons aux organisations caritatives s'occupant de SDF. L'accent est mis sur le caractère beaucoup plus productif du don à des associations : un argument discutable, et généralement discuté par les intéressés eux-mêmes.

Les amoureux des animaux de compagnie ne sont eux non plus pas en reste. En France, on a ainsi vu fleurir ces dernières années, des collectes alimentaires un peu partout sur le territoire. C'est la philosophie de la fédération Gamelles Pleines, dont le président-fondateur explique sur son site Internet⁸⁶ :

Gamelles Pleines lutte contre l'exclusion sociale des personnes en situation de précarité en les aidant à garder, nourrir et soigner leur animal de compagnie.

De nombreuses collectes sont en cours pour faire face à la prochaine saison hivernale afin que les maîtres puissent donner des "gamelles pleines" à leurs compagnons à 4 pattes.

Notre mouvement continue de se développer dans toute la France. Nous sommes présents en Basse Normandie, à Paris, dans le Finistère, en Gironde, en Ile et Vilaine, en Moselle et dans le Nord.

D'autres régions sont à l'étude pour offrir encore plus de soutien aux personnes défavorisées. Rosaly est heureuse de prêter son image pour le bien-être de ses compagnons défavorisés et ainsi les encourager dans leur rôle social auprès de leurs maîtres.

Merci de votre visite et de votre soutien dans notre combat,

Caninement vôtre,

Yohann SEVERE

Président de la Fédération Gamelles Pleines

⁸⁶ <http://www.gamellespleines.fr/>

Figure 46. Fédération regroupant plus d'une dizaine d'associations à travers la France, Gamelles Pleines demeure à ce jour l'exemple le plus abouti de cette démarche caritative entourant les propriétaires à la rue accompagnés de chiens. (Tract distribué à Rennes, 2010)

www.gamelles-pleines.fr



L'association Gamelles Pleines fournit des croquettes, des gamelles et des soins aux animaux des personnes sans abris, en difficulté ou isolées

Ensemble aidons les plus démunis à prendre soin de ce qu'ils ont de plus cher



L'association accepte les dons par chèque à l'ordre de Gamelles Pleines.

Nous collectons également croquettes, gamelles, os à mâcher, colliers anti-puces, spray anti-puces....

Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.gamelles-pleines.fr

ANNE : 06.70.57.50.74
Association Gamelles Pleines 35 – Les Briais – 35580 GUIGNEN
Email : gamellespleines35@hotmail.fr

Fédérant une dizaine d'associations à travers la France, Gamelles Pleines a ainsi réussi, en l'espace de quelques années seulement, à se faire un nom dans le milieu caritatif et de l'action sociale. Sur la base de partenariats locaux avec des enseignes de distribution, les adhérents de la fédération deviennent ainsi des relais privilégiés entre l'univers du social qui peine à prendre financièrement en charge les animaux de ses usagers, et les supermarchés qui connaissent mal les problématiques de la rue. Nourriture ou matériel canin, tout est bon pour faire œuvre de charité envers les maîtres précarisés. Si les objectifs généraux de la fédération apparaissent clairs, il demeure évidemment compliqué de décrypter les motivations profondes de ces nouveaux bienfaiteurs. Entre humanisme compatissant et animalisme préventif, l'éventail est en tout cas assurément très large.

Mais dans cette quête à la croquette gratos, les professionnels de l'univers animalier ont eux aussi leur mot à dire. Des initiatives importantes, jouant sur la corde sensible du pauvre et de son chien, débouchent ainsi sur des récoltes providentielles. En 2010 et 2011, l'opération des Croquettes du Cœur en a témoigné de façon exemplaire. Initiée par l'association professionnelle Prom'animal, cette opération caritative visait à récolter dans un certain nombre de ses enseignes adhérentes des produits alimentaires et du matériel destinés aux chiens (laissez, muselières, etc.).

En 2010, huit magasins spécialisés en Ile-de-France en ont ainsi appelé à la générosité de leurs clients, avec à la clé plus de trois tonnes de produits récoltés. Un gâteau que se sont partagé les associations parisiennes les « Enfants du Canal » et « Aurore-Itinérances ». Une manne providentielle dans une période où les marges de manœuvre financière des associations diminuent de façon significative. Au demeurant et sauf exception, aucune ligne budgétaire n'est consacrée spécifiquement à l'alimentation et à l'entretien des animaux accueillis. Chaque structure tente alors de bricoler au mieux de son côté, en nouant par exemple des partenariats avec les supermarchés. Forte du succès de la première opération, l'association en a lancé une seconde l'année suivante, sur l'ensemble de la France.

Là encore, difficile de décrypter finement les raisons profondes d'un tel engouement. Si le président de Prom'animal, à l'origine de l'initiative, s'est dit sensible à cette problématique, l'empressement de certains magasins à participer à l'opération s'est avéré plus terre à terre. Sollicités par une mise en scène marketing bien étudiée, les clients des enseignes participantes étaient en effet tentés de consommer un peu plus durant leur passage en magasin.

Dénonçant la possible « instrumentalisation » des SDF et de leurs chiens au profit du sacro-saint business de l'animal de compagnie, l'association Les Enfants du Canal a ainsi décidé de ne plus s'associer à cette campagne caritative en 2011. Une réticence politico-éthique dont ne s'est pas encombrée l'association Aurore-Itinérances qui dans un pragmatisme de bon aloi, en aura profité pour rafler la part de son concurrent associatif.

Figure 47. Un homme, un chien et une petite touche de Photoshop : tous les ingrédients marketing du parfait cocktail caritatif ont été réunis sur cette affiche de l'association Prom'animal. Résultat de l'opération : plusieurs dizaines de tonnes de produits alimentaires et de matériel canin ont été récoltés ces deux dernières années par les magasins participant aux Croquettes du Cœur.



6 . 2 . 3 Le « salut » par le chien : quand la médiation animale sert le redressement moral

En Occident, la figure de l'animal a longtemps suscité des interprétations que l'on pourrait qualifier de schizo-phréniques de la part de la société. bercé dans une longue tradition judéo-chrétienne, l'animal tenait à la fois le rôle d'assisté – que l'on songe à Noé sauvant sur son Arche les espèces au cours du Déluge –, et celui de levier diabolique. Le serpent tentateur était en effet l'archétype du démon et l'animal, même domestique, un suspect en puissance.

Dans *l'Exode*, Moïse prescrit : « Si un bœuf a frappé de ses cornes un homme ou une femme tellement qu'ils en meurent, il sera lapidé et on ne mangera pas sa chair, mais le maître sera déclaré innocent. » (*Exode*, XXI, 2) L'animal coupable recevait donc un juste châtement : la lapidation, et justice était rendue puisque la chair du coupable n'était pas consommée.

Les procès d'animaux, déjà évoqués par Aristophane dans *Les Guêpes* ou dans leur reprise moderne que sont *Les Plaideurs* (Racine, 1668), allaient rappeler de façon exemplaire combien cet autre non-humain restait un suspect en puissance. De la truie de Falaise qu'on exécuta pour le meurtre d'un nouveau-né, aux condamnations à mort d'animaux dits « fléaux » – sauterelles, fourmis, mouches et autres charançons – qui furent au Moyen Âge les protagonistes de spectaculaires procès extrêmement ritualisés, ou à celle du chien de l'invalidé Saint-Prix, condamné le 17 novembre 1793 par un tribunal de la Terreur pour aboiements contre-révolutionnaires, force est de constater que la scénographie judiciaire impose la domination ontologique et politique de l'homme sur le règne animal.

Mais dans l'affirmation de sa domination, l'homme sait également se faire reconnaissant vis-à-vis de l'animal. C'est d'ailleurs souvent par l'intermédiaire du chien qu'il va retrouver cette humilité salvatrice qui lui fait si souvent défaut. Ainsi, dans *l'Esprit des Bêtes* (1868), le naturaliste français Toussenel n'hésitait pas à écrire : « Au commencement, Dieu créa l'homme, mais le voyant si faible, il lui donna le chien. » S'emparant avec gourmandise de cette figure rassurante d'un canidé sauveur, la geste chrétienne allait réhabiliter l'image de l'errant et de son chien. Tels Tobie ou Saint Roch, le plus célèbre d'entre eux, certains saints chrétiens ne devront en effet leur salut qu'à la présence de cet indéfectible auxiliaire. Le chien de Saint-Bernard dont les moines de l'Hospice eurent le génie de médiatiser les prouesses (Achard, 1937), n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette longue tradition spirituelle.

Figure 48. Saint Roch est généralement représenté avec son chien (Saint Roquet, d'où le terme de « roquet » pour désigner un chien), dont il est inséparable. Touché par la peste et par la faim, il fut nourri dans une forêt près de Plaisance pendant des mois par l'animal qui lui apportait chaque jour un pain dérobé à la table de son maître. Ce dernier, intrigué par le manège de l'animal, le suivit en forêt et découvrit notre saint blessé qu'il put ainsi secourir. (Luigi Miradori detto il Genovesino, *Il cane che sfama San Rocco*, 1645-1646, huile sur toile, Cathédrale de Crémone, Italie)



Mais le chien « sauveur » ne s'est pas cantonné dans un registre mystique ou religieux. Cette figure classique s'est en effet laïcisée sur les champs de bataille des différents conflits qui ont émaillé le XX^e siècle. Le premier de ces sauveurs canins s'appelle *Moustache*⁸⁷. Il participera à sa façon à l'hégémonie napoléonienne avant d'être emporté par un boulet de canon au siège de Badajoz en Espagne. Loin de la figure répressive du *Chien blanc* décrit par

⁸⁷ Le chien Moustache dispose de sa stèle funéraire au cimetière d'Asnières-sur-Seine.

Romain Garry (1970), le chien soldat de la Première Guerre mondiale revêt lui aussi la figure du protecteur. Tout au long de ce conflit, cette image idéalisée sera d'ailleurs reprise et exploitée des deux côtés des tranchées.

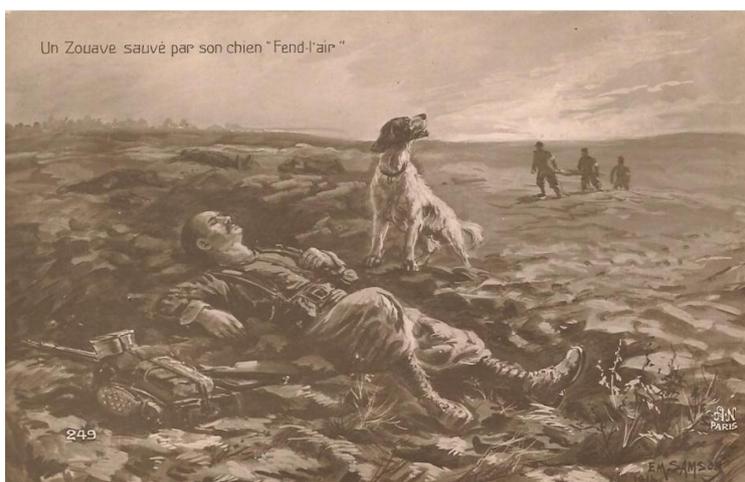
C'est certainement dans le déchaînement du conflit qu'apparaît avec le plus de force, la dépendance de l'homme vis-à-vis de son chien. Véritable exutoire affectif, le chien sauve aussi bien la vie de son maître que son âme. Les témoignages de militaires massacrant les soldats ennemis mais s'émouvant d'un chien perdu, est une parfaite illustration de ce phénomène. Aux confins de l'humain, le chien errant ou perdu est le remède raisonnable aux maux d'une société ensauvagée. Il est celui qui, par sa présence, impose au guerrier une prise de conscience de sa responsabilité d'homme : insensible aux intérêts particuliers qui poussent les nations à se dresser les unes contre les autres, le chien réclame simplement qu'on le nourrisse et qu'on le soigne.

Mobilisés par milliers, les quadrupèdes des deux camps ne tardèrent pas à se distinguer dans un rôle de secouristes. Le concept du « chien sanitaire », lancé par les Belges en 1885, fut repris en Allemagne par le peintre animalier Jean Bungartz qui fonda en 1890 la « Deutsche Verein für Sanitätshunde », sous le patronage de Friedrich August von Oldenburg (Blanchard, 2006).

En France, il fallut attendre 1908 pour voir se constituer la première « Société du Chien Sanitaire » qui devait déboucher, en 1911, sur la création d'un chenil destiné au dressage de ces animaux à Avon-Fontainebleau. Promu l'auxiliaire indispensable des brancardiers de toutes les compagnies, le chien sanitaire allait devenir en quelques mois le sauveteur le plus en vue dans le chaos du champ de bataille. En juillet 1916, une publication allemande avançait ainsi le chiffre de 1600 chiens sanitaires en service actif dans ses rangs. L'enjeu de leur mission était considéré d'une telle importance par l'armée du Kaizer que ces « bêtes de guerre » furent rattachées au service des renseignements, qui dépendait du Grand Etat-Major même.

Dressés à retrouver les blessés, les chiens sanitaires devaient porter secours à tous ces « disparus » que les conflits antérieurs laissaient auparavant sur le champ de bataille. Ils les signalaient aux infirmiers en rapportant un objet leur appartenant. Ces infirmiers canins laissèrent un souvenir si fort dans l'imaginaire collectif qu'ils devinrent, pendant et après le conflit, les figures héroïques incontournables d'une multitude de récits.

Figure 49. Comme le prouvent ces cartes postales éditées entre 1914 et 1918, le « chien de secours » est très vite devenu une figure récurrente de la propagande militaire, qu'elle soit française ou allemande. (Collection personnelle C. Blanchard)



Les gazettes françaises rapportent ainsi que dans les Vosges, le berger *Turc* fut à l'origine du sauvetage de 148 blessés sur le champ de bataille. Au total, on peut estimer à plusieurs milliers, de chaque côté du front, les soldats sauvés d'une mort certaine par ces « Poilus à quatre pattes ».

Les conflits armés s'estompant, les chiens auxiliaires quittèrent également le devant de la scène. Il faudra attendre les années 1960 pour les voir revenir dans le rôle d'auxiliaires et d'instruments du sauvetage. C'est à travers ce que l'on nomme la médiation animale que cette nouvelle déclinaison prit corps. En effet, au-delà des terrains militaires, le chien allait s'avérer un vecteur de médiation fort pour le monde médico-social.

Le pédopsychiatre américain Boris Levinson fut le premier à évoquer le rôle de l'animal comme un possible catalyseur social. En 1964, lors d'une consultation avec un enfant autiste, Levinson remarqua que la présence de son chien dans la pièce déclenchait des interactions entre celui-ci et l'enfant, pourtant connu pour ses difficultés majeures de communication. Il répéta alors cette expérience de façon systématique et développa sa théorie de la « *Pet-Oriented Child Psychotherapy* », procédé qui se sert de l'animal familier comme guide de la psychothérapie. A la même époque, le vétérinaire français Ange Condoret procédait dans son cabinet bordelais aux mêmes constatations sur la force des interactions entre l'enfant et son animal (Condoret, 1977). Quelques années après, c'était au tour d'Hubert Montagner, spécialiste de la psychophysiologie et de la psychopathologie du développement, de structurer ce nouveau champ d'intervention liant l'homme et l'animal.

La médiation animale, aussi appelée « zoothérapie » par les professionnels, au risque d'une utilisation abusive de la terminologie « thérapie », ne va alors cesser de se structurer à partir des années 1970. S'exerçant en individuel ou en groupe à l'aide d'un animal familier, avec des personnes chez qui l'on cherche à éveiller des réactions visant à maintenir ou améliorer le potentiel cognitif, physique, psychosocial ou affectif, cette médiation peut être utilisée dans deux secteurs spécifiques : la thérapie assistée par l'animal, utilisée comme auxiliaire aux thérapies conventionnelles et les « Activités Associant l'Animal » (AAA).

Dans cette médiation, l'animal va devenir un support à la relation entre le professionnel et la personne accompagnée. Il est utilisé notamment comme « stimulateur » pour déclencher une réaction, afin que l'éducateur et la personne puissent entrer en relation. Aujourd'hui, cette médiation est utilisée dans différents établissements avec des objectifs divers qui vont de la valorisation et de la restauration de l'estime de soi, à la socialisation, en passant par la stimulation des sens, l'activité physique, la diminution de l'anxiété et de l'agressivité, ou encore la découverte de la vie. La responsabilisation que représente le fait de

s'occuper d'un animal permet ainsi à des personnes atteintes dans leur estime de soi de retrouver confiance et de se valoriser. Grâce à l'animal, on peut également travailler sur la psychomotricité, l'observation et l'imitation, la motivation, le tonus musculaire, la communication, la découverte de son corps, l'attachement avec une entité vivante. L'animal n'exige aucune compétence particulière, il est une source d'affection et son contact est apaisant.

Si les activités associant les chiens tendent à prendre leur essor en France ces dernières années, les programmes réalisés sont davantage orientés vers des publics handicapés et des personnes âgées. L'orientation sociale reste sous-représentée.

Dans le domaine social en effet, peu d'initiatives, si ce n'est dans les prisons. Depuis une vingtaine d'années, le milieu carcéral est ainsi devenu un lieu d'expérimentations novatrices autour de la médiation animale. Différents projets associant les animaux, et plus particulièrement les chiens, ont ainsi vu le jour, notamment dans les pays anglo-saxons. Parmi les initiatives ayant fait date, le projet POOCH (*Positive Opportunities, Obvious Change with Hounds*) demeure une illustration exemplaire des plus-values apportées par ce type de médiation.

Dans le cadre de ce projet, des mineurs incarcérés dans un établissement pénitentiaire de l'Oregon (Etats-Unis) sont chargés de s'occuper de chiens abandonnés et âgés, présentant des problèmes comportementaux (agressivité, aboiements excessifs, etc.). La capacité des jeunes détenus à s'occuper efficacement de ces animaux a très vite étonné les professionnels de la prison et les observateurs qui ont noté une amélioration du comportement des chiens, susceptibles d'être de nouveau adoptés, mais aussi des détenus, moins stressés, plus respectueux vis-à-vis de leurs codétenus, moins portés à enfreindre les règles édictées par l'établissement. En France, les projets de médiation animale au sein des établissements pénitentiaires demeurent encore relativement rares mais quelques-uns commencent toutefois à émerger avec des résultats très satisfaisants.

Hormis ces expérimentations « entre les murs », ce domaine reste en friche. A défaut du même engouement du social pour ces leviers prometteurs, quelques pratiques très élaborées sont le fait de précurseurs, ayant su surfer sur le credo de la médiation animale. Dans un retour aux sources où « spiritualité » et « naturalité » se mélangent, Guy Gilbert – le très médiatique « prêtre des loubards » – a ainsi transformé sa bergerie de Faucon, dans les gorges du Verdon, en base de réinsertion pour jeunes à problèmes. Encadrés par une équipe d'éducateurs, eux-mêmes secondés par une cohorte de lamas, poules, chèvres, chevaux et

autres kangourous, les jeunes accueillis redécouvrent les « vertus du travail » et du respect des règles de « vie en communauté ».

Si dans les formulaires de pré-inscription à la structure, Guy Gilbert se défend de tout prosélytisme, le prêtre-éducateur ne manque pas de voir dans sa ménagerie en mouvement une série de miracles permanents. Citation du témoignage d'un ancien pensionnaire de la bergerie de Faucon, on peut ainsi lire :

« Le seul moment heureux de ma vie a été le jour où un copain m'a offert un jeune faucon trouvé au bord d'un sentier, m'écrit l'un d'eux. Ce faucon, je n'ai plus vécu que pour lui. Il m'a tout appris, la tendresse, l'amitié, la fidélité. Tu peux pas te rendre compte de ce que ça fait après une enfance à coups de trique, une adolescence à la rue ! On chassait ensemble à la campagne, c'était vachement chouette. C'était mon ami, le seul que j'ai eu et que j'aurai jamais. Quand il a disparu, j'ai repris ma vie de traîne-rue. Tu vois, c'est drôle : ce faucon m'avait apprivoisé et mis dans le droit chemin. Personne d'autre ne saura jamais le faire. » (Gilbert, 2010, p.37)

Réactualisant la thématique de l'animal sauveur et providentiel qui guiderait vers le droit chemin les brebis égarées, Guy Gilbert prétend concilier la médiation éducative – il se dit lui-même « éducateur » – et le prêche animalier. En admettant les bienfaits de cette illumination animalière sur les « traîne-rue » accueillis à Faucon, on émet quelques doutes quant à leurs éventuelles vertus thérapeutiques sur les zonards que nous avons côtoyés durant notre enquête. En effet, après des années de « galère » à survivre quotidiennement dans la rue, il faut bien plus à ces forçats du macadam que les promesses d'un ecclésiastique médiatique, tout autoproclamé « prêtre des loubards » qu'il est. (Voilà certainement plus de trente ans qu'on ne trouve plus un seul « loubard » dans les rues de nos cités, pas plus que de porteurs de vestes en cuir dont la subversion vestimentaire s'est probablement éteinte à la fin des années 1980, au moment même au le chanteur Renaud sombrait dans la boisson.)

La médiation, via l'animal, des individus contraints de vivre dans la rue, reste toutefois envisageable et débouche parfois sur d'étonnantes réussites. A Rouen par exemple, l'assistante sociale d'un accueil de jour a fini par adopter *Lili*. Petite chienne de la rue elle-même, *Lili* a naturellement fini par être adoptée par l'ensemble de la communauté des usagers. Vaquant en liberté au sein de la structure, elle a également permis à sa propriétaire – professionnelle qui risquait d'incarner le poids du système aux yeux des usagers – de crédibiliser son action auprès des publics en errance accueillis dans la structure normande. « La barrière entre les usagers et moi s'est réduite, me confirmait ainsi l'assistante sociale.

Au-delà de mon statut d'assistante sociale, les personnes qui viennent dans la structure me voient également comme la « maman » de *Lili*. »

Forte d'une parentèle élargie dans les rues de Rouen où elle dispose d'une flopée de tatas et de tontons « humains », *Lili* a également été adoptée rapidement par l'institution qui n'a pas hésité à la positionner dans l'organigramme de la structure.

A Clermont-Ferrand, c'est *Escobar* qui a servi de médiateur entre une infirmière du CHU et un public à la rue. Désireuse de toucher un public plus large que les traditionnels habitués de la structure mobile de soins aux toxicomanes qui sillonnait la ville, celle-ci a décidé de faire l'acquisition d'un chien pour « attirer » de nouveaux usagers et débloquent leurs réticences :

« *Esco* a définitivement sa place dans « la meute des zonards » de Clermont. Même si les usagers le taxent régulièrement de « chien de gonzesse » (grrrr...), ils font très attention à l'appivoiser, ne pas lui faire peur en criant trop – c'est vrai qu'*Escobar* a peur de tout – et sont très fiers de lui quand il aboie... virilement. Depuis peu, les usagers du bus se sont mis en tête de trouver une chienne assez robuste pour supporter une portée d'*Esco*. Je pense que c'est le critère indéniable de l'intégration d'*Esco*, et du coup de notre équipe, au sein de la zone. »

Figure 50. A Clermont-Ferrand, *Escobar*, 3 ans, fait l'unanimité auprès de tous les usagers du camping-car de la Satis-Mobil. Cette structure mobile vient en aide aux personnes toxicomanes à la rue. La présence d'*Escobar* a permis de toucher un public plus large que celui initialement présent sur la structure.



Figure 51. Dans la structure d'accueil *la Boutik* à Rouen, *Lili* (robe noire et blanche) et Ann, sa propriétaire, entourées de chiens de zonards.



CHAPITRE 7

« Tout serait si simple s'ils n'avaient pas de chiens ! »

Le chien représenterait, pour bon nombre de personnes de la rue, une source de réconfort, un exutoire affectif dont la présence rassurante semble pouvoir être un rempart efficace contre l'exclusion. En réalité, à bien y regarder, les choses sont un peu plus compliquées. Dehors, la possession d'un animal est en effet une source supplémentaire de marginalisation sociale. Car, une fois dans la rue, où laisser son chien en cas d'hospitalisation ? Que faire de son animal lorsqu'il faut se rendre à un entretien d'embauche ou se déplacer dans des administrations pour effectuer les démarches sociales qui permettront justement de vous réintégrer dans un système plus classique ?

Voilà autant d'interrogations qui reviennent sans cesse dans la bouche de ceux dont la société critique la déviance, mais auxquels personne n'apporte de réponses convaincantes.

Quelles sont les raisons d'un tel blocage, si ce n'est la stigmatisation évidente d'une population à qui on refuse implicitement d'avoir un animal ? « Tout serait si simple, s'ils ne prenaient pas d'animaux » me confiait ainsi cette éducatrice désespérée. Un constat loin d'être anecdotique dans un univers de la prise en charge où l'on demande le plus souvent aux usagers de s'adapter aux dispositifs que l'inverse. Pourtant, si l'utilisateur respecte la loi, notamment le code pénal qui sanctionne les mauvais traitements envers les animaux, il n'existe aucune raison légale d'empêcher à une personne le droit de posséder un animal (en l'occurrence un chien en ce qui nous concerne).

Face à ce désintérêt institutionnalisé, et malgré les incantations technocratiques « magiques » ou des fausses bonnes solutions « sociétales », souvent coûteuses, le maître et son animal sont donc contraints de poursuivre leur vagabondage social sans fin. Une vie de chiens en somme, qui reflète plus l'incompétence des pouvoirs publics que la déviance de ce binôme à la rue.

7.1 Un toit pour deux : parcours du combattant pour binôme à la rue

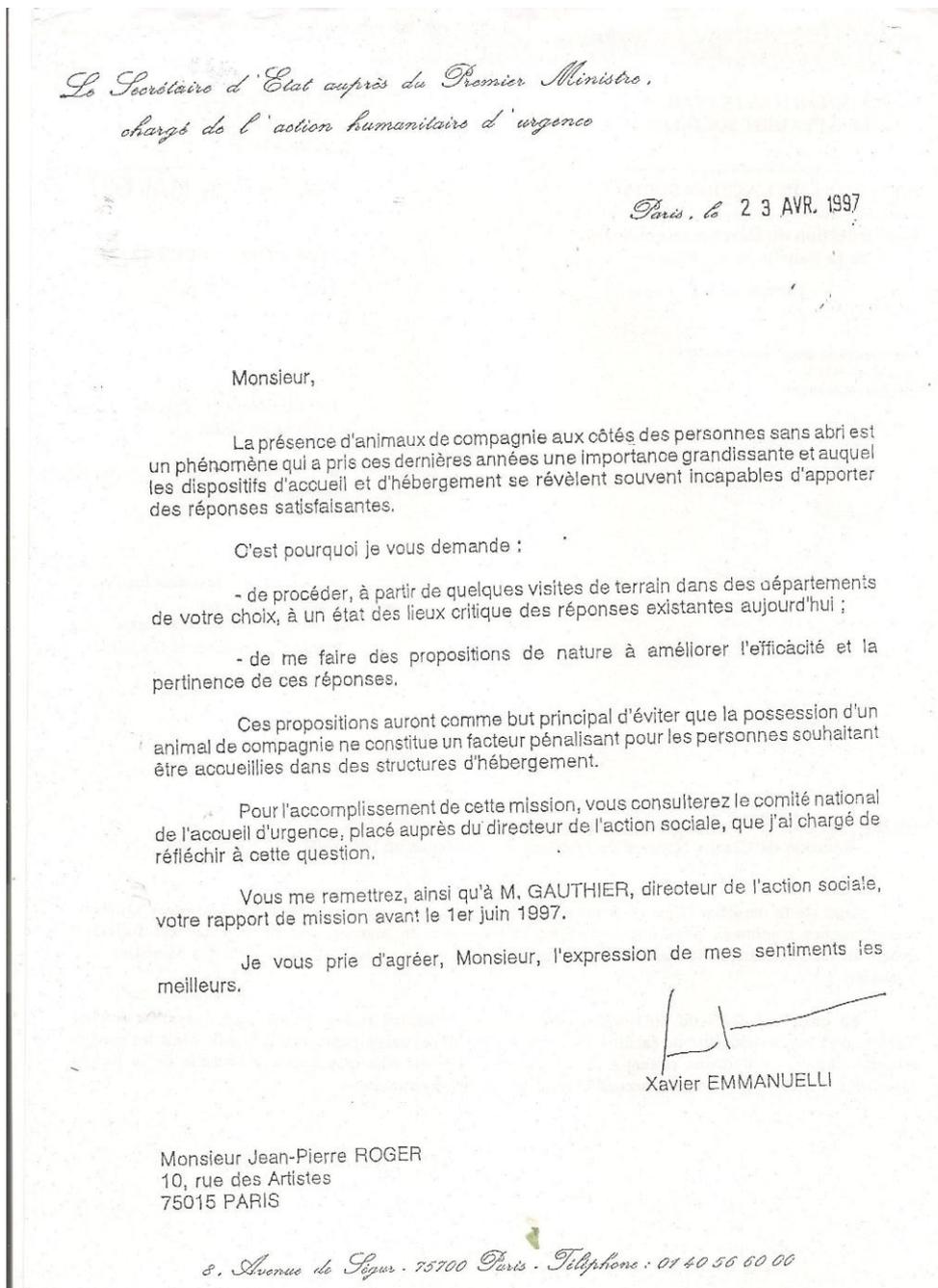
Lorsqu'on questionne les institutions, les associations, voire les pouvoirs publics sur la problématique des propriétaires à la rue accompagnés de chiens, on ne peut être que surpris par la méconnaissance et l'incapacité de ceux-ci à appréhender le problème. On pourrait imaginer que cela soit lié à l'émergence subite de ce phénomène. Ce serait en réalité faire fausse route. En effet, il y a 15 ans, Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire d'urgence, commandait à Jean-Pierre Roger un rapport sur la question afin que des préconisations puissent déboucher sur des réponses concrètes (Roger, 1997). Cette commande faisait suite à une interpellation directe du Président de la République qui s'était étonné lui-même, lors du Conseil des ministres du 3 janvier 1997, que la question de cette prise en charge atypique ne soit pas mieux traitée. Il faut dire qu'une circulaire DAS en date du 10 octobre 1995 relative à l'accueil et à l'hébergement d'urgence hivernal avait déjà insisté – mais sans effet notable – sur la nécessité de faciliter l'accueil des personnes accompagnées d'animaux.

D'une petite vingtaine de pages seulement, le rapport de Jean-Pierre Roger offrait quelques pistes d'orientation et faisait le bilan de l'existant. Force est de constater qu'aujourd'hui encore, peu d'évolutions ont suivi ces préconisations. Rien d'envergure en tout cas qui permettrait une prise en charge systématique. Hormis un document édité par la FNARS en 2006 et quelques rapports ponctuels que j'ai pu moi-même rédiger à destination de collectivités territoriales ou de la SNCF, tout reste à construire.

7.1.1 L'accès au logement : variable d'ajustement dans le tri des pauvres

Longtemps, l'accès au logement pour les personnes en situation d'exclusion s'est résumé à une logique d'escalier, consistant à faire gravir laborieusement les marches intégratives aux candidats à l'hébergement. L'hébergement d'urgence débouchant sur l'hébergement d'insertion puis sur le logement temporaire avant de pouvoir accéder, Graal ultime, au logement de droit commun. A chaque palier, l'utilisateur devait être capable de démontrer aux professionnels sa capacité à accéder au logement, celui-ci demeurant l'aboutissement du parcours d'insertion.

Figure 52. Lettre de mission de Xavier Emmanuelli à Jean-Pierre Roger, relative à une meilleure prise en charge des animaux des SDF (23 avril 1997).



Le problème de cette logique qui, tel un mille-feuille, a vu se succéder les lois et les dispositifs (voir annexe 10), reste qu'elle est toujours conditionnée à des normes – parfois arbitraires – qui laissent deviner la conception dominante de la société vis-à-vis des « assistés ». Forcément demandeurs, il semblait logique que ceux-ci acceptent les règles explicites ou implicites relatives à leur désir d'avoir un toit sur la tête.

Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou maraudes sociales s'inscrivent ainsi comme une nouvelle dimension de la « technologie institutionnelle », constituée de dispositifs se définissant « comme une tentative de gérer les sans-logis de telle sorte que s'affirme plutôt un nouvel ordre sanitaire et social destiné à freiner leur mortalité trop médiatique en hiver. La répression de la mendicité et du vagabondage laisse la place à la prise en charge « persuasive » de personnes potentiellement mourantes. » (Bruneteaux, 2007, p. 56)

L'Etat cherche autant à mettre physiquement à l'abri les personnes qu'à se mettre lui-même à l'abri (symbolique) des procès en incompétence qu'on pourrait lui intenter. Mais l'opinion publique étant surtout sensible aux pauvretés archétypales et acceptables, dont ne font de toute façon pas partie les propriétaires à la rue et leurs chiens en situation d'exclusion, aucun de ces dispositifs ne se montre adapté à leur accueil. Interrogée à ce sujet, une directrice départementale du n°115 m'expliquait combien elle peinait à trouver des solutions aux populations en détresse, propriétaires d'animaux, qui appelaient pour obtenir un hébergement provisoire. Dans de nombreuses villes, les foyers disposent certes de courettes susceptibles d'accueillir des chiens. Mais réalisées sans concertation avec la population éventuellement intéressée par ce dispositif, elles demeurent la plupart du temps vides.

Comme l'explique Bruneteaux, les structures censées recevoir les publics dans une perspective d'humanisation des espaces de vie s'avèrent en réalité des lieux « où les droits existent peu, tandis que les mesures réglementaires s'exercent le plus souvent sous la forme d'interdits et de pouvoirs d'exclusion à l'encontre de toute personne jugée indésirable » (Bruneteaux, *op. cit.*, p. 59). Œuvrant dans une « urgence » paradoxalement sélective donc, ces dispositifs s'avèrent par ailleurs largement affectées par la crise structurelle qui frappe l'ensemble du secteur. Durant l'été 2011, l'Etat a ainsi décidé de réduire de 30% ses dépenses dédiées au Samu social, pourtant financées à hauteur de 92% par les pouvoirs publics⁸⁸. Cette mesure a notamment entraîné la suppression de 5000 places hôtelières chaque nuit, jusqu'ici

⁸⁸ Cette mesure a conduit le fondateur du Samu social, Xavier Emmanuelli, à quitter ses fonctions en juillet 2011 en dénonçant au passage dans la presse, le désengagement de l'Etat sur la question.

dédiées au Samu social pour assurer de l'hébergement d'urgence⁸⁹. Engorgés, notamment dans les grandes agglomérations où se situe la majorité de l'offre, les CHRS se montrent incapables de faire face quantitativement aux besoins. Cette situation provoque au final des ruptures d'insertion pour les personnes hébergées, car ces mêmes territoires ne permettent pas de répondre aux besoins de relogement, compte tenu de la pénurie de places accessibles. De fait, les usagers sont réduits à errer de structure en structure sans véritable suivi alors que, d'après les professionnels du secteur, la fluidité entre les différents échelons est justement un élément-clé pour une prise en charge efficace.

Dans ce marasme généralisé et cette incapacité systématique des dispositifs traditionnels à assurer l'accès au logement aux publics précarisés accompagnés d'animaux, on pouvait se dire que la politique du « logement d'abord » remédierait aux difficultés de prise en charge. Inspiré de l'expérience nord américaine du *Pathways to housing* et importés dans les années 2000 en Europe, ce mécanisme envisage le logement comme un préalable non négociable à toute réinsertion. En France, le « logement d'abord » est devenu le principe structurant de la « Refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement » engagée par le secrétaire d'Etat chargé du Logement fin 2009.

Si le théorème du « logement d'abord » est séduisant sur le papier, avec son axe « insertion », reste que dans les faits, le dispositif ne semble guère favorable, encore une fois, aux publics atypiques que nous avons côtoyés dans la rue.

Les arrière-pensées idéologiques demeurent en effet très pesantes. On craint de perturber l'opinion publique, voire l'électeur, en montrant une empathie trop visible vis-à-vis du maître et surtout de son chien.

Ainsi, lorsqu'en 2011, je sollicitai le soutien de principe du Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, concernant une opération caritative destinée aux animaux des sans-abri, celui-ci me répondit sans ambages :

« S'agissant de l'action qui est l'objet de votre interpellation, je suis prêt à la soutenir sous une forme à définir ensemble ; elle n'est cependant pas pour moi une action prioritaire qui doit être soutenue par les pouvoirs publics. Je

⁸⁹ Selon le rapport 2011 de la fondation Abbé-Pierre consacré au mal-logement, la France compterait plus de 3 millions de personnes non ou très mal-logées. Parmi celles-ci 133.000 sont sans domicile fixe, tandis que 33.000 personnes dorment dans un endroit non-prévu pour l'habitation. Après avoir augmenté durant les dix dernières années, les places et les dépenses consacrées à l'hébergement d'urgence sont aujourd'hui en net recul.

comprends que cela puisse susciter votre incompréhension mais pour moi, la priorité c'est les hommes. »

Si l'un des problèmes d'exclusion des populations marginalisées réside justement dans la prise en charge de leurs animaux par les institutions, il peut sembler surprenant que les pouvoirs publics balaient d'un revers de main cette question en prétextant recentrer leur action politique avant tout sur l'humain. Si tel était le cas, ils prendraient justement à bras-le-corps cette problématique « canine » qui ne cesse de revenir sur le tapis depuis une bonne vingtaine d'années.

On pourrait estimer que la posture quelque peu technocratique et surplombante d'un Préfet de la République, résultat d'un éloignement avec la réalité du terrain, explique cette incompréhension. C'est d'ailleurs la critique que les professionnels de première ligne n'hésitent pas à opposer aux décideurs et à leur hiérarchie. Mais là encore, la chose serait un peu trop simple. Il y a quelque temps, l'élue d'un conseil général, assistante sociale de son état, m'indiquait à propos de la problématique d'accès au logement d'un bénéficiaire du RSA :

« Pour moi, c'est simple, si la personne est propriétaire d'un chien, je ne traite même pas le dossier. Ces personnes ont déjà suffisamment de problèmes comme cela ; pour s'en sortir, elles n'ont pas besoin de s'en rajouter. »

Derrière l'arbitraire de cette logique qui voudrait qu'un individu à problème en aurait moins s'il avait le bon goût de se défaire de son chien, pour son-bien être et surtout pour celui de la communauté, on ne peut s'empêcher de percevoir une rhétorique moralisatrice et normative.

Patrick Declerck (*op. cit.*) qui se complaît pourtant à dénicher le pathos et la senteur de la maladie mentale derrière tout individu qui clochardise sur son trottoir explique pourtant :

« La réinsertion suppose, le plus souvent implicitement plutôt qu'explicitement, l'idée d'un retour du sujet au sein de la normalité sociale et économique. Cette représentation s'accompagne d'une dimension spatiale. On s'imagine le sujet comme une pièce du puzzle isolée et par là-même dénuée de sens, que l'on remettrait par une opération, dont les détails restent d'ailleurs des plus vagues, à sa plus juste place, inséré, citoyen enfin parmi d'autres, dans le cadre des obligations du fonctionnement social, économique et relationnel. Guéri, autonome, il vivrait alors le reste de son existence, comblé par les délices de la normalité. »

Comme le précise toutefois l'auteur des *Naufragés*, « on ne peut raisonnablement pas attendre d'un sujet qu'il abandonne une source de plaisir (fût-elle pathologique) sans en trouver une contrepartie dans la réalité. »

L'autre problème majeur que ne parviennent pas à prendre en compte les nouveaux thuriféraires du « logement d'abord », demeure que les propriétaires de chiens à la rue sont loin de tous désirer un accès à l'hébergement en vue d'une stabilisation et d'une insertion future. Nombre d'entre eux ayant passé une partie de leur jeunesse en foyers et en familles d'accueil, aspirent dès qu'ils le peuvent, à faire tomber les murs entre eux et le reste de la société.

H., jeune femme de 22 ans, accompagnée de deux chiens, est un parfait exemple de ces zonards qui ont fait de la liberté – même fantasmée – le credo central de leur jeune vie d'adulte :

« A 12 ans, j'ai été placée par l'ASE dans un foyer d'accueil parce que ma mère buvait trop. Ça ne me dérangeait pas moi. Moi, je voulais rester avec ma mère et mon petit frère. Mais, les services sociaux qui veulent toujours faire ton bien soi-disant, ils ne m'ont pas écoutée. Rien à foutre d'une gamine évidemment. Derrière son bureau, j'imagine bien l'assistante sociale décider, sans te connaître, ce qui est le mieux pour toi. Résultat des courses, qui est dans la rue aujourd'hui ? Ben, c'est moi, et pas l'assistante sociale ! Après le foyer, j'ai bougé dans une famille d'accueil. C'était space. Tu vois, le père de famille, eh ben, il m'aimait bien... et pour tout dire un peu trop ! Bref, j'ai été refoutue en foyer, et là j'ai pétié les plombs. J'ai fugué à 16 ans et je me suis planquée sur Paris jusqu'à mes 18 ans. J'ai jamais été aussi libre depuis. Car maintenant, tu vois, la rue c'est un peu ma maison. Evidemment, en province c'est plus facile. Tu peux trouver des squats plus facilement et tout. J'ai mes deux « bébés » avec moi ; j'ai mon copain qui a un petit studio où on dort de temps en temps. Bref, une vie, pas rêvée, mais pas plus mal que celle d'un autre. En tout cas, une vie voulue par l'assistante sociale qui m'a arrachée à ma mère. » (H., femme, 22 ans, 2 chiens)

7.1.2 Troquer son chien contre un logement : un chantage institutionnalisé organisé

Débarrassez-vous du chien et vous pourrez espérer accéder au logement : dans le parcours de « galères » du maître à la rue, voilà donc la proposition indécente qui lui est souvent faite par les autorités sociales, comme ultime acte de contrition et aveu de sa bonne volonté. Dans l'esprit des décideurs, l'« inclusion sociale » mérite en effet quelques sacrifices que même le

pauvre devrait être en mesure de comprendre. Et peu importe le lien d'attachement, renforcé par les jours passés avec son animal à la rue, la bonne volonté ne se discute pas.

F., 28 ans, éjecté du foyer familial à 12 ans en a fait l'amère expérience. Accompagné de ses trois chiens, il est parvenu à trouver dans son parcours social chaotique l'ultime sésame : une structure sociale qui acceptait l'idée qu'il puisse intégrer un logement individuel même avec ses chiens, après quelques mois passés en centre. Durant son séjour, une vétérinaire comportementaliste viendrait l'aider à éduquer ses chiens en vue de cette réinsertion vers le logement. Seule exigence : ne conserver que deux de ses trois chiens. Garçon gentil et de bonne volonté, F. accepta le marché. Pendant plusieurs mois, il fut donc hébergé dans la structure, acceptant les règles institutionnelles exigeant que les deux chiens dorment dans le chenil attenant. Un déchirement pour les hommes et pour les bêtes, totalement fusionnels et peu habitués aux ruptures. Mais là encore, F. ne céda pas. Hormis cette fois peut-être où – appel de la nature aidant – il finit sa nuit, lové entre ses deux « bébés », sur la paille du chenil. Résultat : un blâme mais une réinsertion qui se poursuivait malgré tout. A quelques semaines de l'intégration finale, c'est finalement une banale histoire de bagarre au sein de la structure qui aura mis fin au « contrat » liant F. et ses bienfaiteurs. La direction de l'établissement considérant que F. avait failli à ses engagements décida en effet de le remettre à la rue, « pour son bien ». Élément peu subversif, F. eut beau argué que dans cette bagarre fatale, son rôle s'était borné à séparer les deux adversaires, sa parole ne valut pas grand-chose. Dans le monde du social, on ne prend jamais vraiment au sérieux les individus qui dorment dans les chenils avec leurs animaux.

Au final, F. est retourné à sa vie d'errance avec ses deux chiens, ayant perdu dans l'affaire l'un de ses fidèles compagnons. L'institution quant à elle continue à intégrer et accompagner les individus méritants vers le logement.

Cette histoire vraie met parfaitement en lumière les divergences fortes existant entre les propriétaires et les structures institutionnelles qui, même lorsqu'elles essaient de prendre au sérieux les problématiques spécifiques des problématiques des individus en situation d'exclusion, n'hésitent pas à appuyer là où ça fait mal.

Etablissant eux-mêmes les critères intégratifs, les pouvoirs publics ont beau jeu de pointer du doigt les inévitables « dysfonctionnements » d'individus déjà fragilisés. Mais les pouvoirs publics ne sont pas les seuls à souligner la responsabilité des exclus. Certains analystes du social y vont aussi de leurs explications. Damon écrit ainsi :

Une partie des sans domicile fixe (SDF) refusent les services proposés pour les aider. Le problème se pose de manière criante en hiver lorsqu'en période de grand froid certains mettent de la sorte leur vie en péril. Ces rejets sont souvent le fait des personnes visiblement les plus en difficulté, pour lesquelles ont été légitimés et montés depuis une vingtaine d'années les services chargés de traiter les problèmes dits de « grande exclusion ». Ce constat fait l'objet d'une large couverture médiatique. En revanche, les raisons de ce refus sont rarement analysées en profondeur [...] (Damon, 2009, p. 172)

La concession faite à ces individus d'un comportement parfois rationnel, le sociologue conclut néanmoins qu'un peu de rigueur mériterait d'être employée, dans une ligne interprétative largement partagée par les pouvoirs publics :

Admettons que chaque soir il soit possible d'offrir une place d'hébergement de qualité, ainsi que la perspective d'un logement autonome. Si les SDF refusent alors cette prise en charge, que faire ? Une part de coercition, ou au moins de discipline, semble s'imposer pour que, contre leur gré et leur fausse liberté, ils puissent être régulièrement extraits de leurs difficultés. A défaut, ils périront et viendront compter parmi les sans-abri plus abîmés encore, qu'il faudra prendre en charge totalement contre leur gré, et avec une capacité de discernement davantage diminuée encore. Tous ces sujets sont certes sensibles et compliqués. Ils peuvent néanmoins bien se résumer à ces deux situations. Dans les deux cas il semble inconvenant de ne pas imaginer que le recours à une certaine forme de coercition ou de contrainte soit nécessaire. Ne pas l'admettre – ou au moins rejeter la seule perspective d'une étude sérieuse sur la question – relève d'un dangereux angélisme. (Damon, *idem*, p. 173)

Ainsi donc, brimés par des pluies d'amendes, critiqués par une opinion publique suspicieuse, il faudrait encore que le SDF soit sanctionné si d'aventure il refusait un abri proposé par les pouvoirs publics. *Quid* du maître à la rue et de son animal ? Si la seule réponse consiste à se débarrasser du chien, est-ce à dire que celui qui ne respecterait pas cette contrainte mériterait également d'être sanctionné ? Comment procéder alors, et quelle forme prendrait la sanction envisagée par Damon qui se garde bien de faire des préconisations en la matière ? Amendes ? Placement de l'animal en fourrière à moins qu'il ne faille envisager tout bonnement l'euthanasie ? Pourquoi pas finalement ? Cette solution ne semble d'ailleurs pas incompatible, aux yeux de certains professionnels, avec une prise en charge sociale adaptée.

C'est en effet la « solution » proposée récemment à une personne âgée, hébergée par une grosse association parisienne. Sous curatelle, malade et désormais incapable de poursuivre son existence avec une autonomie suffisante, un placement dans une institution spécialisée avait été envisagé par ses référents sociaux. La réponse semblait sensée au regard

de la lourdeur des problématiques de la personne. Toutefois, un point noir vint enrayer toute la dynamique : son chien. Pendant plus d'un an, à grand renfort de réunions trimestrielles, un psychiatre, une chargée de mission, une responsable de curatelle, une assistante sociale et un éducateur spécialisé partagèrent leurs compétences durant plusieurs heures ; il fut finalement décidé que la solution idéale serait certainement la mort du chien. Cette non-réponse ne fut heureusement pas suivie d'effet puisqu'une voisine compatissante accepta de récupérer l'animal problématique. Le fruit de ce *brainstorming* social illustre toutefois de façon dramatiquement caricaturale comme les instances décisionnelles finissent par se noyer dans des verres d'eau. Devant la banalité de l'exemple de cette « dame âgée » au chien, on ose imaginer l'impasse dans laquelle peuvent se trouver les individus à la rue accompagnés d'animaux qui souhaitent accéder à un hébergement. On peine d'ailleurs à concevoir comment l'adoption en 2008 par le Parlement européen d'une déclaration écrite visant à « mettre fin au sans-abrisme » d'ici 2015 pourrait se réaliser, si ce n'est en admettant des dynamiques résolument coercitives où les problèmes ingérables des précaires (comme leurs chiens) seraient évacués à coups de trique.

Cette attitude de non-réponse, témoin flagrant d'imagination des autorités, s'explique également par une autre raison : la faible capacité ou volonté de mobilisation des propriétaires de chiens. Durant mes enquêtes, j'ai souvent entendu des politiques et parfois des professionnels du social affirmer : « Ils ne demandent rien, c'est qu'ils ne veulent rien ! » Il est d'ailleurs à noter que cette non-demande, signe manifeste de leur soi-disant renoncement, arrange évidemment ceux qui devraient sinon répondre à leur attente légitime. Mais comme l'a montré Castel (1995), le potentiel de mobilisation collective des désaffiliés est généralement faible. Lorsqu'il existe, dans le cadre de larges regroupements médiatisés comme le Droit au Logement (Dal) ou le Comité des mal logés (Cml), il s'inscrit par ailleurs dans des réseaux de solidarités sous-tendus par d'autres paramètres, tels des liens communautaires ou ethniques (Péchu, 1997).

Plus rares sont par contre les prises de position collectives émanant de personnes dont les requêtes ne correspondent pas à une attente déjà forte des politiques ou de l'opinion publique.

Pascale Pichon a pourtant pu analyser à Saint-Etienne la mise en place d'une association de SDF – Main dans la Mains – gérée par les SDF eux-mêmes. La chercheuse y voit l'émergence d'une prise de conscience collective et la reconnaissance devant l'opinion publique d'un véritable statut :

Ainsi d'une identification qui ne procède plus seulement de l'addition de situations individuelles se distingue un groupe, occupant une place sociale et pouvant devenir force d'action et de proposition (...). Le regroupement associatif reposant sur l'entraide marque non seulement l'étape de la reconnaissance entre soi et de l'organisation collective mais aussi celle de la représentation politique par une mobilisation provenant des intéressés eux-mêmes soutenus par des mouvements politiques et relayés par le porte-parole médiatique. (Pichon, 2001, p. 83)

A Brest, la même dynamique a eu lieu à la fin des années 1990 par le biais de l'association *Les Exclus*. Son président-fondateur, René Verveur dit « Jopick », avait mis son charisme et sa capacité à mobiliser les autres routards de la cité au service d'une cause improbable : obtenir de la mairie un lieu d'hébergement acceptant les personnes accompagnées d'animaux. Suite à l'occupation très médiatisée de la mairie par une cohorte de marginaux, la ville de Brest avait mis à la disposition de Jopick et de ses affidés une maison qui allait devenir le siège de l'association *Les Exclus*. Cette association devint l'espace de quelques années seulement, l'une des références en matière d'accueil de personnes à la rue accompagnées de chiens. Victime de son succès, Jopick m'expliquait pourtant, avant son décès en 2010, comme il peinait à répondre favorablement aux demandes du CCAS ou du 115 qui renvoyaient systématiquement vers sa structure les individus à la rue accompagnés de chiens :

« Tu sais, on fait ce qu'on peut. La ville de son côté, elle s'en tire bien. Elle ne nous donne pas grand-chose en termes de subventions. Par contre, elle nous envoie toujours plus de mecs avec des chiens. Nous, à la base, on dispose de quatre chambres maximum. On a eu jusqu'à 15 chiens ici ! En général, ça se passe bien, mais les problèmes arrivent parce que les personnes qu'on nous envoie ne sont pas sélectionnées par le 115 et sont souvent totalement décalées avec ce qu'on fait ici. Du coup, il y a parfois des emmerdes. Mais ça, la mairie elle s'en fout. Elle a trouvé avec *Les Exclus*, un paravent parfait pour cacher la misère. Dans le même temps, elle garde la main sur notre association car c'est elle qui met gracieusement à notre disposition la maison qui nous héberge. Du coup, on a une convention qui nous lie au CCAS, ce qui nous oblige à accepter la présence de temps à autre d'une des assistantes sociales de la ville. Alors, c'est vrai qu'on gère nos affaires nous-même, mais au final, la ville nous tient toujours par les couilles. »

7.2 Mépris pour usagers hors normes et inadaptation des prises en charges sociales

Le 27 mai 2009, en revenant d'un colloque sur l'accès au logement pour les personnes à la rue accompagnées d'animaux, j'appris dans le train le décès de l'un de mes informateurs. Mort par overdose d'un cocktail détonant de mauvais whiskies et de *kétamine* qu'on utilise parfois pour anesthésier les chevaux. Il avait 27 ans et outre sa jeunesse, il abandonnait dans une zone dans laquelle il s'était définitivement perdu, ses deux fidèles chiens dont sa dernière compagne aura finalement hérité. A ma connaissance, ce fait divers, banalement tragique, n'a jamais été relaté dans la presse locale qui s'est pourtant plus d'une fois emparée de « l'actualité » de ces menaçants mendiants qui troublaient l'ordre public.

Quelques jours plus tard, au moment de l'incinération de M. au funérarium de la commune, en présence de quelques proches dont il disait pourtant avoir perdu la trace depuis longtemps, les services sociaux firent preuve d'un geste symbolique fort en lui offrant pour son dernier voyage une coûteuse couronne mortuaire dont l'histoire ne dit pourtant pas s'il aurait eu le bon goût de l'apprécier à sa juste valeur. Durant les nombreux entretiens que j'ai pu mener avec lui, M. s'était en effet toujours montré très critique envers les services sociaux de la ville qui restaient très condescendants envers lui. En réalité, il se disait blessé par le manque d'intérêt du CCAS vis-à-vis de son idée de chenil pour les chiens des jeunes de la rue. Aussi, lorsqu'il prit connaissance de mes travaux universitaires, il me demanda immédiatement si j'accepterais de l'aider à structurer son projet et surtout si je pouvais faire le relais entre lui et la mairie. « A la mairie et au CCAS, ils ne me prennent pas au sérieux », m'expliquait-il souvent. Un constat qui s'est avéré très juste car toutes les fois que j'ai tenté de défendre ce projet pour lui, j'ai toujours reçu un sourire convenu précédant une réponse qui ne l'était pas moins : « Comme vous êtes naïf... M. est un garçon qui a bon fond mais il n'est pas fiable. Son idée est généreuse mais s'avère très difficile à mettre en place. Nous n'avons d'ailleurs pas le personnel nécessaire et vous savez, ça ferait appel d'air. »

7.2.1 L'usager avec chien, chaînon manquant de l'« évolution sociale »

Le récit que nous venons de faire est une illustration pathétique de la rigidité et de la posture souvent conservatrice d'une partie des professionnels qui évolue dans l'univers du social. Mais l'histoire a également un arrière-goût de cynisme assumé de la part de ces mêmes services sociaux qui raillaient naguère l'immaturation de M.

Trois ans après sa mort, ceux-ci n'hésitèrent pas en effet, à s'emparer du projet du jeune zonard, retirant au passage les honneurs d'une expérience sociale dont ils n'eurent

jamais le bon goût de reconnaître l'instigateur. A défaut de lauriers, M. se contenta donc de sa couronne mortuaire, ultime hommage fleuri de ses « aidants », qu'il aurait pourtant mille fois préféré troquer contre un peu de considération.

Au-delà de l'histoire tragique de M., on constate que le désintérêt des professionnels du social est une constante de leur posture vis-à-vis du binôme à la rue. Tellement obnubilés par les questions d'accès au logement, comme nous l'avons vu précédemment, ils ne prennent même plus la peine d'interroger ces publics sur leurs attentes.

Ayant essayé de le faire pour eux, il m'aura suffi d'interroger deux maîtres pris au hasard pour observer le fossé d'incompréhension subsistant encore entre tous ces protagonistes.

Voici donc M., jeune femme de 21 ans, dont 7 passés en foyer. Accompagnée de *Wilfried*, un berger allemand de 4 ans, elle a une vision très précise de ce qu'elle souhaiterait :

« Moi, je veux juste être avec mon chien et éventuellement le faire garder quand j'en ai besoin. On a toujours les potes dans la rue pour le faire, mais quand même, c'est pas toujours pratique surtout s'ils ont eux aussi des chiens. Moi, je pense qu'il faudrait une structure adaptée, genre halte-garderie pour nos chiens. Après tout, ils sont un peu comme nos gosses. »
(M., femme, 21 ans, 1 chien)

De son côté, Y., 15 ans de route derrière lui, accompagné de *Zénon* et *Marius*, ses deux compagnons d'infortune, croit connaître la réponse aux problèmes des personnes à la rue avec des animaux :

« Il faudrait créer un chenil social. L'idée circule dans la rue depuis longtemps, mais personne ne fait rien. On s'en fout parce qu'on se fout de notre gueule en permanence. Parfois, ils fabriquent des courettes. Mais moi, jamais je ne mettrai mon chien dans une courette ouverte à tous. On ne sait jamais avec les fadas qu'on trouve dans la zone. Non, le truc qu'il faudrait, c'est un chenil sécurisé où seuls les maîtres auraient la clé, tu vois ? » (Y., homme, 40 ans, 2 chiens)

Malgré une idée relativement précise de leurs besoins, les pouvoirs publics semblent hermétiques à leurs requêtes. A Brest par exemple, le CCAS de la ville estime avoir résolu le problème de l'interdiction de ses locaux aux animaux en installant à l'extérieur du bâtiment un anneau.

Figure 53. Avec son installation canine, le CCAS de Brest estime avoir réglé la problématique des binômes hommes/chiens dans la ville. (Photo C. Blanchard, octobre 2012)



Très peu prisé des maîtres qui redoutent que leurs chiens ne se fassent voler une fois à l'attache sur l'espace public, ce « concept révolutionnaire » ne prend toutefois pas en compte une considération très simple : les usagers du CCAS phobiques aux canidés ne peuvent pas accéder aux locaux de la collectivité lorsqu'un chien est à l'attache. L'anneau salvateur se situe en effet à proximité immédiate de la porte d'entrée.

On le voit donc, les initiatives relatives à la prise en charge des animaux par les structures sociales s'avèrent décevantes. Mais les arguments avancés pour justifier le refus d'accès des chiens aux structures sociales sont à l'aune de cette médiocrité.

L'un des plus prisés d'entre eux demeure certainement celui ayant trait à l'hygiène des animaux. Pas totalement faux, si l'on considère l'état sanitaire problématique de certains chiens (puces, tics, gales, etc.), cet argument ne justifie pourtant pas des mesures d'interdiction *stricto sensu*. Pris par arrêté préfectoral, le Règlement Sanitaire Départemental

(RSD) dont le principe est posé par l'article L1311-2 du Code de la santé publique, ne fait que fixer les prescriptions générales en matière d'hygiène et de mesures propres à préserver la santé de l'homme et de l'environnement. Mis à part les règlements intérieurs des structures elles-mêmes, il n'existe donc pas en France de loi interdisant la présence d'un animal dans un établissement, exception faite des chiens de catégorie 1 qui, en lien avec la loi de 1999, ne sont pas autorisés à accéder aux lieux ouverts au public. Finalement, comme souvent en la matière, la loi se contente de renvoyer le maître à ses responsabilités de propriétaire. L'article 1385 du Code civil précise ainsi que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à sa charge, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Même dans les établissements « sensibles » où les règles d'hygiène nécessitent une vigilance permanente – comme dans les hôpitaux par exemple – la réglementation est plus souple qu'on ne pourrait l'imaginer. Ainsi, l'article 47 du décret n° 74-27 du 14 janvier 1974 relatif aux règles de fonctionnement des centres hospitaliers et des hôpitaux locaux qui, précisait initialement que « les animaux domestiques ne peuvent être introduits dans l'enceinte des hôpitaux » a été abrogé en 2003. Il faut dire que les chiens d'assistance, qu'ils soient guides d'aveugles ou de médiation, constituent aujourd'hui des présences justement valorisées dans ces enceintes médicalisées pour leurs vertus thérapeutiques.

Fin connaisseur de la question, Robert Kohler a d'ailleurs confirmé dans une récente étude que la dimension hygiéniste ne constituait plus un obstacle infranchissable pour l'introduction d'animaux au sein d'institutions médico-sociales (2009).

Arc-boutés sur leur refus de principe, les professionnels du social continuent pour leur part à se montrer intransigeants vis-à-vis de la « saleté animale ». Le directeur d'un CHRS récemment rencontré m'expliquait ainsi :

« Il faut comprendre qu'avec les puces, les tics et tous les parasites portés par les animaux, nous risquons de faire fuir nos « clients ». On ne peut pas se permettre un désastre sanitaire que constituerait l'arrivée massive d'animaux – chiens ou chats – dans nos structures. »

Quiconque a déjà visité un CHRS en France ne peut être que surpris par cette analyse. Sans accepter le moindre animal en leur sein, certaines structures s'avèrent en effet dans un état sanitaire plus que déplorable, les usagers qui les fréquentent n'étant pas toujours eux-mêmes des parangons d'hygiène. Pourtant, bon an mal an, ces structures sociales fonctionnent sans qu'aucune épidémie majeure ne s'y soit déclenchée.

Mais, plutôt qu'un long argumentaire qui ne le convaincrat peut-être pas, opposons à ce directeur sceptique le modèle d'une structure exemplaire qui, depuis deux ans, a réussi le tour de force d'accueillir entre ses murs, à la fois des SDF accompagnés d'animaux mais aussi des familles. Son nom : La Maison de Rodolphe, à Lyon.

Ouverte depuis le 22 novembre 2010, cette structure d'hébergement d'urgence du Foyer Notre Dame des Sans-Abri est composée de 30 places pour personnes en famille, et de 10 places pour hommes accompagnés de chien. Sa construction a été réalisée en à peine six mois, de juin à novembre 2010. Cette célérité inhabituelle et l'excellence de ce lieu qui éclipsent tous les centres d'hébergement traditionnels, s'explique en grande partie par l'origine de son financement. En effet, ce n'est pas l'Etat ou la collectivité qui ont mis la main à la poche mais un mécène privé, Alain Mérieux, homme d'affaires bien connu des Lyonnais, qui a fait fortune dans l'industrie pharmaceutique. Par amour des animaux et suite à un drame personnel, il a souhaité faire un don à une association de la ville.

Inaugurée en grande pompe en 2010 par le ministre du Logement, la structure bénéficie des dernières avancées. Les bâtiments ont été spécialement pensés et aménagés de manière à répondre au mieux au besoin d'hébergement mais aussi à des critères respectueux de l'environnement. Le cabinet d'architecte « Patriarche » à l'origine des travaux a d'ailleurs été récompensé des « Trophées Bref Rhône-Alpes » pour ce projet. Les bâtiments ont été construits sur une structure de poutres en bois dans laquelle des caissons tridimensionnels (13 m² et 32 m³) assemblés et équipés en usine, viennent se glisser et se fixer.

La Maison de Rodolphe est composée de trois bâtiments distincts. Les deux principaux comportent deux étages.

- Le premier bâtiment est entièrement réservé aux familles : quatorze chambres modulables et deux sanitaires par étage. Au rez-de-chaussée, quatre chambres pour personnes à mobilité réduite (seules chambres avec douche et toilette) ;
- Dans le second bâtiment, le deuxième étage est réservé aux hommes : huit chambres et un lieu d'hygiène. Au premier étage de ce même bâtiment se trouvent les bureaux : le bureau de l'assistante sociale, une infirmerie, une salle pour l'équipe, un lieu d'hygiène et une salle pour les bénévoles. Au rez-de-chaussée, se trouve le cabinet vétérinaire et deux chambres pour personnes à mobilité réduite ;
- Dans chaque bâtiment une buanderie, un local poubelle et une salle de stockage ;
- Le dernier bâtiment, de plain pied, est réservé à l'accueil et aux parties communes. Les espaces collectifs sont distincts selon le public accueilli, et ont été conçus pour animer et faciliter les conditions de vie dans la maison. On trouve des entrées et accueils

séparés, une cuisine, deux salles à manger, deux salons de télévision, une salle de jeux pour les enfants, des coins lecture, deux jardins, un potager et dix boxes fermés aménagés pour recevoir les chiens.

Située à proximité immédiate d'un lycée, la Maison de Rodolphe a suscité, au cours de ses premiers mois de fonctionnement, quelques craintes de la part du voisinage comme me l'a expliqué le chef de service du CHU. Etant donné les fantasmes récurrents relatifs aux SDF en général, et à ceux accompagnés de chiens en particulier, la réaction des riverains ne détonnait pas avec l'atmosphère de suspicion traditionnelle les entourant.

Aussi, pour tenter de briser cette image, l'équipe éducative a veillé à ce que les maîtres respectent les règles sanitaires élémentaires, dans et au dehors de la structure. Le ramassage systématique des déjections canines le long de la route conduisant à la structure a permis de donner des gages de « sérieux » aux habitants du quartier qui semblent avoir aujourd'hui mieux intégré ces habitants. Au sein de l'établissement lui-même, si les consignes et le règlement intérieur posent les jalons d'une vie communautaire réussie (les chiens doivent être sortis en laisse par exemple), c'est l'autorégulation qui semble avoir pris le relais d'un cadre initial très strict. D'après les responsables du centre, la mixité du lieu qui accueille non seulement des familles avec enfants, mais aussi des hommes célibataires, a par ailleurs favorisé le mieux-être des personnes hébergées sur le site.

Cette démarche participative de l'utilisateur, qui dépasse largement le simple cadre coercitif imposé parfois par les centres d'hébergement d'urgence (Bregeon, 2008), apparaît encore, à bien des égards, comme exceptionnelle dans la perspective d'un accompagnement social de personnes marginalisées avec animaux. Malgré son instauration en janvier 2002, force est de constater que la loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, n'a pas toujours été suivie d'effets. Celle-ci précise pourtant, dès son chapitre préliminaire, que « l'action sociale est conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains ». Le texte s'attache notamment à remettre en perspective l'ensemble des droits des usagers du secteur social et médico-social.

Figure 54. Construit entièrement en bois, le bâtiment se compose d'unités modulaires de 15m² correspondant aux chambres à coucher. 10 d'entre-elles sont réservées aux hommes seuls, accompagnés ou non de chiens. Durant la journée, les résidents peuvent laisser leurs animaux dans le chenil mis à leur disposition sur le site. (Photo C. Blanchard, 2012)



Figure 55. La structure dispose d'un espace vétérinaire, équipé d'une douche permettant de laver les chiens. (Photo C. Blanchard, 2012)



Figure 56. Un résident et sa petite chienne. Arrivés une semaine plus tôt, ils sont tous deux « en transit » en attendant la proposition d'un logement plus stable. (Photo C. Blanchard, 2012)



La loi souligne ainsi que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médicosociaux ». Les préconisations du texte insistent sur l'importance de placer la personne au centre de l'action en lui garantissant « le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ».

A bien des égards, cette loi, largement inspirée des méthodologies managériales nord-américaines (Mispelblom Beyer, 2010), représente une véritable révolution épistémologique dans le champ de l'intervention sociale, dans la mesure où elle considère l'utilisateur non seulement comme un sujet de droit, mais aussi comme un acteur actif de sa réinsertion sociale. Malheureusement, des paroles aux actes, il existe des fossés que beaucoup d'acteurs du social, par crainte de l'utilisateur, se gardent bien de combler trop vite.

7.2.2 Réponses « bateau » et réussites gâchées

On l'aura compris, en matière de dispositifs d'accueil de personnes avec animaux, la Maison de Rodolphe fait figure d'exception. Comme dans nombre de structures d'urgence pour personnes marginalisées, on hésite d'ailleurs à investir de façon trop ambitieuse, de crainte que « ces personnes puissent se sentir bien et décident de ne plus quitter les lieux », comme me l'expliquait un professionnel du social.

Fébriles face au serpent de mer du possible « appel d'air » que produirait la promesse de locaux trop bien « adaptés » aux attentes des usagers, les décideurs se rabattent donc sur des solutions de facilité. En matière d'hébergement des binômes à la rue, l'une des plus connues demeure certainement la péniche *Le Fleuron*.

Fondée en 1999 à l'initiative de la Fondation 30 Millions d'Amis et de l'Ordre de Malte, cette péniche est devenue la référence absolue pour bon nombre de professionnels et de politiques qui, sans l'avoir jamais visitée, en font un éloge intarissable.

Dès 1997 – soit deux ans avant la création officielle de la structure – Jean-Pierre Roger, dans son rapport à Xavier Emmanuelli (Roger, *op. cit.*) évoquait cette structure comme la promesse d'un monde plus doux pour les propriétaires d'animaux à la rue :

La Fondation 30 Millions d'Amis vient de signer un accord de partenariat avec l'organisation des Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte. Ensemble, ils aménagent une péniche afin d'en faire le premier centre d'hébergement conçu pour accueillir l'homme et son chien. Au-delà de l'hébergement, ils entendent mettre en place un véritable programme de

réinsertion basé sur la relation intense qui relie l'homme à l'animal. (Roger, *idem*, p. 44)

Il faut dire que cette structure atypique a de quoi séduire. Amarrée à l'un des quais du port de Javel dans le XV^{ième} arrondissement parisien, ce centre d'hébergement d'une capacité de 50 places en cabine, dont 25 rien que pour les maîtres et leurs chiens, la Péniche est ouverte toute l'année de 18 heures 30 à 8 heures du matin.

Fruit d'un partenariat atypique entre les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte, dont la vocation est de secourir et soigner les personnes malades et démunies, et la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participe au financement de l'alimentation canine, assure les soins vétérinaires et le petit équipement (laissez, colliers...), le centre d'hébergement fonctionne grâce au travail de plus d'une centaine de bénévoles et de neuf salariés, travailleurs sociaux et médico-sociaux. Un vétérinaire de l'association SAPAH⁹⁰ de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort intervient également bénévolement deux fois par semaine pour les soins animaliers. Si le concept, novateur à l'époque, a eu le mérite d'ouvrir une brèche, force est de constater qu'il n'a guère suscité d'autres projets aussi ambitieux. Par ailleurs, la réponse sociale – notamment celle de l'insertion évoquée par Jean-Pierre Roger dans son rapport – a largement été surévaluée dans cette structure. Il faut dire que la puissance médiatique de la Fondation 30 Millions d'Amis a largement contribué à asseoir la notoriété du Fleuron comme outil social de référence. Toutefois, plusieurs imperfections mériteraient d'être soulignées.

Tout d'abord, la péniche n'est accessible qu'aux hommes, dont le profil est de surcroît assez éloigné de ceux qu'on retrouve actuellement dans les zones urbaines. Plutôt âgés, les usagers de la structure possèdent souvent de petits chiens qui peuvent s'adapter facilement à l'exiguïté des locaux. Disposant rarement de plus d'un animal, ces propriétaires n'ont pas bonne presse dans la rue :

« Ceux qui vont à la péniche, ce sont des clodos. Moi, j'y suis allé deux fois, mais ça m'a suffi. Ça pue et en plus, l'accueil n'est pas vraiment sympa, sauf si tu te montres intéressé par la religion. Car là-bas, les encadrants te font toujours comprendre que le Bon Dieu veille sur toi. Si c'était le cas, moi je ne serais pas dans cette merde actuellement. » (T., homme, 37 ans, 1 chien)

⁹⁰ Soigner l'Animal Pour Aider l'Homme.

Si l'hygiène demeure un souci constant, comme le prouve le dépliant remis à l'entrée aux « passagers »⁹¹ de la péniche, la sécurité des bêtes et des usagers peut poser quant à elle question. Jouxant la Seine, le lieu est en effet propice aux accidents qui, d'après les responsables, ne se sont pourtant jamais encore produits.

« Fleuron » des réponses sociales en matière de prise en charge des problématiques relatives à la gestion des binômes « homme/chien » à la rue, la péniche de l'Ordre de Malte reste un peu l'arbre qui cache la forêt. En effet, plusieurs initiatives pourtant fructueuses, se sont avérées de véritables « gâchis » à cause d'un manque d'ambition politique caractérisé. Ce fut le cas de *La Place*. Structure de stabilisation de l'association le Relais Ozanam, située à Grenoble, *La Place* était née en 2008 suite au mouvement des Don Quichotte et à la mise en place du Plan d'action renforcée pour les sans-abri (PARSA). Après trois ans de fonctionnement, *La Place* n'est plus aujourd'hui qu'un éphémère souvenir, désormais envolé, celui d'un village dont le nom résonnait pourtant comme une promesse pour tous les habitants qui avaient un jour décidé d'y déposer leur bagage de misère.

Il faut dire qu'au-delà de ses improbables bungalows et de ses irréductibles mauvaises herbes, *La Place* avait su injecter à ses résidents une dose de cette respectueuse humanité qui fait si souvent défaut aux centres d'hébergement classiques. Loin de l'hygiénisme coercitif d'une administration tatillonne, *La Place* avait même fait le pari d'ouvrir ses portes aux publics accompagnés de chiens, exclus parmi les exclus, dont l'encombrante présence sur l'espace public incommode tant nos élus et leurs électeurs. A *La Place*, aucun jugement idéologique ni faux-fuyant n'étaient de mise. Un propriétaire de chiens, même à la rue, méritait l'hospitalité. La chose était entendue.

Cet engagement inébranlable est bien entendu à mettre au crédit du Relais Ozanam, mais aussi de son équipe de professionnels qui surent, pendant près de trois ans, s'adapter aux réalités mouvantes du terrain social, souvent complexes et toujours perturbantes, sans attendre comme beaucoup d'autres, que le terrain social justement ne s'adapte à leurs souhaits. Finalement, cette ambition pragmatique aura peut-être été fatale à la structure grenobloise ; même s'il est de bon ton – dans les arrière-salles des cabinets ministériels – de claironner, comme autant d'incantations magiques, que « l'innovation sociale » représente désormais le remède aux maux des sans-logis contemporains, encore faut-il que ces innovations soient en adéquation avec les cadres normatifs de la « bien-pensance » institutionnalisée.

⁹¹ Nom donné aux usagers par les responsables de la structure.

Figure 57. Avec ses bungalows fonctionnels, le centre d'hébergement et de stabilisation de *La Place* était devenu en quelques années seulement, un lieu de repli pour les personnes à la rue, avec ou sans chien. Contraint de fermer ses portes en juin 2011, faute de crédits suffisants, le centre a dû, à contre-cœur, tirer un trait sur une expérimentation sociale qui fonctionnait pourtant parfaitement. (Photos Association *Et Pourquoi Pas*, 2010)



Dans cette grille de lecture sélective, les propriétaires de chiens à la rue n'ont malheureusement toujours pas leur place. C'est pourquoi, malgré l'appui de la préfecture de l'Isère, les « décideurs » n'auront pas alloué la rallonge budgétaire nécessaire à la survie de la structure grenobloise. En juin 2011, *La Place* a donc fermé et ses usagers, avec ou sans chien, ont été « réinjectés » dans l'espace public.

7.2.3 Binôme « homme/chien » : une prise en charge globale défaillante

A l'instar des éducateurs de *La Place*, on pourrait s'attendre à ce que l'ensemble des professionnels du social sachent s'adapter aux évolutions touchant les personnes fragilisées.

La problématique des personnes à la rue accompagnées de chiens se pose pourtant depuis plus de vingt ans, sans que rien n'ait véritablement bougé sur le front de sa prise en charge. Mais comment pourrait-il en être autrement quand les décideurs eux-mêmes se montrent si sceptiques vis-à-vis de cette thématique ? Les principales défaillances dans l'accompagnement se répercutent inévitablement sur la formation des futurs professionnels, forcément défectueuse. C'est ce que suggère Mikäel Quilliou, sociologue et responsable pédagogique à Buc Ressource, l'un des grands centres de formation aux métiers du social en France. Pointant du doigt l'absence de prise en charge quasi systématique des personnes accompagnées de chiens dans les dispositifs sociaux (Quilliou, 2012), l'auteur souligne notamment que faute de prise en charge globale, d'autres thématiques sont également très mal appréhendées par les professionnels. Parmi celles-ci, la gestion des « couples ».

Nos institutions induisent, de par leur dimension de vie collective, des dysfonctionnements. L'accès à la vie affective et sexuelle est une composante que nous pouvons travailler et développer. Beaucoup retiennent ici la dimension sexuelle mais la notion d'affection est sans doute plus importante. Il est difficile de réduire une relation intime à un acte sexuel et c'est pourtant très souvent ce que nous faisons. Le manque de l'autre a avant tout des conséquences sur l'estime de soi. « Personne n'est en capacité de m'aimer ? » A quoi bon chercher à socialiser une personne handicapée mentale si son intimité et ses besoins de reconnaissance en tant que sujet aimant et capable d'être aimé sont niés ? Parler de sexualité dans une institution est une manière de comprendre l'institution et sa logique de prise en charge. C'est en cela que cette question est insupportable à certaines équipes éducatives car en parler reviendrait à questionner réellement la prise en compte de l'autre et ses besoins dans l'institution. (Quilliou, *op. cit.*, p. 110)

Incapables de saisir la portée des liens pouvant attacher un homme et une femme sans abri, on voit mal comment les pouvoirs publics, et plus globalement les travailleurs sociaux, pourraient l'envisager dans le cadre d'un binôme « maître/chien ». Cette incompréhension fondamentale débouche inévitablement sur de grossières erreurs de diagnostic.

Dépité que les services sociaux parisiens ne veuillent pas le prendre en charge, lui et son compagnon d'infortune, ce propriétaire de chien me le confirmait à sa façon :

« L'assistante sociale que j'ai rencontrée le mois dernier m'a dit que pour bénéficier d'une chambre en CHRS, ou même d'une chambre d'hôtel pour la nuit, il fallait d'abord que je trouve une solution pour *Frizer*. Putain ! C'est n'importe quoi. Qu'est-ce qu'elle croit, j'ai dit ! Vous avez un chien, vous, j'ai dit ? La conne, tu sais ce qu'elle a répondu ? Eh ben, elle m'a répondu que oui ! Tu peux croire ça ? C'est dégueulasse ! Je lui ai dit : vous, vous sépareriez de votre chien ? Là, elle m'a fait non de la tête. Alors, je lui ai demandé pourquoi moi je devais le faire ? Elle m'a répondu que dans les centres d'hébergement, c'était trop compliqué à gérer avec les autres usagers, avec les mesures d'hygiène et tout ça, et en plus les mecs qui géraient ce genre de structures, ils n'étaient pas formés pour ça et ils ne savaient pas comment gérer les situations en cas de problèmes. » (S., homme, 21 ans, 1 chien)

Pour A., 24 ans et un chien à charge, le problème s'est avéré d'une autre nature :

« Mon référent social m'a trouvé un logement, et m'a dit que ça serait bien de faire une formation, parce qu'aux espaces verts de la ville, ils acceptaient de prendre des mecs sans diplôme comme moi. J'étais plutôt partant, mais je lui ai demandé immédiatement ce que j'allais faire de *Toglias*, mon berger. Je ne le laissais jamais seul avant. Là, mon référent il a commencé à me faire toute une histoire ; il s'est même un peu énervé en me disant que dans la vie, on ne fait pas ce qu'on veut, et tout le baratin moral qui va avec. Moi, ma question s'arrêtait à : « Okay, mais pour mon chien, je fais comment ? » Bref, il m'a dit d'aller bosser, et que le chien allait s'habituer de toute façon. J'ai été assez con pour l'écouter. Résultat : le chien a défoncé tout l'appartement, mangé le canapé et fait chier tout l'immeuble pendant plusieurs jours en « faisant le loup ». Un soir, en rentrant, j'ai même retrouvé les plaques électriques allumées ! Comme il est plutôt grand *Toglias*, il m'attendait en regardant par la fenêtre de la cuisine. Je pense qu'avec ses pattes, il avait touché les boutons des plaques. Ça puait le cramé dans tout l'appart'. Finalement, comme tout ça me stressait pendant le boulot, j'ai décidé de tout lâcher au bout de deux mois. » (A., homme, 24 ans, 1 chien)

Dans la vie rêvée que les travailleurs sociaux envisagent pour leurs usagers, ils oublient – faute d'une formation spécifique sur la question – de considérer l'homme et le chien comme un binôme fusionnel qui ne peut se séparer qu'au prix d'un accompagnement

spécifique. Ainsi, les professionnels peinent souvent à appréhender correctement la relation du propriétaire et de son chien⁹². Pour beaucoup, notamment chez ceux qui ne se situent pas en toute première ligne de l'intervention sociale mais qui, par leurs fonctions, disposent d'une marge de manœuvre décisionnelle importante pouvant avoir un impact sur la suite de la « carrière » du propriétaire à la rue, le chien demeure une entité lointaine et abstraite, un objet dans lequel ils peinent à percevoir la jonction relationnelle avec le maître. Pour le propriétaire, il en va par contre bien différemment. Son animal est en effet un être individué ; il est celui à qui il se confie, celui avec qui il partage son quotidien, rarement rose, mais aussi plus pragmatiquement, celui avec qui il partage ses repas, voire son sac de couchage.

Cette relation n'est pas forcément « normale ». Souvent, elle peut même s'avérer pathologique, entraînerait ce trouble du comportement chez le chien qu'est l'hyper-attachement. Présentant un attachement excessif au maître, l'animal ne peut alors plus se passer de sa présence. Il lui faut un contact visuel et/ou tactile pour s'apaiser. Mal diagnostiquée, cette pathologie canine assez fréquente dans la zone peut déboucher sur des prises de décisions des professionnels du social qui s'avéreront contre-productives pour le maître. Proposer d'emblée un hébergement n'acceptant pas les chiens à un propriétaire sera ainsi voué à l'échec.

Même si cela nécessite un long travail d'interprétation, il convient donc de comprendre avec finesse les enjeux des relations que la personne entretient avec son animal. Sans cette analyse de la relation homme/animal ou du statut que le maître confère à son chien, les professionnels du social peinent généralement à travailler en confiance avec le propriétaire. Certains travailleurs sociaux que j'ai pu rencontrer durant cette thèse préféraient pourtant éluder le sujet d'un laconique : « On a déjà du mal à s'occuper des hommes, alors les bêtes... »

En réalité, cette attitude met en lumière des problèmes plus graves, notamment des défaillances dans la prise en charge globale de l'homme et de son animal. Celles-ci sont directement liées au schisme pouvant exister entre l'univers du social et celui de l'animal, qui ne se rencontrent quasiment jamais. Alors que la question de la prise en charge des animaux de compagnie dans les structures d'accueil est au cœur des difficultés quotidiennes des structures de premières lignes, combien de structures sociales collaborent réellement avec des

⁹² Au vu des nombreux travaux de fin d'études de travailleurs sociaux, dont un certain nombre sont désormais relayés par la Fondation Pierre et Adrienne Sommer, on pourrait nuancer ce propos. Toutefois, dans les faits, on constate que peu de structures sociales tiennent vraiment compte de ces avancées réflexives.

structures vétérinaires ? Toutes les actions existantes résultent d'initiatives ponctuelles et reposent sur le bon vouloir ou sur l'implication de quelques-uns.

Si on ne peut que louer les initiatives d'associations caritatives comme « Vétérinaires pour tous », dont l'action permet à un grand nombre de personnes d'accéder à des soins peu onéreux pour leurs compagnons, si on peut souligner l'intérêt des maraudes proposées par la Fondation Bardot qui offrent des consultations gratuites autour des gares parisiennes, ou bien encore se féliciter de l'existence de dispensaires dans les écoles vétérinaires à Paris, Lyon, Nantes ou Toulouse, ces actions demeurent trop sporadiques. Elles n'offrent en effet aucune réponse globale aux travailleurs sociaux dans la résolution d'une problématique d'accompagnement social de l'usager. Pourtant, mieux appréhendée, une réponse systématique liant la dimension sociale à la dimension animale pourrait apporter des résultats efficaces pour le maître et pour le chien.

Dans ce non-dialogue entre professionnels du social et professionnels de l'animal, les spécialistes de la « chose canine » ne disposent pas toujours, eux non plus, des outils interprétatifs adaptés qui leur permettraient de bien cerner les modes d'action des travailleurs sociaux, ou tout simplement des usagers eux-mêmes.

Les méthodes, très invasives et souvent moralisatrices de certains vétérinaires de la Fondation Bardot par exemple, débarquant dans la zone bardés de certitudes relatives à la « bien-traitance » des chiens, mais n'hésitant pas à « maltraiter les propriétaires », sont souvent source de conflits. Du côté du boulevard Magenta à Paris où se situe l'association *Itinérances*, l'un des seuls centres d'accueil de jour de la capitale acceptant les maîtres et leurs animaux, plusieurs incidents se sont ainsi produits ces derniers mois :

« L'autre jour, quand la véto de chez Bardot a débarqué, j'ai cru que j'allais la défoncer. Elle voulait que je coupe mon chien et que je stérilise ma chienne. Putain, pour qui elle se prend cette conne ! En plus, elle insistait. Elle disait que c'était pour leur bien ! Putain, le bien de qui ? Moi, quand mes chiens ont des petits, je m'occupe des chiots comme si c'était mes gamins. Moi, je suis un bon père. Pas besoin de « Bardo la facho » et toute sa clique pour me dire ce qui est bien et ce qui est mal. » (P., homme, 25 ans, 3 chiens)

A quelques rues de là, G. et ses deux acolytes canins partagent le même diagnostic :

« A la Fondation, ils nous aident mais dans le même temps, j'ai l'impression qu'ils ne nous aiment pas. On sent du mépris ; un manque de respect et tout ça. Ils veulent qu'on fasse castrer nos chiens pour éviter qu'il y ait trop de petits. C'est vrai qu'il y en a beaucoup, mais on assume. Et puis, quoi ! Pourquoi ils viennent nous emmerder même là. Tout le monde nous chie déjà sur la tête et on vient encore nous faire la morale, même avec nos chiens. En fait, j'ai l'impression que leur rêve serait qu'on n'ait plus de chiens et qu'on stérilise, non pas nos chiens, mais nous-mêmes ! Un peu un trip à la nazi, tu vois ? » (G., homme, 27 ans, 2 chiens)

Si la neutralité du chercheur m'a incité à ne pas répondre à la question de G., pour de ne pas alimenter plus que de raison son sentiment de persécution, je parviens sans peine à comprendre ce qui sous-tend la virulence de son argumentaire. Loin d'un discours idéologique, comme le soupçonnent parfois les maîtres de la rue, les vétérinaires se cantonnent le plus souvent à essayer d'assurer un mieux-être à des animaux qui subissent eux aussi de plein fouet, leur non-prise en charge par les pouvoirs publics. Le véritable problème des soignants animaliers est donc davantage à mettre sur le compte de leur méconnaissance de certaines réalités quotidiennes des propriétaires en situation d'exclusion, que d'une volonté de leur nuire.

C'est pourquoi une meilleure interaction entre le secteur du social et celui de l'animal pourrait déboucher sur des prises en charge beaucoup mieux adaptées. C'est le constat qui a été fait par le centre Saint-Benoît à Nantes. Rare structure en France à avoir réussi cette synthèse entre l'univers du social et celui de l'animal, son action commence aujourd'hui à être médiatisée (Gaillard, 2012).

Dans ce CHRS, la prise en charge des maîtres ne se fait pas au détriment des chiens. Pour assurer cette approche systémique, les interventions des travailleurs sociaux s'effectuent conjointement avec une vétérinaire comportementaliste et éducatrice canine. Tandis que les premiers se focalisent sur l'utilisateur, Nathalie Simon, la vétérinaire, s'intéresse à l'animal mais sans nier pour autant l'aspect relationnel du maître avec son chien.

« Lorsqu'une personne est prête à prendre un animal, nous devons lui donner les moyens de se prendre en charge et d'aller vers les autres. Si nous refusons la prise en charge avec le chien, nous ne leur permettons pas de progresser. Très souvent ils vivent très mal cette situation de rejet. Le transfert est tellement important, que c'est vécu comme une énième rupture dans leur parcours. Le seul être vivant en qui ils peuvent avoir confiance, et qui ne les trahit jamais, c'est leur chien. Le lien est si fort que nous devons impérativement en tenir compte dans notre travail au quotidien. L'animal représente par ailleurs un support facilitant la mise en lien. Les personnes parlent facilement de leur compagnon, tandis qu'il leur est de prime abord

difficile de parler d'eux-mêmes. Dans notre démarche l'animal fait donc partie du processus d'insertion. Il n'est plus considéré comme une contrainte, mais devient un atout potentiel, un levier dans le cadre de l'accompagnement réalisé par les professionnels. »

Le dialogue à trois voix qui s'instaure alors permet d'éclairer les postures des uns et des autres, tout en évitant les incompréhensions mutuelles. Dans cette conversation, le chien joue lui aussi un rôle important car ses attitudes et ses réactions sont également interprétées par la vétérinaire qui peut ainsi questionner le maître et offrir au travailleur social des clés d'analyse nouvelles dans sa compréhension de l'usager. Le chef de service du CHRS confirme l'intérêt d'une telle approche pour les membres de son équipe.

« Ces jeunes sont très attachés à leurs chiens et préfèrent de toute façon échouer avec eux que réussir sans eux. Lorsque Nathalie les fait parler de leur animal, ils se livrent plus volontiers qu'avec les travailleurs sociaux et nous en apprenons beaucoup sur eux et sur leur parcours. C'est aussi une façon de les amener à réfléchir sur eux-mêmes ».

En marge de l'accompagnement social *stricto sensu*, la vétérinaire comportementaliste aide également les jeunes à résoudre les problèmes de comportement de leurs chiens. Travaillant selon des méthodes d'éducation canine « amicales et positives », c'est-à-dire sans rapport de dominance de l'un par rapport à l'autre, Nathalie Simon estime que son approche est totalement justifiée dans le cadre de l'intervention sociale :

« Le chien subit souvent de la part de son maître des pratiques éducatives peu cohérentes, instables et souvent brutales. Ceci est directement lié au modèle d'éducation-dressage canin préconisé en France depuis quelques années où a été mise en valeur la notion de dominance induisant de manière « autorisée » l'usage du rapport de force. Ainsi, le chien devient objet de soumission, et subit de ce fait des situations de maltraitance ou de perversité. Ce phénomène n'est bien sûr pas l'apanage de la personne SDF seulement, mais dans son cas la violence sur le chien se voit dans la rue. Il s'agit d'une évolution grandissante qu'il est important de ne pas accepter, et encore moins de favoriser, car le résultat de telles pratiques pour des personnes en difficulté éducative, est de renforcer les exigences et les comportements répressifs à l'égard d'autrui. Par ailleurs, les personnes en difficulté dans leur rapport à l'obéissance, ont tendance à comprendre plus facilement les punitions à effet immédiat, violentes et proportionnelles à la faute, que celles qui demandent un peu de réflexion et de temps. Il est donc essentiel de développer des principes éducatifs amicaux et positifs, d'autant plus pour les personnes SDF et leurs chiens [...] La méthode que j'utilise constitue un apprentissage du respect de l'autre, de la non-violence et de la maîtrise intelligente de soi. Lorsque je tiens à ces jeunes un discours du type : « je te frappe pour t'empêcher de trop boire, est-ce que ça marche ? Non ! Alors pourquoi veux-tu

que cela marche avec ton chien ? » Ils prennent conscience de quelque chose de très profond en eux. Ensuite, on trouve ensemble une solution pour résoudre le problème de comportement du chien. »

Acteurs de leur prise en charge, les propriétaires parviendraient à prendre conscience qu'ils doivent eux-mêmes évoluer s'ils souhaitent changer le comportement problématique de leur animal. Grâce aux techniques « non invasives » prônées par Nathalie Simon, le maître est considéré comme un propriétaire à part entière, une reconnaissance valorisante qui permet également de se désaxer des approches classiques de l'intervention sociale.

Nouveau venu au centre Saint-Benoît, K. ne voulait pourtant pas entendre parler d'éducation canine à son arrivée. Pour lui, les techniques de dressage et d'éducation représentaient une ingérence intolérable dans sa relation avec ses chiens. « C'est comme si on te donnait des leçons pour élever tes enfants. Mes chiens, c'est mes chiens, c'est tout ce que j'ai et personne n'a le droit de juger comment je les éduque. » (K., homme, 28 ans, 2 chiens)

Figure 58. Garçon à fleur de peau, K. est une personne assez peu sûre d'elle, malgré ses convictions claironnées et les multiples tatouages striant son visage. Accompagné de Tara et son fils Max, il souhaiterait après son passage au centre Saint-Benoît à Nantes entamer une formation d'éducateur canin. (Photo C. Blanchard, 2010)



Propriétaire de deux chiens, K. en a eu jusqu'à 5 chiens durant ses années d'errance.

« Cinq chiens, dans la rue ça devient vite ingérable, surtout financièrement. J'ai gardé ma chienne *Tara*, parce que je l'ai eue toute petite et qu'elle m'a accompagné depuis le début de mes galères. Elle a été ma première chienne et si je suis encore là, c'est grâce à elle, parce qu'il y a eu bien des fois où j'ai eu envie de me foutre en l'air. Mais je la regardais et j'avais trop peur qu'on l'emmène à la fourrière et qu'on lui fasse du mal à elle aussi. Je me disais que j'avais pas le droit de lui faire ça, alors j'ai tenu... J'ai gardé un de ses petits, *Max* : une vraie tête de con, mais dans le fond, il est gentil. Mes autres chiens, je les ai donnés à des gars qu'en avaient pas. Mais j'ai fait attention que ce soient des gars corrects. Je prends régulièrement de leurs nouvelles et comme je suis leur parrain officiel, je peux les voir quand je veux. » (K., homme, 28 ans, 2 chiens)

Malgré ses premières réserves vis-à-vis de la vétérinaire du centre, K. a dû se rendre à l'évidence. *Max* étant très agressif envers les autres mâles, il a accepté l'idée d'obtenir « quelques conseils » de Nathalie Simon puis, séduit par l'approche « amicale et positive » préconisée par la vétérinaire, il s'est intéressé de plus en plus près au comportement de ses compagnons.

Aujourd'hui, encouragé par la comportementaliste, K. envisage même d'embrasser une activité professionnelle auprès des chiens. Une perspective qui démontre de façon exemplaire que, loin de l'image biaisée de certains politiques ou professionnels du social, le chien des zonards peut lui aussi devenir un levier positif et valorisant dans leur parcours.

CONCLUSION

Lors de l'un de mes entretiens, T., un informateur de la première heure m'a demandé :

« Tu vas bien témoigner pour nous, hein ? Tu vas leur dire ce qu'est la vie dans la rue avec des chiens ? Parce que, tu sais, on en voit beaucoup des psychologues, des sociologues, mais en réalité, nous et nos chiens, on a pas l'air de les intéresser. Ils nous posent souvent des questions pour savoir d'où on vient, si on a été malheureux durant notre jeunesse et tout ça ! C'est toujours la même histoire et moi, tu vois, j'en ai marre de remuer cette merde. Pour leur faire plaisir, je leur raconte des trucs « trash ». Des trucs que j'ai vus parfois dans les films. Je sais pas trop ce qu'ils en font et d'ailleurs, je m'en fous. Pour moi, le passé c'est le passé et tout ce qui m'intéresse vraiment, c'est le présent et le futur. Et le présent et le futur justement, c'est avec mes chiens, car c'est grâce à eux que je survis et c'est eux qui m'aident à ne pas craquer. » (T., homme, 25 ans, 3 chiens)

A l'heure de proposer une conclusion à cette thèse, j'aimerais m'attarder sur les paroles de T. Je les trouve finalement assez symptomatiques de cette absence de prise en compte du binôme comme entité dynamique par les sciences sociales, qui entérinent ainsi la vision souvent véhiculée par les pouvoirs publics d'un couple nuisant à la « réinsertion » des individus dits « en errance ». Une telle vision ne permet pas d'appréhender le chien autrement que comme un symptôme inquiétant de leur ensauvagement, mais est d'emblée exclu de tout processus de protection sociale.

Elle nie ainsi les ressources techniques et symboliques mises en œuvre par le binôme, qui permettent à ces groupes de maintenir un lien social et donc de survivre dans la « zone ». Elle véhicule l'idée que ces personnes demeurent fondamentalement asociales, incapables de toute construction dès lors que le moment de « rupture » avec les structures sociales englobantes – que les sciences sociales se donnent pour objectif d'identifier et de comprendre – semble avoir été consommé.

Nous avons essayé de montrer qu'un tel moment dans les parcours de ces jeunes est largement surévalué et que ceux-ci ont au contraire construit un véritable ordre socio-canin que ce travail de recherche s'est efforcé de mettre en évidence, afin de resituer ces personnes à la rue comme des acteurs à part entière dont les logiques doivent inspirer davantage les politiques de protection et d'assistance sociales.

C'est pourquoi, durant ce long travail d'enquête, nous nous sommes attaché à souligner combien les maîtres à la rue, tout comme leurs chiens, demeuraient des êtres autonomes. Autonomie de l'acteur social humain d'une part, qui s'inscrit parfaitement dans les perspectives d'une sociologie de l'action, mais autonomie de l'animal également qui devrait ravir les tenants contemporains d'une approche animaliste. Malheureusement, la matière canine connaît elle aussi ses lignes de faille idéologiques et s'il devient sociologiquement valorisant de s'ébaubir, dans certains colloques, de la singularité du labrador (Vicart, *op. cit.*) ou de la personnalité profonde de tel ou tel ruminant rencontré au hasard d'une promenade à la campagne (Kohler, 2012), peu de chercheurs ont tenté l'aventure de percer les mystères du chien de la zone. Il faut avouer que, bien qu'autonome, celui-ci a la particularité de ne se « conjuguer » qu'en binôme. Pour observer l'un, il faut donc se résoudre à en faire autant avec l'autre ; exercice inconfortable et risqué pour les nouveaux « phénoménologues de l'animalité », surtout face à des propriétaires de la rue toujours très « soupe-au-lait » dès qu'on aborde le sujet sensible de leur « bébé » à quatre pattes.

1 . Maîtres de chiens à la rue : l'émergence d'une sous-culture urbaine ?

Si l'affirmation de l'autonomie de l'homme à la rue et de son chien constitue une considération théoriquement viable, celle-ci n'en demeure pas moins intellectuellement difficile à appréhender pour les humanistes et les animalistes de tout poil.

Comment expliquer autrement le fait que le terme « propriétaire » que nous nous sommes attaché à leur attribuer durant ce travail d'analyse, n'apparaisse jamais dans les discours scientifiques ou sociaux ? Rien ne s'y opposerait pourtant. Ni la réalité juridique, ni l'observation minutieuse du rapport quotidien qu'entretiennent les maîtres à la rue avec leur bête.

Pourtant, tous les discours dominants, qu'ils émanent de l'univers politique, médiatique, social voire scientifique, s'acharnent à réduire ces individus à des catégories suspectes et à la marge. Tout au plus, dans une approche vaguement culturaliste, leur accorde-t-on parfois le bénéfice du doute. Sortant alors de l'univers des « sans » (« sans domicile », « sans-logis », « sans-papiers », etc.), les voici ainsi autorisés – reconnaissance ultime – à intégrer l'univers des « sous ». Dépositaires d'une prétendue « sous-culture » (Chobeaux, *op. cit.*) qui se voudrait, dans l'approche sociologique classique, une notion éminemment positive

puisque garante de l'éventail des compétences mises en œuvre par des groupes minoritaires dans la société globale, ces individus contraints de vivre à la rue constitueraient donc une sorte de caste, misérable certes, mais pleine de ressources. Dans cette nouvelle cour des miracles, vivier permanent d'innovations, les individus bâtiraient ainsi, sur le terreau de leur misère quotidienne, les promesses de lendemains qui chantent.

Gaboriau qui s'est intéressé de près au quotidien des sans-abri a largement développé cette perspective, valorisant cette notion de sous-culture, propre selon lui à caractériser l'univers de la rue. Pour l'ethnologue, le « partage de la bouteille » en constituerait le socle (Gaboriau, *op. cit.* p. 15). Etrange vision de la « culture » pourtant qui, lorsqu'elle touche les groupes minoritaires serait inévitablement limitée à sa version dégradée. Sans gloser indéfiniment sur la notion de « culture », pourquoi devrait-on réduire le fait de parvenir à gérer un, deux ou trois chiens sur l'espace public à une simple « sous-culture », et refuser d'y voir une « culture » à part entière ?

Les éthologues contemporains affirment bien que certains animaux possèdent eux-mêmes une « culture » (Lestel, 2001), dont la transmission par imitation serait la caractéristique principale. Les zonards qui s'échangent depuis plusieurs années dans la rue les techniques d'éducation canine pour éviter que leur chien ne se fasse écraser, seraient-ils moins « cultivés » que les chimpanzés du Cameroun, employant des cailloux pour casser des noix ? (Morgan et Abwe, 2006). Leurs compétences cynotechniques devraient-elles être considérées comme un sous-produit de celles qu'un maître « socialement intégré » atteindra péniblement avec son cabot, après plusieurs séances d'éducation dans un centre canin ?

La harangue est volontairement provocatrice mais elle vise à mettre en lumière un constat simple et qui articule toute notre réflexion : puisqu'ils sont des propriétaires à part entière, évoluant dans des contextes urbains similaires aux nôtres, ces maîtres à la rue ne sont en réalité, ni plus ni moins que les alter ego de tous les autres maîtres. En clair : la plupart des critiques qui sont faites à ces maîtres ne sont que des écrans de fumée permettant aux pouvoirs publics de ne pas assumer leurs responsabilités.

2. Des propriétaires malades de la société

Que le grand public se fasse manipuler par des politiques en manque d'imagination ou par des médias paresseux qui, en guise d'enquêtes journalistiques, se contentent de relayer des lieux communs aguicheurs, est une chose. Mais que des professionnels du social travaillant

quotidiennement avec ces publics ne se montrent pas plus attentifs à une problématique qui fragilise de plus en plus ces propriétaires à la rue, en est une autre.

Mais puisque tel est le cas, profitons de cette conclusion pour réaffirmer un constat essentiel : propriétaires prétendus hors normes, ces maîtres de la zone sont, comme nous l'avons démontré, d'un conformisme étonnant. Leurs treillis, leurs tatouages et leurs pratiques addictives sont autant de façades qui ne donnent, en réalité, rien à voir des relations complexes qu'ils entretiennent avec leurs animaux. Pour espérer les saisir, au-delà des saillies idéologiques et des condamnations de principe, il faut être capable de ne plus considérer le chien qui les accompagne comme la source de tous leurs problèmes, faute de quoi, pouvoirs publics et professionnels du social continueront longtemps encore à se renvoyer la balle.

Car le chien, plus qu'un révélateur biologique du cynisme dont ces maîtres feraient preuve pour ne pas s'intégrer, s'avère être au contraire symptomatique des dysfonctionnements sociaux majeurs qui traversent le monde de la prise en charge sociale. Alors que les pouvoirs publics tentent de nous convaincre que la société a fini par s'adapter et par gérer efficacement les problématiques de la marginalité, à travers de multiples politiques sociales dites « innovantes » (« humanisation des logements », « logement pour tous », usagers-acteurs de leur prise en charge sociale, etc.), on voudrait nous faire croire que la prise en charge du binôme maître/chien constituerait une difficulté insurmontable ? Face à cet aveu d'échec, plus que la pathologie de l'utilisateur, c'est bien celle du système que nous observons.

Faute de réponses cohérentes, le système s'adonne alors, sans complexe excessif, à des opérations discriminatoires flagrantes. Celles-ci remettent en cause non seulement les droits fondamentaux de l'utilisateur (interdiction de posséder un chien dans les structures d'accueil sociales, arrêtés municipaux abusifs, etc.), mais visent aussi la crédibilité même des maîtres. « Mauvais éducateurs, « maltraitants en puissance » et « inconséquents notoires », certains n'hésiteront pas à leur retirer de force leurs chiens, histoire de les humilier définitivement.

D'autres, par souci de simplicité, n'hésiteront pas à proposer des « solutions » plus radicales encore, en évoquant ouvertement l'euthanasie de l'animal. A défaut de pouvoir se débarrasser de l'utilisateur lui-même, transformons-le en « déviant normal ».

Pour se dédouaner, les pouvoirs publics et les institutions sociales avancent volontiers l'argument que ces maîtres atypiques refusent systématiquement les réponses sociales qui leur sont faites, preuve définitive de leur asocialité. D'après les « aidants », s'ils le faisaient, ils retrouveraient pourtant immédiatement la voie de la « normalité ». Cet acte de repentance canine, préalable à toute promesse de réinsertion ultérieure, est bien évidemment inadapté aux attentes des propriétaires à la rue et constitue un chantage insupportable pour eux.

3. Résistances socio-canines

« Séparez-vous de votre chien et nous vous trouverons un logement » ; « abandonnez votre animal et nous vous réinsérerons ». La plupart des réponses évoquées par les pouvoirs publics et associatifs ne sont donc guère à la hauteur des enjeux sociaux qu'ils sous-tendent. Il s'agit en réalité d'un discours enfantin, tout aussi naïf que celui qui consisterait à affirmer qu'il suffirait à l'alcoolique d'arrêter de boire ou au toxicomane d'arrêter de se droguer pour que le monde tourne plus rond.

Aveux d'impuissance ou d'incompétence de la part de ceux qui le tiennent, l'argument du « chien problème » porte en réalité en lui les germes d'une vision du monde et de la prise en charge normative et coercitive. Tout individu qui ne s'intégrerait pas « naturellement » aux politiques publiques de prise en charge et, par voie de conséquence, à celles préconisées dans les écoles d'éducateurs, sera irrémédiablement exclu du système social. Dans cette posture normative où le binôme homme/chien est nié, c'est finalement à l'usager de s'adapter, jamais aux professionnels et surtout pas à l'opinion publique.

Mais devant ces dénégations sociales, le binôme maltraité par les pouvoirs publics ou les nouveaux Cerbères de la morale animalière ne s'en laisse pas conter. Mieux, il résiste.

Une analyse bourdieusienne trop rapide nous aurait conduit à souligner combien ces individus étaient dominés par le système. Selon cette théorie, les dominants imposent en effet leurs valeurs aux dominés qui, en les intériorisant, deviennent les artisans de leur propre domination. Mais, tout au long de notre recherche, un constat s'est imposé à nous : ces individus étaient victimes du système, mais pas pour autant dominés par lui. Ils résistent en effet à son incohérence en rejetant les solutions bancales que la société leur propose à eux et à leurs chiens.

En refusant de se débarrasser de leurs animaux ou de se plier aux règles morales visant à « réguler » leurs chiens (en imposant aux maîtres la castration de l'animal par exemple, ou bien encore en exigeant le port systématique de la laisse ou de la muselière), les propriétaires à la rue s'inscrivent en faux vis-à-vis de la domination sociale ambiante. La plupart ne procèdent pas frontalement. En effet, dans leurs rangs, il n'existe que peu de contre-pouvoirs structurés. Les « Punks à chiens » d'aujourd'hui n'ont pas grand-chose à voir avec les subversifs Punks d'antan. Leur contestation est silencieuse, faite de refus, de provocations vestimentaires et addictives. Le nombre impressionnant de chiens qu'un même propriétaire à

la rue peut être amené à posséder participe également à ce mouvement général d'insubordination et de défiance vis-à-vis de personnes socialement intégrées qui, propriétaires de chiens à mi-temps – c'est-à-dire en dehors des horaires de bureau – peinent quant à elles à gérer leurs animaux de compagnie. Pour les individus à la rue, la maîtrise réussie d'une meute de chiens est un signe de compétence, un acte positif qu'ils entendent bien continuer à revendiquer.

Mais si les maîtres de chiens à la rue ne sont pas des « dominés », c'est aussi parce qu'ils ne se considèrent pas comme des propriétaires anormaux. Et à y regarder de plus près, on peut d'ailleurs effectivement affirmer qu'ils participent, comme 7 millions d'autres propriétaires de chiens dans l'Hexagone, à cette zoolâtrie galopante qui touche l'ensemble des pays occidentaux depuis une trentaine d'années (Digard, *op. cit.*).

Face à leur absence de demandes, – une élue récemment interrogée m'expliquait ainsi que la difficulté avec ces publics « c'est qu'ils ne demandent rien » –, certains s'étonnent que les maîtres à la rue puissent se plaindre de la non-prise en charge de leurs animaux par les pouvoirs publics. Pourtant, propriétaires à part entière, pourquoi ne le feraient-ils pas ? La loi prévoit une série de dispositions aux termes desquelles leur prise en charge globale, c'est-à-dire celle de leurs problèmes quels qu'ils soient, devrait être assurée. Que ces problèmes aient des poils et quatre pattes ne change foncièrement rien à l'affaire. En réalité, les pouvoirs publics continuent à maltraiter ces individus en ne respectant pas leurs droits, alors que dans le même temps, ils leur imposent des règlements toujours plus arbitraires, comme l'a illustré l'inflation récente des arrêtés municipaux coercitifs.

Le plus souvent consciencieux et attentifs au bien-être de leurs animaux, ces maîtres représentent finalement la mauvaise conscience d'une société qui peine à venir en aide à certains de ses exclus. Le chien est un symbole criant de cet échec : adulé socialement, générant chaque année des milliards d'euros de recettes, il demeure paradoxalement l'un des principaux grains de sable qui enraye depuis plus de vingt ans les rouages de l'accompagnement social en France.

BIBLIOGRAPHIE ET FILMOGRAPHIE

ACHARD, P. 1937. *Hommes et chiens du Grand-Saint-Bernard*, Paris : Les Editions de France.

AFEISSA, H.-S. 2010. *La Communauté des êtres de nature*, Paris, Editions MF.

ALMARCHA BONNET, C. 2008. *Pour une prise en charge globale des jeunes en errance : partenariats et solutions à développer à Bordeaux*, Bordeaux : Ecole des hautes études en santé publique, mémoire (non publié).

ANDERSON, N. 1993 (1923). *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris : Nathan, Coll. Essais et Recherches.

ARDUIN, P., MEMMI, D. 2002. « L'affichage du corporel comme ruse du faible : les SDF parisiens », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 113, p. 213-232.

ARLUKE, A., SANDERS, C. 1996. *Regarding Animals*, Philadelphia, Temple University Press.

ARMENGAUD, F. 2010. *Réflexions sur la condition faite aux animaux* », Paris, Kimé.

AUBERGER, J., KEATING, P. 2009. *Histoire humaine des animaux de l'Antiquité à nos jours*, Paris : Ellipses.

AUGE, M. 1989. « L'autre proche », Martine Segalen (dir.), *L'Autre et le Semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris : Presses du CNRS, p. 19- 33.

AUGE, M. 1992. *Non- lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris : Seuil.

AUMERCIER, S. 2004. « Le SAMU social. De l'urgence à l'inclusion globale », *Revue du M.A.U.S.S.*, vol.1. n°23, p. 116-132.

AUTES, M. 1992. « Les paradoxes de l'insertion », Robert Castel et Jean- François Laé (dir.), *Le revenu minimum d'insertion. Une dette sociale*, Paris : L'Harmattan, p. 93-119. Coll. Logiques Sociales.

AUTES, M. 2002. « Les représentations de la pauvreté dans la presse écrite », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001- 2002*, Paris : La documentation française, p. 105-120.

AUTES, M. 2002. « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la sphère politique et administrative », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, Paris : La documentation française, p. 85-103.

AUTES, M. 1985. « Les mots et les pauvres », Fracassi, Marques, Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*, Paris : ESF, p. 219- 232.

BARATAY, E. 2011. « Chacun jette son chien ! De la fin d'une vie au XIXe siècle », *Romantisme*, N° 153, 2011, 3, p. 147-162.

BARATAY, E. 2012. « Pour une histoire éthologique et une éthologie historique », *Etudes rurales*, N° 189, 2012, 1, p. 91-106.

BARATAY, E., MAYAUD, J.-L. (dir.) 1997. « L'animal domestique, XVIe-XXe siècle », *Cahiers d'histoire*, N° 42 (3-4).

BARDILL, N., HUTCHINSON, S. 1997. « Animal-assisted therapy with hospitalized adolescents », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, N° 10 (1), p. 17-24.

BARKER, S. B., BARKER, R. T. 1988. « The human-canine bond: Closer than family ties? », *Journal of Mental Health Counselling*, N° 10, p. 46-56.

BARKER, S. B., BARKER, R. T. 1990. « Investigation of the construct validity of the Family Life Space Diagram », *Journal of Mental Health Counselling*, N° 12, p. 506-514.

BARKER, S. B., DAWSON, K. S. 1998. « The Effects of Animal-Assisted Therapy on Anxiety Ratings of Hospitalized Psychiatric Patients », *Psychiatric Services*, Vol. 49, N° 6, p. 797-801.

BARNAO, C. 2004, *Sopravvivere in strada. Elementi di sociologia della persona senza dimora*, Milano : Franco Angeli.

BARREYRE, J.- Y. 2000. *Classer les exclus. Enjeux d'une doctrine de politique sociale*, Paris : Dunod.

BATAILLE, G. 1949. *La Part maudite*, Paris : Editions de Minuit.

BATESON, G. 1977. *Vers une écologie de l'esprit*, Paris : Le Seuil, vol. 1.

BAUMAN, Z. 2010. *Identité*, Paris : L'Herne.

BECK, A. M. 2000. « The use of animals to benefit humans, animal-assisted therapy », Fine, A. H. (dir.), *The Handbook on Animal Assisted Therapy, Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, New York : Academic press, p. 21-40.

BECK, A. M., KATCHER, A. H. 1983. *Between pets and people*, Springfield : IL.

BECK, F., LEGLEYE, S., SPILKA, S. 2006. « L'alcoolisation des personnes sans domicile : remise en cause d'un stéréotype », *Économie et statistique*, Paris : INSEE, n°391-392, p. 131-149.

- BECKER, H. S. 1985 (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié.
- BECKER, H. S. 2002. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris : La Découverte, Coll. Guides Repères.
- BECKETT, S. 1981. *Molloy*, Paris : Minuit, Coll. Romans.
- BEIGER, F. 2008. *L'enfant et la médiation animale, une nouvelle approche par la zoothérapie*, Paris, France: Dunod.
- BREGEON, P. A. 2008. *A quoi servent les professionnels de l'insertion ? L'exemple des intervenants sociaux en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale en Missions Locales et dans l'insertion par l'Activité Economique*, Paris : L'Harmattan.
- BERGIER, B. 2000. *Les affranchis: étiquetés SDF, drogues, marginaux, inemployables: ils s'en sont sortis*, Paris : l'Harmattan.
- BERNAND, C. 1994. « Ségrégation et anthropologie, anthropologie de la ségrégation. Quelques éléments de réflexion », *La ségrégation dans la ville*, Paris : l'Harmattan, p. 73- 83 Coll. Habitat et Sociétés.
- BERNARD, N. 2006. *La pauvreté aliénée dans son rapport à l'espace. Entre assignation et nomadisme*, Lovreval : Labor, Coll. Quartier Libre.
- BERNARDI, J. 1995. *San Grégoire de Nazianze. Le Théologien et son temps (330-390)*, Paris : Editions du Cerf.
- BERTAUX, R. 1996. *Pauvres et marginaux dans la société française. Quelques figures historiques des rapports entre les pauvres, les marginaux et la société française*, Paris : L'Harmattan.
- BERTHOUD, G. 2004. « Penser l'universalité du don : à quelles conditions ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, vol. 1. n°23. p. 353-376.
- BERTRAND, V. 2003. « La mendicité et l'état dangereux : l'historicité des représentations sociales dans le discours juridique », *Connexions*, n°80, p. 137-154.
- BESSON, F. 1996. « Approche psychologique de la clochardisation: étude d'un S.D.F. issu de classe moyenne », *Pratiques psychologiques*, n°1, p. 89-91.
- BETEILLE, R. 1977. *Histoire du chien*, Paris, PUF.
- BEVANT, D. 2003. « Les associations sont-elles des entreprises ? », Lionel Prouteau (dir.), *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 49-65. Coll. L'Univers des Normes.
- BOUILLOUD, J.-P. 2009. *Devenir sociologue. Histoires de vie et choix théoriques*, Editions érès.

- BIRNBAUM, J. (dir.) 2010. *Qui sont les animaux ?*, Paris, Gallimard.
- BIZEUL, D. 1989. *Civiliser ou bannir. Les nomades dans la société française*, Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales.
- BLANC, N. 2000. *Les animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob.
- BLANCHARD, C. 2002. *Le chien de défense dans la Marine Nationale*, Brest : Université de Bretagne Occidentale, mémoire de Maîtrise (non publié).
- BLANCHARD, C. 2003. *Le chien des Douanes*, Brest : Université de Bretagne Occidentale, mémoire de DEA (non publié).
- BLANCHARD, C. 2006. « Des chiens dans la guerre », *Dokumente - Zeitschrift für den deutsch-französischen Dialog*, Bonn, septembre 2006.
- BLANCHARD, C. 2007. « Etude de la relation entre l'emploi des chiens par les administrations et l'évolution structurelle de celles-ci », *Actes du Colloque des Rencontres de la Recherche Canine*, Alfort : Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 13 avril 2007.
- BLANCHARD, C. 2009 (a). « Ce que « errer avec un chien veut dire » : état des lieux d'un nouveau type de marginalité », *Revue d'Ethnozootechnie*, juin 2009.
- BLANCHARD, C. 2009 (b). « Des Routards prisonniers dans la ville », *Sociétés et Jeunesses en difficulté*, n°7, printemps 2009.
- BOBBE, S. 1999. « Entre domestique et sauvage : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante », *Ruralia*, N° 5, p. 119-134.
- BOBBE, S. 2002. *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Paris : Éd. de la MSH/INRA.
- BOBBE, S. 2009. « Les animaux, objets et acteurs de la gestion environnementale. Le cas du parc national des Pyrénées », Raphaël Larrère, Bernadette Lizet, Martine Berlan-Darqué (dir.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Paris, Qæ, p. 187-204.
- BOIRAL, P., VALARIE, P. 1985. « Le contrôle social : pratiques symboliques et pratiques sociales », Francis Bailleau, Nadine Lefaucheur, Vincent Peyre (dir.), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris : éd. Ouvrières, p. 45- 59, Coll. Politiques sociales.
- BOKOV, N. 1998. *Dans la rue, à Paris*, Paris : Noir sur Blanc.
- BOLTANSKI, L. 1993. *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris : Métailié.
- BOLTANSKI, L. 1971. « Les Usages Sociaux du Corps », *Les Annales. Économies, sociétés, civilisations*, Vol.1, p. 205- 239.

- BOUHNİK, P. 2007. *Toxicos. Le goût et la peine*, Paris : La Découverte, Coll. Politiques sociales.
- BOUILLON, F. 2005. « Une question sociologique, un enjeu social : le « choix » de la pauvreté », Danielle Ballet (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : PUF, p. 267-278. Coll. Sciences Sociales et Sociétés.
- BOUILLON, F. 2003. « Squats et errances : Quels enseignements ? », Danièle Ballet (dir.), *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques*, Paris : PUCA, n°148, p. 179-190, Coll. Articles de recherche.
- BOUILLON, F. 2006. « À quoi servent les squats ? Compétences des acteurs et ressources des lieux », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2, p. 45-63.
- BOUILLOUD, J.-P. 2009. *Devenir sociologue. Histoires de vie et choix théoriques*, Paris : Érès.
- BOUQUET, B. 1999. « De la philanthropie à l'humanitaire », *Action sociale et action humanitaire*, LIe Congrès de l'ANAS, Paris : ESF, p. 31-40. Coll. Actions sociales.
- BOURDELAIS, P., FASSIN, D. 2005. « Les frontières de l'espace moral », Didier Fassin et Patrice Bourdelais (dir.), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris : la Découverte, p. 7- 15. Coll. Recherches.
- BOURDIEU, P. 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Minuit, Coll. Le sens commun.
- BOURDIEU, P. 1996. *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris : Seuil, Coll. Points.
- BOURDIEU, P. 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.
- BOURDIEU, P. 2000 (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Paris : Seuil.
- BOURDIEU, P. 1980. *Le sens pratique*, Paris : Minuit, Coll. Le sens commun.
- BOURDIEU, P. 2002 (1984). *Questions de sociologie*, Paris : Minuit, Coll. Reprise.
- BOURDIEU, P. 1993. *La misère du monde*, Paris : Seuil, Coll. Points Essais.
- BOURDIEU, P. 1998 (1997). *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris : Liber-Raisons d'Agir.
- BOURDIEU, P., CHAMBOREDON, J.- C., PASSERON, J.- C. 2005 (1968). *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris : éd. Mouton de Gruyter.

- BOURDIEU, P., WACQUANT, L. 1992. *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris : Seuil, Coll. Libre examen.
- BOURGEOIS, D., DARGENT- PARE, C. 2000. « La santé bucco-dentaire », Annette Leclerc, Didier Fassin, Hélène Grandjean, et al. (dir.), *Les inégalités sociales de santé*, Paris : la Découverte/ Inserm, p. 267-282. Coll. Recherches.
- BOURGOIS, P. 1995. *En quête de respect : Le crack à New York*, Paris : Seuil, Coll. Liber.
- BOURQUIN, G. 2000. « Le travail social et la dimension de l'usage », Chantal Humbert (dir.), *Les usagers de l'action sociale. Sujets, clients ou bénéficiaires ?*, Paris : l'Harmattan, p. 45-54, Coll. Savoir et Formation.
- BOZON, M. 1987. « Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom », *Population*, vol. 42, N° 1, p. 83-98.
- BRAUMAN, R. 2006 (1996). « La pitié dangereuse », Rony Brauman, René Brackmann (dir.), *Les médias et l'humanitaire. Éthique de l'information ou charité- spectacle*, Paris : CFPJ, p. 11-60. Coll. Médias et Société.
- BRENOT, P. 1990. *Sociétés. De l'animal à l'homme*, Paris, l'Harmattan.
- BRESSON, M. 1997. *Le SDF et le nouveau contrat social : l'importance du logement pour combattre l'exclusion*, Paris : l'Harmattan, Coll. Technologie de l'action sociale.
- BRESSON, M. 1998. « Les SDF et le temps. La place du domicile dans la construction des repères temporels », *Revue française des Affaires sociales*, n°3, p. 107-125.
- BRESSON, M. 2003. « Le lien entre précarité sociale et santé mentale : une fausse évidence ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 2, n°115, p. 311-326.
- BROCHU, S. 2006 (1995). *Drogue et criminalité : une relation complexe*, Montréal : P.U. Montréal, Coll. Paramètres.
- BROHM, J.-M. 1997. « Une canino-sociologie ? Le chien et son double », *Panoramiques, Politiques cultures et sociétés*, n°31, p. 33-34.
- BROUSSE, C. 2006. « Devenir sans-domicile, le rester : rupture des liens sociaux ou difficultés d'accès au logement ? », *Économie et Statistique*, n° 391-392, p. 35-63.
- BROUSSE, C. 2006. « Le réseau d'aide aux sans-domicile : un univers segmenté », *Économie et Statistique*, n°391-392, p. 15-34.
- BROUSSE, C., DE LA ROCHERE, B., MASSE, E. 2002 « Hébergement et distribution de repas chauds. Qui sont les sans- domicile usagers de ces services », *Insee Première*. n°824.
- BRUN, J. 1994. « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine », Michel Roncayolo (dir.), *La ségrégation dans la ville*, Paris : l'Harmattan, p. 21-57, Coll. Habitat et Sociétés.

- BRUNETEAUX, P. 2006. « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance ». *Sociétés contemporaines*, n°63, p. 105-125.
- BRUNETEAUX, P. 2007. « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de sciences politique*, vol.1. n°57, p. 47-67.
- BRUNETEAUX, P., LANZARINI, C. 1996 « « Susciter le désir par la tendresse ». Les cadres de l'accueil caritatif sur une péniche lyonnaise », *Politix*, vol.9, n°34, p. 134-163.
- BRUNETEAUX, P., LANZARINI, C. 1998. « Les entretiens informels ou les conversations orientées », *Sociétés contemporaines*, n°30, p. 157- 180.
- BRUNETEAUX, P., TERROLLE, D. 2010. *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Paris : Les éditions du Croquant.
- BURGAT, F. 1997. *Animal, mon prochain*, Paris : Odile Jacob.
- BURGAT, F. 1998. « Esclavage et propriété », *L'Homme*, t. 38, N° 145, p. 11-30.
- BURGAT, F. 2010. « L'inquiétude de la vie animale », *Klésis – Revue philosophique en ligne*, N° 16 « Humanité et animalité », p. 27-40.
- BURGAT, F. 2012. *Une autre existence. La condition animale*, Paris : Albin Michel, Coll. Bibliothèque Idées.
- BURROUGHS, W. S. 1952. *Junky*, New York : Ace Books.
- BUTLER, C., HETTS, L., LAGONI, L. 1994. *The Human-Animal Bond and Grief*, Philadelphia : W. B. Saunders.
- CAILLE, A., LAZZERI, C. 2004. « De la reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi, Revue du M.A.U.S.S.*, n°23, Paris, p. 88-115.
- CAILLOT, L., METTE, C. 2002. « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001- 2002*, Paris : la Documentation française, p. 121-150.
- CALARCO, M. 2008. *Zoographies. The question of the animal from Heidegger to Derrida*, New York, Columbia University Press.
- CANGUILHEM, G. 2005 (1996), *Le normal et le pathologique*, Paris : PUF, Coll. Quadrige.
- CARATINI, S. 2004. *Les non-dits de l'anthropologie*, Paris : PUF, Coll. Libelle.
- CASTEL, R. 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », Jacques Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris : Esprit, p. 137-168. Coll. Sociétés.

- CASTEL, R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard, Coll. L'espace du politique.
- CASTEL, R. 1996. « Les marginaux dans l'histoire », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, p. 32- 41. Coll. Textes à l'appui.
- CASTEL, R. 1998. *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg : éd. Universitaires Fribourg Suisse, Coll. Res Socialis.
- CASTEL, R. 2003. *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris : Seuil, Coll. La République des Idées.
- CASTEL, R. 2007. « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précaire », Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris : PUF, p. 415-433. Coll. Lien social.
- CASTEL, R., HAROCHE, C. 2001. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne*, Paris : Fayard.
- CEGARA, M. 1998. « Les coqs combattants », *Terrain*, n°10, p. 51-63.
- CERTEAU DE, M. 1990, *L'invention du quotidien. 1 : arts de faire*, Paris : Folio.
- CHAMPAGNE, P. 1993. « La vision médiatique », Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris : Seuil, p. 95-123. Coll. Points.
- CHAPOUTHIER, G. 1990. *Au bon vouloir de l'homme, l'animal*, Paris, Denoël.
- CHARTIER, R. 1985. « La pauvreté à l'âge moderne (XVIème – XVIIIème siècles). Définitions, représentations, institutions », Alain Fracassi, Marie-France Marques, Jacques Walter (dir.), *La pauvreté : une approche plurielle*, Paris : ESF, p. 25-43.
- CHAUVIN, R. 1984. *Sociétés animales et sociétés humaines*, Paris PUF.
- CHEVALLIER, D. 1987. *L'homme, le porc, l'abeille et le chien. La relation homme-animal dans le Haut-Diois*, Paris, Institut d'ethnologie.
- CHOBÉAUX, F. 1998. *Les nomades du vide : Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, Arles : Actes Sud, Coll. Essai sciences (2004, avec mise à jour).
- CHOBÉAUX, F. 2001. *L'errance active, politiques publiques, pratiques professionnelles*, Paris : ASH.
- CHOBÉAUX, F. 2009. *Intervenir auprès des jeunes en errance*, Paris : La Découverte.
- CHOBÉAUX, F., BLANCHARD, C. 2011. « L'errance des jeunes en Ile de France », Paris : MIPES Ile de France.
- CHRISTEN, Y. 2009. *L'animal est-il une personne ?*, Paris : Flammarion.

CLEC'H, A. C., 1994. « Le chien du bord », *Chasse Marée*, N° 85.

CLERVAL, A., FLEURY, A. 2009. « Politiques urbaines et gentrification. Une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, N° 8, 2009, 2, mis en ligne le 15 novembre 2009.

CLUTTON-BROCK, J. 1981. *Domesticated animals from early times*, Londres : Heinemann.

CLUTTON-BROCK, J. 1984. « Dog », Mason, I. (dir.), *Evolution of domestic animals*, London : Longman, p. 198-211.

CLUTTON-BROCK, J. 1995. « Origins of the dog: domestication and early history », Serpell, J. (dir.), *The Domestic Dog: its Evolution, Behaviour and Interactions with People*, Cambridge : Cambridge University Press, p. 7-20.

CLUTTON-BROCK, J. 1999. *A natural history of domesticated mammals*, Cambridge : Cambridge University Press.

COHEN, S. 2002 (1972), *Folks Devils and Moral Panics. The creation of the Mods and Rockers*, New-York : Routledge.

CONEIN, B. 1992. « Ethologie et Sociologie. Contribution de l'éthologie à la théorie de l'interaction sociale », *Revue Française de Sociologie*, XXXIII, p. 87-104.

CONEIN, B. 2001. « Le sociologue dans la nature. Pourquoi pas ? », *Revue du MAUSS*, n°17, p. 293-301.

COMTE, P. 2002, « Des vagabonds aux S.D.F. : Les mots pour les maux », Marie-Thérèse Avon-Soletti (dir.), *Des vagabonds aux S.D.F., approche d'une marginalité*, St Étienne : Publications de l'université de St Étienne, p. 336-348.

COULMONT, B. 2012. « Sociologie des prénoms de chiens », *Cynophilie française*, N° 158, p. 128-130.

COPPEL, A., CASTEL, R. 1991. « Les contrôles de la toxicomanie », Alain Ehrenberg (dir.), *Individus sous influence. Drogues, alcools, médicaments psychotropes*, Paris : Esprit, p. 237-256.

COPPINGER, R. 2001. *Dogs : a Startling New Understanding of Canine Origin, Behavior and Evolution*, New York : Scribner.

COPPINGER, R., COPPINGER, L. 2001. *Dogs : a new understanding of canine origin, behavior and evolution*, Chicago : Chicago UP.

CORBIERE, E. 1978. *La mer et les marins*, Huelgoat : Morvran.

CORBIN, A. 2003 (1982), *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIIIème- XIXème siècles*, Paris : Flammarion, Coll. Champs.

- COSTA- LASCoux, J. 1996. « Immigration : de l'exil à l'exclusion ? », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : la Découverte, p. 158-171. Coll. Textes à l'appui.
- COTE, M. 1989. *Les jeunes de la rue à Montréal, une étude d'ethnologie urbaine*, Montréal : Université de Montréal, thèse de doctorat (non publiée).
- COUROUCLI, M. 2005. « Du cynégétique à l'abominable : à propos du chien comme terme d'injure et d'exclusion en grec moderne », *L'Homme*, N° 174.
- COURREAU, J.-F., LANGLOIS, B. 2005. « Genetic parameters and environmental effects with characterise the defence ability of the Belgian shepherd dog », *Applied Animal Behaviour Science*, N° 91, p. 233-245.
- COUTANT, I. 2000. *Politiques du squat. Scènes de la vie d'un quartier populaire*, Paris : La Dispute.
- CROCKFORD, S. J. 2000. « Dog evolution : a role for thyroid hormone physiology in domestication changes », Crockford, S. J. (dir.), *Dogs Through Time: An Archaeological Perspective*, Oxford: Archaeopress, p. 11-20.
- CROZIER, M., FRIEDBERG, E. 1977. *L'acteur et le système*, Paris : Seuil, Coll. Sociologie politique.
- CYRULNIK, B. (dir.) 1998. *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard (« Quarto »).
- CYRULNIK, B., LOU MATIGNON, K., FOUEGA, F. 2001. *La fabuleuse aventure des hommes et des animaux*, Paris : Hachette littératures.
- DALLA BERNARDINA, S. 2006. *L'éloquence des bêtes. Quand l'homme parle des animaux*. Métailié (Traversées), Paris.
- DALLA BERNARDINA, S. 2012. *L'appel du sauvage. Refaire le monde dans les bois*, Rennes : Presses Universitaires Rennes.
- DAMON, J. 1995. *Des hommes en trop. Essai sur le vagabondage et la mendicité*, Paris : éd. de l'Aube, Coll. La Tour d'Aigues.
- DAMON, J. 1996. « La gare des sans-abri. Un miroir de la question sociale », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°71, p. 120-126.
- DAMON, J. 1998. *Vagabondage et mendicité : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*, Paris : Flammarion, Coll. Dominos.
- DAMON, J. 2002, *La question SDF : critique d'une action publique*, Paris : P.U.F., Coll. Le lien social.
- DAMON, J. 2002. « Les « S.D.F. », de qui parle-t-on ? Une étude à partir des dépêches AFP », *Population*, vol. 57, n° 3, p. 569-582.

DAMON, J. 2004. « La question SDF au prisme des médias ». *Espaces et sociétés*, n° 116-117, p. 93- 110.

DAMON, J. 2002. « Vagabondage et mendicité : délits périmés, contrôle persistant », Laurent Mucchielli, Philippe Robert (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris : la Découverte, p. 120-129.

DAMON, J., FIRDION, J.-M. 1996. « Vivre dans la rue. La question SDF », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : la Découverte, p. 374-386. Coll. Textes à l'appui.

DARWIN, C. 1859. *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*, Londres : John Murray.

DAUVIN, P., SIMEANT, J. 2002. *Le travail humanitaire. Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris : Presses de Sciences PO, Coll. Académique.

DECLERCK, P. 2001. *Les Naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris : Plon, Coll. Terre Humaine.

DE GAUJELAC, V. 1996. *Les sources de la honte*, Paris : Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie clinique.

DE GAUJELAC, V., TABOADA LEONETTI, I. 1994. *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris : Epi- Hommes et perspectives, Coll. Re-connaissances.

DEHASSE, J. 2009. *Tout sur la psychologie du chien*, Paris : Odile Jacob.

DELAGE, D. 2005. « Vos chiens ont plus d'esprit que les nôtres : histoire des chiens dans la rencontre des Français et des Amérindiens », *Les cahiers des dix*, n°59, p. 180-215.

DELAPORTE, Y. 1983. « Mode et pauvreté : le bricolage de l'apparence chez les adolescents de la banlieue parisienne », *Vêtement et sociétés 2, L'Ethnographie*, 92-94, p. 125-133.

DENIS, B., COURREAU, J.-F., DIGARD, J.-P. (dir.) 2006. *Le chien : domestication, raciation, utilisations dans l'histoire*, Paris, Société d'ethnozootechnie (numéro spécial d'*Ethnozootechnie*, n° 78) et Société centrale canine.

DEQUIRE, A.-F., JOVELIN, E. 2009. *La jeunesse en errance face aux dispositifs d'accompagnement*, Paris : EHESP.

DERRIDA, J. 1989. « "Il faut bien manger" ou le calcul du sujet », *Confrontations*, cahiers 20, Paris, Aubier, hiver 1989, pp. 91-114.

DERRIDA, J. 1999. *L'animal autobiographique*, Paris, Galilée.

DERRIDA, J. 2006. *L'animal que donc je suis*, Paris, Galilée.

DESCOLA, P. 2005. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard

- DESPRET, V. 2002. *Quand le loup habitera avec l'agneau*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond.
- DESPRET, V. 2007. *Bêtes et Hommes*, Paris, Gallimard.
- DESPRET, V., PORCHER, J. 2007. *Être bête*, Arles, Actes Sud.
- DEVEZE, J. 2003. « Nom d'un chien, nom(s) de dieu(x) », Galinon-Méléneq, B. (dir.), *Homme-Animal, quelles relations ? quelles communications ?*, Rouen-Le Havre : PU Rouen, Le Havre, p. 183-212.
- DEVIENNE, P. 2009. *Penser l'animal autrement*, Paris, L'Harmattan.
- DIGARD, J.-P. 1988. « Jalons pour une anthropologie de la domestication animale », *L'Homme*, n° 108 (vol. XXVIII, n° 4), p. 27-58.
- DIGARD, J.-P. 1990. *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard.
- DIGARD, J.-P. 1991. « Animaux domestiques », Bonte, P., Izard, M. *et alii* (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris : PUF, p. 69-72.
- DIGARD, J.-P. 1995. « Un phénomène méconnu : le marronage des animaux. Aspects modernes et implications », Lizet, B., Ravis-Giordani, G. (dir.), *Des Bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris : Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. 133-145.
- DIGARD, J.-P., 1998. « La compagnie de l'animal », Cyrulnik, B. (dir.), *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris : Gallimard, p. 1034-1055.
- DIGARD, J.-P. 1999. *Les Français et leurs animaux*, Paris, Fayard.
- DIGARD, J.-P. 2004. « La construction sociale d'un animal domestique : le pitbull », *Anthropozoologica*, vol. 39, N° 1, p. 17-26.
- DIGARD, J.-P. 2007. *Une histoire du cheval. Art, techniques, sociétés*, Arles : Actes Sud.
- DIGARD, J.-P. 2009. *L'Homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris : Fayard.
- DIGARD, J.-P. 2012. « Le tournant obscurantiste en anthropologie. De la zoomanie à l'animalisme occidentaux », *L'Homme*, octobre 2012.
- DITTMAR, P.-O., MAILLET, C., QUESTIAUX, A. 2011. « La chèvre ou la femme. Parentés de lait entre animaux et humains au Moyen Âge », *Images Re-vues*, 2011, 9, p. 1-39.
- DOLINS, F.L. 2005. *Attitudes to Animals*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DONZELOT, J. 1994 (1984). *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Paris : Seuil.

- DORTIER, J.-F. 2004. *L'homme, cet étrange animal ...*, Auxerre, Editions Sciences Humaines.
- DOUGLAS, M. 2001 (1967). *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris : la Découverte.
- DOUGLAS, M. 2004 (1986). *Comment pensent les institutions?*, Paris : la Découverte.
- DOUGLAS, M. 2004 (1986). « Il n'y a pas de don gratuit », *Comment pensent les institutions?*, Paris : la Découverte, p. 201-218.
- DUBAR, C. 1996 (1991). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris : Armand Colin.
- DUBOIS, V. 2003. *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris : Economica, Coll. Études Politiques.
- DULAU, R., PITTE, J.-R. 1998. *La géographie des odeurs*, Paris : l'Harmattan, Coll. Géographie et Cultures.
- DUMONT, J.-L. 2008. *Les grands rassemblements festifs techno*, Rapport parlementaire.
- DUPRAT, C. 1996. « Des lumières à l'humanitaire », Myriam Tsikounas (dir.), *Les ambiguïtés de l'humanitaire. De Saint Vincent de Paul aux French Doctors*, Paris : Seuil, p. 14- 24. Coll. Panoramiques.
- DUPUY, J.- P. 1996. « La philosophie sociale et politique face à la misère », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoir*, Paris : la Découverte, p. 52-65. Coll. Textes à l'appui.
- DURKHEIM, E. 1970 (1894). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, Coll. Ethnologies.
- DURKHEIM, E. 2003 (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris : PUF, Coll. Quadrige.
- ELIAS, N. 1997 (1965). *Logiques de l'exclusion*, Paris : Fayard.
- ELIAS, N. 1998 (1969). *La société des individus*, Paris : Pocket.
- ELIAS, N. 1973 (1939). *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann- Lévy.
- ELIAS, N. 1975 (1939). *La Dynamique de l'Occident*, Paris : Calmann- Lévy.
- ELIAS, N. 1991. *Norbert Elias pas lui-même*, Paris : Fayard.
- ESQUERRE, A. 2009. « La résistance animale », *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 03 décembre 2009, [en ligne].

- ESTEVEVES, C. 2010. *Les chiens dangereux : un problème toujours présent, des solutions qui se dessinent*, ENVL, thèse de doctorat vétérinaire (non publiée).
- FABRE, D. 1992. « L'ethnologie et ses sources », Gérard Althabe, Daniel Fabre, Gérard Lenclud (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris : la Maison des Sciences de l'Homme, p. 39-55. Coll. Ethnologie de la France.
- FASSIN, D. 2006. « Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique », *Politix*, Vol.1. n°73, p. 137-158.
- FASSIN, D. 2004. *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris : la Découverte, Coll. Alternatives Sociales.
- FASSIN, D. 2004. « Le corps exposé. Essai d'économie morale de l'illégitimité », Didier Fassin, Dominique Memmi (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris : EHESS, p. 237-266. Coll. Cas de figure.
- FASSIN, D., MEMMI, D. 2004. « Le gouvernement de la vie, mode d'emploi », Didier Fassin, Dominique Memmi (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris : EHESS, p. 9-33. Coll. Cas de figure.
- FASSIN, D. 1998. « Politique des corps et gouvernement des villes. La production locale de la santé publique », *Les figures urbaines de la santé publique. Enquête sur des expériences locales*, Paris : la Découverte, p. 7-46. Coll. Recherches.
- FASSIN, D. 2006. « L'humanitaire contre l'État, tout contre », *Vacarme*, n°34, p. 15-19.
- FAINZANG, S. 1996. *Ethnologie des anciens alcooliques. La liberté ou la mort*, Paris : PUF, Coll. Ethnologies.
- FAINZANG, S. 1994. « L'alcoolisme, une maladie contagieuse. Réflexions anthropologiques sur l'idée de contagion », *Ethnologie française*, Vol. 4. n°24, p. 825-832.
- FAINZANG, S. 1994. « L'objet construit et la méthode choisie: l'indéfectible lien », *Terrain*, n°23, p. 161-172.
- FERRET, C. 2009. *Une civilisation du cheval. Les usages de l'équidé de la steppe à la Taïga*, Paris : Belin.
- FINE, A. 1994. *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris : Fayard.
- FIRDION, J.-M., MARPSAT, M. 2000. « Les personnes sans domicile à Paris : caractéristiques, trajectoires et modes de vie », *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, p. 257-285.
- FIRDION, J.-M., MARPSAT, M. 2000 « Mode d'hébergement et utilisation des services. Une approche en termes de « capitaux », *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, p. 287- 321.

FIRDION, J.-M., MARPSAT, M., MERON, M. 2000. « Le passé difficile des jeunes sans domicile fixe », *Population et Sociétés*, n° 363

FNARS, BEAUVILLE, C. 2001. *La veille sociale face à l'urgence*, Paris, ESF.

FONTENAY, E. de, 1978. « La bête est sans raison », *Critique*, n° 375-376, p. 707-729.

FONTENAY, E. de, 1998. *Le Silence des bêtes. La philosophie à l'épreuve de l'animalité*, Paris, Fayard.

FOUCAULT, M. 1966. *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris : Gallimard, Coll. Tel.

FOUCAULT, M. 1972. *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris : Gallimard, Coll. Tel.

FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris : Gallimard, Coll. Tel.

FOUCAULT, M. 1999. *Les Anormaux. Cours au collège de France, 1974-1975*, Paris : Seuil/Gallimard, Coll. Hautes études.

FOUCAULT, M. 2001. *Le gouvernement de soi et des autres : Cours au Collège de France, 1982-1983*, Paris : Seuil/Gallimard, Coll. Hautes études.

FOUCAULT, M. 2005 (1977). *Le panoptique ou l'oeil du pouvoir*, Paris : éd. de la Villette, Coll. Penser l'espace.

FOUCAULT, M. 2001 (1980). « Du gouvernement des vivants », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 944-948. Coll. Quarto.

FOUCAULT, M. 2001 (1981). « Les mailles du pouvoir », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 1012- 1013. Coll. Quarto.

FOUCAULT, M. 2001 (1982). « Le sujet et le pouvoir », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 1041- 1062. Coll. Quarto.

FOUCAULT, M. 2001 (1967). « Des espaces autres », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 1571- 1581. Coll. Quarto.

FOUCAULT, M. 2001 (1977). « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 1527-1548. Coll. Quarto.

FROISSART, P. 2002, *La rumeur. Histoire et fantasmes*, Paris : Belin, Coll. Débats.

GABORIAU, P. 1993. *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris : Julliard.

GABORIAU, P. 1994. « Les rythmes journaliers et saisonniers des clochards », *Les annales de la recherche urbaine*, n°61, p. 120-123.

- GABORIAU, P. 2004 (a). « Mettre les questions à la question. Travail de terrain et raisonnement sur les « sans-logis » », *Espaces et sociétés*, N° 116-117, p. 111- 123.
- GABORIAU, P. 2004 (b). « Point de vue sur le point de vue. Les enjeux sociaux du discours ethnologique : l'exemple des sans-logis », Christian Ghasarian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive : nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris : Armand Colin. 2004, p. 103-112.
- GABORIAU, P., TERROLLE, D. 2003. *Ethnologie des sans-logis : Étude d'une forme de domination sociale*, Paris : l'Harmattan, Coll. Logiques sociales.
- GABORIAU, P., TERROLLE, D. 2007. *SDF, critique du prêt-à-penser*, Toulouse : Éditions Privat, Coll. Arguments.
- GALIBERT, F. *et alii* 2004. « Le chien, un modèle pour la génétique des mammifères », *Médecine Sciences*, N° 20, p. 761-766.
- GARNIER-MULLER, A. 2000. *Les « inutiles ». Survivre au quotidien en banlieue et dans la rue*, Paris : éd. de l'Atelier/ éd. Ouvrières.
- GARY, R. 1970. *Chien blanc*, Paris : Gallimard.
- GASCAR, P. 1953. *Les Bêtes*, Paris : Gallimard.
- GAUTHIER, P. 1999. « Action sociale et action humanitaire : différences et complémentarités », *Action sociale et action humanitaire*, LIe Congrès de l'ANAS, Paris : ESF, p. 85-88. Coll. Actions sociales.
- GAUTIER, A. 1990. *La domestication et l'homme créa ses animaux*, Paris : Ed. Errance, Coll. Jardin des Hespérides.
- GEREMEK, B. 1987. *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Âge à nos jours*, Paris : NRF/ Gallimard, Coll. Bibliothèque des histoires.
- GILBERT, G. 2010. *La magie des animaux. Aimons ces bêtes qui nous rendent humains*, Paris : Philippe Rey.
- GINSBERG, A. 1996. *Howl and other poems*, San Francisco : City Lights.
- GIRARD, R. 1978, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris : Grasset.
- GIRARD, R. 1982. *Le Bouc émissaire*, Paris : Grasset.
- GIRARD, R. 1998 (1972). *La violence et le sacré*, Paris : Hachette littérature.
- GIRAUD, M. 2004. *Le jeune SDF. Socioanalyse de la précarité*, Paris : L'Harmattan.
- GIROLA, C. M. 1996. « Rencontrer des personnes sans abri. Une anthropologie réflexive ? », *Politix*, Vol.9. n°34, p. 87-98.

- GIROUILLE, M. 1993. *Des chiens au service des hommes. Les brigades canines : drogue, explosifs, catastrophes*, Paris : Robert Laffont.
- GIULIANI, F., VIDAL-NAQUET, P. 2002. «Les personnes sans domicile fixe. Modes de vie et trajectoires », *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2001-2002*, La Documentation française, p. 359-394.
- GODBOUT, J. T. 2000. *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus*, Paris : la découverte.
- GODELIER, M. 1996. *L'énigme du don*, Paris : Flammarion.
- GOFFMAN, E. 1973 (1956). *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 1 : La présentation de soi*, Paris : Minuit, Coll. le Sens Commun.
- GOFFMAN, E. 1973 (1956). *La mise en scène de la vie quotidienne, tome 2 : Les relations en public*, Paris : Minuit, Coll. le Sens Commun.
- GOFFMAN, E. 1977 (1963), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris : Minuit, Coll. le sens commun.
- GOFFMAN, E. 1979 (1961), *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris : Minuit, Coll. le sens commun.
- GONTIER, T. 2011. *La Question de l'animal. Les origines du débat moderne*, Paris, Hermann.
- GOODE, D. 2007. *Playing with My Dog Katie*, West Lafayette, Purdue University Press.
- GRAFMEYER, Y. 1994. « Regards sociologiques sur la ségrégation », *La ségrégation dans la ville*, Paris : l'Harmattan, p. 85- 117. Coll. Habitat et Sociétés.
- GRANDERATH, F. 1953. *Le dressage du chien*, Paris : Plon.
- GRANDIN, T. 2006. « Progress and challenges in animal handling and slaughter in the U.S. », *Applied Animal Behaviour Science*, N° 100 (1-2), p. 129-139.
- GRVS (Groupe de Recherche sur la Vulnérabilité Sociale), 2008. *Conduites addictives, errance, prostitution*, étude ethnologique commanditée par la Préfecture de Paris, la DASS et la DASES.
- GUILLO, D. 2009. *Des chiens et des humains*, Paris, Le Pommier.
- GUILLOU, J. 1998. *Les Jeunes sans domicile fixe et la rue*, Paris : L'Harmattan.
- GUTTON, J.-P. 1974. *La société et les pauvres en Europe (XVIème, XVIIIème siècles)*, Paris : PUF, Coll. L'historien.
- HACHET-SOUPLET, P. 1935. *Les animaux savants. Psychologie du dressage*, Paris : Lemerre.

- HALL, E. T. 1996 (1966). *La dimension cachée*, Paris : Seuil, Coll. Essai.
- HARAWAY, D. 2003. *The Companion Species Manifesto. Dogs, People, and Significant Otherness*, Chicago, Prickly Paradigm Press.
- HASSOUN, J. 1998. « Une figure de l'autre », Cyrulnik, B. (dir.), *Si les lions pouvaient parler. Essais sur la condition animale*, Paris, Gallimard (« Quarto »), p. 1109-1125.
- HATZFELD, M. 2005. « Invisibles SDF », Danielle Ballet (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : PUF, p. 79-87. Coll. Sciences Sociales et Sociétés.
- HAUDRICOURT, A.-G. 1962. « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, tome 2, n°1, p.40-50.
- HAUDRICOURT, A.-G., DIBIE, P. 1987. *Les Pieds sur terre*, Paris : Métailié.
- HAUDRICOURT, A.-G., DIBIE, P. 1988. « Que savons-nous des animaux domestiques? », *L'Homme*, tome 28, n°108, p.72-83.
- HERAN, F. 1988. « Comme chiens et chats. Structures et genèse d'un conflit culturel », *Ethnologie française*, XVIII, 4.
- HERAN, F. 2007. « Vers une sociologie des relations avec la nature », *Revue Française de Sociologie*, n°48, p. 795-806.
- HERPIN, N., VERGER, D. 1992. « Sont-ils devenus fous ? La passion des Français pour les animaux familiers », *Revue française de sociologie*, vol. 33, n°2, p. 265-286.
- HIRSCHMANN, E. C. 1994. « Consumers and their animal companions », *Journal of Consumer Research*, N° 20, p. 616-632.
- HOBBS, T. 1971 (1651), *Léviathan*, Paris : Gallimard.
- HOLMES, J. C. 1952. *Go*, New York : Scribner.
- HOUDAYER, H. 2001. « La marge en cause dans le discours des toxicomanes », *Déviance et Société*, Vol. 25, n°1, p. 99- 110.
- HOURS, B. 2000. *L'idéologie humanitaire ou le spectacle de l'altérité perdue*, Paris : l'Harmattan.
- HUGHES, E. C. 1997. *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris : EHESS, Coll. Recherches d'histoire et de sciences sociales.
- INGOLD, T. 1994. *What is an Animal ?*, Routledge, London and New York.
- INGRAO, C. 2006. *Les chasseurs noirs. La brigade Dirlewanger*, Paris : Perrin.
- JAULIN, R. 1980. *Mont Thibault : le jeu de vivre*, Paris : Aubier-Montaigne.

JEUDY, P.-H. 1997. « Une culture de l'exclusion ? », Alain Gauthier (dir.), *Aux frontières du social. L'exclu*, Paris : l'Harmattan, p. 149-158. Coll. Nouvelles études anthropologiques.

JOSEPH, I. (dir.) 1999. *Villes en gares*, La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.

JOUVE, E. 2008. *Les SDF face aux procédures d'assistance. L'apprentissage de la maîtrise*, Montpellier : Université Paul Valéry, thèse de Doctorat (non publiée).

JOVELIN, E., DEQUIRE, A. F. 2006. *Trajectoires des jeunes sans domicile fixe dans le Nord-Pas-de-Calais. Initiatives et évaluation des dispositifs d'accompagnement*, Lille : Ed. La voix du Nord.

KALIFA, D. 2005. *Crime et culture au XIXe siècle*, Paris : Perrin.

KARSZ, S. 2004. *Pourquoi le travail social ?*, Paris : Dunod.

KATCHER, A. 1984. « Ni ange ni bête », *Autrement*, N° 54.

KATCHER, A. 1996. *Between Pets and People : The Importance of Animal Companionship*, Purdue : Purdue University Press.

KAUFMANN, L., CLEMENT, F. 2007. « Les formes élémentaires de la vie sociale », Michel de Forné, Cyril Lemieux (dir.), *Naturalisme versus constructivisme ?*, Paris, Editions de l'EHESS, 2007, p. 241-269.

KECK, F. 2009. « Les hommes malades des animaux », *Critique*, n°747-748, pp. 796-808.

KERLINGER, F. N. 1967. *Foundations of Behavioral Research*, New York : Rinehart and Winston.

KEROUAC, J. 1957. *Sur la route*, Paris : Gallimard.

KIDD, A. H., KIDD, R. M. 1994. « Benefits and liabilities of pets for the homeless », *Psychological Reports*, N° 74, pp. 715-722.

KOHLER, R., Handi'chiens (dir.) 2009. *Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social. L'approche démographique, juridique et managériale*, Saint-Etienne.

KOSMICKI, G. 2008. « *Free parties, teknivals*, une immersion de 12 ans dans l'histoire du mouvement (1994-2006) », *Cahiers d'ethnomusicologie*, N° 21.

KRISTEN, Y. 2009. *L'animal est-il une personne ?*, Paris, Flammarion.

LAPOSTRE, D., DEHAY, C. 2012. « Les animaux nuisibles en France ou quand l'anthropocentrisme se dispute avec l'anthropomorphisme », *Revue semestrielle de droit animalier*, p. 271-289.

LATOUR, B. 1991. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences sociales en démocratie*, Paris, La découverte.

- LE BRETON, D. 2002. *Signes d'identité. Tatouages, piercings et autres marques corporelles*. Paris : Métailié, Coll. Traversées.
- LE BRETON, D. 1990. *Anthropologie du corps et modernité*, Paris : PUF, Coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- LE BRETON, D. 1995. *Anthropologie de la douleur*, Paris : Métailié, Coll. Traversées.
- LECLERC, M. C. 2004. *Les chiens utilisés en élevage. Chiens de berger, chiens de protection de troupeau, chiens de garde*, Paris : Editions France agricole.
- LECOUTEAUX, C. 1981. « Les cynocéphales : études d'une tradition tératologique de l'Antiquité au XIIe siècle », *Cahier de civilisations médiévales*, t. 24, p. 117-128.
- LENCLUD, G. 2000. « Et si un lion pouvait parler... Enquêtes sur l'esprit animal », *Terrain*, n°34, p. 5-22.
- LENOIR, R. 1974. *Les exclus, un français sur dix*, Paris : Le Seuil.
- LE REST, P. 2006. *Errance des jeunes adultes*, Paris : L'Harmattan.
- LEROI – GOURHAN, A. 1965. *Le geste et la parole. La mémoire et les rythmes*, Paris : Albin Michel, Coll. Sciences d'Aujourd'hui.
- LE ROUX, Y., LEDERMAN, D. 1998. *Le cachalot. Mémoires d'un SDF*, Ramsay, Paris.
- LESTEL, D. 1996. *L'animalité*, Paris : Hatier.
- LESTEL, D. 2001. *Les origines animales de la culture*, Paris, Flammarion.
- LESTEL, D. 2004. *L'animal singulier*, Paris, Le Seuil.
- LEVINSON, B. M. 1969. *Pet-Oriented Psychotherapy*, Springfield : Thomas.
- LEVI- STRAUSS, C. 1958. *Anthropologie structurale*, Paris : Plon.
- LEVI-STRAUSS, C. 1962. *La Pensée sauvage*, Paris : Plon.
- LEVI- STRAUSS, C. 1967. *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris : EHESS.
- LIANOS, M. 2001. *Le nouveau contrôle social : toile institutionnelle, normative et lien social*. Paris : l'Harmattan, Coll. Logiques Sociales.
- LIZET, B. 1989. *La bête noire. A la recherche du cheval parfait*, Paris, Editions de la MSH.
- LONDON, J. 2004. *Michaël, chien de cirque*, Paris : Phébus.
- LORENZ, K. 1970. *Essai sur le comportement animal et humain*, Paris : Seuil.

- LORENZ, K. 1970. *Tous les chiens, tous les chats*, Paris, Flammarion.
- MAFFESOLI, M. 1997. *Du nomadisme, vagabondages initiatiques*, Paris : Le Livre de Poche.
- MAISONDIEU, J. 1997. *La fabrique des exclus*, Paris : Centurion.
- MAISONDIEU, J. 1998. « Psychiatrie et exclusion », Jacques Lebas et Pierre Chauvin (dir.), *Précarité et Santé*, Paris : Flammarion, p. 161-174.
- MALAURIE, J. 1954. *Les derniers rois de Thulé. Avec les Esquimaux polaires, face à leur destin*, Paris : Plon, Coll. Terre Humaine.
- MALINOWSKI, B. 1995 (1922). *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris : Gallimard.
- MALOT, 1878. *Sans famille*, Paris : Eugène Dentu.
- MARGERIE, G. de 2011. *Dictionnaire du Look*, Paris : Robert Laffont.
- MARGOLIES, 1999.
- MARGUENAUD, J.-P. 2011. *L'expérimentation animale : entre droit et liberté*, Versailles : Éd. Quæ.
- MARPSAT, M. 1999. « Un avantage sous contrainte. Le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, n°54 (6), Paris : INED, p. 885- 932.
- MARPSAT, M. 1999. « Les sans- domicile d'origine « bourgeoise » », *Population*. n°54 (6). Paris/INED, p. 1019- 1032.
- MARPSAT, M., FIRDION, J. M. 2000. *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, Coll. Travaux et Documents.
- MARSHALL, T. E. 1995. *La vie secrète des chiens : une anthropologue en pays canin*, Paris, Laffont.
- MARTIN, J.-P. 2011. *La rue des précaires. Soins psychiques et précarités*, Paris : érès.
- MARTUCCELLI, D. 2002. *Grammaires de l'individu*, Paris : Gallimard, Coll. Folio-Essais.
- MARX, K. 1984 (1850). *Les luttes de classes en France 1848-1850*, Paris : éd. Sociales.
- MASLOW, A. 1954. *Motivation and Personality*, New York : Harper.
- MAUGER, G. 1989. « La jeunesse dans les âges de la vie : une définition préalable », *Temporalistes*, N°11.
- MAUGER, G. 2006. *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Etude de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Paris : Belin.

- MAUSS, M. 1950. « Les techniques du corps », *Sociologie et Anthropologie*, Paris : PUF, p. 363-386.
- MAUSS, M. 1968 (1909). « La prière », *OEuvres I. Les fonctions sociales du sacré*, Paris : Minuit, p. 357-477. Coll. Le Sens commun.
- MAUSS, M. 1997 (1950). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, p. 143-279. Coll. Quadrige.
- MAUSS, M. 1997 (1950). « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, p. 363-386. Coll. Quadrige.
- MC NICHOLAS, J., COLLIS, G. M. 2000. « Dogs as catalysts for social interactions: robustness of the effect », *British Journal of Psychology*, N° 91, p. 61-70.
- MECHIN, C. 2004. « Les enjeux de la nomination animale dans la société française contemporaine », *Anthropozoologica*, N° 39, pp. 133-141.
- MECHIN, C. 2006. « La fonction prénominale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 37-2, pp. 165-180.
- MERTON, R. K. 1997 (1949), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris : Armand Colin.
- MESSU, M. 1991. *Les assistés sociaux. Analyse identitaire d'un groupe social*, Paris : Privat, Coll. Pratiques Sociales.
- MICHALON, J. 2011. *L'animal thérapeute : Socio-anthropologie de l'émergence du soin par le contact animalier*, Saint Etienne : Université Jean Monnet, thèse de Doctorat (non publiée).
- MIKLOSI, A. 2008. *Dog : Behaviour, Evolution, and Cognition*, Oxford, Oxford University Press.
- MILLIET, J. 1987. « Un allaitement insolite », Hainard, J., Kaehr, R. (dir.), *Des animaux et des hommes*, Neuchâtel : Musée ethnographique de Neuchâtel, p. 87-118.
- MILLIET, J. 1995. « Le statut aléatoire de l'animal familial : les exemples du bouledogue et des animaux de laboratoire », Lizet, B., Ravis-Giordani, G. (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, Editions du CTHS, p. 119-132.
- MISPELBLUM BEYER, F. 2006. *Encadrer, un métier impossible ?*, Paris : Armand Colin.
- MISPELBLUM BEYER, F. 2007. *Travailler c'est lutter : politiques de modernisation et engagements des sciences sociales*, Paris : L'Harmattan.
- MOLLAT, M. 2006 (1978), *Les pauvres au Moyen- Âge*, Paris : éd. Complexe, Coll. Historiques.
- MONTAGNER, H. 2002. *L'enfant et l'animal, les émotions qui libèrent l'intelligence*, Paris : Odile Jacob.

- MOREY, D. F. 1996. « L'origine du plus vieil ami de l'homme », *La Recherche*, N° 288, p. 72-77.
- MOSCOVICI, P. 1989. « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », Jodelet, D. (dir.), *Les représentations sociales*, Paris : PUF, p. 79-103. Coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- MOUGIN, V. 2005. *Les SDF*, Paris : Le Cavalier Bleu.
- MUCCHIELLI, L. 1998. « Clochards et sans-abri : actualité de l'oeuvre d'Alexandre Vexliard », *Revue française de sociologie*, n°1, p. 105-138.
- MUCCHIELLI, L. 2002, *Violences et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*. Paris : la Découverte.
- MUCCHIELLI, L. 2002. «La politique de la « tolérance zéro » : les véritables enseignements de l'expérience new-yorkaise », *Hommes & Libertés*, n°120, p. 38-40.
- MUCCHIELLI, L., MOHAMMED, M. 2007. *Les bandes de jeunes. Des « blousons noirs » à nos jours*, Paris : La Découverte.
- MURARD, N. 2003. *La morale de la question sociale*, Paris : la Dispute.
- MURARD, N. 2004. *La protection sociale*, Paris : la Découverte.
- NATALI, J.-P. 1998. « Les animaux s'ennuient-ils ? », *Autrement*, n°175, p. 435-450.
- NEAULT, L. 2003. *Entre chien et loup : étude biologique et comportementale*, Toulouse : ENVET, thèse Méd. Vét.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, 2006. Rapport annuel, Paris, La Documentation Française.
- OGIEN, A. 1998. *Sociologie de la déviance*, Paris : Armand Colin.
- OLIVIER, D. 2006, *L'antispécisme est-il révolutionnaire ?*, Intervention aux Estivales de la Question animale, 08/08/2006.
- ONFRAY, M. 1990. *Cynismes. Portrait du philosophe en chien*, Paris : Grasset.
- ONFRAY, M. 2006. *Les Sagesses antiques. Contre-histoire de la philosophie, t. 1*, Paris : Grasset & Fasquelle.
- ONFRAY, M. 2010. *T. 3 Philosopher comme un chien*, Paris : Galilée.
- ORWELL, G. 1947. *La ferme des animaux*, Paris : Gallimard.
- PARIZOT, I. 2003. *Soigner les exclus : identités et rapports sociaux dans les centres de soins gratuits*, Paris : PUF, Coll. Le Lien Social.

- PARIZOT, I. 2007. « La prise en charge des malades démunis : entre univers médical et univers humaniste », Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris : PUF, p. 747-763. Coll. Lien social.
- PARIZOT, I. 1998. « Trajectoires sociales et modes de relation aux structures sanitaires », Jacques Lebas, Pierre Chauvin (dir.), *Précarité Santé*, Paris : Flammarion, p. 33- 43.
- PATTEGAY, P. 2000. « Jeunes en errance : définir, mesurer, décrire », Rapport final pour l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, Paris : NRS-GRASS, 130 p.
- PATTEGAY, P. 2001. « L'actuelle construction, en France, du problème des *jeunes en errance*. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviance et Société*, Vol.25. n°3, p. 257- 277.
- PATTERSON, C. 2008. *Un éternel Treblinka*, Paris : Calmann-Lévy.
- PAUGAM, S. 1991. *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF, Coll. Sociologies.
- PAUGAM, S. 1993. *La société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*, Paris : PUF, Coll. Recherches Politiques.
- PAUGAM, S. 2005. *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris : PUF, Coll. Le lien social.
- PAUGAM, S. 1994. « L'essor des associations humanitaires. Une nouvelle forme de lien social ? », *Commentaire*, Vol.17, n°68, p. 905-921.
- PAUGAM, S. 1996. « La constitution d'un paradigme », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : la Découverte, p.7-19. Coll. Textes à l'appui.
- PAUGAM, S. 1993. « La dialectique de l'assistance », *Connexions*, n°62, p. 11-34.
- PAUGAM, S., SELZ, M. 2005. « La perception de la pauvreté en Europe depuis le milieu des années 1970. Analyse des variations structurelles et conjoncturelles », *Économie et statistiques*, n°383-384-385, p. 283-305.
- PAUGAM, S., ZOYEM, J.-P. 1998. « Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité », *Économie et statistiques*, n°308-310, p. 187-210.
- PAUL-LEVY, F., SEGAUD, M. 1983. *Anthropologie de l'espace*, Paris : Centre Georges Pompidou/Centre de Création industrielle.
- PECHU, C. 1996. « Quand les «exclus» passent à l'action. La mobilisation des mal-logés ? », *Politix*, vol.9, n°34, p. 114-133.
- PELEGE, P. 2004. *Hébergement et réinsertion sociale : Les CHRS*, Paris : Dunod.
- PELOSSE, V. 1991. « Comment penser la domestication animale », *L'Homme*, n°118, p. 133-141, avril-juin 1991.

- PERREAL, L. 1995. *J'ai vingt ans et je couche dehors*, Paris : Lattès.
- PETONNET, C. 1982. *Espaces habités, Ethnologie des banlieues*, Paris : Editions Galilée.
- PETONNET, C. 2002 (1979). *On est tous dans le brouillard*, Paris : CTHS, Coll. Références de l'ethnographie.
- PETONNET, C., POUCHELLE, M.- C. 1989. « Le rôle de l'ethnologue dans sa société », Martine Segalen (dir.), *L'Autre et le Semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris : CNRS, p. 183- 191.
- PHARO, P. 2004. *L'homme et le vivant*, Paris, PUF.
- PICHON, P. 1996. « Survivre la nuit et le jour. La préservation de soi face au circuit d'assistance », *Politix*, n°34, p. 164-179.
- PICHON, P. 1998. « La sollicitation du mancheur : le travail de l'exposition de soi en public », Jacques Ion, Michel Peroni (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, Paris : éd. de l'Aube, p. 161-167, Coll. Monde en Cours.
- PICHON, P. 2000. « Premiers travaux sociologiques et ethnographiques français à propos des sans domicile fixe », Firdion, J.-M., Marpsat, M., *La rue et le foyer*, Paris : INED/PUF
- PICHON, P. 2001. « L'avènement de la reconnaissance publique : « Je suis SDF » », *Les noms que l'on se donne. Processus identitaire, expérience commune, inscription publique*, Étienne Savoie, Paris : l'Harmattan, p. 79-101. Coll. Bibliothèque de l'Éducation.
- PICHON, P. 2003. « Sortir de la rue : discontinuités biographiques et mobilisation des ressources », Danièle Ballet (dir.), *Les SDF : représentations, trajectoires et politiques publiques*, Paris : PUCA, n°148, p. 197-220. Coll. Articles de recherche.
- PICHON, P. 2007. *Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe*, Paris : éd. Aux lieux d'être, Coll. Mondes Contemporains.
- PICHON, P., TORCHE, T. 2007. *S'en sortir. Accompagnement sociologique à l'autobiographie d'un ancien sans domicile fixe*, St Etienne : PU St Etienne, Coll. Sociologie matières à penser.
- PICQ, P., DIGARD, J.-P., CYRULNIK, B., LOU MATIGNON, K. 2000. *La plus belle histoire des animaux*, Paris, Éditions du Seuil.
- PIETTE, A. 2002. « Entre l'homme et le chien. Pour une ethnographie du fait socio-animal », *Socio-Anthropologie*, n°11, p. 87-104.
- PINÇON-CHARLOT, M., PINÇON, M. 1996. « L'espace urbain comme l'expression symbolique de l'espace social », Sylvia Ostrowetsky (dir.), *Sociologues en ville*, Paris : l'Harmattan, p. 155-160, Coll. Géographes en liberté.

- PITROU A., BITBOUL, M.-H., LEMAIRE, M. 1991. « Quelle insertion pour les « incasables »? », *Le RMI à l'épreuve des faits*, Paris : Syros-la découverte, p. 247-261.
- POLLACK, M. 1990. *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris : Métailié.
- PORCHER, J. 2004. *Bien-être animal et travail en élevage*, Dijon : Educagri-Inra.
- PORCHER, J. 2008. « L'écrasement de la sensibilité des travailleurs dans les systèmes industriels de productions animales », Auffret Van Der Kemp, T., Nouët, J.-C. (dir.), *Homme et animal : de la douleur à la cruauté*, Paris : L'Harmattan.
- PORCHER, J., LECRIVAIN, E. 2012, « Bergers, chiens, brebis : un collectif de travail naturel ?, *Etudes Rurales*, N° 189, p. 121-137.
- PROCACCI, G. 1999 (1993). *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*, Paris : Seuil, Coll. L'univers historique.
- PROCACCI, G. 1994. « De la mendicité à la question sociale », François-Xavier Merrien (dir.), *Face à la pauvreté. L'occident et les pauvres hier et aujourd'hui*, Paris : éd. de l'Atelier/ éd. Ouvrières, p. 29- 51. Coll. Le social en acte.
- PROLONGEAU, H. 1993. *Les Sans Domicile Fixe*, Paris : Hachette, Coll. Pluriel.
- PUJOL, R. (éd.) 1975. *L'homme et l'animal*, Paris, Institut International d'ethnozoologie.
- PUJOL, R., CARBONE, G. 1990. « L'Homme et l'Animal », *Histoires des mœurs, I : Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle*, Paris : Gallimard, Coll. Folio Histoire.
- QUARETTA, B. 1995. *Face à l'errance et à l'urgence sociale*, Paris, Rapport au secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence, 29 novembre 1995.
- QUEIROZ DE, J.- M. 1996. « Exclusion, identité et désaffection », Serge Paugam (dir.), *L'exclusion, l'état des savoir*, Paris : la découverte, p. 295-309. Coll. Textes à l'appui.
- QUILLIOU, M. 2012. *Maxi fiches. Aspects sociologiques et positionnement éducatif*, Paris : Dunod, Coll. Maxi fiches.
- RACINE, E. 2002. *Le phénomène techno*, Paris : Editions Imago.
- RAISOR, M. 2004. *Determining the Antiquity of Dog Origins : Canine domestication as a model for the consilience between molecular genetics and archaeology*, College Station : Texas A&M University.
- RAVON, B., RAYMOND, R. 1997. « Engagement bénévole et expérience de soi : l'exemple des Restos du coeur », Jacques Ion, Michel Peroni (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, Paris : éd. de l'Aube, p. 99-109. Coll. Monde en Cours.
- REGAN, T. 1983. *The Case for Animal Rights*, Berkeley : University of California Press.

REMY, C. 2009. *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris, Economica.

RENARD, J.-B. 2002. *Rumeurs et légendes urbaines*, Paris : PUF.

REW, L. 2000. « Friends and pets as companions : Strategies for coping with loneliness among homeless youth », *Journal of Child & Adolescent Psychiatric Nursing*, N° 13, p. 125-132.

REY, A. (dir.) 2010. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris : Dictionnaires Le Robert.

RICARD, C., THELOT, B. 2011. *Facteurs de gravité des morsures de chien aux urgences-Enquête multicentrique*, Saint Maurice : Institut de veille sanitaire.

RIVERA, A. 1999. « La construction de la nature et de la culture par la relation homme-animal », Claude Calame, Mondher Kilani (dir.), *La Fabrication de l'humain dans les cultures et en anthropologie*, Lausanne, Editions Payot, p. 49-72.

ROGEL, T. 2012. *Sociologie des super-héros*, Paris : Hermann, Coll. Sociétés et pensées.

ROGER, J.-P. 1997. Réponses à apporter aux personnes sans abri accompagnées d'animaux, Etude exploratoire réalisée à la demande du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence en mai 1997 (diffusée par la Fondation 30 Millions d'Amis).

ROSANVALLON, P. 1995. *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris : Seuil.

ROSIER, A. 1934. *Du chômage intellectuel, de l'encombrement des professions libérales*, Paris : Delagrave.

ROSIER, A. 1937. *Chômage intellectuel, le rôle du Bureau Universitaire de Statistique de Paris*, Amiens : Imprimerie du progrès de la Somme.

ROY, A. 2003. « Papa, maman, bébé et...Fido ! L'animal de compagnie en droit civil ou l'émergence d'un nouveau sujet de droit », Benoît Moore (dir.), *Mélanges Jean Pineau*, Montréal : Editions Thémis, p. 131.

RULLAC, S. 2005. *Et si les SDF n'étaient pas des exclus ? Essai ethnologique pour une définition positive*, Paris : l'Harmattan, Coll. Questions contemporaines.

SALAS, D. 2005. *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris : Hachette Littératures.

SAND, G. 2000 (1858). *Légendes rustiques*, Saint-Cyr-sur-Loire : Pirot.

SANDERS, C. 1999. *Understanding Dogs, Living and Working with Canine Companions*, Philadelphia, Temple University Press.

SantéVet, 2011. « Les Français, leurs chiens et chats et l'assurance santé animale », *SantéVet*, avril 2011.

SASSIER, P. 1990. *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique (XVIème- Xème siècle)*, Paris : Fayard.

SAUMADE, F. 2001. « Le carnaval au Mexique. Animaux, espaces locaux et représentation nationale dans une société métisse », *Pôle Sud*, N° 14, p. 87-105.

SAVOLAINEN, P. *et alii* 2002. « Genetic Evidence for an East Asian Origin of Domestic Dogs », *Science*, vol. 298, N° 5598, p. 1610-1613.

SCANDURRA, G. 2005. *Tutti a casa. Il Carracci: etnografia dei senza fissa dimora a Bologna*, Rimini : Guaraldi.

SCHULZ, P. 2010. *Consolation par le chien*, Paris : P.U.F.

SCHWEYER, F.- X. 2007. « Les hospitaliers et la solidarité : la fin des évidences », Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris : PUF, p. 723-745. Coll. Lien social.

SERPELL, J. 1986. *In the Company of Animals : a Study of Human-Animal Relationship*, Oxford, Basil Blackwell.

SERPELL, J. 1996. *In the companion of animals: a study of human-animal relationships*, Cambridge : Cambridge University Press.

SERPELL, J. 2000. « Animal companions and human well-being: an historical exploration of the value of human-animal relationships », Aubrey H. Fine (dir.), *Handbook on Animal-Assisted Therapy: Theoretical Foundations and Guidelines for Practice*, New York: Academic Press, p. 3-19.

SERVAIS, V. 1999. « Enquête sur le “pouvoir thérapeutique” des dauphins. Ethnographie d'une recherche », *Gradhiva*, n°25, p. 93-105.

SERVAIS, V. 2007. « La relation homme-animal », *Enfances et Psy*, n°35, p. 46-57.

SHANKLIN, E. 1985. « Sustenance and Symbol: Anthropological Studies of Domesticated Animals », *Annual Reviews in Anthropology*, n°14, p. 375-403.

SHIPMAN, P. 2011. *The Animal Connection*, New York : W. W. Norton & Co.

SIGAUT, F. 1988. « Critique de la notion de domestication », *L'Homme*, n°108, p. 59-72, octobre-décembre 1988.

SIMMEL, G. 1998 (1908). *Secret et sociétés secrètes*, Paris : Circé.

SIMMEL, G. 1999 (1908). *Sociologie : étude sur les formes de la socialisation*, Paris : PUF, Coll. Sociologies.

- SIMMEL, G. 1998 (1907). *Les Pauvres*, Paris : PUF, Coll. Quadrige.
- SINGER, P. 1993 (1975). *La libération animale*, Paris : Grasset.
- SINGER, P. 1997. *Question d'Éthique pratique*, Paris : Bayard.
- SINGER, R. S., HART, L. A., ZASLOFF, R. L. 1995. « Dilemmas associated with rehousing homeless people who have companion animals », *Psychological Reports*, N° 77, p. 851-857.
- SOULIE, C. 1997. « Le classement des sans-abri », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°118, p. 69-80.
- SOULIE, C. 2000. « Dualisme du réseau d'hébergement pour personnes sans abri à Paris », Maryse Marpsat, Jean- Marie Firdion (dir.), *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans domicile et les mal-logés dans les années 90*, Paris : PUF, p. 211- 255.
- SOUTRENON, E. 2005. « Offrons leur l'asile ! Critique d'une représentation des clochards en « naufragés » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159. septembre 2005, p. 88-115.
- SOUTRENON, E. 2001. « Faites qu'ils (s'en) sortent... À propos du traitement réservé aux sansabri dans le métro parisien », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001, p. 38-48.
- SPERBER, D. 1975. « Pourquoi les animaux parfaits, les hybrides et les monstres sont-ils bons à penser symboliquement ? », *L'Homme*, vol. 15, p. 5-34.
- STRIVAY, L. 2006. *Enfants sauvages. Approches anthropologiques*, Paris : Gallimard.
- TALIN, C. 2000. *Anthropologie de l'animal de compagnie*, Paris, l'Atelier de l'archer.
- TAMBIAH, S. J. 1969. « Animals are good to think and good to prohibit », *Ethnology*, N° 8 (4), p. 423-459.
- TAYLOR, 2006.
- TCHERNOV, E., VALLA, F. F. 1997. « Two new dogs, and other Natufian dogs, from the Southern Levant », *Journal of Archaeological Science*, N° 24, p. 65-95.
- TERROLLE, D. 2002. « La mort des SDF à Paris : un révélateur social implacable », *Etudes sur la mort*, L'Esprit du temps, N° 122, p. 55-68.
- TERROLLE, D. 2004. «La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF», *Espaces et sociétés*, n°116-117, p. 143-157.
- TERROLLE, D. 2005 (a). « Sans-logis : une mort rendue visible », Danielle Ballet (dir.), *Les SDF. Visibles, proches, citoyens*, Paris : PUF, p. 157-165. Coll. Sciences Sociales et Sociétés.

- TERROLLE, D. 2005 (b). « Du mirage de l'urgence sociale à la réalité anthropologique du terrain .Un bilan de recherches sur les sans-abri sur plus d'une décennie », *Les Cahiers de l'actif*, n°344-345, p. 21-38.
- TESSONNIERES, G. 2003. « Le « gardiennage des pauvres » : les logiques sociales de l'urgence », Daniel Terrolle, Patrick Gaboriau (dir.), *Ethnologie des sans-logis. Étude d'une forme de domination sociale*, Paris : l'Harmattan, p. 75-110.
- TEXIER, F. 2008. « Les jeunes en errance ou l'errance des jeunes ! », *Le courrier des addictions*, vol. 10, N° 3.
- THALINEAU, A. 2002. « L'hébergement social : espaces violés, secrets gardés », *Ethnologie française*, Vol. 32, p. 41-48.
- THERIN, M. 1987. *Les origines du chien : des premiers canidés à la domestication*, Alfort : ENVA, thèse Méd. Vét.
- THOMAS, H. 1997. *La production des exclus. Politiques sociales et processus de désocialisation sociopolitique*, Paris : PUF, Coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- TIANO, A. 1999. *Les pratiques publiques d'exclusion depuis la révolution française. La fin des exclusions est proche*, Paris : l'Harmattan, Coll. Questions contemporaines.
- TRAÏNI, C. 2011. *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, PUF.
- TRUMLER, E. 1974. *Hunde ernst genommen*, München, Zürich : Piper.
- TUAN, Y.-F. 1984. *Dominance and Affection. The Making of Pets*, New Haven, Yale University Press.
- VAN GENNEP, A. 1992 (1909). *Les Rites de Passage. Étude systématique des rites*, Paris : Picard.
- VEXLIARD, A. 1997 (1956). *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris : l'Harmattan, Coll. Les Introuvables.
- VEXLIARD, A. 1998 (1957). *Le clochard*, Paris : Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie Clinique.
- VICART, M. 2005. « Faire entrer le chien en sciences sociales », *Interrogations ?*, N° 1, [en ligne].
- VICART, M. 2008. « Regards croisés entre l'homme et l'animal », *ethnographiques.org*, n°17, [en ligne].
- VICART, M. 2009. « L'homme et le chien à table : deux modalités d'être présents », *Revue Horizon Sociologique*, N° 2, mai 2009, [en ligne].
- VICART, M. 2010 (a). « Où est le chien ? A la découverte de la phénoménographie équitable », *Sociétés*, N° 108, 2010, p. 89-98.

VICART, M. 2010 (b). « Quand l'anthropologue observe et décrit des journées de chiens », Florence Burgat (dir.), *Penser le comportement animal. Contribution à une critique du réductionnisme*, Co-édition Quæ, Versailles, MSH, Paris, p. 253-277.

VICART, M. 2012. « L'homme et le chien en anthropologie : deux présences à l'épreuve de l'empirique », *Actes du Congrès International "Sociabilités humaines et canines"*, Editions Pétra, Paris.

VIGARELLO, G. 1993. *Le sain et le malsain. Santé et mieux-être depuis le Moyen-Âge*, Paris : Seuil, Coll. l'univers historique.

VILA, C. et alii 1999. « Mitochondrial DNA phylogeography and population history of the grey wolf *Canis Lupus* », *Molecular Ecology*, vol. 8, N° 12, p. 2089-2103.

VON UEXKULL, J. 1965. *Mondes animaux et monde humain*, Paris : Denoël.

VUILLEMENOT, J.-L., 2011. Un animal et la vie est plus belle. Ces animaux qui nous font du bien !, Bruxelles : Ixelles.

WACQUANT, L. 1999. *Les prisons de la misère*, Paris : Raisons d'agir.

WACQUANT, L. 1993. « The Zone », Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris : Seuil, p. 279- 316, Coll. Points.

WACQUANT, L. 1999. « Des « ennemis commodes ». Étrangers et immigrés dans les prisons d'Europe », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 129. n°129, p. 63-67.

WACQUANT, L. 1997. « Les pauvres en pâture : la nouvelle politique de la misère en Amérique », *Hérodote*, n°85, États-Unis, le racisme contre la nation, p. 21- 33.

WACQUANT, L. 2002. « Scrutinizing the Street: Poverty, Morality, and the Pitfalls of Urban Ethnography », *American Journal of Sociology*, Vol. 107, n° 6. May 2002, p. 1468–1532.

WACQUANT, L. 2000. « Du risque à l'insécurité. Un entretien avec Loïc Wacquant », *Innovations et sociétés*, n°1, p. 7-14.

WAGNIART, J.- F. 2000. *Le vagabond à la fin du XIXème siècle*, Paris : Belin, Coll. Socio-histoire.

WALLRAFF, G. 2009. « Avec ma tête de SDF : un récit de Günther Wallraff », *Courrier International*, N° 966, 07/05/2009.

WAYNE, R. K., JENKS, S. M. 1991. « Mitochondrial DNA analysis implying extensive hybridization of the endangered red wolf *Canis rufus* », *Nature*, N° 351, p. 565-568.

WEBER, M. 1987 (1919). *Le savant et le politique*, Paris : UGE.

WHYTE, F. 2006 (1943). *Street corner society, la structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris : La Decouverte.

WILSON, C. C. 1991. « The pet as an anxiolytic intervention », *The Journal of Mental and Nervous Disease*, N° 179, p. 482-489.

WINNICOT, D.W. 1996. *La mère suffisamment bonne*, Paris : Payot.

WINNICOT, D.W. 1971. *Jeu et réalité*, Paris : Gallimard.

WINNICOT, D. W. 1975. *Les objets transitionnels*, Paris : Payot.

WOLFF, F. 2010. *Notre humanité. D'Aristote aux neurosciences*, Paris : Fayard.

WRIGHT, J., RUBIN, B. 1998. « Les sans- domicile aux États- Unis, Leçons tirées de quinze années de recherche », *Sociétés contemporaines*, numéro spécial sur les sans-domicile (États- Unis, France), n°30, avril 1998, p. 35- 66.

YONNET, P. 1985. *Jeux, modes et masses*, Paris : Gallimard.

ZASLOFF, R., KIDD, A. 1994. « Loneliness and pet ownership among single women », *Psychological Reports*, N° 75, p. 747-752.

ZEDER, M. A. 2005. « A view From the Zagros : New Perspectives on Livestock Domestication in the Fertile Crescent », Vigne, J.-D., Peters, J., Helmer, D. (dir.), *The First Steps of Animal Domestication: New Archaeozoological Approaches*, Oxford : Oxbow Press, p. 125-147.

ZENEIDI- HENRY, D. 2002. *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre*, Paris : Bréal, Coll. d'Autrepart.

ZIMMER, F. 1998, « La révolte par le style », *Mensuel*, N° 365, p. 27.

Filmographie

A dog's life. (Charlie Chaplin, 1918, 30', USA, First National)

Home squat. Le wagon des punks. (Larbi Benshiha, 2004, 52', France, Aligal Production)

La Zona, propriété privée. (Rodrigo Pla, 2007, 98', Mexique, Memento Films)

Les Chiens du Macadam. (Florence Gaillard, 2012, 52', France, Synergie Productions-France Télévisions)

Umberto D. (Vittorio De Sica, 1952, 80', Italie, Prod. Amato, Rizzoli, De Sica)

Annexes

13. Brest. Le fait du jour

Mercredi 27 janvier 2010 Le Télégramme

Chiens. Les Brestois s'adaptent à la loi

La société canine compte pour la seule ville de Brest, 21.000 chiens, cabots, toutous ou molosses cohabitent avec les plus de 140.000 Brestoises. Une population à part, assujettie à des lois de plus en plus rigoureuses et à une volonté municipale de « partage de l'espace public ».

Christophe Blanchard, Anne-Marie Cibaud et Robert Tanguy s'occupent du problème des chiens dans la ville.



« Le chien donne une image du maître. Les propriétaires vont généralement rechercher des races qui leur ressemblent, à leur image, qui les symbolisent. D'une certaine façon, le chien est comparable à la voiture, dans le sens où il est le prolongement de sa propre personnalité ».

Christophe Blanchard, sociologue, spécialisé dans l'étude de la relation homme-chien

Politique générale

Dans le cadre de sa délégation municipale à la tranquillité urbaine, Anne-Marie Cibaud a rapidement pris en compte la population canine, parfois génératrice de stress parentaux. « Quand on possède une bestiole, on en est responsable » est le premier principe qui répond au partage de « l'espace public. Bien sûr que l'on a le droit d'avoir un chien à Brest, mais à condition qu'il ne gêne pas ». L'adjointe mise sur la proximité pour faire passer le message, et notamment celui de la peur potentielle que peut représenter un chien en liberté quand des enfants jouent dans un parc, par exemple. Une nouvelle journée de sensibilisation est prévue début avril.

Détention de chiens réputés dangereux

La loi reste la même. Pour les chiens d'attaque de la catégorie 1 (type pit-bull, à savoir sans certificat de naissance, et bâtards d'apparence « molossoïdale ») et les chiens de défense de la catégorie 2 (american staffordshire, staffordshire bull-terrier, rottweiler et tosa-tsu), un permis de détention est nécessaire. Une condamnation à la prison, avec sursis ou ferme, interdit la possession de ce chien. De plus, un stage de sept heures, soit « une journée », auprès d'un éducateur canin professionnel est nécessaire. « À l'issue de cette journée, il vous est remis un certificat d'aptitude à la détention ». Environ 750 chiens classés en catégories 1 et 2 sont recensés à Brest.

Depuis le 20 juin 2008, la bête doit en plus faire l'objet d'une étude comportementale chez un vétérinaire expert, désigné par les préfetures, qui notera de 1 à 4 la dangerosité du chien, notamment en présence d'un enfant. Une mauvaise note peut conduire l'autorité municipale, qui remet le permis de détention, à demander, en cas extrême, la ces-

sion voire l'euthanasie du chien. « Pour l'instant, cela ne nous est pas arrivé dans ce cas précis », note Robert Tanguy, responsable du service animal de la ville. À Brest, seuls 52 chiens type pit-bull sont répertoriés. « Le chien a été à la mode dans certaines banlieues, il y a 10-12 ans. Cela permettait une certaine impression de transgression et un sentiment de puissance pour les propriétaires qui voulaient "se la péter", qui ne s'est jamais développée beaucoup par ici », note Christophe Blanchard, sociologue spécialiste de cette question.

Nouvelles dispositions sur les chiens

Depuis le 31 décembre 2009, le législateur a renforcé le contrôle. Désormais, tout chien mordeur, du caniche abricot au doberman, devra être signalé à la mairie par les médecins, pharmaciens, policiers, pompiers... Le chien devra être soumis à un suivi sanitaire pendant 15 jours, afin de détecter une maladie (trois visites chez le vétérinaire à la charge du propriétaire), puis ira encore chez le vétérinaire expert qui posera aussi une note allant de 1 à 4, sur la dangerosité de l'animal. « Pour l'instant, le signalement de la bête mordeuse a du mal à entrer dans les mœurs, mais nous en avons quasiment chaque jour. La ville de Brest a fait la démarche de prévenir les professionnels ».

L'encore, le service animal peut contraindre le propriétaire à des obligations, comme celle de museler, de suivre des cours d'éducation pour l'animal ou le maître. Ce service peut même confisquer l'animal, voire l'euthanasier. « Nous avons eu deux cas, depuis juin, puisque la loi est rétroactive. Pour l'un, nous avons exilé, hors du Finistère, un rottweiler qui avait besoin d'un autre maître. Pour l'autre, nous avons exigé l'euthanasie d'un croisé berger allemand. Ce n'est pas une décision facile à pren-

dre. Il y a des dégâts collatéraux. Derrière les chiens, il y a toujours des hommes », rapporte Robert Tanguy. De l'avis général, la morsure du chien est souvent le reflet d'une éducation canine insuffisante ou inexistante. Elle est aussi la marque de l'insouciance des propriétaires qui n'ont pas pris la mesure de la possession d'un chien : « Dans 80 % des cas, la morsure est la marque de l'incompétence ».

Le service animal de la ville

Basé à Kergonan, ce service emploie sept personnes au pôle santé de la ville. S'occupant de toutes les « problématiques liées à l'animal », son emploi du temps est très majoritairement lié aux chats, inquantifiables mais encore plus nombreux que les toutous, et aux chiens. « Nous intervenons pour des divagations, des nuisances sonores ou le cas de chiens non muselés », énumère Robert Tanguy, qui privilégie un vrai travail de prévention auprès des propriétaires et une véritable occupation du terrain. « Nous allons jusqu'au rappel à la loi. En général, ça se passe très bien, même dans les quartiers réputés plus difficiles que les autres. De jour comme de nuit, nous n'avons recensé aucun incident notable ».

Le service animal s'occupe également de la capture des chiens et chats et de leurs restitutions. Questionné sur la dangerosité des chiens en général, Robert Tanguy poursuit, au risque de se répéter, que tous « les chiens s'éduquent. Le but, aujourd'hui, est de parvenir à ce que tous les animaux soient éduqués pour vivre en ville. La relation homme-chien est souvent mal interprétée par le public ».

Steven Le Roy

Le chien, lien de socialisation des jeunes errants

Bien souvent, le chien est associé à cette nouvelle population de jeunes, rapidement qualifiés de marginaux, que le sociologue Christophe Blanchard préfère appeler « jeunes errants, c'est le terme le moins offensant. Je tiens à préciser que ce phénomène n'est pas spécifique à Brest, mais est répertorié partout en France. C'est un comportement qui est arrivé avec les premiers rassemblements festifs en plein air, type tek-nival, il y a une quinzaine d'années ». Le chien est alors un nouvel attribut, que « les routards n'avaient pas ». Souvent sédentaires ou faiblement mobiles, ces jeunes errants vivent « souvent en squat. Il est vrai que pour l'attribution d'un logement, posséder un chien est un handicap et ils ont presque systématiquement un chien », poursuit le sociologue.

Pas un pit-bull ou un chien d'attaque, « qui leur apporterait encore plus de problème avec les forces de l'ordre », mais souvent « un gros chien rustique, avec plein de poils, capable de résister au froid et pouvant dormir dans la rue. Leurs chiens ne sont pas plus dangereux que les chiens de monsieur-tout-le-monde. Parfois, leurs chiens sont même plus sociaux, car habitués au bruit et au passage ». Le seul problème proviendrait alors des moments d'« absence » du maître, quand l'animal pourrait ressentir une mise en danger de son maître.

Une politique municipale

Robert Tanguy sait cette problématique sur le bout des doigts. « Nous travaillons avec le CCAS depuis

des années, mais aussi avec les propriétaires de ces chiens ». L'association « Lover Pause », qui leur est destinée et qui joue le pôle santé de la ville, présente aussi l'avantage que le service animal et les jeunes errants puissent se croiser plusieurs fois dans la semaine. « Nous avons mis en place, pour eux, des campagnes de vaccination et d'identification de l'animal, par tatouages ou puces électroniques, que la collectivité prend à sa charge. Nous proposons aussi des campagnes de stérilisation », poursuit Robert Tanguy qui estime avoir face à lui « un public capable d'être associé à une démarche collective » et pour qui le chien est parfois le dernier lien de socialisation. Suffisant, à les croire, à remonter certaines pentes souvent si ardues.

Figure 60. Note du préfet de l'Isère au directeur de la DGCS relative à la fermeture du centre de stabilisation La Place (15/11/2010)


LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'ISÈRE

R. 15 NOV, 2010 | 4220

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale**

Pôle Hébergement et Logement Social

Dossier suivi par : Muriel MALEVILLE
Tel : 04.57.38.66.61
Fax : 04.57.38.66.97
Mail : muriel.maleville@isere.gouv.fr
H&R, à rappeler : MM29.10.10

Grenoble, le 15 NOV, 2010

Le Préfet de l'Isère
à
M. le Directeur Général de la Cohésion Sociale

Direction Générale de la Cohésion Sociale
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la
Fonction Publique
14 avenue Duquesnoy
75 350 PARIS 07^{SP}

Objet : Pérennisation de la structure de stabilisation La Place

P. J. : 1

Mon attention a été appelée sur le courrier que vous a adressé l'Association Le Relais Ozanam le 23 septembre dernier, sollicitant un financement complémentaire sur la structure « La Place » qui propose 19 places pour des personnes isolées ou en couple et prioritairement accompagnées d'animaux, et pour laquelle un collaborateur du Préfet Régnier a conforté l'importance du travail réalisé par cet établissement lors d'un entretien récent.

Je tenais à vous informer que le Conseil d'Administration de cette structure, devant se réunir très prochainement, envisage de fermer définitivement ce dispositif faute de crédits suffisants permettant le bon fonctionnement de celle-ci au titre de l'année 2011.

Comme vous le savez, le Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abris (PARSA) a permis la transformation des places d'urgence en places de stabilisation permettant une meilleure prise en charge d'un public accompagné d'animaux en situation de grande exclusion par un accompagnement personnalisé de réinsertion et une extension des plages horaires. Développer l'hébergement de stabilisation était bien l'un des objectifs du PARSA, ce qui devait permettre aux personnes éloignées de l'insertion de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

C'est bien ce travail que conduit le Relais Ozanam depuis avril 2008, avec une reconnaissance de tous les intervenants institutionnels et associatifs qui saluent la qualité de prestations dispensées.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'ISERE

Dans ce cadre, la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'accès au logement a octroyé une subvention exceptionnelle en 2009, permettant ainsi à la structure de remplir ses missions jusqu'à la fin 2010.

A ce jour, les financements croisés de l'Etat (243 000 DGF), de la Métro (52 600€) et autres (12 200€) ne permettent pas à l'établissement de poursuivre ses activités sur l'année 2011, sauf à s'engager à lui verser une dotation complémentaire prenant en compte le coût réel à la place, soit un besoin de 250 000€.

Je me permets, par ailleurs, d'appeler votre attention sur le travail conduit par cette structure en collaboration avec Christophe Blanchard, docteur en sociologie à l'Université d'Evry, qui a pris comme laboratoire d'expérimentation le dispositif « La Place » pour réaliser ses études sur la prise en charge des jeunes errants avec animaux.

Il me semble par conséquent indispensable d'assurer la pérennisation de cet établissement de stabilisation dédié à un public spécifique dont le travail d'insertion sociale ne peut s'inscrire que dans la durée.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître s'il vous est possible de répondre favorablement à cette demande.

D'avance, je vous en remercie.

Le Préfet

L-

7

Eric LE DOUARON

Copies à :

- Association Relais Ozanam
- Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

Figure 61. Article du « Dauphiné Libéré » (11/10/201)

SOCIAL La Centre d'hébergement pour personnes sans abri enregistre un déficit budgétaire de 200 000 €

La Place est menacée de fermeture pour cause de manque de moyens

C'est une nouvelle nuit. Le matin paraît décalé. Malgré son "sans-abri", malgré son soutien par tous les habitants, La Place ne peut pas fermer.

Ils vivent à leur rythme et avec leurs anxiétés

La Place est une structure de stabilisation située rue des Aînés à Grenoble, un lieu de vie pour des personnes en grande précarité. Ici, dans des constructions minimalistes, vivent plusieurs personnes qui ont eu des parcours douloureux, intégrant la solitude et les tempêtes d'alentour de la vie. Des hommes en majeure partie, âgés de 30 à 50 ans, qui ont eu le droit de vivre à leur rythme avec leur chien. Dans la rue, le bâtiment comprend deux étages de logements.

Géré par l'association Le Relais Ouzarn (qui gère aussi l'appart d'urgence de 116 depuis 2008), le dispositif paraît idéal.

« Nous avons d'abord été hébergés en centre d'urgence la nuit et les personnes étaient malades. Elles se sentaient la nuit et le jour. Elles avaient besoin de davantage de stabilité », explique David Larnet, chef de service de la Place qui compte 55 occupants. « Nous avons donc décidé d'ouvrir tout le temps comme le prévoit le Plan d'actions renforcées pour les sans-abri (Paris) ».

« Il faut savoir qu'en accueillant les personnes dont personne ne veut, les plus exposés à être tués, des personnes qui ne se rapprochent à rien. Aujourd'hui, certains ont des projets, des envies. Ils veulent mieux vivre et ne sont éloignés des trajectoires. Et au lieu d'être en centre d'urgence, ils ont une vraie vie, ils ont des projets ».

Le travail de l'équipe est mené en exemple par tous les habitants, surtout, aussi bien sur le plan local que national. La Place est même prise comme laboratoire d'expérimentation pour Christophe Bianchi, directeur scientifique à l'université d'Evry, qui réalise ses études sur le lien entre les personnes sans-abri et les services.

Le soutien de tous y compris du prêt

Seulement, les moyens mis à disposition par l'Etat ne sont plus adaptés au bon fonctionnement de La Place. Les financements créés de l'Etat (243 000 €) de la Métro (22 000 €) et autres (12 200 €) ne suffisent pas à couvrir le budget annuel de 200 000 €. « Notre association ne peut pas supporter un tel déficit », prévient Francis Silvestre, directeur du Relais Ouzarn et président de l'association. Il date du 9 novembre à solliciter le président à l'étudier tout projet de solution y compris la possibilité éventuelle de cette activité.

L'objectif à l'action sociale. Olivier Noblecourt a rendez-vous le 20 décembre avec l'équipe pour trouver des solutions.

Le prêt de l'ère Eric Le Dezarn, a même écrit le Directeur général de la Cohésion sociale soulignant notamment : « Il me semble indispensable d'assurer la pérennité de cet établissement de stabilisation dédié à un public spécifique, c'est le travail d'insertion sociale ne peut que dans le durée ».

SARAH BARRAUD



La Place, dispositif situé rue des Aînés à Grenoble, accueille de nuit personnes sans-abri.

Les centres d'hébergement de stabilisation nés grâce à l'action des Enfants de Don Quichotte

Les Enfants de Don Quichotte ont passé par là et c'est grâce à eux que la situation de certaines personnes sans-abri s'est un peu améliorée.

L'hébergement de stabilisation, ouvert 24 heures/24 avec un accompagnement social, doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de faciliter leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Il est né à la suite de la mise en place du Plan d'Action Renforcé pour les Sans-abri, qui inscrit la prise en charge de l'hébergement dans la durée en introduisant le concept d'hébergement de stabilisation et l'extension des horaires d'ouverture. Elle vise à offrir et augmenter l'offre pour mieux répondre à l'inséparabilité des personnes sans domicile.

En 1986, il existe trois centres de stabilisation. L'un à Bourgoin-Jallieu, l'autre à Grenoble et le troisième à Grasse. La Place est gérée par l'association Ouzarn et la boucle est gérée par le CCAS de Grenoble. Les résidents qui perçoivent une petite somme d'argent paient un loyer de 45 euros par mois.



Les personnes qui le peuvent paient 45 euros par mois de loyer. L.O.

Figure 62. Article du « Monde » (6/02/2012)

Le Monde
Dimanche 5 - Lundi 6 février 2012

SOCIÉTÉ | 11

La relation entre l'homme et son chien, un subtil moyen de réinsertion des SDF

A Nantes, l'association Saint-Benoit mène une expérimentation en liaison avec une vétérinaire

Reportage

Nantes
Envoyée spéciale

Allongé sur le sol en plein soleil, Bagga est en entretien. A voir sa placidité, l'affaire n'a pas l'air de le troubler plus que ça. Ce chien boxer est venu avec son maître, Sébastien Routier, 24 ans, dans un des centres d'hébergement de l'association nantaise Saint-Benoit, jeudi 2 février. Depuis un an, les deux compagnons vivent dans la rue. C'est-à-dire visuellement, en présence de Nathalie Simon, vétérinaire comportementaliste, en présence de Camille, travailleuse sociale. L'association a monté, depuis trois ans, un programme où l'animal est un levier dans l'insertion des personnes à la rue.

« Il est vacciné, votre chien ? demande la vétérinaire. J'ai l'impression qu'il a mal à l'oreille. C'est quoi son histoire ? » Depuis premier jour, Bagga et moi, c'est le coup de foude », commence le jeune homme. « Il est craintif, ce chien », interroge M^{me} Simon. « Oui, un peu, c'est un chien qui a été battu par son ancien propriétaire », explique Sébastien.

Fautes de conseils simples, qu'il banalise toute violence ou rapports hiérarchiques, M^{me} Simon fait progresser le chien et à travers lui son propriétaire. « Regardez comme le chien s'accommode, s'adapte, comment il circule, s'il est bien traité », explique M^{me} Simon. On lui montre sans jugement pour comprendre l'histoire, la chronologie de la relation



Sébastien et son chien « Bagga », à l'Association Saint-Benoit à Nantes, le 2 février. STYLISTE: MARIE-CATHERINE

entre l'homme et le chien. Cette première étape permet de détecter s'il y a un obstacle majeur à l'insertion. « Les personnes allaient vivre en permanence au contact de leur animal, explique Christophe Blanchard, sociologue à l'université d'Evry-Viel-d'Essonne, qui collabore au programme. Il se crée une relation fusionnelle qui empêche les SDF de se défaire même rapidement de leurs compagnons à quatre pattes. Les maîtres en arrivent souvent à sacrifier leur suivi social ou médical pour ne pas remettre en cause celui-ci. »

A Saint-Benoit, un gros travail

est fait sur la séparation, côté maître mais aussi côté animal. « Les chiens des sans-abri sont plus sociaux, mais ils sont habitués à vivre et à l'exercer. Il faut donc les préparer à rester seuls et calmes à l'intérieur et ce n'est un quelconque accès à un logement. C'est un moyen de prévenir et d'éviter des soucis avec le voisinage ou des dégradations », analyse Thierry Pastou, président de l'association.

Depuis près d'une heure, Sébastien parle de Bagga. « Vous vous ne pouvez pas vivre sans chien », demande la veto. « Non, j'ai toujours aimé les chiens. Je me rappou-

ma grand-mère dans le Nord, elle avait une chienne, « Belle ». Quand j'ai été placé, j'en ai plus vu personne ne s'en est occupé », raconte-t-il. « Quand j'ai repris contact avec ma famille, des années après, on m'a dit qu'elle s'était sauvée. »

« La parole se libère »

Les histoires de Bagga et de Sébastien se confondent. « Très souvent, les SDF parlent d'eux-mêmes à travers leur animal », confirme M. Pastou. « Pour ce biais, la parole se libère plus facilement », remarque Camille, la travailleuse sociale qui, à dessein, intervient peu pendant l'entretien.

Dans le parc du centre d'hébergement, Pataïe et Patte blanche, les deux chiens de Jérôme, 57 ans, Jérôme Houzelot, 28 ans, est lui aussi passé par le programme. Électicien de formation, il est aujourd'hui prêt pour un nouveau départ et ses chiens aussi. Régulièrement, M^{me} Simon assure un suivi. « Ils sont super vis chiens. Vous les entendez bien », complimente la vétérinaire. « Tous les gens me disent qu'ils sont beaux », répond avec fierté le jeune homme.

Depuis son lancement, une trentaine de sans-abri ont bénéficié de cette expérimentation, financée par la Fondation Sommer, qui soutient des projets autour de l'homme et de l'animal. Un tiers vivent aujourd'hui de façon autonome dans un logement avec leur animal. Selon Nathalie Simon, pour un coût moyen de 300 euros par personne et par chien, et en quel que soit le lieu, une méthode pourrait être appliquée ailleurs.

C. RO.

Dans l'affaire de Karachi, le rôle de Ziad Takieddine confirmé

L'instruction a établi que l'intermédiaire a bien signé le contrat Mercor du 30 juin 1994

Pour Ziad Takieddine, l'intermédiaire mis en cause dans l'affaire de Karachi, le front judiciaire ne semble pas près de s'éclaircir. Une expertise venue récemment au dossier d'instruction est formelle: le contrat Mercor du 30 juin 1994 a bien été signé de sa main, ce qui a pourtant toujours démenti. Ce document joue un rôle crucial dans le dossier judiciaire, puisqu'il établit la réalité de l'intervention de M. Takieddine dans la vente de sous-marins français Agosta au Pakistan, en 1994.

M. Takieddine a de nombreuses reprises (...) uniquement dans le cadre du contrat du Pakistan », a déclaré M. Aris, alors vice-président de DCN, branche commerciale de la DCN Ex-directeur financier de DCN. M. Ményas s'est lui aussi souvenu de ses rencontres avec M. Takieddine et son associé, Abdul Rahman El-Asir, qui « réclamaient la totalité de la commission de 4 à 8 % des ventes en vigueur du contrat ».

Autre élément embarrassant pour l'intermédiaire: l'analyse des constructions navales (DCN, rebaptisée DCNS), Emmanuel Aris et Gérard-Philippe Ményas.

La justice détient par ailleurs ce contrat de consultant, signé le 30 juin 1994, garantissant à M. Takieddine un pourcentage du montant du contrat Agosta - il aurait touché au total plus de 30 millions de francs. Plusieurs mentions manuscrites sont portées sur le document, contesté par M. Aris. Une première expertise, réclamée par M. Takieddine, avait semblé établir son rôle, mais une annotation n'emanait pas de l'intermédiaire, qui a tourné au désavantage de son maître.

Mais la contre-expertise - établie par la même graphologue, Christine Vauvrière - réclamée par M. Olivier Mercur, l'avocat des

parties civiles, vient ruiner les éléments de l'homme d'affaires. Dans ses conclusions, rendues le 25 janvier, l'expert conclut que la signature, les cinq mentions et les sept paragraphes figurant sur le document sont bien « de la main de Ziad Takieddine ».

« L'effet inversement », rencontre le juge Renaud Van Rompuy, poste que cet intermédiaire a été imposé dans des contrats d'armement afin de financer la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, alors premier ministre, en 1995.

« J'ai effectué mon travail », a déclaré M. Aris, alors vice-président de DCN, branche commerciale de la DCN Ex-directeur financier de DCN. M. Ményas s'est lui aussi souvenu de ses rencontres avec M. Takieddine et son associé, Abdul Rahman El-Asir, qui « réclamaient la totalité de la commission de 4 à 8 % des ventes en vigueur du contrat ».

Autre élément embarrassant pour l'intermédiaire: l'analyse des constructions navales (DCN, rebaptisée DCNS), Emmanuel Aris et Gérard-Philippe Ményas.

« La parole se libère »

Les histoires de Bagga et de Sébastien se confondent. « Très souvent, les SDF parlent d'eux-mêmes à travers leur animal », confirme M. Pastou. « Pour ce biais, la parole se libère plus facilement », remarque Camille, la travailleuse sociale qui, à dessein, intervient peu pendant l'entretien.

Dans le parc du centre d'hébergement, Pataïe et Patte blanche, les deux chiens de Jérôme, 57 ans, Jérôme Houzelot, 28 ans, est lui aussi passé par le programme. Électicien de formation, il est aujourd'hui prêt pour un nouveau départ et ses chiens aussi. Régulièrement, M^{me} Simon assure un suivi. « Ils sont super vis chiens. Vous les entendez bien », complimente la vétérinaire. « Tous les gens me disent qu'ils sont beaux », répond avec fierté le jeune homme.

Depuis son lancement, une trentaine de sans-abri ont bénéficié de cette expérimentation, financée par la Fondation Sommer, qui soutient des projets autour de l'homme et de l'animal. Un tiers vivent aujourd'hui de façon autonome dans un logement avec leur animal. Selon Nathalie Simon, pour un coût moyen de 300 euros par personne et par chien, et en quel que soit le lieu, une méthode pourrait être appliquée ailleurs.

C. RO.

Enseignement supérieur

Avec le grand emprunt, la France se dote de méga-universités

Le premier ministre François Fillon a présenté, vendredi 3 février, les projets phares du grand emprunt, baptisés « initiatives d'excellence » (« IEx »). Grâce à ces projets, la France devrait se doter de mastodontes universitaires et de recherche capables de rivaliser avec les plus grandes universités mondiales. En région parisienne, trois IEx donneront naissance à des super-établissements: Sorbonne Université, Université Paris-Saclay et Université Sorbonne Paris Cité (USPC), regroupant des universités et des établissements supérieurs et de recherche (Sciences Po, HEC, Centrale, Institut de physique du globe de Paris), Aix-Marseille et Toulouse regrouperont aussi trois universités et des écoles d'ingénieurs. Ces cinq lauréats vont se répartir 5,5 milliards d'euros du grand emprunt. Quelque 2,2 milliards ont déjà été promis à trois premiers IEx (Strasbourg, Bordeaux et Paris Sciences et Lettres).

■ **NATHALIE BRABAN**

■ **Sur Lemonde.fr: En la blog & Peut mieux faire**

Mémoire

La SNCF ouvre ses archives de la seconde guerre mondiale

La SNCF a annoncé, vendredi 3 février, avoir déposé une copie de la totalité de ses archives numérisées de la période 1939-1945 dans trois centres de recherches et de témoignages sur la Shoah, une nouvelle étape dans sa politique de transparence sur la déportation des Juifs. Les trois centres sont le Memorial de la Shoah à Paris, le centre Yad Vashem à Jérusalem et l'Holocaust Museum à Washington. L'historien André Kaspi a salué cette démarche « importante ». Le 25 janvier 2011, le président de la SNCF, Guillaume Pepy, avait reconnu les responsabilités de l'entreprise, qui fut « un rouage de la machine nazie d'extermination ». (AFP)

Justice

La pénalisation du séjour irrégulier conforme à la Constitution

Les sanctions pénales prévues dans le droit français contre le séjour d'étrangers en situation irrégulière ont été jugées conformes à la Constitution vendredi 3 février par le Conseil constitutionnel. La peine d'emprisonnement d'un an et l'amende prévues ne sont pas « manifestement disproportionnées », selon les Sages. (AFP)

Dispositif d'urgence avec le grand froid

LE SECRÉTAIRE D'État au logement, Benoist Apparu, a demandé, vendredi 3 février, aux préfets d'organiser avec les collectivités locales et les associations l'ouverture tous les jours et 24 heures/24 des hébergements d'urgence, et ce en raison de la vague de froid qui sévit depuis plusieurs jours. Cette mesure vient s'ajouter à la mise en œuvre du plan hiver adapté aux « grand froid » qui se traduit par l'augmentation des places d'hébergement et des maraudes.

Depuis l'hiver 2008, ce dispositif est déclenché à l'échelon départemental par les préfets qui doivent prendre des mesures pour protéger les sans-abri en fonction de l'intensité du froid. Le plan « hiver » comporte trois niveaux. Le premier, « mobilisation hivernale », est activé du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, lorsque les températures

restent positives le jour et sont comprises entre 0 et -5 °C la nuit. Le niveau 2, « grand froid », correspond à une situation météorologique prévoyant des températures négatives le jour et comprises entre -5 °C et -10 °C la nuit. Le niveau 3, « froid extrême », rentre en vigueur lorsque les températures atteignent jusqu'à -15 °C la nuit.

Depuis le 1^{er} février, le niveau 2 du plan hiver est déclenché à Paris et en région parisienne et devrait être maintenu au moins jusqu'à mardi 6 février au matin. A Paris, 113 places d'hébergements supplémentaires sont mobilisées et viennent s'ajouter aux 148 lits déjà ouverts par le préfet de la région Île-de-France et de Paris.

Par ailleurs, plus de 20 maraudes se font désormais par nuit. En Île-de-France, plus de 4 300 places sont prévues, soit selon la préfet-

ture, le double de l'année dernière. Le passage en niveau 3 déclenche la présence possible de médecins réservistes au sein des équipes de maraudes. Vendredi, de nombreux autres départements étaient à cet échelon.

Toute l'année, 16 000 places d'hébergements sont ouvertes en France. Pendant la période de grand froid, 19 000 places en plus sont mobilisées. Si l'arrivée du froid mobilise les structures d'accueil et interpelle l'opinion publique sur les conditions de vie des SDF, les associations dans leur ensemble, constatent que les morts par hypothermie sont rares. Les décès de ces personnes sont surtout dus à des aggrégations, des maladies ou des accidents. Selon les cartésiens, il y a plus de SDF qui meurent en été qu'en hiver.

C. RO.

Le maire, la gifle et l'ironie glaçante du procureur

Dans le flux d'informations, une histoire arrive. Le maire d'une petite commune comparait pour avoir giflé un adolescent. Le maire? Maurice Borsard, 63 ans, inconnu. La commune? Coisnon, dans le Nord, mais peu importe. Ça pourrait être un autre, ça pourrait être ailleurs, c'est justement l'intérêt de ce procès et de le comprendre tout de suite en écoutant, vendredi 3 février, dans la salle du tribunal correctionnel d'Arras-sur-Helpe, l'homme un peu rond aux cheveux tout blancs qui raconte cette fin d'après-midi d'août 2010. Par la fenêtre de son bureau, Maurice Borsard aperçoit un des jeunes de la commune qui escalade le grillage tout neuf entourant le jardin d'un bâtiment municipal pour récupérer un ballon de foot.

Ce jeune, il le connaît bien.

C'est le chef, dit-il, d'une petite bande qui traîne tard, parle fort, traficoté un peu et agace les habitants surtout l'été, quand les journées sont longues et désœuvrées. Celui qui, deux mois plus tôt, rigolait bien haut « pendant qu'avec les anciens combattants, on commémorait le 18 juin ». Celui encoeuré qu'il soupçonne d'être l'auteur des insultes qui fleurissent sur les murs depuis que le maire a interdit les rassemblements le soir à certains endroits de la commune. « Je suis sorti, il m'a traité de « botard » et la claque est partie. J'ai jamais donné de gifle à personne dans ma vie. J'ai eu un geste instinctif. C'est pas la meilleure chose que j'ai faite. Je le regrette. Mais croyez-moi, la fonction de maire, elle n'est pas toujours facile à assumer ».

Derrière lui, les élus venus apporter leur soutien à leur collè-

gue hochent la tête. Il ajoute, un peu plus bas: « Mais le problème vient peut-être de comment il a été élevé, ce garçon... »

« Chicago de 5 ans en 1930 »

La suite figure sur les procès-verbaux des témoins de la scène. Les insultes qui pleuvent sur le maire. « J'ai dit que, je vois ta niqnette mère, je vois ta mère », le mineur qui rentre chez lui, glisse deux couteaux dans ses chaussures et revient sur la place du village avant d'être desarmé par ses aînés. Le maire porte plainte pour outrages - le garçon a été condamné depuis - les parents déposent plainte à leur tour contre l'édile, pour « violence ».

Du procureur, Bernard Betty, on attendait autre chose que l'ironie glacée et ce laquelle il a ouvert son requête: « Le jour de gloire est arrivé, monsieur le

maire! Vous avez votre récompense: la notoriété et votre état de victime est plus que » Au prévenu, il reproche d'avoir refusé le plaider coupable qui lui a été proposé, s'en prend aux élus présents pour la plupart des maires sans étiquette de petites communes - dont il dénonce le « corporatisme un peu primaire ». Avant de requérir la condamnation à 500 euros d'amende. Il ironise encore: « Coulez », c'est Chicago des années 1930? Heureusement que vous n'êtes pas maire de Montfermeil! Voulez-vous autoser vous les maires de France à donner des gifles à leurs administrés, à se voir confier des pouvoirs de chef ? »

Maurice Borsard semble sonné. « Je crois que je n'ai pas été compris. J'ose plus rien dire », conclut-il d'une voix sourde.

Jugement le 17 février.

PASCAL ROBERT-DIARD

Figure 63. Infographie « Technikart » (juin 2012)

LA COVER LA GAUCHE CONVERSE

Chacun cherche son chien

De Brest à Lyon, de Lille à Montpellier, les punks à chiens se dispersent sur tout l'Hexagone avec plus ou moins de bonheur. Tour de France des spots les plus prisés.

🐾 BREST

Une petite communauté de propriétaires à la rue accompagnés de chiens à talon de ce bout de l'Occident l'atlantique échappe à une errance qui porte bien mal son nom. En effet, les « routards » de Brest sont en fait prisonniers de ce port en fin de ligne SNCF. L'incompréhension de chiens, ils ne peuvent guère envisager de répondre à la route, ni le bateau. Entre l'accueil de jour du Point Kerros, près de la gare, une étape pour taper la manche dans la rue Jean-Jaures et un arrêt à la Halle Canine bretonne, sorte de chien social, le parcours quotidien de ce binôme maître-chien itinérant passe les cinq kilomètres. Bien loin des voyages de Kerouac donc.

🐾 BORDEAUX

Si l'Hexagone a fait entrer Bordeaux dans le gron des plus belles villes au monde, la gentrification qui en a découlé a mis sous pression ceux qui manquent de moyens financiers pour être à la hauteur de ce pou-pou du sud-ouest. Les propriétaires de chiens vivant à la rue ou en squat en sont une triste illustration. Certes, de la rue Sainte-Catherine à la gare Saint-Jean, on croise encore des punks à chiens mais bon nombre d'entre eux sont désormais contraints de se rabattre sur les villes de l'agglomération comme Pressac, Mérignac ou Lisoume.

Nombre estimé de punks à chiens	
🐾	moins de 30
🐾🐾	entre 30 et 70
🐾🐾🐾	entre 70 et 100
🐾🐾🐾🐾	entre 100 et 200
🐾🐾🐾🐾🐾	plus de 200

🐾 LA ROCHELLE, BOURGES, AURILLAC

Le Festival du Théâtre de rue à Aurillac (du 22 au 26 août), les Francobiles de La Rochelle (du 13 au 15 juillet) et le Printemps de Bourges (du 23 au 28 avril) constituent les trois événements incontournables et rassemblent de la communauté.

🐾 SAINT ETIENNE

Si les groupes de propriétaires à la rue existent dans toutes les villes de l'Hexagone, leur nombre est assez impressionnant dans la cité stéphanoise. Au cœur du centre-ville, leur look et leur style vestimentaire ne passent pas inaperçus mais, bon an mal an, la cohabitation s'effectue avec le reste de la population. La prévalence des maîtres et leur chiens ont fait des marches de l'hôtel de ville l'un de leurs spots préférés.

🐾 MONTPELLIER

Malgré le mode des arrivées municipales (radicateurs qui fleurissent en période estivale pour rassurer les touristes), Montpellier cherche depuis longtemps à chasser de son centre cette encombrante population. Entre la statue de Léonine et celle de Mao qui elles, ont le droit de cité, les progrès de chiens à la rue ont inversé les rôles entre le centre commercial du Polygone, le quartier de la gare et les friches urbaines le long de l'autoroute. Les plus éprouvés squattent les villes abandonnées sur les hauteurs de l'agglomération.

🐾 RENNES

Au cœur de la Bretagne, de ses mythes, de ses légendes et de ses festivals (les Trans Musicales, les Vieilles Charmées à Carnac), Rennes attire les punks à chiens de toute la France en leur imposant une pression moins forte et des conditions de vie meilleure que dans la capitale. Très présents dans le centre-ville, les « vilains » propriétaires des bords de la Vilaine ont tenté à se faire remarquer du côté de l'insolite avenue de la Soif ou ils ciblent certains espaces en châtiment venus s'encaniller pour l'occasion.

🐾 PARIS

Voir page 25.

🐾 LYON

Comme toutes les grandes métropoles hexagonales, Lyon chaine son lot de propriétaires à la rue accompagnés de chiens. Depuis peu, un centre d'hébergement d'urgence, la Maison de Rodolphe, situé dans le VIII^e arrondissement, offre à ces maîtres à la rue un accueil dénué de ce nom. Une façon enfin humaine de respecter ces usagers souvent maltraités par les institutions sociales qui refusent le plus part du temps leurs animaux. Les moins chanceux continuent à vagabonder du côté de la gare Lyon Part-Dieu ou de la Perrache, deux spots incontournables pour les pauvres mêmes avec ou sans animaux.

🐾 TOULOUSE

Sur la route de l'Espagne, Toulouse constitue une promesse de travail saisonnière pour un certain nombre d'étrangers sans le sou. En effet, derrière les chichés qui font d'un des habitants en puissance, les zonards, avec ou sans chien, n'hésitent pas à interrompre leurs marches pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs animaux. Grande concentration sur le quai de Tounis, la place Saint-Pierre et la place Wilson.

🐾 LILLE

Grâce à son attrait touristique, la ville de Marianne Aubry est très prisée des concours assourdis cités ci-dessus à travers des pratiques de marche bien rodées, du côté de la place Richelieu par exemple. Quand l'activité baisse, c'est dans le quartier populaire de Wazemmes qu'ils se retrouvent. Mais la proximité de la capitale des Flandres avec les montres belge et hollandaise n'est pas non plus étrangère à la présence de ces punks à chiens sur le bitume lillois.

🐾 GRENOBLE

Ces trois dernières années, les punks à chiens de passage à Grenoble pouvaient passer leurs bagages à la Place, lieu atypique d'hébergement pour propriétaires à la rue faute de financement suffisant, le lieu a dû fermer ses portes. Résultat : la galère est redevenue le quotidien de ces sans-abris et de leurs compagnons à quatre pattes. A défaut d'un point de chute, la gare SNCF est redevenue un point d'arrimage pour ce binôme socialement méprisé.

Christophe Blanchard

Figure 64. Arrêté municipal. Mairie de Rennes (2004)

Ville de Rennes

A r r ê t é - 2004 - 5621

DGPA-AG/GC/MB - 2004.04 - Sécurité Publique - Regroupement de chiens dans les lieux et sur les voies publics particulièrement fréquentés par le public - Interdiction.

LE MAIRE DE RENNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal, notamment ses articles R 610-5, R 622-2, R 623-1, R 623-3 et R 624-1,

Vu l'arrêté municipal n° 2733 du 25 Mai 2000 interdisant le regroupement des chiens dans certains lieux et voies publics du centre ville,

Considérant que lesdits regroupements se sont étendus dans certains secteurs situés en périphérie du périmètre défini dans l'arrêté précité, comme en attestent les observations faites par les services de police et les doléances reçues tant en Mairie qu'à l'Hôtel de Police,

Considérant que le danger potentiel pour la sécurité du public existe de la même manière dans les secteurs considérés et qu'il convient dès lors d'étendre le périmètre préalablement défini,

Vu la demande présentée, en ce sens, par M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique dans son courrier du 24 septembre 2004.

A R R E T E

Article 1er : Le regroupement de chiens occasionnant, par leur importance numérique, un trouble à la sécurité, la salubrité, la tranquillité ou l'ordre publics, est interdit :

- sur les voies et places publiques situées à l'intérieur de la zone délimitée par la rue Vaneau, le boulevard de Verdun, l'avenue du 41ème Régiment d'Infanterie, le boulevard de Chézy, le canal Saint-Martin, le boulevard d'Armorique, la rue de la Motte Brûlon, la rue d'Antrain, le boulevard de la Duchesse Anne, la rue Jean Guéhéno, la rue du Général Guillaudot, le contour de la Motte, la rue Gambetta, l'avenue Jarvier, la rue Saint-Hélier, la rue Pierre Martin, la rue de Quineleu, le boulevard du Colombier, le boulevard de la Tour d'Auvergne, le cours Raphaël Binet, la rue Postuminus, la rue Alexandre Duval, la rue de la Mabilais et la rue Malakoff.

- dans les parcs et squares publics ainsi que dans les zones de détente et de loisirs.

.../...

Article 2 : En cas d'infraction, les animaux seront capturés et conduits à la fourrière où ils séjourneront 8 jours ouvrés, sans préjudice des sanctions pénales encourues. En cas de morsure, ce délai pourra être porté à 15 jours.

Article 3 : Les frais de prise en charge et d'hébergement des animaux, selon les tarifs en vigueur, ainsi que si nécessaire les frais de tatouage, vaccination, stérilisation, soins ou surveillance vétérinaires sont à la charge du propriétaire ou du gardien. Ils devront être acquittés avant la restitution des animaux.

Article 4 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté n°2733 du 25 mai 2000.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Rennes, Monsieur le Contrôleur Général, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Directeur de la Société gestionnaire du service de fourrière animale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Rennes, le 27 Octobre 2004

Le Maire,

E. HERVE

Jeff, punk à chien, entre drogue dure et mamie douce

Jeff et Grisou, en terrasse d'un café parisien (Aurélie Champagne/Olivier Volpi)

A **14 ans**, Jeff rêvait d'être ferronnier :

« Mais j'étais bon élève, on m'a toujours dit que c'était dommage de faire un CAP. »

A **18 ans**, après six années ballotté en foyers et l'expulsion de sa mère, il vit un temps chez son père. Un jour, une dispute tourne mal : son père le met à la porte, armé d'une carabine. En mai dernier, Jeff [racontait](#) son arrivée à la rue.

« Pour moi, c'est fini la famille. »

« J'ai fait des trucs dont je suis pas très fier »

A **20 ans**, il rencontre une bande de « punks à chiens » qui l'adopte. Il vit dans des squats, boit, gobe des acides. Un ami lui offre son premier chien, « ça soude ».

A l'époque, Jeff prend le train au hasard avec ses potes pour « squatter ailleurs » ou « aller en teuf » :

« On bougeait quand on avait fait le tour d'une ville. »

Les badges sur le bombers de Jeff (Aurélie Champagne/Olivier Volpi)

« J'étais teuffeur », résume Jeff qui s'amusait alors d'attaquer la manche tôt le matin, avec sa 8,6, son

rottweiler, son treillis cradingue et ses badges anarchistes.

Jeff reconnaît avoir fait « pas mal de conneries » :

« J'ai volé, cambriolé, j'ai fait des trucs dont je suis pas très fier. »

Les années passant, ses potes punks à chiens ont fait leur vie :

« Certains se sont mariés, d'autres vivent dans le Sud. »

Aujourd'hui, Jeff a **33 ans** et parle avec douceur. Ses airs poupons contrastent parfois avec ses discours brutaux.

« Aucune envie de s'intégrer »

Il affirme n'avoir « aucune envie de s'intégrer ». Il refuse de toucher le RSA, ne fréquente aucun centre d'aide sociale et ne soigne pas l'hépatite C qu'on lui a récemment diagnostiquée :

« J'aime pas le système, c'est pas pour en profiter. »

Jeff dit avoir « choisi la rue » par « rejet du système ». Il s'accroche à son identité punk et aux morceaux des [Dead Kennedys](#), [Peter and the Test Tube Babies](#) ou de [Banlieue rouge](#) qu'il écoute en boucle sur son mobile.

Mais il admet s'être éloigné de son idéal libertaire et parfois « perdu en cours de route ». Il assume d'être devenu « un clochard » :

http://blogs.rue89.com/francis-paris/2012/03/24/jeff-punkchien-entre-drogue-dure-et-mamie-douce-226955

Jeff, punk à chien, entre drogue dure et mamie douce

« Les gens disent “clochard”, c’est pas péjoratif. [...] Oui, je suis clochard et alors ? »

[Audio file](#)

Jeff, 33 ans, SDF

« Oui, je suis un clochard, et alors ? »

« Prisonniers de la ville »

Pour le sociologue Christophe Blanchard (auteur de l'étude [« Les Jeunes Errants brestois et leurs chiens »](#), 2007), les punks à chiens « restaient un phénomène encore très marginal il y a une vingtaine d'années ».

Aujourd'hui, « les collectivités, associations et politiques confrontés à ces problématiques mal connues n'arrivent pas à les gérer ».

« Certaines villes se défendent par des arrêtés antimendicité périodiques et inefficaces. »

« Ces jeunes ne savent souvent pas très bien où ils en sont et de qui ils pourraient être des rejetons. Ce sont leurs failles qui font le ciment de leur identité commune, pas un idéal », observe le sociologue.

« Ce ne sont plus des routards, mais des gens [“prisonniers de la ville”](#), notamment parce qu'ils ont un, voire deux ou trois chiens, qui entravent leur déplacement. »

C'est le cas de Jeff. Il dort à la rue avec sa chienne Grisou, un Rottweiler vieillissant qu'il a depuis huit ans et dont il ne se sépare jamais.

Grisou veille quand Jeff « pique du blase »

Quand il « pique du blase », la chienne surveille le périmètre. Quand elle faiblit ou que les températures chutent, Jeff se réfugie sur la péniche du Fleuron, où il [séjournait](#) à l'hiver 2010 – peu de centres acceptent les animaux de compagnie.

« Je vais pas l'abandonner. Après tout ce qu'elle fait pour moi. »

Il était alors en désintoxication depuis quelques semaines. Il a rechuté en septembre.

« J'ai eu des hauts et des bas. J'ai replongé. C'est de ma faute. Je reprends dès que j'ai un coup dur. »

Le Skenan, « drogue des punks à chiens »

Jeff a découvert le Skenan après avoir goûté à l'héroïne « dans une teuf, en Allemagne, en 2002 ». Ce « sulfate de morphine assez proche de l'héro » est notamment prescrit pour soulager les douleurs cancéreuses intenses.

En février 2008, un [rapport](#) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) confirme que le Skenan touche principalement « des consommateurs, plutôt jeunes (18-25 ans), en errance, souvent SDF ».

« C'est la drogue des punks à chiens », commente Jeff.

Il échappe souvent à la gravité en faisant diversion. Il s'arrête en pleine phrase et mime l'overdose, grimaçant, les yeux révulsés, puis éclate de rire, content de son effet.

<http://blogs.rue89.com/francis-paris/2012/03/24/jeff-punk-chien-entre-droge-dure-et-mamie-douce-226955>

Love this  Joliprint PDF?

[Add it to your Reading List!](#) → joliprint.com/mag

Page 2

Jeff, punk à chien, entre drogue dure et mamie douce

Feindre l'overdose, le « running-gag » de Jeff (Aurélië Champagne/Olivier Volpi)

Le « Sken » a « l'avantage » de présenter une qualité toujours égale et de produire des effets similaires à ceux de l'héroïne, en coûtant moins cher : « C'est 30 euros une plaquette de 700 mg », précise Jeff.

« Et c'est quand même 40 à 50 euros le gramme d'héro. Et on peut pas faire toute une journée avec. »

« Ça me picote de partout... »

Jeff décrit l'effet physique d'une injection de Skenan :

« Ça me chauffe un petit peu. Ça me picote de partout... »

[Audio file](#)

Jeff, 33 ans, SDF

L'effet d'une injection de Skenan

Jeff et « les taquets de Sken » (Aurélië Champagne/Olivier Volpi)

Accro à cette « héroïne du pauvre », Jeff s'est fixé non loin de Stalingrad (XIX^e arrondissement de Paris), où se concentre une partie du trafic parisien. Il avoue parfois s'injecter jusqu'à 800 mg :

« Parfois, je me fais le dernier taquet de la journée dans mon duvet. »

Jeff revendique une vie libre mais s'aliène dans l'addiction. Pour évacuer cette contradiction, il chante une chanson du groupe punk Heyoka.

[Audio file](#)

Jeff, 33 ans, SDF

Il chante « Un punk, c'est... » de Heyoka

Sept ans sans avoir fait l'amour

Jeff voudrait éviter de penser à l'amour.

« Tout ce qui est morphine ou même alcool, ça diminue beaucoup la libido. »

Il baisse les yeux. Il n'a « pas approché une fille » depuis des années.

Jeff : « Ça fait sept ans que j'ai pas fait l'amour » (Aurélië Champagne/Olivier Volpi)

Les conséquences qu'aurait une relation avec « une copine tox » l'effraient mais il sait que le Skenan lui rend les autres inaccessibles :

« Je vais pas sortir avec une meuf et lui dire "voilà, je prends du sken, je vais me faire un shoot devant toi, je vais être défoncé et ce sera normal". »

« Je me dis "merde, faudrait que j'arrête" »

« Je sais aussi que je suis pas capable d'assurer un boulot. Pour l'instant. Tous les boulots que j'ai eus, ça a jamais duré. A chaque fois je déconne. »

« Ça m'arrive des fois, le soir. Ou même dans la journée. Je me dis " merde, faudrait que j'arrête. Que je reprenne mon sevrage avec la méthadone". »

Découragé par l'échec de ses dernières tentatives, Jeff espace les shoots ou alterne avec un produit de substitution :

http://blogs.rue89.com/francis-paris/2012/03/24/jeff-punk-chien-entre-droque-dure-et-mamie-douce-226955

Love this  Joliprint PDF?

[Add it to your Reading List!](#) → joliprint.com/mag

Page 3

Jeff, punk à chien, entre drogue dure et mamie douce

« Peut-être bien un appart pour Grisou et moi.
Pendant longtemps, j'en ai pas eu envie mais
là, ça commence. »

<http://blogs.rue89.com/francis-paris/2012/03/24/jeff-punk-chien-entre-drogue-dure-et-mamie-douce-226955>

Love this  JoliPrint PDF?

Add it to your Reading List!  joliprint.com/mag

Page 5